Soixante-dix-neuvième année. — N° 305. Le Numéro : 7 francs. Dimanche 28 Décembre 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition **des LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition **des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition **des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : en outre de l'Edition des Lois et Décrets et des Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e**

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 47-2384 du 27 décembre 1947 portant réorganisation des compagnies républicaines de sécurité (p. 12494).

Loi n° 47-2385 du 27 décembre 1947 tendant à la prolongation du délai imparti par la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 aux entreprises placées sous réquisition pour régulariser leur situation (p. 12495).

Loi n° 47-2386 du 27 décembre 1947 relative au report de crédits de l'exercice 1946 à l'exercice 1947 (p. 12495).

Loi n° 47-2387 du 27 décembre 1947 prorogeant et modifiant la loi n° 47-1412 du 30 juillet 1947 prévoyant certaines dispositions transitoires en matière de loyers de locaux d'habitation ou à usage professionnel (p. 12508).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décision portant attribution du brevet du centre de hautes études administratives (p. 12509).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêté portant nomination de membres du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones (p. 12509).

Ministère de la justice.

Décrets portant nominations dans la magistrature (rectificatif) (p. 12509).

Arrêté du 22 décembre 1947 complétant la liste des registres de l'état civil à reconstituer (cour d'appel de Besançon) (p. 12509).

Arrêté du 23 décembre 1947 fixant l'indemnité forfaitaire allouée aux greffiers pour les actes d'état civil (p. 12509).

Arrêté portant nomination de présidents de commissions départementales des dommages de guerre (p. 12509).

Ministère des forces armées.

Arrêtés du 17 décembre 1947 relatif à une régie d'avances et portant nomination d'un régisseur (p. 12510).

Arrêtés portant nomination et intégration dans les cadres (administration centrale) (p. 12510).

Décision portant attribution de brevets à des officiers de marine (p. 12510).

Décisions portant admission à l'honorariat (artillerie et train) (p. 12510).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêté portant promotion (administration centrale) (p. 12511).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant réintégration, acceptation de démission et rapportant des nominations (eaux et forêts) (p. 12511).

RAVITAILLEMENT

Arrêtés du 20 décembre 1947 portant nomination d'un commissaire du Gouvernement et d'un commissaire du Gouvernement adjoint près la Société professionnelle de congélation et de stockage des viandes et la Société professionnelle pour le développement de l'engraissement du bétail (p. 12511).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 10 novembre 1947 fixant le budget primitif du Muséum national d'histoire naturelle pour l'exercice 1947 (p. 12511).

Arrêté portant institution de commissions administratives paritaires au ministère de l'éducation nationale auprès du directeur de l'architecture (rectificatif) (p. 12511).

Arrêté relatif au concours d'agrégation des facultés de médecine (addilif) (p. 12511).

Arrêté portant règlement du concours d'agrégation pour les facultés de médecine de la France d'outre-mer (rectificatif) (p. 12511).

Arrêté portant création d'un comité consultatif de l'enseignement de l'architecture (rectificatif) (p. 12512).

Arrêtés portant nominations, titularisations, rétablissement de situation administrative, affectations, mise en congé, mise en disponibilité et admission à la retraite :

Administration centrale (p. 12512).

Direction des archives (p. 12512).

Enseignement supérieur (p. 12512).

Arrêté portant attribution du diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (p. 12512).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 47-2076 portant règlement d'administration publique validant le règlement de l'autorité de fait dit décret du 26 janvier 1941 concernant l'huile d'arachide (rectificatif) (p. 12512).

Arrêtés portant nomination, affectation, modification de situation administrative, mise en congé et licenciement :

Sages-femmes coloniales (p. 12512).

Transmissions coloniales (p. 12512).

Travaux publics des colonies (p. 12512).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêtés des 31 juillet et 20 décembre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 12513).

Arrêté du 18 septembre 1947 définissant les limites de responsabilité des groupeurs de marchandises sur chemin de fer et sur route vis-à-vis de leur clientèle (p. 12514).

Arrêté portant modification du règlement de retraite du personnel titulaire du port autonome de Bordeaux (rectificatif) (p. 12514).

Tableau d'avancement des inspecteurs principaux des transports pour le grade de contrôleur général (p. 12514).

Liste d'aptitude à l'emploi de commandant d'aérodrome adjoint (p. 12514).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 19 décembre 1947 portant nomination de membres de la commission nationale des tarifs (p. 12512).

Arrêté modifiant la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux, annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945 (rectificatif) (p. 12512).

Tableaux d'avancement et *arrêtés* portant promotions (administrateurs civils et agents supérieurs de la caisse nationale de sécurité sociale) (p. 12513).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêtés portant approbation de projets et de modificatifs à des projets de reconstruction et d'aménagement de communes et déclarant d'utilité publique certaines opérations prévues à des projets pris en considération (p. 12513).

Arrêtés portant nomination et abrogeant les dispositions d'un précédent arrêté (régisseurs d'avances) (p. 12513).

Naturalisations, réintégrations, admission au statut métropolitain, libération de liens d'allégeance et retraits de naturalisation (p. 12515).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions (p. 12537).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats du Conseil de la République (p. 12539).

Assemblée de l'Union française. — Ordre du jour (p. 12539).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décision G. 139, du 16 décembre 1947, du directeur des industries textiles et des cuirs, répartiteur chef de la section textile, relative à la mise en vente libre des tapis mécaniques (moquette, [illegible] (p. 12539).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés (p. 12540).

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans les musées contrôlés (p. 12540).

Avis de vacance de chaire de faculté (p. 12540).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières en ce qui concerne la revision éventuelle du décret du 27 avril 1937 fixant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les carrières et des décrets du 13 février 1937 fixant les modalités d'application de la même loi dans les ardoisières (services du fond et services du jour) (p. 12540).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (47e, 48e et 49e semaine) (p. 12540).

Annonces (p. 12512).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 139 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 27 décembre 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6321).

PRIX : 3 F

N° 134 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du samedi 27 décembre 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2577).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 47-2384 du 27 décembre 1947 portant réorganisation des compagnies républicaines de sécurité.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — Le nombre des compagnies républicaines de sécurité est ramené de soixante-cinq à cinquante-quatre.

Les compagnies dissoutes seront désignées par décret pris en conseil des ministres.

Art. 2. — Les commandants, officiers, gradés et gardiens affectés aux compagnies dissoutes seront radiés des cadres. Ils bénéficieront, selon leur situation propre, des dispositions suivantes:

1° S'ils remplissent la condition de durée de services exigée pour l'ouverture du droit à pension d'ancienneté, ils pourront obtenir une pension de cette nature avec jouissance immédiate;

2° S'ils ne remplissent pas cette condition, mais réunissent au moins quinze années de services effectifs, ils pourront obtenir, avec jouissance immédiate, une pension proportionnelle calculée à raison d'un trentième du minimum de la pension d'ancienneté pour chaque année de service de la partie sédentaire ou de catégorie A et d'un vingt-cinquième du même minimum pour chaque année de service de la partie active ou de la catégorie B ou de service militaire. Le montant de cette pension ne pourra excéder le minimum accru, le cas échéant, des bonifications coloniales et des bénéfices de campagne;

3° S'ils ne peuvent prétendre à pension, ils recevront une indemnité de licenciement fixée à un mois de traitement brut augmenté des indemnités soumises à retenue pour pension, par année entière de services effectifs accomplis.

L'attribution de cette indemnité ne fera pas obstacle au remboursement des retenues pour pension prévu par l'article 17 de la loi du 14 avril 1924.

Art. 3. — Pour combler les vacances d'emplois existantes dans les cadres de commandants, officiers, gradés et gardiens des corps urbains et compagnies républicaines de sécurité, le ministre de l'intérieur est autorisé à recruter, par priorité, jusqu'au 1er mars 1948, les fonctionnaires radiés des cadres, en application de l'article 2 ci-dessus, qui, à valeur professionnelle équivalente, possèdent des titres de guerre et de résistance, notamment ceux qui ont servi dans les F. F. I. et les F. F. L. Ils seront nommés sur titres à un échelon équivalant à celui auquel ils se trouvaient au moment de leur radiation.

Dans le cas de réintégration, en vertu des dispositions du présent article, l'indemnité de licenciement attribuée aux fonctionnaires intéressés ne pourra être supérieure à la solde qu'ils auraient perçue si, pendant la période comprise entre leur radiation des cadres et leur réintégration, ils avaient continué leur service.

Art. 4. — Les nouveaux effectifs des compagnies républicaines de sécurité sont fixés à:

Dix emplois de commandants de groupement;

Soixante-quatre emplois de commandants;

Deux cent trente-trois emplois d'officiers;

Deux cent soixante-quinze emplois de brigadiers-chefs;

Neuf cent trente-trois emplois de brigadiers;

Mille sept emplois de sous-brigadiers;

Neuf mille deux cent trente emplois de gardiens de la paix.

Art. 5. — La composition et les effectifs de chaque compagnie sont fixés par décret.

Le lieu de stationnement et les conditions d'emploi des compagnies sont fixés par arrêté du ministre de l'intérieur.

Art. 6. — Le droit syndical est reconnu aux commandants, officiers, gradés et gardiens des compagnies républicaines de sécurité.

Le statut des fonctionnaires leur est applicable jusqu'à promulgation d'un texte fixant leur statut particulier. Ce texte devra être promulgué dans un délai de trois mois.

Toutefois, ils ne jouissent pas du droit de grève; toute cessation, concertée ou non, du service est assimilée à un abandon de poste et punie comme tel.

Art. 7. — Sur les crédits ouverts au ministre de l'intérieur, au titre du budget général pour l'exercice 1947 par la loi de finances du 13 août 1947, une somme de 4.312.000 F est définitivement annulée conformément au tableau ci-après:

Chap. 121. — Personnels titulaires. — Sûreté nationale, traitement.	968.000 F.
Chap. 125. — Personnels titulaires. — Sûreté nationale, indemnités fixes.....	844.000
Chap. 313. — Dépenses de matériel de la sûreté nationale	2.000.000
Chap. 323. — Sûreté nationale. — Entretien des bâtiments et réparations courantes	250.000
Chap. 328. — Bâtiments et travaux. — Réinstallation des services.....	250.000
Total égal.....	4.312.000 F.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

LOI n° 47-2385 du 27 décembre 1947 tendant à la prolongation du délai imparti par la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 aux entreprises placées sous réquisition pour régulariser leur situation.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — La dernière phrase de l'article 1er de la loi n° 47-1682 du 3 septembre 1947 est modifiée ainsi qu'il suit:

« Un délai de six mois, à dater de la promulgation de la présente loi, sera imparti pour régulariser leur situation aux entreprises dont la réquisition serait déjà expirée ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre des travaux publics et des transports,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

LOI n° 47-2386 du 27 décembre 1947 relative au report de crédits de l'exercice 1946 à l'exercice 1947.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

SECTION I

BUDGET ORDINAIRE (SERVICES CIVILS)

EXERCICE 1946

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts aux ministres au titre du budget général (Services civils) de l'exercice 1946 par la loi de finances du 31 décembre 1945 et par des textes spéciaux, une somme de 2.734.705.000 francs est définitivement annulée, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

EXERCICE 1947

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget ordinaire (Services civils) de l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 3.214.851.000 francs conformément à l'état C annexé à la présente loi.

SECTION II

BUDGET DE RECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT

EXERCICE 1946

Art. 3. — Sur les crédits ouverts aux ministres, au titre du budget général (Services civils) de l'exercice 1946, titre III « Reconstruction et équipement » par la loi de finances du 31 décembre 1945 et par des textes spéciaux, une somme de 11.322.988.000 francs est définitivement annulée, conformément à l'état B annexé à la présente loi.

EXERCICE 1947

Art. 4. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget de reconstruction et d'équipement de l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois n°s 47-580 et 47-1501 des 30 mars et 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 37.397.553.000 francs et répartis conformément à l'état D annexé à la présente loi.

SECTION III

BUDGETS ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (DEPENSES MILITAIRES)

EXERCICE 1946

Art. 5. — Sur les crédits ouverts aux ministres, pour les besoins de la défense nationale, au titre de l'exercice 1946, par la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 et par des textes spéciaux, une somme de 9.626 millions 332.000 francs est définitivement annulée, conformément à l'Etat E annexé à la présente loi.

EXERCICE 1947

Art. 6. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget ordinaire (dépenses militaires) de l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois n°s 46-2922, 47-581, 47-1156, 47-1426 des 23 décembre 1946, 31 mars, 27 juin et 1er août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 4.866.830.000 francs conformément à l'état F annexé à la présente loi.

Art. 7. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget extraordinaire (dépenses militaires) de l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois n°s 46-2922, 47-581, 47-1499 des 23 décembre 1946, 31 mars et 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 3.456.831.000 francs conformément à l'état G annexé à la présente loi.

SECTION IV

BUDGETS ANNEXES

A. — BUDGETS ANNEXES RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET DES SERVICES CIVILS

Caisse nationale d'épargne.

EXERCICE 1946

Art. 8. — Les évaluations de recettes du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1946 sont diminuées d'une somme de 35.455.000 francs au titre du chapitre 8: « Prélèvements sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles. »

Art. 9. — Sur les crédits ouverts au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1946 par la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et par des textes spéciaux, une somme de 38.814.000 francs est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

Chap. 16. — Services extérieurs. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures	3.359.000
Chap. 20. — Achat et appropriation ou construction d'immeubles	35.455.000
Total	38.814.000

Art. 10. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1946, en addition aux crédits alloués par la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme de 3.359.000 francs et applicables au chapitre 30: « Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses. »

EXERCICE 1947

Art. 11. — Les évaluations de recettes du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1947 sont augmentées d'une somme de 38.814.000 francs au titre des chapitres ci-après:

2e *section. — Recettes extraordinaires.*

Chap. 100. — Prélèvement sur l'excédent de la première section..	3.359.000
Chap. 101. — Prélèvement sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles.....	35.455.000
Total	38.814.000

Art. 12. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe de la caisse nationale d'épargne pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois n° 47-580 du 30 mars 1947 et n° 47-1501 du 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 38.814.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

1re *section. — Dépenses extraordinaires.*

Chap. 900. — Equipement. — Matériel et outillage	3.359.000
Chap. 901. — Achat, appropriation ou construction d'immeubles	35.455.000
Total	38.814.000

Imprimerie nationale.

EXERCICE 1946.

Art. 13. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1946, par la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (services civils) pour l'exercice 1946 et par des textes spéciaux, une somme de 23.850.000 francs est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

Chap. 7. — Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations..	1.350.000
Chap. 8. — Entretien, réparation, amortissement industriel du matériel d'exploitation	3.500.000
Chap. 11. — Approvisionnement pour le service des ateliers et dépenses remboursables	19.000.000
Total	23.850.000

EXERCICE 1947.

Art. 14. — Il est ouvert au ministre des finances, au titre du budget annexe de l'Imprimerie nationale, pour l'exercice 1947, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 23.850.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

Chap. 301. — Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations..	1.350.000
Chap. 302. — Entretien, réparation, amortissement industriel du matériel d'exploitation	3.500.000
Chap. 304. — Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables	19.000.000
Total	23.850.000

Monnaies et médailles.

EXERCICE 1946.

Art. 15. — Sur les crédits ouverts au ministre des finances, au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1946 par la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (services civils) pour l'exercice 1946 et par des textes spéciaux, une somme de 9.994.000 francs est définitivement annulée au chapitre 12 « Matériel neuf et installations nouvelles ».

EXERCICE 1947.

Art. 16. — Il est ouvert au ministre des finances, au titre du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1947, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 47-1496 du 13 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à 9.994.000 francs et applicables au chapitre 306 : « Matériel neuf et installations nouvelles ».

Postes, télégraphes et téléphones.

EXERCICE 1946

Art. 17. — Sur les crédits ouverts au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour l'exercice 1946, par la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (services civils) pour l'exercice 1946 et par des textes spéciaux, une somme de 1.922.744.000 francs est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

2e *section. — Dépenses extraordinaires.*

Chap. 59. — Travaux d'équipement. — Bâtiments	226.913.000
Chap. 60. — Travaux d'équipement. — Matériel postal	214.335.000
Chap. 61. — Travaux d'équipement. — Matériel électrique et radioélectrique	516.517.000
Chap. 62. — Travaux d'équipement. — Matériel de transport routier	132.202.000
Chap. 67 R. — Travaux de reconstruction. — Exécution des travaux. — Indemnités	4.000.000
Chap. 68 R. — Travaux de reconstruction. — Transport et emballage du matériel	2.671.000
Chap. 69 R. — Travaux de reconstruction. — Bâtiments	461.686.000
Chap. 70 R. — Travaux de reconstruction. — Matériel postal	193.311.000
Chap. 71 R. — Travaux de reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	123.117.000
Chap. 72 R. — Travaux de reconstruction. — Matériel de transport routier...	47.962.000
Total	1.922.744.000

EXERCICE 1947

Art. 18. — Il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, au titre du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois n° 47-580 du 30 mars 1947 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947 et n° 47-1501 du 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 1.922.744.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

2e *section. — Dépenses extraordinaires.*

Reconstruction.

Chap. 802. — Reconstruction. — Indemnités éventuelles et spéciales du personnel titulaire	4.000.000
Chap. 803. — Reconstruction. — Transport et emballage de matériel	2.671.000
Chap. 804. — Reconstruction. — Bâtiments	461.686.000
Chap. 805. — Reconstruction. — Matériel postal...	193.311.000

Chap. 806. — Reconstruction. — Matériel électrique et radioélectrique	123.147.000
Chap. 807. — Reconstruction. — Matériel de transport routier	47.962.000
Equipement.	
Chap. 900. — Equipement. — Bâtiments	226.913.000
Chap. 901. — Equipement. — Matériel postal.....	214.335.000
Chap. 902. — Equipement. — Matériel électrique et radioélectrique	516.517.000
Chap. 903. — Equipement. — Matériel de transport routier	132.202.000
Total	1.922.744.000

Radiodiffusion française.

EXERCICE 1946

Art. 19. — Sur les crédits ouverts au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil au titre du budget annexe de la radiodiffusion française pour l'exercice 1946, par la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (services civils) pour l'exercice 1946 et par des textes spéciaux, une somme de 262.456.000 francs est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

2e section. — Dépenses de premier établissement.	
Chap. 46. — Travaux de programme. — Outillage pour la radiodiffusion (métropole)	46.711.000
Chap. 47. — Travaux de programme. — Bâtiments pour la radiodiffusion (métropole)	135.616.000
Chap. 48. — Travaux de programme. — Outillage pour la télévision (métropole).....	23.720.000
Chap. 49. — Travaux de programme. — Bâtiments pour la télévision (métropole)	12.246.000
Chap. 50. — Travaux de programme.— Equipement du réseau radiophonique africain. — Outillage.....	1.637.000
Chap. 51. — Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Bâtiments.....	13.180.000
Chap. 52. — Travaux de reconstruction. — Outillage et bâtiments.....	29.346.000
Total	262.456.000

EXERCICE 1947

Art. 20. — Il est ouvert au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, au titre du budget annexe de la radiodiffusion française pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par la loi n° 47-580 du 30 mars 1947 portant fixation du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 262.456.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

2e section. — Dépenses extraordinaires	
Reconstruction.	
Chap. 800. — Travaux de reconstruction. — Outillage et bâtiments	29.346.000
Equipement.	
Chap. 900. — Travaux de programme. — Outillage pour la radiodiffusion (métropole).	46.711.000
Chap. 901. — Travaux de programme. — Bâtiments pour la radiodiffusion (métropole)	135.616.000
Chap. 902. — Travaux de programme. — Outillage pour la télévision (métropole)....	23.720.000
Chap. 903. — Travaux de programme. — Bâtiments pour la télévision (métropole)	12.246.000
Chap. 904. — Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Outillage.....	1.637.000
Chap. 905. — Travaux de programme. — Equipement du réseau radiophonique africain. — Bâtiments.....	13.180.000
Total	262.456.000

B. — BUDGETS ANNEXES RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET DES DÉPENSES MILITAIRES.

Constructions aéronautiques.

EXERCICE 1947

Art. 21. — Il est ouvert au ministre de l'air, au titre du budget annexe des constructions aéronautiques, pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois nos 46-2922 du 23 décembre 1946, 47-581 du 31 mars 1947, 47-1156 du 27 juin 1947, 47-1426 du 1er août 1947, 47-1499 du 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme de 3 milliards 189.000.000 de francs et applicables aux chapitres ci-après:

1re Section. — Dépenses d'exploitation.	
Chap. 301. — Entretien des matériels et rechange	362.000.000
Chap. 303. — Constructions aéronautiques. — Fabrications	2.072.000.000
2e Section. — Etudes et recherches.	
Chap. 3003. — Constructions aéronautiques. — Recherches de prototypes.....	93.000.000
3e Section. — Dépenses de premier établissement.	
Chap. 900. — Constructions aéronautiques. Acquisitions immobilières	80.000.000
Chap. 902. — Constructions aéronautiques. — Equipement industriel.....	582.000.000
Total	3.189.000.000

Constructions et armes navales.

EXERCICE 1947

Art. 22. — Il est ouvert au ministre de la marine, au titre du budget annexe des constructions et armes navales, pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois nos 46-2922 du 23 décembre 1946, 47-581 du 31 mars 1947, 47-1156 du 27 juin 1947, 47-1426 du 1er août 1947, 47-1499 du 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme de 380.711.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

1re section. — Dépenses d'exploitation.	
Chap. 300. — Frais généraux et matières	325.000.000
3e section. — Dépenses de premier établissement.	
Chap. 902. — Acquisitions immobilières	55.711.000
Total	380.711.000

Fabrications d'armement.

EXERCICE 1947

Art. 23. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre du budget annexe des fabrications d'armement pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois nos 46-2922 du 23 décembre 1946, 47-581 du 31 mars 1947, 47-1156 du 27 juin 1947, 47-1426 du 1er août 1947, 47-1499 du 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 4.405.330.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

1re section. — Dépenses d'exploitation.	
Chap. 303. — Fabrications d'armement. — Matières et marchés à l'industrie	3.335.000.000
2e section. — Etudes et recherches.	
Chap. 3003. — Etudes, recherches et prototypes. — Matières et marchés à l'industrie	546.000.000
3e section. — Dépenses de premier établissement.	
Chap. 800. — Fabrications d'armement. — Reconstruction	188.930.000
Chap. 901. — Fabrications d'armement. — Acquisitions immobilières	110.900.000
Chap. 902. — Fabrications d'armement. — Installations et outillage	224.500.000
Total	4.405.330.000

Service des essences.

EXERCICE 1946

Art. 24. — Sur les crédits ouverts au ministre de la guerre au titre du budget annexe du service des essences pour l'exercice 1946, par la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) pour l'exercice

1946 et par des textes spéciaux, une somme de 189.284.000 francs est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

2e section. — Dépenses extraordinaires.

Chap. 10. — Renouvellement et création de bâtiments, machines et outillages	28.291.000
Chap. 11. — Travaux et installations intéressant la défense nationale. — Entretien des installations réservées	103.393.000
Chap. 12. — Liquidation des dépenses de guerre	57.600.000
Total	189.284.000

EXERCICE 1947

Art. 25. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre du budget annexe du service des essences pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois nos 46-2922 du 23 décembre 1946, 47-581 du 31 mars 1947, 47-1499 du 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 189 millions 284.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

2e section. — Dépenses extraordinaires.

Chap. 700. — Liquidation des dépenses de guerre	57.600.000
Chap. 900. — Renouvellement et création de bâtiments, machines, outillages et emballages en service	28.291.000
Chap. 901. — Travaux et installations intéressant la défense nationale. — Entretien des installations réservées	103.393.000
Total	189.284.000

Service des poudres.

EXERCICE 1946

Art. 26. — Sur les crédits ouverts au ministre de la guerre au titre du budget annexe du service des poudres pour l'exercice 1946 par la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 et par des textes spéciaux, une somme de 407.431.000 francs est définitivement annulée sur les chapitres ci-après:

2e section. — Dépenses extraordinaires.

Chap. 12. — Dépenses résultant du renouvellement des bâtiments, machines et outillage	21.822.000
Chap. 13. — Dépenses résultant de la création des bâtiments, machines et outillage. — Réquisitions immobilières	11.300.000
Chap. 14. — Payement par le fonds d'assurances des dépenses entraînées par des accidents (explosions, incendies) survenus en poudreries	13.000.000
Chap. 15. — Entretien des installations non utilisées pour les fabrications. — Magasinage et entretien des poudres et explosifs appartenant à divers services (air, guerre, marine)	586.000
Chap. 16. — Frais d'études et de recherches	178.280.000

3e section. — Dépenses résultant des hostilités.

Chap. 18. — Liquidation des dépenses de guerre (travaux, fournitures, transports, indemnités de résiliation des marchés, expropriations)	127.251.000
Chap. 19. — Reconstruction des établissements détruits ou endommagés par actes de guerre	53.100.000
Total	407.431.000

EXERCICE 1947

Art. 27. — Il est ouvert au ministre de la guerre, au titre du budget annexe du service des poudres pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par les lois nos 46-2922 du 23 décembre 1946, 47-581 du 31 mars 1947, 47-1499 du 14 août 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 407 millions 431.000 francs et applicables aux chapitres ci-après:

3e section. — Dépenses de premier établissement.

Reconstruction.

Chap. 3002. — Frais généraux, matières d'œuvres et marchés	53.100.000

Equipement.

Chap. 3003. — Frais généraux, matières d'œuvres et marchés	354.331.000
Total	407.431.000

SECTION V

DISPOSITIONS SPECIALES

Art. 28. — Sur les autorisations de payement validées pour l'exercice 1946, au titre de la réparation des dommages de guerre et des dépenses de reconstruction, par la loi du 23 décembre 1946, une somme de 12.955.373.000 francs est définitivement annulée conformément à l'état H annexé à la présente loi.

Art. 29. — Il est accordé au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, au titre de la réparation des dommages de guerre et des dépenses de reconstruction de l'exercice 1947, en addition aux autorisations de payement accordées par l'article 24 de la loi du 30 mars 1947, modifié par l'article 5 de la loi du 14 août 1947, des autorisations de payement s'élevant à la somme totale de 12.955.373.000 francs et réparties conformément à l'état H annexé à la présente loi.

Art. 30. — Les limites fixées aux opérations de dépenses du compte spécial de la reconstruction de la flotte de commerce et de pêche par la loi du 7 octobre 1946, portant ouverture et annulation de crédits, sont modifiées ainsi qu'il suit:

PROGRAMMES	CRÉDITS DE PAYEMENT	
	Crédits précédemment accordés.	Crédits présentement annulés.
	francs.	francs.
Programme de démarrage:		
I. — Tranche 1945	3.120.000.000	1.651.699.000
II. — Tranche 1946	2.646.000.000	2.140.567.000
Achèvement pour le compte français de commandes allemandes	1.559.000.000	1.306.219.000
Remboursement en espèces	175.000.000	147.427.000
Commandes à l'étranger	21.275.000.000	20.536.020.000
Achèvement du programme Rio	1.950.275.000	1.064.279.000
Totaux	31.025.275.000	26.846.211.000

Art. 31. — Est ratifié, en conformité des dispositions des articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934, le décret n° 47-977 du 2 juin 1947 pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921 et relatif à des avances sur crédits à reporter de l'exercice 1946.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

ETATS ANNEXÉS

BUDGET DES SERVICES CIVILS

Etat A. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1946.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Agriculture.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	8e *partie.* — *Subventions.*	
167	Primes à la reconstitution des oliveraies.....	100.000
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
LC	Allocations aux agriculteurs dépossédés de leurs exploitations par l'ennemi (acte dit loi du 4 juin 1942).....	340.697.000
	Total pour l'agriculture.....	340.857.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
LZF	Dépenses immobilières d'hébergement.....	20.000.000
LZI	Habillement	210.000.000
LZL	Transports	165.000.000
LZP	Indemnités aux rapatriés.....	250.000.000
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre.....	645.000.000
	Production industrielle.	
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
LH	Liquidation des contrats de fournitures. — Fabrications et travaux.....	790.000.000
	Reconstruction et urbanisme.	
	TITRE II — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
LB	Dépenses de déminage.....	790.000.000
	Travail et sécurité sociale.	
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
LA	Subventions aux comités d'entreprise et aux institutions sociales.....	168.848.000
	RECAPITULATION	
	Agriculture	340.857.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	645.000.000
	Production industrielle.....	790.000.000
	Reconstruction et urbanisme.....	790.000.000
	Travail et sécurité sociale.....	168.848.000
	Total pour l'état A.....	2.734.705.000

BUDGET DES SERVICES CIVILS (EQUIPEMENT ET RECONSTRUCTION)

Etat B. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1946.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Agriculture	
	1re *section.* — *Reconstruction.*	
RA	Reconstitution des matériels disparus.....	5.477.000
RB	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	4.717.000
RC	Reconstitution du cheptel bovin dans le département des Ardennes.....	2.000.000
RD	Reconstitution des forêts domaniales détruites par faits de guerre.....	1.004.000
	2e *section.* — *Equipement.*	
A	Participation financière de l'Etat aux études et travaux d'hydraulique et de génie rural..	49.162.000
B	Travaux d'équipement rural.....	28.255.000
C	Travaux de remembrement.....	23.594.000
D	Restauration de l'habitat rural.....	10.842.000
E	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole (travaux exécutés en application de l'ordonnance du 1er mai 1945)..	41.938.000
G	Subvention exceptionnelle pour travaux d'améliorations pastorales et forestières....	9.735.000
I	Reboisement. — Travaux subventionnés (achèvement des anciens programmes).....	41.376.000
K	Mise en valeur de la région des Landes de Gascogne	85.909.000
L	Service de liaison agricole de guerre. — Reconstruction provisoire des terres et travaux divers de réinstallation des agriculteurs expulsés	10.992.000
M	Travaux neufs et d'équipement dans les forêts domaniales.....	1.690.000
O	Restauration des terrains en montagne.....	718.000
P	Magasins d'approvisionnement et centres de congélation	6.666.000
Q	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Aménagement d'un centre de recherches et d'expérimentation du génie rural et de l'école nationale du génie rural.....	16.003.000
R	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement.....	9.839.000
T	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	9.995.000
U	Services centraux. — Achèvement des programmes de grands travaux prévus par la loi du 1 juillet 1931.....	9.512.000
V	Etablissements d'enseignement agricole. — Acquisitions	8.000.000
W	Direction générale des eaux et forêts. — Acquisitions	29.618.000
	Total pour l'agriculture.....	347.692.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	2e section. — Equipement.	
ZA	Travaux neufs et d'équipement	4.000.000
	Education nationale.	
	1re section. — Reconstruction.	
RC	Lycées d'Etat. — Travaux de reconstruction	24.293.000
RH	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Travaux de reconstruction	15.021.000
RK	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et de sports	400.000
RL	Education physique et sports. — Participation aux travaux de reconstruction et à la reconstitution du matériel détruit	850.000
RM	Participation à la reconstruction des conservatoires des écoles municipales, des salles de spectacles détruites et du matériel détruit	10.109.000
RP	Monuments historiques. — Travaux de reconstruction	59.811.000
RS	Immeubles non affectés. — Travaux de remise en état	5.229.000
	2e section. — Equipement.	
D *bis*	Enseignement supérieur. — Travaux	5.936.000
E *bis*	Lycées d'Etat. — Travaux	29.891.000
F	Subventions aux communes pour les constructions scolaires de l'enseignement du second degré	92.331.000
G	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré	91.480.000
I	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Travaux	11.761.000
J	Subventions aux communes pour les constructions scolaires de l'enseignement technique	55.127.000
M *bis*	Mouvements de jeunesse et culture populaire. — Travaux	85.000
N	Hygiène scolaire. — Acquisitions	41.500.000
O	Construction et aménagement du centre national d'éducation physique et sportive	40.000.000
P	Construction et aménagement des collèges nationaux et des centres régionaux d'éducation physique et sportive	63.008.000
Q	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme du 13 novembre 1940)	156.000.000
Q *bis*	Subvention aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme de démarrage)	70.000.000
R	Centres de formation nautique. — Travaux	10.600.000
S	Travaux de décoration	1.312.000
S *bis*	Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de la reconstruction des réserves du mobilier national	5.012.000
S *ter*	Aménagement des résidences présidentielles	374.000
V	Bâtiments civils et palais nationaux	50.831.000
V *ter*	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat	21.485.000
	Total pour l'éducation nationale	865.479.000
	Finances.	
	1re section. — Reconstruction.	
RA	Grosses réparations aux immeubles sinistrés	14.796.000
RB	Achat de mobilier pour les services sinistrés	20.102.000
	2e section. — Equipement.	
A	Achat ou construction d'immeubles à l'usage des services financiers. — Travaux à l'administration centrale	57.632.000
B	Installations nouvelles	90.732.000
	Total pour les finances	183.262.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	France d'outre-mer.	
	1re section. — Equipement.	
A	Construction d'immeubles et grosses réparations	500.000
B	Installations radioélectriques aux colonies	182.706.000
C	Etude de matériel de chemin de fer	8.341.000
E	Délégation générale à l'aménagement du Cap-Vert	6.288.000
	Total pour la France d'outre-mer	197.835.000
	Intérieur.	
	2e section. — Equipement.	
C	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution des travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations	55.000.000
D	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgents du réseau routier départemental et vicinal	837.000.000
E	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre des communications (véhicules utilitaires. — Passages d'eau et défense contre les eaux)	44.000.000
F	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour constructions et travaux d'équipement spécial. — Assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie urbaine et lotissements défectueux	794.000.000
I	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	49.000.000
J *bis*	Réalisation du câble téléphonique souterrain d'Afrique du Nord	312.000.000
K	Services de la sûreté nationale. — Dépenses de matériel. — Equipement	76.000.000
L	Equipement en matériel de transmissions du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	52.120.000
N	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles et travaux neufs	13.314.000
	Total pour l'intérieur	2.232.434.000
	Justice.	
	2e section. — Equipement.	
B	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et de l'éducation surveillée appartenant à l'Etat	10.960.000
	Présidence du conseil.	
	III. — SERVICES DE LA DEFENSE NATIONALE	
	2e section. — Equipement.	
A	Matériel technique. — Groupement des contrôles radioélectriques	24.148.000
B	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Acquisition de terrain ou d'immeuble	8.000.000
C	Groupement des contrôles radioélectriques. — Réquisition de terrains et d'immeubles	16.348.000
D	Groupements des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	5.895.000
	Total pour la présidence du conseil	54.391.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Production industrielle.	
	1re section. — Reconstruction.	
BB	Reconstruction de l'école technique des mines de Douai	19.185.000
	2e section. — Equipement.	
A	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain..	1.150.000
D	Plan national de ravitaillement en carburant. — Liquidation	88.854.000
D bis	Construction de pipe-lines	1.343.000
F	Recherches et prospections minières. — Mesures préparatoires d'exploitation, d'équipement et d'outillage	166.675.000
J	Contrats de fourniture, d'équipement et d'entretien d'usines, non résiliés en exécution de la loi du 20 juillet 1940	21.408.000
	Total pour la production industrielle.	298.615.000
	Reconstruction et urbanisme.	
	1re section. — Reconstruction.	
RA	Projets d'aménagement et de reconstruction.	123.781.000
RC	Etude et recherches relatives à l'urbanisme, l'habitation et la construction. — Diffusion des résultats y afférents	31.000.000
RD	Contrôle technique des travaux de reconstruction	16.000.000
RE	Etudes des travaux relatifs aux plans masse et des immeubles types (habitation, services publics, commerce et industrie)	14.000.000
RF	Expertises et constats immobiliers, industriels et commerciaux	2.000.000
RG	Regroupement des services administratifs de la région parisienne	274.471.000
RG bis	Regroupement des services administratifs dans les départements	71.200.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	532.452.000
	Santé publique et population.	
	1re section. — Reconstruction.	
RA	Etablissements hospitaliers sinistrés par suite de faits de guerre	35.674.000
RB	Contrôle sanitaire aux frontières	4.983.000
	2e section. — Equipement.	
A	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	229.953.000
B	Organismes d'hygiène sociale. — Dépenses d'équipement	86.311.000
C	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	12.129.000
F	Etablissement de rééducation et de reclassement des prostituées. — Installations et aménagements	682.000
	Total pour la santé publique et population	369.762.000
	Travail et sécurité sociale.	
	2e section. — Equipement.	
A	Achèvement de l'immeuble Fontenoy	2.000.000
	Travaux publics et transports.	
	I. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS	
	1re section. — Reconstruction.	
RB	Routes nationales. — Travaux dans les localités sinistrées	26.604.000
RD	Reconstructions des ouvrages d'art	153.753.000
RE	Routes nationales. — Améliorations apportées lors de leur reconstruction aux ponts détruits	16.310.000
RF	Voies de navigation intérieure. — Travaux de déblaiement et de remise en état	3.621.000
RG	Ports maritimes. — Travaux de déblaiement et de remise en état. — Part de l'Etat	1.785.055.000
	2e section. — Equipement.	
A	Acquisition et constructions, aménagements et grosses réparations des immeubles destinés aux services des ponts et chaussées	4.321.000
B	Routes nationales. — Equipement	4.870.000
C	Passages à niveau	49.000
D	Ponts des routes nationales. — Constructions et grosses réparations	15.081.000
E	Voies de navigation intérieure. — Equipement	3.602.000
F	Extension du port de Strasbourg	10.989.000
G	Travaux de défense contre les eaux	2.397.000
I	Réparation des dégâts causés par les inondations d'octobre 1940 et d'avril 1942 dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	620.000
J	Ports maritimes. — Equipement	442.742.000
K	Ports de pêche. — Equipement	39.671.000
M	Institut géographique national. — Equipement	16.016.000
M bis	Construction de dépôts d'hydrocarbures	396.000
M ter	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration des établissements de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	23.325.000
N	Subventions allouées par l'Etat, pour l'exécution des travaux d'intérêt local visés par la loi du 11 octobre 1940	3.344.000
O	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	15.079.000
P	Subventions pour travaux de défense contre la mer	12.946.000
	Total pour les travaux publics et transports	2.580.764.000
	II. — MARINE MARCHANDE	
	1re section. — Reconstruction.	
RA	Application de l'article 36 du cahier des charges annexé à la convention du 29 décembre 1920 conclu entre l'Etat et la Société des services contractuels des messageries maritimes	103.882.000
	Flottille garde-pêche et bateaux-pilotes. — Construction et réparations	29.516.000
RB	Reconstruction et réparations d'immeubles	4.244.000
	2e section. — Equipement.	
A	Constructions d'immeubles	6.958.000
B	Achats d'immeubles	20.635.000
	Total pour la marine marchande	165.235.000
	III. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	2e section. — Equipement.	
A	Matériel aéronautique	970.000.000
B	Equipement technique	580.307.000
C	Travaux et installations	1.927.780.000
	Total pour l'aviation civile et commerciale	3.478.087.000
	RECAPITULATION	
	Agriculture	347.692.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	4.000.000
	Education nationale	865.479.000
	Finances	183.262.000
	France d'outre-mer	197.835.000
	Intérieur	2.232.534.000
	Justice	10.980.000
	Présidence du conseil	54.391.000
	Production industrielle	298.615.000
	Reconstruction et urbanisme	532.452.000
	Santé publique et population	369.762.000
	Travail et sécurité sociale	2.000.000
	Travaux publics et transports:	
	I. — Travaux publics et transports	2.580.764.000
	II. — Marine marchande	165.235.000
	III. — Aviation civile et commerciale	3.478.087.000
	Total pour l'état B	11.322.988.000

BUDGET ORDINAIRE (SERVICES CIVILS)

TITRES Ier ET II

Etat C. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés pour l'exercice 1947.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Agriculture.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	7e partie. — Subventions.	
517	Primes à la reconstitution des oliveraies	160.000
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
700	Allocations aux agriculteurs dépossédés par l'ennemi (acte dit loi du 4 juin 1942)	340.697.000
	Total pour l'agriculture	340.857.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES DES HOSTILITÉS	
705	Dépenses immobilières d'hébergement.....	20.000.000
7072	Habillement	210.000.000
710	Transports	165.000.000
712	Indemnités aux rapatriés.....	250.000.000
	Total pour les anciens combattants et victimes de la guerre	645.000.000
	Education nationale.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
3721	Construction et aménagement des collèges nationaux, centres régionaux et écoles préparatoires d'éducation physique et sportive....	62.008.000
3723	Mouvements de jeunesse et éducation populaire. — Acquisitions	85.000
3861	Acquisitions d'ensembles mobiliers en vue de la reconstitution des réserves du mobilier national	5.012.000
3862	Aménagement de résidences présidentielles ..	374.000
3881	Travaux de décoration	1.312.000
3981	Monuments historiques n'appartenant pas à l'Etat. — Travaux de restauration	21.485.000
	Total pour l'éducation nationale	91.276.000
	France d'outre-mer.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	
821	Etudes de matériel de chemins de fer	8.311.000
	Intérieur.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
836	Sûreté nationale. — Dépenses de matériel. — Equipement	76.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Production industrielle.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
331	Plan national de ravitaillement en carburants. — Liquidation	88.851.000
331	Recherches et prospections minières. — Mesures préparatoires d'exploitation, d'équipement et d'outillage	166.678.000
	Total pour le titre Ier	255.529.000
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
708	Liquidation des contrats de fournitures. — Fabrications et travaux	790.000.000
	Total pour la production industrielle..	1.045.529.000
	Reconstruction et urbanisme.	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	8e partie. — Dépenses diverses.	
6042	Etudes et recherches relatives à l'urbanisme, l'habitation et la reconstruction.....	31.000.000
6043	Contrôle technique des travaux de reconstruction	16.000.000
6044	Expertises et constats.....	2.000.000
	Total pour le titre 1er.....	49.000.000
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
700	Dépenses du déminage et du désobusage.....	790.000.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	839.000.000
	Travail et sécurité sociale.	
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
700	Subventions aux comités d'entreprise et aux institutions sociales.....	168.848.000
	RÉCAPITULATION	
	Agriculture	340.857.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	645.000.000
	Education nationale.....	91.276.000
	France d'outre-mer.....	8.311.000
	Intérieur	76.000.000
	Production industrielle.....	1.045.529.000
	Reconstruction et urbanisme.....	839.000.000
	Travail et sécurité sociale.....	168.848.000
	Total pour l'état C.....	3.214.851.000

BUDGET DE RECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT

Etat D. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés pour l'exercice 1947.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Agriculture.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstitution de matériels diparus	5.477.000
801	Reconstruction des immeubles détruits par la guerre	4.717.000
802	Reconstitution du cheptel bovin dans le département des Ardennes	2.000.000
803	Reconstitution des forêts domaniales détruites par faits de guerre	1.601.000
	EQUIPEMENT	
901	Travaux d'équipement rural	28.255.000
902	Travaux de remembrement	34.037.000
903	Restauration de l'habitat rural	21.905.000
904	Direction générale du génie rural et de l'hydraulique agricole. — Travaux exécutés en application de l'ordonnance du 1er mai 1945	11.958.000
906	Travaux d'aménagement agricole de la basse vallée du Rhône	22.576.000
908	Construction et aménagement d'abattoirs régionaux et communaux	5.080.000
910	Subventions exceptionnelles pour travaux d'améliorations pastorales et forestières	9.735.000
912	Reboisement. — Travaux subventionnés (programmes antérieurs à 1946)	11.376.000
915	Mise en valeur de la région des Landes de Gascogne	85.909.000
916	Travaux neufs dans les forêts domaniales	1.690.000
918	Restauration des terrains en montagne	748.000
919	Service de liaison agricole de guerre. — Redistribution provisoire des terres et travaux divers de réinstallation des agriculteurs expulsés	10.992.000
920	Magasins d'approvisionnement et centres de congélation	6.666.000
921	Aménagement d'un centre de recherches et d'expérimentation du génie rural et de l'école nationale du génie rural	16.003.000
922	Etablissements d'enseignement agricole. — Travaux d'équipement	9.839.000
924	Services vétérinaires. — Travaux d'équipement	9.995.000
925	Services centraux. — Achèvement des programmes de grands travaux prévus par la loi du 7 juillet 1934	9.512.000
926	Etablissements d'enseignement agricole. — Acquisitions	8.000.000
927	Direction générale des eaux et forêts. — Acquisitions	29.618.000
	Total pour l'agriculture	347.692.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre.	
	EQUIPEMENT	
900	Construction, aménagement et équipement technique	4.000.000
	Education nationale.	
	RECONSTRUCTION	
	a) *Reconstruction des établissements et bâtiments appartenant à l'Etat.*	
801	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux de reconstruction	24.293.000
803	Etablissements nationaux d'enseignement technique. — Reconstruction	15.021.000
805	Travaux de reconstruction des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	400.000
806	Protection et réparation des monuments historiques endommagés par les opérations de guerre	59.844.000
	b) *Participation aux dépenses de reconstruction et de reconstitution de matériel détruit.*	
813	Education physique et sports. — Participation à la reconstitution du matériel détruit	850.000
814	Participation à la reconstitution du matériel des salles de spectacle, conservatoires, écoles nationales et sociétés de musique	10.109.000
	EQUIPEMENT	
	a) *Travaux exécutés et financés par l'Etat.*	
902	Etablissements du second degré appartenant à l'Etat. — Travaux	29.891.000
905	Etablissements de l'enseignement technique appartenant à l'Etat. — Travaux	11.761.000
913	Construction et aménagement des établissements nationaux d'éducation physique et sportive	40.000.000
916	Centres de formation nautique. — Construction et aménagement	10.600.000
924	Bâtiments civils et palais nationaux. — Achèvement des opérations en cours	56.060.000
	b) *Travaux exécutés avec une participation financière de l'Etat.*	
936	Enseignement supérieur. — Travaux	5.936.000
937	Constructions scolaires de l'enseignement du second degré. — Subventions	92.331.000
938	Constructions scolaires de l'enseignement du premier degré. — Subventions	91.480.000
940	Constructions scolaires de l'enseignement technique. — Subventions	55.127.000
946	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme du 13 novembre 1940)	156.000.000
947	Subventions aux collectivités pour travaux d'aménagement sportif (programme 1946-1947)	70.000.000
	Total pour l'éducation nationale	732.703.000
	Finances.	
	RECONSTRUCTION	
800	Services financiers. — Reconstruction	14.796.000
801	Services financiers. — Reconstruction du matériel détruit	20.102.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction ou aménagement d'immeubles pour les services financiers	57.632.000
901	Services financiers. — Equipement technique	90.732.000
	Total pour les finances	183.262.000
	France d'outre-mer.	
	EQUIPEMENT	
901	Construction d'immeubles et grosses réparations	500.000
902	Installations radioélectriques aux colonies	182.706.000
904	Travaux d'aménagement du Cap-Vert	1.988.000
	Total pour la France d'outre-mer	185.194.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Intérieur.	
	EQUIPEMENT	
902	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour l'exécution des travaux d'équipement de la vie collective de la nation. — Constructions publiques. — Ilots insalubres. — Habitations	55.000.000
903	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux départements et aux communes pour travaux de remise en état de viabilité et travaux d'équipement urgents du réseau routier départemental, vicinal et rural	837.000.000
904	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent au titre de communications (véhicules utilitaires. — Passages d'eau et défense contre les eaux)	44.000.000
905	Plan d'équipement national. — Tranche de démarrage. — Subventions aux collectivités locales et aux établissements et services qui en dépendent pour construction et travaux d'équipement spécial. — Assainissement. — Distribution d'eau et de chaleur. — Voirie	791.000.000
908	Subventions aux collectivités locales en vue de les aider à supporter les dépenses laissées à leur charge par la réglementation sur la reconstruction	40.000.000
911	Réalisation du câble téléphonique souterrain nord-africain	312.000.000
914	Equipement en matériel de transmission du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sûreté nationale	52.120.000
916	Services de la sûreté nationale. — Acquisitions d'immeubles et travaux neufs	13.311.000
	Total pour l'intérieur	2.156.431.000
	Justice.	
	EQUIPEMENT	
901	Travaux neufs aux bâtiments pénitentiaires et d'éducation surveillée	10.980.000
	Présidence du conseil.	
	III. — SERVICE DE LA DEFENSE NATIONALE	
	EQUIPEMENT	
903	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. — Acquisition de terrains et d'immeubles	8.000.000
905	Groupement des contrôles radioélectriques. — Acquisition de terrains et d'immeubles	16.318.000
906	Groupement des contrôles radioélectriques. — Travaux neufs	5.895.000
907	Groupement des contrôles radioélectriques. — Achat de matériel technique	24.148.000
	Total pour la présidence du conseil	54.391.000
	Production industrielle.	
	RECONSTRUCTION	
901	Reconstruction de l'école technique des mines de Douai	19.185.000
	EQUIPEMENT	
900	Sondages et recherches géologiques et géophysiques au laboratoire et sur le terrain	1.150.000
904	Construction de pipe-lines	1.343.000
907	Contrats de fournitures, d'équipement et d'entretien d'usines non résiliés, en exécution de la loi du 20 juillet 1940	21.408.000
	Total pour la production industrielle	43.086.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Reconstruction et urbanisme.	
	RECONSTRUCTION	
800	Projets d'aménagement et de reconstruction	123.781.000
801	Etudes et travaux relatifs aux plans masse et des immeubles type	14.000.000
	EQUIPEMENT	
900	Regroupement des services administratifs de la région parisienne	24.471.000
901	Regroupement des services administratifs dans les départements	71.200.000
	Total pour la reconstruction et l'urbanisme	233.452.000
	Santé publique et population.	
	RECONSTRUCTION	
800	Reconstruction des établissements hospitaliers nationaux	35.674.000
801	Reconstruction et rééquipement des centres de contrôle sanitaire aux frontières	4.983.000
	EQUIPEMENT	
900	Œuvres et établissements de bienfaisance. — Hôpitaux et hospices. — Dépenses d'équipement	229.953.000
901	Subventions aux organismes d'hygiène sociale pour dépenses d'équipement	86.341.000
902	Protection de l'enfance. — Dépenses d'équipement	12.129.000
903	Etablissements de rééducation et de reclassement des prostituées. — Installations et aménagements	682.000
	Total pour la santé publique et la population	369.762.000
	Travail.	
	EQUIPEMENT	
900	Achèvement de l'immeuble Fontenoy	2.000.000
	Travaux publics et transports.	
	RECONSTRUCTION	
801	Routes nationales. — Travaux dans les localités sinistrées	26.601.000
802	Reconstruction des ouvrages d'art	153.753.000
803	Routes nationales. — Améliorations apportées aux ponts détruits lors de leur reconstruction	16.310.000
804	Voies de navigation intérieure. — Travaux de déblaiement et remise en état	3.621.000
805	Ports maritimes. — Travaux de déblaiement et de remise en état	1.785.055.000
807	Application de l'article 36 du cahier des charges annexé à la convention du 29 décembre 1920 conclue entre l'Etat et la Société des services contractuels des messageries maritimes	103.882.000
808	Reconstitution de la flotte de commerce et de pêche	26.846.211.000
810	Flottille garde-pêche et baleaux-pilotes. — Constructions et grosses réparations	29.516.000
811	Reconstruction et réparation d'immeubles des services de la marine marchande	4.244.000
	EQUIPEMENT	
900	Achat, construction, aménagement et grosses réparations des immeubles destinés aux services des travaux publics et transports	31.914.000
901	Routes nationales. — Equipement	4.870.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
902	Passages à niveau	49.000
903	Ponts des routes nationales. — Constructions et grosses réparations	15.081.000
904	Voies de navigation intérieures. — Equipement	3.602.000
905	Extension du port de Strasbourg	10.989.000
906	Travaux de défense contre les eaux	2.397.000
908	Réparations des dégâts causés par les inondations d'octobre 1940 et d'avril 1942 dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude	620.000
909	Ports maritimes. — Equipement	442.742.000
910	Ports de pêche. — Equipement	39.671.000
913	Institut géographique national. — Equipement	16.016.000
913 bis	Construction de dépôts d'hydrocarbures	396.000
914	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration des établissement de signalisation maritime des territoires d'outre-mer	23.325.000
915	Matériel aéronautique	970.000.000
916	Equipement technique de l'aéronautique civile et commerciale	580.307.000
917	Travaux et installations de l'aéronautique	1.932.080.000
918	Subventions allouées par l'Etat pour l'exécution des travaux d'intérêt local visés par la loi du 11 octobre 1940	3.344.000
919	Subventions pour travaux de défense contre les eaux	15.079.000
920	Subventions pour travaux de défense contre la mer	12.916.000
	Total pour les travaux publics et les transports	33.074.597.000
	RECAPITULATION	
	Agriculture	317.692.000
	Anciens combattants et victimes de la guerre	4.000.000
	Education nationale	732.703.000
	Finances	183.262.000
	France d'outre-mer	185.194.000
	Intérieur	2.156.434.000
	Justice	10.980.000
	Présidence du conseil	54.391.000
	Production industrielle	43.086.000
	Reconstruction et urbanisme	233.452.000
	Santé publique et population	369.762.000
	Travail	2.000.000
	Travaux publics et transports	33.074.597.000
	Total pour l'état D	37.397.553.000

Etat E. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits annulés sur l'exercice 1946.*

BUDGET ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE (DEPENSES MILITAIRES)

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	Armées.	
	SECTION III. — GUERRE	
	A. — ARMÉE	
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
LA bis	Règlement des enlèvements et des dommages imputables à l'armée et aux forces françaises de l'intérieur pendant la guerre 1939-945, en dehors du cadre normal de leurs activités militaires ainsi qu'aux formations de la Résistance	58.700.000
LB	Intendance. — Dépenses diverses résultant des hostilités	48.000.000
LC	Service de santé. — Dépenses diverses résultant des hostilités	72.000.000
LD	Service du matériel. — Dépenses diverses résultant des hostilités	35.000.000
LE	Service du génie. — Dépenses diverses résultant des hostilités	53.000.000
LF	Service des transmissions. — Dépenses diverses résultant des hostilités	1.380.000
LI	Unités de garde des prisonniers de guerre. — Entretien	24.600.000
LK	Entretien des prisonniers de guerre. — Dépenses particulières aux camps de prisonniers de guerre	6.650.000
	Total pour le titre II	299.330.000
	TITRE III. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
RA	Intendance. — Dépenses de reconstruction	5.500.000
RB	Service de santé. — Dépenses de reconstruction	6.220.000
RC	Service du matériel. — Dépenses de reconstruction	26.410.000
RD	Service du génie. — Dépenses de reconstruction	13.260.000
RE	Chemins de fer et routes. — Dépenses de reconstruction	14.300.000
	Equipement.	
A	Intendance. — Dépenses d'équipement	47.860.000
B	Service de santé. — Dépenses d'équipement	19.000.000
C	Service du matériel. — Dépenses d'équipement	88.470.000
D	Service du génie. — Dépenses d'équipement	133.080.000
G	Chemins de fer et routes. — Dépenses d'équipement	21.610.000
E	Service des transmissions. — Dépenses d'équipement	162.700.000
F	Achat à l'étranger de dotations d'entretien d'unités	217.080.000
I	Etudes techniques militaires et commissions d'expériences	74.000.000
M	Service du génie. — Acquisitions immobilières	5.000.000
	Total pour le titre III	867.490.000
	Total pour l'armée	1.166.820.000
	B. — GENDARMERIE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services.	
GO	Gendarmerie. — Matériel et entretien	14.420.000
	TITRE III. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
RG	Gendarmerie. — Dépenses de reconstruction	6.000.000
	Equipement.	
P	Gendarmerie. — Dépenses d'équipement	79.900.000
Q	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	4.530.000
	Total pour le titre III	87.430.000
	Total pour la gendarmerie	101.850.000
	Total pour la section III. — Guerre	1.268.670.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits annulés.
		francs.
	SECTION IV. — MARINE	
	TITRE III. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
	Reconstruction.	
RA	Intendance maritime	50.700.000
RB	Service de santé	2.619.000
	Equipement.	
A	Intendance maritime	25.000.000
B	Service de santé	1.139.000
	Total pour la marine	79.458.000
	Armement.	
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
LC	Fabrications d'armement. — Liquidation des marchés résiliés	170.000.000
LC *bis*	Subvention au budget annexe des poudres pour la liquidation des dépenses de guerre.	4.500.000
LE	Constructions et armes navales. — Liquidation des marchés résiliés et des réquisitions de navires de la flotte auxiliaire	70.000.000
	Total pour le titre II	244.500.000
	TITRE III. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
	Sous-section A. — *Reconstruction.*	
RE	Fabrications d'armement. — Reconstruction	184.500.000
RI	Poudres. — Reconstruction	88.387.000
RK	Travaux maritimes. — Reconstruction	46.894.000
	Sous-section B. — *Equipement.*	
	I. — Travaux entièrement financés par l'Etat.	
A	Constructions aéronautiques. — Matériel. — Dépenses d'équipement et d'études	1.740.000.000
C	Services du matériel (air). — Matériels techniques	399.000.000
E	Fabrications d'armement. — Matériels. — Dépenses d'équipement, d'études et de recherches scientifiques	4.105.500.000
J	Constructions et armes navales. — Matériels (dépenses d'équipement, d'études et de recherches scientifiques)	380.711.000
K	Travaux maritimes. — Travaux neufs	7.378.000
	III. — Acquisitions immobilières.	
O	Constructions aéronautiques. — Acquisitions immobilières	80.000.000
Q	Fabrications d'armement. — Acquisitions immobilières	110.900.000
T	Travaux maritimes. — Acquisitions immobilières	21.523.000
	Total pour le titre III	7.161.796.000
	Total pour l'armement	7.409.296.000
	France d'outre-mer.	
	II. — DEPENSES MILITAIRES	
	TITRE III. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
F	Travaux et installations domaniales	420.000.000
G	Achat de matériel	448.908.000
	Total pour la France d'outre-mer	868.908.000
	RECAPITULATION	
	Armées:	
	Section III. — Guerre	1.268.670.000
	Section IV. — Marine	79.458.000
	Armement	7.409.296.000
	France d'outre-mer	868.908.000
	Total pour l'Etat E	9.626.332.000

BUDGET ORDINAIRE (DEPENSES MILITAIRES)

Etat F. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés sur l'exercice 1947.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Air.	
	SECTION I. — METROPOLE, AFRIQUE DU NORD ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e *partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.*	
3062	Réparations et fournitures de rechange assurées par le service des constructions aéronautiques	399.000.000
345	Matériel technique, armement et munitions de l'armée de l'air	362.000.000
	Total pour l'air	761.000.000
	Guerre.	
	A. — ARMEE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e *partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.*	
3112	Munitions et armement	3.335.000.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
701	Intendance. — Dépenses diverses résultant des hostilités	48.000.000
702	Règlement des enlèvements et des dommages imputables à l'armée et aux forces françaises de l'intérieur pendant la guerre 1939-1945, en dehors du cadre normal de leurs activités militaires ainsi qu'aux formations de la Résistance	58.700.000
703	Service de santé. — Dépenses diverses résultant des hostilités	72.000.000
704	Service du matériel. — Dépenses diverses résultant des hostilités	35.000.000
7042	Fabrications d'armement. — Liquidation des marchés résiliés	174.500.000
705	Service du génie. — Dépenses résultant des hostilités	53.000.000
706	Service des transmissions. — Dépenses diverses résultant des hostilités	1.380.000
712	Unités de garde des prisonniers de guerre. — Entretien	24.600.000
714	Entretien des prisonniers de guerre. — Dépenses particulières aux camps de prisonniers	6.650.000
	Total pour le titre II	473.830.000
	Total pour la guerre	3.808.830.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés.
		francs.
	Marine.	
	SECTION I. — METROPOLE, AFRIQUE DU NORD ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
815	Constructions et armes navales. — Munitions et rechanges d'armes	32.000.000
	TITRE II. — LIQUIDATION DES DÉPENSES RÉSULTANT DES HOSTILITÉS	
7032	Dragage et déminage en mer	195.000.000
707	Constructions et armes navales. — Liquidation des marchés résiliés	70.000.000
	Total pour le titre II	265.000.000
	Total pour la marine	297.000.000
	RECAPITULATION	
	Air	761.000.000
	Guerre	3.808.830.000
	Marine	297.000.000
	Total pour l'état F	4.866.830.000

BUDGET EXTRAORDINAIRE (DEPENSES MILITAIRES)

Etat G. — *Tableau, par service et par chapitre, des crédits accordés pour l'exercice 1947.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des crédits accordés
		francs.
	Air.	
	ÉQUIPEMENT	
905	Matériel de série pour l'armée de l'air	240.000.000
906	Subvention au budget annexe des constructions aéronautiques pour la couverture des dépenses d'études, recherches et prototypes	93.000.000
	Total pour l'air	333.000.000
	France d'outre-mer.	
	DÉPENSES MILITAIRES	
	TITRE III. — DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	
952	Equipement industriel des directions d'artillerie	247.600.000
953	Constitution de nouvelles unités motorisées	37.600.000
954	Equipement technique de l'intendance	3.708.000
955	Matériel et stock du service de santé	160.000.000
	Total pour la France d'outre-mer	448.908.000
	Guerre.	
	A. — ARMEE	
	RECONSTRUCTION	
800	Intendance. — Reconstruction	5.500.000
801	Service de santé. — Reconstruction	6.220.000
802	Service du matériel. — Reconstruction	26.410.000
803	Service du génie. — Reconstruction	13.260.000
804	Chemins de fer et routes. — Reconstruction	14.300.000
807	Subventions au budget annexe des fabrications d'armement pour travaux de reconstruction	188.930.000
	ÉQUIPEMENT	
900	Intendance. — Equipement	47.860.000
901	Service de santé. — Equipement	19.000.000
902	Service du matériel. — Equipement	88.470.000
903	Service du génie. — Equipement	133.080.000
904	Chemins de fer et routes. — Equipement	24.610.000
905	Service des transmissions. — Equipement	162.700.000
906	Achats à l'étranger de dotations d'entretien d'unités excédant les besoins normaux (à l'exclusion des dotations d'entretien nécessaires pour l'année 1947)	247.080.000
908	Construction et équipement des laboratoires et organes d'études. — Contrats d'études	71.000.000
911	Service du génie. — Acquisitions immobilières	5.000.000
9122	Etudes et prototypes (fabrications d'armement et transmissions)	516.000.000
9123	Subvention au budget annexe des fabrications d'armement pour travaux de premier établissement de caractère militaire	335.400.000
	Total pour l'armée	1.937.820.000
	B. — GENDARMERIE	
	RECONSTRUCTION	
806	Gendarmerie. — Reconstruction	3.000.000
	ÉQUIPEMENT	
915	Gendarmerie. — Equipement	94.320.000
916	Gendarmerie. — Acquisitions immobilières	4.530.000
	Total pour la gendarmerie	101.850.000
	Total pour la guerre	2.039.670.000
	Marine.	
	RECONSTRUCTION	
800	Intendance maritime. — Reconstruction	50.700.000
801	Service de santé. — Reconstruction	2.610.000
	ÉQUIPEMENT	
900	Intendance maritime. — Equipement	25.000.000
901	Service de santé. — Equipement	1.130.000
904	Construction de la flotte	98.000.000
905	Travaux maritimes. — Travaux et installations	51.272.000
9062	Aéronautique navale. — Matériel de série	382.000.000
909	Matériel et stocks. — Acquisitions immobilières	21.523.000
	Total pour la marine	635.253.000
	RECAPITULATION	
	Air	333.000.000
	France d'outre-mer	448.908.000
	Guerre	2.039.670.000
	Marine	635.253.000
	Total pour l'état G	3.456.831.000

BUDGET DE RECONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT

Etat H. — *Tableau des autorisations de payement annulées sur l'exercice 1946 et accordées pour l'exercice 1947.*

NATURE DES DEPENSES	AUTORISATIONS de payement annulées sur l'exercice 1946.	AUTORISATIONS de payement accordées pour l'exercice 1947.
	francs.	francs.
1° Travaux de voirie et de réseaux d'assainissement et de distribution d'eau, de gaz ou d'électricité (ordonnance n° 45-2062 du 8 septembre 1945, art. 16, 17, 18 et 20).....	3.240.615.000	3.240.615.000
2° Acquisitions ou expropriation de terrains (lois validées des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941, art. 10).....	501.258.000	501.258.000
3° Travaux préliminaires à la reconstruction (ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945, art. 21).	887.007.000	887.007.000
4° Constructions et aménagements provisoires et réparations urgentes exécutées d'office (ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945. — Titres II et III).....	4.082.311.000	4.082.311.000
5° Constructions d'immeubles d'habitation par l'Etat ou des associations syndicales de reconstruction (ordonnance n° 45-2064 du 8 septembre 1945).....	4.244.122.000	4.244.122.000
Total	12.955.373.000	12.955.373.000

Vu pour être annexé à la loi n° 47-2386 du 27 décembre 1947

Le Président de la République,
VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

LOI n° 47-2387 du 27 décembre 1947 prorogeant et modifiant la loi n° 47-1412 du 30 juillet 1947 prévoyant certaines dispositions transitoires en matière de loyers de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — La date du 1er juillet 1948 est substituée à celle du 1er janvier 1948 prévue par l'article 1er de la loi n° 47-1412 du 30 juillet 1947 prévoyant certaines dispositions transitoires en matière de loyers de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

Art. 2. — L'article 5 de la loi n° 47-1412 du 30 juillet 1947, modifié par la loi n° 47-1651 du 30 août 1947, est modifié ainsi qu'il suit:

« A titre provisoire et à dater du 1er janvier 1948, les majorations de 30 p. 100 et de 15 p. 100 prévues aux articles 3 et 4 de l'ordonnance du 28 juin 1945 sont, de plein droit, portées respectivement à 70 p. 100 et 35 p. 100 sans que l'application des nouveaux taux puisse avoir pour effet de porter le principal des loyers d'habitation à un chiffre supérieur à 680 p. 100 de la valeur locative de 1914 pour les locaux soumis à la loi du 1er avril 1926 et à 135 p. 100 du loyer de 1939 pour les locaux soumis à la loi du 28 février 1941.

« Ces dispositions ne peuvent s'appliquer aux immeubles sinistrés qui ont été reconstruits ou réparés, dont le prix de location a été fixé, sans qu'il fût tenu compte des maxima de majoration.

« Les loyers résultant de l'application du premier alinéa du présent article seront, pour la partie du local affectée à l'exercice d'une profession, majorés de 10 p. 100.

« Les indemnités d'occupation et de réquisition versées par les occupants à un titre quelconque seront majorées dans les conditions prévues par les alinéas ci-dessus ».

Art. 3. — L'article 4 de la loi n° 47-1412 du 30 juillet 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

« Lorsque le droit de reprise est exercé, en dehors du cas prévu à l'article précédent, par un propriétaire appartenant à l'une des catégories suivantes:

« 1° Fonctionnaires, agents, ouvriers et employés logés par l'administration ou l'entreprise dont ils dépendent, justifiant, pour toute autre cause qu'une sanction disciplinaire, soit de leur admission à la retraite, soit de la cessation de leur fonction;

« 2° Sinistrés ayant perdu l'usage de leur habitation.

« Les dispositions de l'article 4 de la loi du 28 mars 1947 ne sont pas applicables ».

Art. 4. — L'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 30 juillet 1947 est ainsi modifié:

« Si, dans le mois du congé, l'occupant refuse ou s'il ne fait pas connaître sa décision, le propriétaire saisit la juridiction compétente aux fins de nomination d'un expert. L'instance est dispensée du préliminaire de conciliation ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 décembre 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Le ministre de la santé publique et de la population.
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
RENÉ COTY.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Attribution du brevet du centre de hautes études administratives.

Par décision en date du 22 novembre 1947, le conseil de perfectionnement du centre de hautes études administratives a attribué le brevet prévu par l'article 11 du décret n° 45-2290 du 9 octobre 1945 aux auditeurs dont les noms suivent:

M. André Angladette, ingénieur principal des services d'agriculture aux colonies, en service au commissariat général du plan de modernisation et d'équipement.

M. Eugène Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale au ministère de la santé publique et de la population.

M. Pierre Bouffard, administrateur civil de 2e classe au ministère de l'intérieur.

M. Lucien Cagnat, administrateur de 1re classe des colonies.

M. François Chapel, administrateur civil de 2e classe au ministère de l'industrie et du commerce.

M. Frédéric Choffe, médecin contrôleur de 1re classe au ministère du travail et de la sécurité sociale.

M. André Fautsch, administrateur de 2e classe au ministère des postes, télégraphes et téléphones.

M. Guillaume Finniss, inspecteur général au ministère de l'industrie et du commerce.

M. Maurice Harnay, contrôleur de 1re classe de la marine.

M. Pierre Jeantoux, administrateur de 2e classe au ministère des postes, télégraphes et téléphones.

M. Robert Lecuyer, préfet.

M. Marcel Legras, administrateur civil de 2e classe au ministère du travail et de la sécurité sociale.

M. Léon Le Vert, conseiller référendaire de 1re classe à la cour des comptes.

M. Raymond Lindon, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris.

M. Christian Lobut, sous-préfet.

M. Maurice Megret, agrégé de l'Université.

M. Louis Netter, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Georges Pompidou, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. le lieutenant-colonel Prieur.

M. Maurice Rolland, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris.

M. Léon Rousseau, sous-directeur des haras.

M. René Siegfried, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. le lieutenant-colonel Stagnaro.

M. Jean Vacher, inspecteur des finances.

M. Robert Weil, ingénieur en chef au ministère des postes, télégraphes et téléphones.

M. Simon Willard, ingénieur de l'école centrale de Paris, ex-chargé de mission au ministère de l'économie nationale.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones.

Par arrêté du 22 décembre 1947:

M. Provo, maire de Roubaix, est nommé membre du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones, au titre de représentant du conseil municipal d'une ville, en remplacement de M. Cordonnier.

M. Bonneville, maire de Bessancourt, est nommé membre du conseil supérieur des postes, télégraphes et téléphones, au titre de représentant du conseil municipal d'une commune rurale, en remplacement de M. Marceau.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décrets portant nominations dans la magistrature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 décembre 1947: page 12257, 1re colonne, 7e ligne, au lieu de: « M. Tain, nommé juge au tribunal de première instance de Blida », lire: « M. Tain, nommé juge au tribunal de première instance d'Oran »; 3e colonne, 14e ligne, au lieu de: « M. Chouraqui, suppléant rétribué du juge de paix de Bou-Saada », lire: « M. Chouraqui, juge de paix de Bou-Saada ».

Liste des registres de l'état civil à reconstituer (cour d'appel de Besançon).

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 15 décembre 1923, relative à la reconstitution des actes et archives détruits dans les départements par suite des événements de guerre, modifiée par la loi provisoirement applicable du 6 février 1941;

Vu l'article 5, deuxième alinéa, du décret du 30 octobre 1925 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 12 février 1947 fixant la liste des registres de l'état civil à reconstituer dans le ressort de chaque cour d'appel, et nommant les membres des commissions de reconstitution;

Vu l'arrêté du 22 juillet 1947 modifiant l'arrêté du 12 février 1947 précité;

Vu l'arrêté du 9 août 1947 nommant les secrétaires des commissions de reconstitution des actes de l'état civil,

Arrête:

Art. 1er. — La liste des registres de l'état civil à reconstituer, publiée au tableau A annexé aux arrêtés des 12 février 1947 et 22 juillet 1947, est complétée ainsi qu'il suit:

Cour d'appel de Besançon.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Arrondissement de Gray.

Canton de Gray.

Commune d'Angirey. — Nature des actes détruits: actes de naissance, mariage, décès. 1er janvier au 10 septembre 1944.

Art. 2. — La liste des membres des commissions de reconstitution des actes de l'état civil, publiée au tableau B annexé aux arrêtés des 12 février 1947 et 22 juillet 1947, est modifiée ainsi qu'il suit:

Cour d'appel de Besançon.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Commission de l'arrondissement de Gray

(3 membres.)

MM. Roy, juge au tribunal civil de Gray, président;
le curé d'Angirey;
Faradon, maire d'Angirey.

Art. 3. — L'arrêté du 9 août 1947, nommant les secrétaires des commissions de reconstitution des actes de l'état civil, est complété ainsi qu'il suit:

Cour d'appel de Besançon.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

Commission de l'arrondissement de Gray.

M. Omont, ancien maire d'Angirey.

Fait à Paris, le 22 décembre 1947.

ANDRÉ MARIE.

Indemnité forfaitaire allouée aux greffiers pour les actes d'état civil.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 7 (§ 1er) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes maintenant provisoirement en application l'acte dit loi du 28 mars 1942 modifiant l'acte dit loi du 27 octobre 1940 instituant la carte d'identité de Français, notamment dans son article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour tout acte ou extrait d'acte d'état civil délivré gratuitement par les greffiers des tribunaux civils ou de justices de paix, en application de l'article 3 de l'acte dit loi du 28 mars 1942, maintenu provisoirement en application, il est alloué par l'Etat, au greffier intéressé, une indemnité forfaitaire fixée à 8 F par acte de l'état civil ou par extrait, et à 16 F par acte de notoriété.

Art. 2. — Ces sommes seront payées aux greffiers sur présentation de mémoires visés par le parquet général compétent.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les actes de l'état civil, extraits ou actes de notoriété délivrés depuis la mise en vigueur de l'acte dit loi du 28 mars 1942. Toutefois, pour les actes délivrés antérieurement au 1er janvier 1947, les indemnités forfaitaires fixées à l'article 1er ci-dessus sont réduites de moitié.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 1947.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Pour le ministre des finances
et des affaires économiques:
Le secrétaire d'Etat au budget,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Commissions départementales des dommages de guerre.

Par arrêté en date du 24 décembre 1947:

M. Graziani (Juste), juge au tribunal de première instance de Bastia, est nommé président de la commission départementale des dommages de guerre de la Corse, en remplacement de M. Susini.

M. Vincentelli, juge d'instruction au tribunal de première instance de Bastia, est nommé président suppléant de la commission départementale des dommages de guerre de la Corse, en remplacement de M. de Peretti.

Mme Dauvet-Thienot, juge au tribunal de première instance de Draguignan, est nommée présidente suppléante de la commission départementale des dommages de guerre du Var, en remplacement de M. Dufournet.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Régie d'avances.

Par arrêté du 17 décembre 1947, le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur du magasin régional d'habillement et du service de santé de l'air à Ouakam (Afrique occidentale française) dans les conditions prévues par les articles 169 et 170 du règlement du 3 avril 1869, est fixé à :

50.500 F métropolitains, soit 35.000 F des colonies françaises d'Afrique pour le payement des salaires du personnel civil.

95.200 F métropolitains, soit 56.000 F des colonies françaises d'Afrique pour le payement des dépenses urgentes de matériel et de fonctionnement.

Par arrêté du 17 décembre 1947, M. le sous-lieutenant des services administratifs Puidebois, est nommé régisseur d'avances auprès du magasin régional d'habillement et du service de santé de l'air à Ouakam (Afrique occidentale française).

Administration centrale.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947, M. Marchand (M.), assistant administrateur du 2e échelon du 27 novembre 1946, est nommé administrateur adjoint, pour compter du 27 novembre 1947 (emploi vacant).

Par arrêté en date du 26 décembre 1947, à titre provisoire, M. Golaz (André-Jean-Charles) est intégré dans le cadre provisoire des assistants administrateurs du ministère des forces armées (guerre), 1er échelon, à compter du 1er janvier 1946.

Compte tenu d'une bonification d'ancienneté pour services militaires de 1 an et 6 mois, M. Golaz est reclassé, à titre provisoire, assistant administrateur, 2e échelon, à compter du 1er juillet 1946.

Attribution de brevets à des officiers de marine.

Le secrétaire d'Etat chargé de la marine,

Vu l'instruction générale 103 PM. Org. du 5 septembre 1946,

Décide :

Article unique. — 1° Le brevet d'officier canonnier est attribué aux officiers dont les noms suivent :

L. V. André (P.-E.).
L. V. Estienne (J.-C.-M.).
E. V. 1 Robin (F.-Y.).
E. V. 1 Renaudino (A.-C.-E.-L.).
E. V. 1 Lisbonis (Y.-O.).
E. V. 1 Blin (J.-R.-E.).
E. V. 1 Laudouar (J.-F.-G.).
E. V. 1 Aillaud (P.-A.-G.-U.).
E. V. 1 Heuze (J.-E.-J.).
E. V. 1 (R) Perraut (F.-E.).

2° Le brevet d'officier détecteur est attribué aux officiers dont les noms suivent :

E. V. 1 Tronde (J.-J.-G.).
E. V. 1 Delom (J.).
E. V. 1 Lefebvre (J.-G.-A.).
E. V. 1 Sevaistre (O.-G.-M.-Y.-C.).
E. V. 1 Talarmin (R.).
E. V. 1 Lesourd (G.-R.).
E. V. 1 Chevalier (Y.-M.).
E. V. 1 Cadic (Y.-L.-F.).
L. V. (R) Vilmidre (P.-F.).

3° Le brevet d'officier de transmission est attribué aux officiers dont les noms suivent :

L. V. Pellat (A.-J.-G.).
L. V. Chabasseur (R.-J.).
L. V. Fouget (P.-B.).
L. V. Launuzel (J.-R.-J.).
L. V. Boroussen (J.-P.-D.).
L. V. (R) Antoni (M.-G.).
L. V. (R) Pasteau (B.-J.-Y.).
L. V. (R) Carrabin (J.-M.-J.-A.).
E. V. 1 Ribuot (R.-L.-L.).
E. V. 1 Parade (R.).
E. V. 1 Trioulaire (M.-F.).
E. V. 1 Coudurier (A.-J.-A.).
E. V. 1 Carpentier (A.-C.-J.).
E. V. 1 Courtaigne (J.-G.-M.).
E. V. 1 Ceccarelli (A.).
E. V. 1 Bigault de Cazenove (C.-M.-J.).

4° Le brevet d'officier fusilier est attribué aux officiers dont les noms suivent :

L. V. Hiden (J.-L.).
L. V. Wassilieff (A.).
E. V. 1 Collet (F.-O.-P.-H.).
E. V. 1 Bernard (P.-L.-E.).
L. V. (R) Villarem (F.-P.).
E. V. 1 (R) de Renusson d'Hauteville (G.-R.-M.-P.).
E. V. 1 (R) Sallou (J.-E.).

5° Le certificat d'aptitude à la navigation sous-marine est attribué à l'officier dont le nom suit :

E. V. 1 Choleski (A.-L.).

6° Le certificat de directeur de tir est attribué aux officiers dont les noms suivent :

L. V. Cuny (A.-E.-G.-M.). pour compter du 1er juillet 1947.
L. V. Soullier (H.-A.) pour compter du 1er juillet 1947.

7° Les brevets de directeur de tir du C. C. Revol (G.-A.) et du L. V. Lasvigne (J.) sont renouvelés.

8° Le brevet d'aéronautique est attribué aux officiers dont les noms suivent :

L. V. Grossel (J.-A.-J.).
L. V. Rollin (M.-D.-G.).
L. V. Palmesani (C.-A.-A.-M.).
L. V. Banuls (E.-F.-T.).
L. V. Ravet (M.-V.-C.).
L. V. Dieudonné (P.-H.-G.).
E. V. 1 Barnouin (A.-H.-M.).
E. V. 1 Rondelaud (F.-L.-M.).
E. V. 1 Froger (M.-J.).
E. V. 1 Thuille (J.-L.).
E. V. 1 Boilevin (J.-R.-M.).
E. V. 1 Rivière (A.-A.-L.).
E. V. 1 Brouin (P.-G.).
E. V. 1 Devilliers (J.-L.-F.-P.).
E. V. 1 de Formel (H.-M.-J.).
E. V. 1 Joanny (L.-J.-M.-A.).
E. V. 1 Joly (P.-S.-M.-V.-Y.).
E. V. 1 Tarze (A.-F.-L.).
E. V. 1 Vercken (R.-H.-F.-P.).
E. V. 1 Hurel (F.-J.-M.).
E. V. 1 Rigoulot (R.-E.).
E. V. 1 Chevrillon (R.-L.-C.).

Fait à Paris, le 12 décembre 1947.

JOANNÈS DUPRAZ.

Honorariat.

ARTILLERIE

Par décision ministérielle du 16 décembre 1947, les officiers de réserve d'artillerie, rayés des cadres, dont les noms suivent, ont été admis à l'honorariat de leur grade à compter du jour de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925) :

Lieutenants-colonels.

MM. Cruze (Philippe-Edouard-Guillaume).
Roussel (Edouard-Léon).

Chefs d'escadron

MM. Blondet (Georges-Jules-Raymond).
Dieringer (Georges-Marcel).
Dujonequoy (Louis-Marie-Léon).
Duroyon (Louis-Charles-Maurice).
Goiset (Robert-Henri).
Grefeuille (Marcel-Jules-Etienne).
Leblond (Paul-Hippolyte-Raymond).
Neuburger (Albert-Gustave).
Rodet (Louis-Maurice).
Trachier (Paul-Marie-Gustave).

Capitaines.

MM. Ballagny (Lucien-Charles).
Barbier (Edouard-Marie-Louis).
Barre (Louis-Léon-Henri).
Collin (François-Louis).
de Clercq (Elie-Marie-Bénédict).
François (Constant-Pierre-Marius).
Gagnez (Paul-Marie-Victor).
Gilbert (Paul-Gustave).
Groud (Henri).
Guillaume (Louis-Joseph-Pierre).
Holtzapffel (Jacques-Camille-Alfred).
Lagravère (Jean-Marie-Pierre).
Leroux (Marcel-Emile-Armand).
Masson (Emile-Albert).
Mondin (Charles-Louis-Joseph).
Perret (Henri-Basile).
Piolle (André-Léon).
Rey (René-Louis-Lucien).
Stoquart (André-Edmond).
Tribalat (Jean-Jacques-Léon).

Lieutenants.

MM. André (René-Adrien-Marcel).
Arnould (Raymond-Jean-Georges).
Bain (André-Robert-Jules).
Beurrier (Jean).
Bondy (Camille).
Brunet (Lucien-Victor-Urbain).
Brunschweig (Julien-Aron).
Caillez (Maurice-Pierre-Léon).
Castel (Georges-Louis-Antoine).
Cordier (Etienne-Philippe-Maurice).
Coureau (Jean-Marius-Jules).
Delassus (Jacques-Pierre-Jules).
Dellenbach (Edouard-Jean-Louis).
Delorme (Marcel-Jean-Raymond).
Demerle (Jean).
Dermant (Henri).
Dubois (Jean-Jacques-Charles).
Dubourg (Jacques-André).
Du Chaylard (Elie-Louis-Jean).
Dupeux (Georges-Ernest).
Duplessis-Kergomard (Pierre-Georges).
Feiss (Robert-Charles).
François (Roger-Félix-René).
Gamond (André-Paul-Eugène).
Gazan (Marcel-Alphonse-Marie).
Germano (Marcel-Edmond).
Gibaud (Gustave-Adolphe-Léon).
Heuze (René-Paul).
Huvelliez (Henri-Louis-Hippolyte).
Jamet (Eugène-Michel).
Joly (Robert-Edouard).
Jourda (Jacques-Léopold).
Latreille (Eugène-Jean-Baptiste).
Lequette (Auguste-Félix-Nicolas).
Lesaffre (Etienne-Gérard-Marie).
Mengeot (Jean-Marie-Mathieu).
Menin (Albert-Louis).
Monniotte (Léon-Paul).
Olivier (Pierre-Jules-Raymond).
Pasquier (François-Jean).
Rabate (Henri).
Renaud (Marcel-Alphonse).
Riotte (Louis).
Robert (Jean-Georges-Victor).
Sabouraud (Jean-François-Joseph).
Sauvage (Pierre).
Sauzeau (Ernest-Eugène).
Vollant (André-Alfred).
von Schlichting (Georges).

Sous-lieutenant.

Marty (Raymond-Maurice).

TRAIN

Par décision du 11 décembre 1947, prise en application de l'article 23 de la loi du 8 janvier 1925, les officiers de réserve du train ci-après désignés sont admis à la position d'officier honoraire, à compter du jour de leur radiation des cadres :

Avec le grade de lieutenant-colonel honoraire.

MM. Boutet (Louis-Charles).
Frete (Valery-Roch-Auguste).
Mallet (Louis-Charles).

...vec le grade de chef d'escadron honoraire.

M. Barbe (Louis-Pierre).
de Bonneval (Guy).
Claudin (Lucien).
Riere (Hyacinthe-Pierre).

Avec le grade de capitaine honoraire.

M. Bassy (Lucien).
Baudet (André).
Besville (Jean-Aimable-Marie).
Boiron (Georges-Roger-Adrien).
Bontems (Gaston).
Desinde (Albert-Camille).
Ducros (Alfred-Marius).
Fage (Pierre-Joseph-Léopold).
Franqueville (Charles-Eugène).
Gros (Jean-Auguste).
Hardi (Marcel-Jules).
de La Haye (Anatole).
Huchez (Lucien).
Jobin (Pierre-André).
Kling (George...).
Lacroix (Marcel).
Lambert (Paul-Eugène-Jean).
Letailleur (Edouard).
Lutz (Alfred-Jules).
Maubert (Pierre-Louis-Prosper).
Mical (Louis).
Orthlieb (Julien-Charles).
Parmentier (Maxime).
Paulhet (Gérard-René-Valentin).
Pierrey (François-René-Jacques).
Poncet (Aimé-Marie).
Roullet de La Bouillerie (Charles).
Senicourt (André).
Thorel (Aimé-Désiré).
Sistac (Louis-Lucien).
Vienot (Paul).

Avec le grade de lieutenant honoraire.

M. Bellier (Jules).
Berthe (Henri-Alphonse).
Bollon (Jean).
Bouschbacher (René-Eugène).
Carre (Pierre-François).
Caze (Louis-Gustave-Albert).
Chazeaud (Pierre).
Dentel (Paul-Joseph-Marie).
Dufour (Gilbert-Georges).
Durroux (André).
Gazier (Daniel).
Houze (Anatole-Alexandre).
Riener (Jean-Jacques).
Le Grand (Louis-Henri-Félix).
Le Guen (André-Mathurin).
Monier (Félix).
Rabin (Georges).

...vec le grade de sous-lieutenant honoraire.

M. de Mauleon (François).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 18 décembre 1947, M. Hourcade (Alfred-Pierre-Julien), garde domanial des eaux et forêts de 6e classe, en disponibilité, est réintégré, sur sa demande, dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, à compter du 22 décembre 1947, et affecté, avec ses grade et classe actuels, à Arthez-d'Asson (Basses-Pyrénées), triage n° 8 de l'inspection des eaux et forêts de Pau (poste vacant).

Par arrêté en date du 18 décembre 1947, a été acceptée, sur sa demande, à compter du 21 octobre 1947, la démission de M. Chazal (Henri), garde domanial des eaux et forêts à Santenoge (Haute-Marne), triage n° 12 de l'inspection des eaux et forêts à Langres.

Par arrêté en date du 18 décembre 1947, l'arrêté ministériel du 3 août 1943 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts et l'affectation, en cette qualité, au poste de Chablis (Yonne), triage n° 22 de l'inspection des eaux et forêts de Sens, de M. Benigni (Raoul), candidat civil, non installé.

Par arrêté en date du 18 décembre 1947, l'arrêté ministériel en date du 22 août 1947 est rapporté en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts de M. Heintz (Robert-André), demeurant à Châteauroux-Saint-Christophe, chemin de Salles (Indre).

RAVITAILLEMENT

Nomination d'un commissaire du Gouvernement et d'un commissaire du Gouvernement adjoint près la société professionnelle de congélation et de stockage des viandes et la société professionnelle pour le développement de l'engraissement du bétail.

Par arrêté du 20 décembre 1947, les dispositions de l'arrêté du 28 septembre 1947 et de l'arrêté du 21 octobre 1947 sont abrogées.

M. L. Bou, administrateur de 1re classe, sous-directeur des marchés intérieurs au ministère de l'agriculture, est nommé commissaire du Gouvernement près la société professionnelle de congélation et de stockage des viandes et près la société professionnelle pour le développement de l'engraissement du bétail.

Par arrêté du 20 décembre 1947, M. Bonatti (Jean), chef de bureau au sous-secrétariat d'Etat à l'agriculture, est nommé commissaire du Gouvernement adjoint près la société professionnelle de congélation et de stockage de la viande et la société professionnelle pour le développement de l'engraissement du bétail, dont le siège social est à Paris, 25, rue d'Astorg.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Administration centrale.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947, sont promus à la 1re classe, 1er échelon, les secrétaires d'administration de 2e classe, 3e échelon, dont les noms suivent:

Mme Duflos (Léontine), à dater du 1er mai 1947.

Mlle Lancelot (Virginie), à dater du 1er mai 1947.

M. Boichot (Raymond), à dater du 1er juin 1947.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Budget primitif du Muséum national d'histoire naturelle.

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 10 novembre 1947:

1° Les prévisions de recettes du budget primitif du Muséum national d'histoire naturelle pour l'exercice 1947 sont arrêtées à la somme totale de 39.099.729 F, qui se répartit comme suit:

I. — *Recettes ordinaires.*

Section I. — Muséum.....	13.577.521 F.
Section II. — Parc zoologique.	23.122.208
Section III. — Musée de l'Homme	2.400.000
Total des recettes ordinaires	39.099.729 F.

II. — *Recettes extraordinaires.*

Recettes extraordinaires.....	Mémoire.
Total général des recettes	39.099.729 F.

2° Les crédits ouverts au titre du budget primitif du Muséum national d'histoire naturelle pour l'exercice 1947 sont arrêtés à la somme de 39.099.729 F, qui se répartit comme suit:

I. — *Dépenses ordinaires.*

Section I. — Muséum.....	22.571.705 F.
Section II. — Parc zoologique.	13.674.234
Section III. — Musée de l'Homme	2.850.790
Total des dépenses ordinaires	39.099.729 F.

II. — *Dépenses extraordinaires.*

Dépenses extraordinaires.....	Mémoire.
Total général des dépenses	39.099.729 F.

Institution de commissions administratives paritaires au ministère de l'éducation nationale auprès du directeur de l'architecture

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 novembre 1947: page 11555, dans le tableau des commissions administratives paritaires, à la 11e ligne de l'alinéa 1°, dans la colonne « Désignation », au lieu de: « Inspecteur des monuments historiques et conservateur du musée des Eyzies de Tayac », lire: « Inspecteur des monuments préhistoriques, conservateur du musée des Eyzies de Tayac ».

Concours d'agrégation des facultés de médecine.

Additif au *Journal officiel* du 25 novembre 1947: page 11655, 1re colonne, 36e ligne, au lieu de: « Afin de pourvoir exclusivement aux besoins des établissements d'enseignement de la France d'outre-mer », lire: « Afin de pourvoir exclusivement aux besoins des établissements d'enseignement de la France d'outre-mer (Indochine)... ».

Règlement du concours d'agrégation pour les facultés de médecine de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 décembre 1947: page 12030, 1re colonne, 39e ligne, au lieu de: « *a*) Ils dresseront d'une part, pour chacune des sections, la liste des candidats proposés pour être institués dans les places mises au concours par l'article 2 de l'arrêté du 5 octobre 1947 », lire: « *a*) Ils dresseront d'une part, pour chacune des sections, la liste des candidats proposés pour être institués dans les places mises au concours par l'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947 ».

Création d'un comité consultatif de l'enseignement de l'architecture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 décembre 1947: page 12085, 3e colonne, après le directeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts, lire: « le sous-directeur de l'école nationale supérieure des beaux-arts ».

Administration centrale.

Par arrêté en date du 12 décembre 1947, Mme Girard, née Delaporte (Georgette), dame sténodactylographe à l'administration centrale (direction de l'enseignement supérieur), est placée, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles, pour une période de trois mois, du 1er novembre 1947 au 31 janvier 1948.

Par arrêté en date du 15 décembre 1947, Mme Grodecki, née Kagan, auxiliaire temporaire à l'administration centrale (service d'enseignement par correspondance), est réintégrée dans ses fonctions à compter du 16 décembre 1940, date de son éviction.

A compter du 1er mars 1941, Mme Grodecki est nommée rédactrice temporaire à l'administration centrale.

L'intéressée percevra un rappel de traitement correspondant à la période comprise entre le 16 septembre 1940 date de son éviction et le 18 septembre 1944 date de sa reprise de fonctions à l'administration centrale, déduction faite des rémunérations perçues pendant cette période à titre public ou privé.

Par arrêté en date du 15 décembre 1947, Mlle Olivier (Georgette), commis principal d'ordre et de comptabilité (classe exceptionnelle) à l'administration centrale, est placée, sur sa demande, en disponibilité pour convenances personnelles pour une période de trois mois, du 1er septembre au 30 novembre 1947.

Par arrêté en date du 15 décembre 1947, Mme Guilbaud, née Mathieu (Andrée), commis principal d'ordre et de comptabilité de 4e classe à l'administration centrale, est admise, comme étant hors d'état de continuer l'exercice de ses fonctions, à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

Direction des archives.

Par arrêté du 8 décembre 1947:

Sont déclarés reçus au concours ouvert pour l'emploi de sous-archiviste départemental et nommés sous-archivistes stagiaires (ordre de mérite):

1 MM. Decker (Robert), bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945.
2 Joffres (Jules), bénéficiaire de l'ordonnance du 15 juin 1945.

Sont déclarés reçus au concours ouvert pour l'emploi de commis d'archives départementales et nommés commis d'archives stagiaires:

a) *Bénéficiaires de l'ordonnance du 15 juin 1945.*

(Ordre de mérite.)

1 M. Dutoo (Jean).

b) *Autres candidats.*

(Ordre de mérite.)

1 Mlle Solatges (Paulette).
2 MM. Fortunato (Antoine).
3 Nadal (Robert).
4 Barthez (Pierre).
5 Mlle Guillon (Jeanne).
6 MM. Balestas (Jean).
7 Lescure (Pierre).
8 Rolland (Philippe).
9 Costes (Pierre-André).

Les candidats précédents, reçus aux concours pour les emplois de sous-archiviste départemental et de commis des archives départementales sont affectés aux postes suivants:

a) *Sous-archivistes.*

1 MM. Decker: Seine-Inférieure.
2 Joffres: Indre.

b) *Commis.*

MM. Balestas: Isère.
Barthez: Aveyron.
Costes: Calvados.
Duton: Seine-et-Marne.
Fortunato: Haute-Savoie.
Mlle Guillon: Loir-et-Cher.
MM. Lescure: Lot.
Nadal: Somme.
Rolland (Nord).
Mlle Solatges: Pyrénées-Orientales.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 22 décembre 1947, M. Faucher (Pierre-René), appariteur à l'école pratique des hautes études (1e section), est nommé secrétaire comptable au même établissement, à compter du 1er janvier 1947.

Par arrêté en date du 22 décembre 1947, M. Jacques Levy, astronome adjoint stagiaire à l'observatoire de Paris, est titularisé dans ses fonctions, à dater du 1er novembre 1947.

A compter de cette date, M. Levy sera rangé dans la 3e classe de l'emploi (165.000), avec un report d'ancienneté de 4 ans 6 mois 8 jours, compte tenu de 2 ans 6 mois 8 jours de services militaires et de guerre et de 2 ans de stage.

Par arrêté en date du 22 décembre 1947, M. Peyrint, commis stagiaire au secrétariat de l'académie de Clermont, est titularisé dans ses fonctions à dater du 1er novembre 1947.

A compter de cette date, M. Peyrint sera rangé dans la 8e classe de l'emploi (42.000), avec un report d'ancienneté de 1 an.

Attribution du diplôme d'élève des écoles nationales professionnelles.

Par arrêté en date du 23 décembre 1947, le diplôme d'élève breveté des écoles nationales professionnelles (section industrielle) est attribué à MM. Uth (Albert) et Folmer (Edmond), sortis en 1942 de l'école nationale professionnelle de Metz.

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 47-2076 portant règlement d'administration publique validant le règlement de l'autorité de fait dit décret du 26 janvier 1941 concernant l'huile d'arachide.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1947: page 10572, 3e colonne, au lieu de: « Art. 1er. — Reçoit force de décret à compter du 14 mars 1947, le règlement de l'autorité de fait dit décret du 25 janvier 1941 concernant l'huile d'arachide », lire: « Art. 1er. — Reçoit force de décret à compter du 14 mars 1943 le règlement de l'autorité de fait dit décret du 26 janvier 1941 concernant l'huile d'arachide ».

Sages-femmes coloniales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé du ministère de la France d'outre-mer en date du 12 novembre 1947, Mlle Gilbert (Régine), sage-femme coloniale stagiaire, est licenciée de son emploi, à compter du jour de la notification qui lui sera faite du présent arrêté.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé du ministère de la France d'outre-mer en date du 13 novembre 1947, Mme Mayoux, née Poumet (Monique), sage-femme coloniale stagiaire, est licenciée de son emploi, à compter du jour de la notification qui lui sera faite du présent arrêté.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 décembre 1947:

I. — L'arrêté n° 3744 du 18 juillet 1946 a été abrogé en ce qui concerne M. Janvier (Marcel).

II. — M. Janvier (Marcel), contrôleur principal des postes, télégraphes et téléphones (au 1er échelon avec effet au 11 août 1944), a été détaché dans le cadre général des transmissions coloniales, pour compter du 1er octobre 1945, avec le grade de contrôleur rédacteur principal de 3e classe, avec une ancienneté civile à cette date de 1 an 8 mois et 8 jours.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 15 décembre 1947, M. Mouard (Raymond), ancien élève de l'école polytechnique, a été nommé dans le cadre général des travaux publics, des mines et techniques industrielles, au grade d'ingénieur adjoint de 1re classe des travaux publics (stagiaire), et affecté à l'Indochine.

Cette nomination prendra effet du jour de la démission de l'intéressé de son emploi actuel sera acceptée par le ministre de la guerre.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 23 décembre 1947, ont été prorogées jusqu'au 31 décembre 1947, les dispositions de l'arrêté n° 4458 du 24 septembre 1946 plaçant M. Guyot (Louis), ingénieur principal des travaux publics des colonies dans la position de congé hors cadre et sa solde pour servir auprès du gouvernement militaire de la zone française d'occupation en Allemagne.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Commission nationale des tarifs.

Par arrêté en date du 19 décembre 1947 ont été nommés en qualité de représentants du ministre des finances et des affaires économiques, à la commission nationale des tarifs prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945:

M. Surleau, conseiller d'Etat, au titre de membre titulaire.

M. Gelv, contrôleur d'Etat, au titre de membre suppléant.

Modification à la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens, spécialistes, chirurgiens dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux, annexée à l'arrêté du 29 octobre 1945.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 décembre 1947:

Page 12218, 1re colonne, 43e ligne:

Au lieu de:

« Dans l'un et l'autre cas (par exemple désarticulation de la hanche: K X 100 — 10 0/0 = K X 90) »,

Lire:

« Dans l'un et l'autre cas, le chirurgien déduit de 10 p. 100 le coefficient de l'intervention (par exemple, désarticulation de la hanche: K X 100 — 10 0/0 = 90). »

Page 12218, 1re colonne, 56e ligne:

Au lieu de:

b) L'anesthésie combinée avec une curarisation... »,

Lire:

c) L'anesthésie combinée avec curarisation... ».

Page 12219, 1re colonne, 67e ligne:

Au lieu de:

Remontage (prothèse neuve avec récupération sur l'ancien appareil des dents et crochets utilisables), 75 p. 100 du prix de l'appareil »,

Lire:

Remontage (prothèse neuve avec récupération sur l'ancien appareil des dents et crochets utilisables), 75 p. 100 du prix de l'appareil ..... E ».

Page 12219, 2e colonne, 4e ligne:

Au lieu de:

Couronne alliage non précieux..... 20 »,

Lire:

Couronne alliage non précieux..... 20 F ».

Tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1946.

(Les fonctionnaires sont classés par ordre alphabétique.)

1re classe.

MM. Barbe, Guyot, Mlle Poulliard.

2e classe.

M. Bruant, à compter du 25 juillet 1946.
Mlle Combes, MM. Gaudemer, Lion.

Fonctionnaire détaché.

Mlle Lamere.

3e classe.

Mlle Seuriot.

Avancements de classe pour l'année 1946 des administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947, les administrateurs civils de la caisse nationale de sécurité sociale ci-dessous désignés bénéficient d'une promotion de classe dans les conditions ci-après:

M. Barbe, administrateur civil, 2e classe, 4e échelon;

M. Guyot, administrateur civil, 2e classe, 4e échelon,

Mlle promus à la 1re classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1946.

M. Bruant, administrateur civil, 3e classe, 4e échelon, est promu à la 2e classe, 1er échelon, à compter du 25 juillet 1946.

M. Gaudemer, administrateur civil, 3e classe, 3e échelon;

M. Lion, administrateur civil, 3e classe, 3e échelon,

Mlle promus à la 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1946.

Mlle Seuriot, administrateur adjoint, est nommée administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, à dater du 1er janvier 1946.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947:

M. Barbe, administrateur civil de 1re classe, 4e échelon, est promu au 4e échelon à dater du 1er janvier 1946, compte tenu d'une ancienneté de services militaires valable pour l'avancement égale à six ans.

M. Lion, administrateur civil de 2e classe, 4e échelon, est promu au 3e échelon à dater du 1er janvier 1946 et au 4e échelon à dater du 22 septembre 1946, compte tenu d'une ancienneté de services militaires valables pour l'avancement égale à 5 ans 3 mois 9 jours.

Tableau d'avancement d'échelon des agents supérieurs de la caisse nationale de sécurité sociale pour l'année 1946.

Agent supérieur 2e classe, 3e échelon.

M. Leca, 30 janvier 1946.

Agent supérieur 3e classe, 2e échelon.

M. Gayffier, 18 avril 1946.

Promotion d'échelon des agents supérieurs de la caisse nationale de sécurité sociale.

Par arrêté en date du 26 décembre 1947:

M. Leca, agent supérieur de 2e classe, 2e échelon, est promu au 3e échelon à dater du 30 janvier 1946.

M. Gayffier, agent supérieur de 3e classe, 1er échelon, est promu au 2e échelon à dater du 18 avril 1946, compte tenu d'une ancienneté valable pour l'avancement de 1 an 10 mois, reconnue par la commission de reclassement du ministère du travail et de la sécurité sociale en application de l'ordonnance du 15 juin 1945.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Projets de reconstruction et d'aménagement de communes.

Par arrêtés concertés du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme et du ministre de l'intérieur, ont été approuvés les projets de reconstruction et d'aménagement des communes de:

Charleville (Ardennes), arrêté du 3 octobre 1947,

Saint-Etienne-du-Rouvray (Seine-Inférieure), arrêté du 18 octobre 1947;

Evreux (Eure), arrêté du 20 octobre 1947;

Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), arrêté du 20 octobre 1947,

et le modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de Tours (Indre-et-Loire) arrêté du 20 octobre 1947.

Ces approbations valent déclaration d'utilité publique.

Par arrêté concerté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme et du ministre de l'intérieur en date du 22 novembre 1947, a été approuvé le modificatif au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Vernon (Eure), arrêté du 22 novembre 1947.

Cette approbation vaut déclaration d'utilité publique.

Par arrêtés concertés du secrétaire d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances, certaines opérations prévues aux projets de reconstruction et d'aménagement des communes ci-après, pris en considération, ont été déclarées d'utilité publique et urgentes:

Mittelwihr (Haut-Rhin), arrêté du 8 novembre 1947.

Ostheim (Haut-Rhin), arrêté du 8 novembre 1947.

Lomme (Nord), arrêté du 8 novembre 1947.

Douai (Nord), arrêté du 8 novembre 1947.

Ces opérations figurent aux plans annexés auxdits arrêtés.

Par arrêté concerté du secrétaire d'Etat à la reconstruction et à l'urbanisme, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances, certaines opérations prévues au projet de reconstruction et d'aménagement de la commune ci-après, pris en considération, ont été déclarées d'utilité publique et urgentes:

Toulon (Var), arrêté du 21 octobre 1947.

Ces opérations figurent au plan annexé audit arrêté.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 12 décembre 1947, prenant effet à compter du 15 octobre 1947, M. Besson (René), agent contractuel, 1re catégorie, 3e échelon, est nommé régisseur d'avances pour le payement des dépenses relatives aux opérations de déminage dans le département de l'Ain.

Le montant maximum des avances pouvant être consenties à M. Besson est fixé à 500.000 francs.

Ce régisseur est astreint à fournir un cautionnement de 50.000 F et percevra une indemnité annuelle de responsabilité de 2.000 F.

L'arrêté du 24 juillet 1947 nommant M. Bouillier, contrôleur comptable, en qualité de régisseur d'avances auprès de la représentation départementale du déminage de l'Ain, est abrogé.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 12 décembre 1947, prenant effet au 1er janvier 1948, l'arrêté du 6 novembre 1945 portant nomination de M. Boizot (Francis) en qualité de régisseur d'avances auprès de la délégation départementale des Vosges, pour le payement des dépenses consécutives aux travaux de déblaiement et d'arasement des immeubles détruits ou endommagés par suite de faits de guerre, est abrogé.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Fonds de concours.

Par arrêté du 31 juillet 1947, il a été ouvert au ministre des travaux publics et des transports, sur le budget de l'exercice 1946, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 18.695.235 F, se décomposant comme suit:

Chap. 12. — Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:

Art. 1er. — Traitements ...	577.091 F.	
Art. 2. — Indemnités	213.444	
Total du chapitre 12...	790.535 F.	790.535 F.

Chap. 13. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées). — Traitements et indemnités:

Art. 1er. — Traitements ...	10.161.237 F.	
Art. 3. — Indemnités de fonctions	1.116.496	
Total du chapitre 13 .	11.277.733 F.	11.277.733

Chap. 15. — Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités	4.925.079
Chap. 29. — Indemnités de résidence	1.701.868
Total général	18.695.235 F.

Par arrêté du 20 décembre 1947, il a été ouvert au ministre des travaux publics et des transports, sur le budget de l'exercice 1947, chapitre 311: « Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports », pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 2.118.600 F.

Par arrêté du 20 décembre 1947, il a été ouvert au ministre des travaux publics et des transports, sur le budget de l'exercice 1947, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 50.000 F, applicable au chapitre ci-après:

Chap. 331. — Ecole nationale des ponts et chaussées. — Matériel:

Art. 1er. — Ecole nationale des ponts et chaussées ..... 50.000 F.

Par arrêté du 20 décembre 1947, il a été ouvert au ministre des travaux publics et des transports, sur le budget de l'exercice 1947, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 941.898 F, applicable au chapitre ci-après:

Chap. 331. — Ecole nationale des ponts et chaussées. — Matériel:

Art. 1er. — Ecole nationale des ponts et chaussées	250.000 F.	
Art. 3. — Service des laboratoires et des essais et recherches statistiques sur les matériaux de construction	691.898	
Total		941.898 F.

Par arrêté du 20 décembre 1947, il a été ouvert au ministre des travaux publics et des transports, sur le budget de l'exercice 1947, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 251.278.029 F, se décomposant comme suit:

Chap. 106. — Ingénieurs des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:

Art. 1er. — Traitements ...	9.008.185 F.	
Art. 2. — Indemnités	3.314.913	
Total du chapitre 106.....	12.323.098 F.	12.323.098 F.
Chap. 107. — Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat. — Traitements et indemnités:		
Art. 1er. — Traitements ...	117.391.180 F.	
Art. 3. — Indemnités de fonctions	12.751.252	
Total du chapitre 107.....	130.145.432 F.	130.145.432
Chap. 105. — Adjoints techniques des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:		
Art. 1er. — Traitements et indemnités	49.251.034	
Chap. 109. — Commis des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:		
Art. 1er. — Traitements....	18.450.000	
Chap. 110. — Agents de bureau des ponts et chaussées. — Traitements et indemnités:		
Art. 1er. — Traitements....	7.351.152	
Chap. 165. — Indemnités de résidence	16.811.991	
Chap. 166. — Supplément familial de traitement.....	3.097.362	
Chap. 400. — Allocations familiales	13.841.270	
Total.....		251.278.029 F.

Par arrêté du 20 décembre 1947, il a été ouvert au ministre des travaux publics et des transports, sur le budget de l'exercice 1947, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 342.556 F, applicable au chapitre ci-après:

Chap. 348. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires:

Art. 2. — Entretien ordinaire.. 342.556 F.

Par arrêté du 20 décembre 1947, il a été ouvert au ministre des travaux publics et des transports, sur le budget de l'exercice 1947, pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 66.026.475 F, se décomposant comme suit:

TITRE Ier. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 118. — Officiers et surveillants de port du service maritime. — Traitements, salaires et indemnités:		
Art. 1er. — Officiers de port. — Traitements et indemnités.	15.000 F.	
Chap. 121. — Personnel de la navigation intérieure. — Traitements et salaires:		
Art. 1er. — Traitements.....	119	
Chap. 304. — Officiers de port du service maritime. — Remboursement de frais.....	3.840	
Chap. 346. — Routes et ponts — Entretien et réparations ordinaires:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires du réseau routier	13.544.325	
Chap. 348. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires:		
Art. 2. — Entretien ordinaire.	221.859	
Chap. 349. — Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	93.302	
Chap. 350. — Phares, balises et signaux divers. — Entretien et réparations ordinaires.....	45.000	
Total pour les dépenses ordinaires	13.926.475 F.	
TITRE III. — *Reconstruction et équipement.*		
Chap. 109. — Ports maritimes. — Equipement	52.100.000 F	
Total général.....	66.026.475 F.	

Limites de responsabilité des groupeurs de marchandises sur chemin de fer et sur route vis-à-vis de leur clientèle.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Vu la loi n° 46-827 portant dissolution d'organismes professionnels et organisant, pour la période transitoire, la répartition des matières et produits industriels;

Vu le décret n° 47-377 du 26 février 1947 prononçant la dissolution du comité d'organisation professionnelle des entreprises de groupage de marchandises sur chemin de fer et sur route;

Vu l'arrêté du 14 mars 1947 relatif à diverses décisions du comité d'organisation professionnelle des entreprises de groupages, et notamment à celles fixant les limites de la responsabilité ds groupeurs à l'égard de leur clientèle,

Arrête:

Art. 1er. — Les limites de responsabilité des groupeurs résultant des décisions du comité d'organisation des entreprises de groupages ainsi que de l'arrêté subséquent du 14 mars 1947 sont portées à 1.000 F par kilogramme, avec maximum de 12.000 F par colis.

Art. 2. — Le directeur général des chemins de fer et des transports est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 septembre 1947.

Le ministre des travaux publics et des transports,

Pour le ministre et par ordre:

Le directeur du cabinet,

PIERRE TISSIER.

Règlement de retraite du personnel titulaire du port autonome de Bordeaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 décembre 1947 (avenant n° 1 au régime de retraite du personnel titulaire du port autonome de Bordeaux, arrêté du 19 novembre 1947): page 11855, 3e colonne, § 2, 4e ligne, au lieu de: « Toutefois, le total de la pension de liquidation, de l'indemnité exceptionnelle et de l'indemnité extraordinaire ne peut dépasser six fois le montant de la pension de liquidation », lire: « Toutefois, le total de la pension de liquidation, de l'indemnité spéciale temporaire, de l'indemnité exceptionnelle et de l'indemnité extraordinaire ne peut dépasser six fois le montant de la pension de liquidation ».

Tableau d'avancement des inspecteurs principaux des transports pour le grade de contrôleur général.

Par arrêté du 20 décembre 1947, le tableau d'avancement des inspecteurs principaux des transports pour le grade de contrôleur général a été fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1947:

M. Vrinat, déjà inscrit en 1945-1946.

M. Teule, déjà inscrit en 1946.

Liste d'aptitude à l'emploi de commandant d'aérodrome adjoint.

Par arrêté du 10 décembre 1947, sont déclarés aptes, après concours, à l'emploi de commandants d'aérodromes adjoints stagiaires, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite:

Session normale.

1 Duhourcau (Jacques).
2 Dautheville (André).
3 Domenach (René).
4 Chambige (Pierre).
5 Fiecniakoska (Henri).
5 Serra (Maurice).
7 Pascal (Rémy).
8 Trauchessec (René).
9 Roguez (Jean).
10 Goetzinger (Yvon).
11 Andreani (Charles).
11 Nepveu (Félix).
13 Simonpaoli (Pierre).
14 Allard (Henri).
15 De Galard (Jean).
16 Lhomond (Georges).
17 Houpin (Bernard).
18 Fabre (Emile).
19 Forgeat (Raymond).
20 Vigier (Michel).
21 Grimaud (Clovis).
21 Leccia (Dominique).
23 Stanislas (Maurice).
24 Guerilot (Louis).
25 Lambert (Georges).
26 Joubert (Lucien).
27 Fourcault (Michel).
28 Durand (Emile).
29 Randuineau (Jean).
30 Verseau (René).
31 Planlier (Albert).
32 Farrugia (Edouard).

Session spéciale.

1 Sardali (Maurice).
2 Aubry (Fernand).
3 Antoni (Jean).
4 Febvre (Julien).
5 Bossu (Jacques).
6 Cousin (Michel).
7 Heinrich (Henry).
8 Boisseau (Jean).

Les candidats désignés ci-dessus sont nommés commandants d'aérodrome adjoints stagiaires aux dates respectives auxquelles ils prendront possession de leurs fonctions.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 15 novembre 1947 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et des anciens combattants,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité

Décrète:

Article 1er. — Sont naturalisés Français:

ADAMOWSKI (Jankiel), Prudno (Pologne), 28-12-95. — 21955×33—25.

AGOPIAN (Sarkis), Portiz (Syrie), 28-10-21. — 287×17—13.

AGUIAR (Virginia), Carrazeda de Anciaes (Portugal), 03-06-23. — 29081×16—78.

AIRAUDI (Remigio), Fiano (Italie), 01-10-28. — 1981×16—82.

AKER, née BERKOVITCH, Olgopol (Roumanie), 15-03-11. — 26351×16—75.

ALBERICI, veuve FUMANTI, Piandimeleto (Italie), 09-01-00. — 26121×16—13.

ALBERTI (Vittore), Mezzano (Italie), 23-08-02. — 570×33—57.

ALEGRE (Arthur), Vadocondes (Espagne), 26-07-19. — 27110×39—11.

ALEGRE, née MORELLO, Ponso (Italie), 20-01-21. — 27110×39—11.

ALEMANY (Sébastien), Andraitx (Espagne), 25-09-20. — 7008×47—22.

ALLO (Ferdinand), Csallokoz Nadasd (Hongrie), 01-01-96. — 4113×46—76.

ALLO, née PASTORIK, Kralovej (Hongrie), 27-08-00. — 4113×46—76.

ALTMAN (Mendel), Lezna (Pologne), 15-12-12. — 1151×47—75.

ALTMAN, née GRADSZTEJN, Makow (Pologne), 11-05-11. — 1151×47—75.

ALUNO, née BRUSTENGHI, Perugia (Italie), 09-03-01. — 20388×37—06.

ALUNO (Gelfullo), Corciano (Italie), 22-08-96. — 20388×37—06.

AMBROGIO (Vincenzo), Asti (Italie), 01-11-96. — 30940×38—75.

AMBROGIO, née ROMOLI, Livourne (Italie), 18-02-01. — 30940×38—75.

ANCONETTI, veuve BORDET, Geresa (Italie), 26-08-01. — 10396×47—75.

ANDRIEVSKY (Georges), Kiew (Russie), 25-11-98. — 1333×47—75.

ANDRIEVSKY, née ROUSSEAU, Odessa (Russie), 22-05-03. — 1333×47—75.

ANDRIOLLO (André), Romano d'Ezzelino (Italie), 23-11-03. — 17939×31—38.

ANTIOCO, née TROVATO, Acireale (Italie), 07-05-08. — 23061×16—13.

ANTONIO (José), Loule (Portugal), 17-09-01. — 31068×16—75.

APELBAUM (Szyma), Siemio (Pologne), 03-05-08. — 8553×47—75.

ARCARI (Marius), Robecco d'Oglio (Italie), 08-12-97. — 11621×10—75.

ARDID (Marius), Fjulve (Espagne), 17-09-03. — 15115×19—13.

ARRIGONI (Grato), Bedulita (Italie), 05-12-21. — 25212×16—38.

ARYSTAGHES (Alexandre), Beyrouth (Syrie), 31-10-99. — 30958×38—13.

ATHANASSIADIS, née XELVADSOGLOU, Salonique (Grèce), 15-03-13. — 25213×16—13.

ATHANASSIADIS (Zinas), Koula (Asie-Mineure), 06-01-00. — 25213×16—13.

AZNAR (Cayetano), Carboneras (Espagne), 27-07-18. — 29291×16—92.

BADEI, née MARISCOLI, Pergola (Italie), 23-08-02. — 2963×36—81.

BADEI (Renato), Pergola (Italie), 16-08-96. — 2963×36—81.

BALLACH (Richard), Port-Bou (Espagne), 03-10-21. — 28511×46—66.

BALLANTYNE, née EDWARDS, Pau (Basses-Pyrénées), 11-07-96. — 11073×31—61.

BALZARINI (Albertino), Stradella (Italie), 13-11-19. — 18925×40—75.

BANANI (Sauro), Cesena (Italie), 19-02-21. — 1330×16—78.

BAND, née RACZKA, Konskie (Pologne), 10-10-06. — 28513×16—75.

BANDINI (Neva), Modigliana (Italie), 30-12-15. — 10366×47—13.

BANDINELLI (Guilio), Campo San Martino (Italie), 19-06-13. — 13271×46—11.

BARAN (Michel), Bykow (Pologne), 13-10-03. — 28219×36—22.

BARAN, née POLISZEZAK, Medyka (Pologne), 27-01-11. — 36—33.

BARANEK (Antoine), Werne (Pologne), 14-01-22. — 28093×46—51.

BARBETTA (Giovanni), Bussoleno (Italie), 30-10-02. — 40780×38—38

BARBETTA, née AGNOLO, Varazze (Italie), 16-12-01. — 40780×38—38.

BARBIERO (Emile), San Biagio (Italie), 25-12-21. — 21061×46—81.

BARBOTTI (Charles), Cesara (Italie), 11-02-98. — 28061×16—31.

BARDACH, veuve KANEGUR, Lvow (Russie), 05-11-91. — 21285×47—78.

BARDIZBANIAN (Nubar), Zeyloum (Turquie), 13-05-03. — 37178×38—13.

BARDIZBANIAN, née MENZIKIAN, Kharpout (Asie Mineure), 05-11-20. — 37178×38—13.

BARRAGAN, née NAVARRO, Cuevas (Espagne), 05-05-10. — 28535×46—81.

BARSUMIAN (Calvin), Aintab (Asie Mineure), 31-01-08. — 23213×46—38.

BASOLO (Pierre), Borgiallo (Italie), 01-02-91. — 25007×31—57.

BASSIGNANI, née RAVERA, Bagnone (Italie), 27-11-91. — 35627×46—75.

BAZYLER, veuve JASKARZEC, Varsovie (Pologne), 16-11-98. — 25813×46—75.

BEDNARIK (Alois), Brnany (Tchécoslovaquie), 28-11-07. — 37317×31—91.

BELLIATO (Auguste), Massanzago (Italie), 30-10-19. — 30591×46—11.

BELTRAN, née BELTRAN, Chert (Espagne), 30-03-93. — 16020×39—81.

BELTRAN (Michel), Chert (Espagne), 25-09-90 — 16020×39—81.

BELZUNCE (Angel), Aguilas (Espagne), 28-12-27. — 12596×47—13.

BENDER (Maria), Bedzin (Pologne), 12-02-09. — 7109×46—65.

BENDINELLI (Mario), Lari (Italie), 15-01-03. — 11905×40—83.

BENDINELLI, née LUPI, Santa Maria a Monte (Italie), 01-05-11. — 11905×40—83.

BERBERIAN, née TOMASSIAN, Kharpout (Asie Mineure), 11-01-10. — 35146×38—13.

BERBERIAN (Samuel), Kharpout (Asie Mineure), 15-02-07. — 35146×38—13.

BERG, née SZRAM, Goszczowa (Pologne), 06-10-21. — 10399×47—51.

BERTOLIN (Domingo), Rubielos de Mora (Espagne), 31-07-87. — 19865×40—30.

BERTOLDO (Maddalena), Forno Canavese (Italie), 26-01-95. — 21631×46—07.

BEZBERIAN, née KAPRIELIAN, Adana (Turquie), 05-01-11. — 12556×47—13.

BEZBERIAN (Hamparzoum), Bourgazlian (Turquie), 00-00-97. — 12556×47—13.

BIANCHI, née BENZO, Ormea (Italie), 25-11-91 — 30670×38—13.

BIANCHI (Guiseppe), Montefiorino (Italie), 15-06-91. — 30670×38—13.

BIANCHETTA (Michele), Carmagnola (Italie), 11-01-21. — 28991×16—78.

BIANCONI (Carlo), Foligno (Italie), 21-10-12. — 21671×16—69.

BIDI (Gino), Terranuova Bracciolini (Italie), 29-03-89. — 29618×31—13.

BIDI, née CECERE, Caserta (Italie), 09-02-07. — 29618×31—13.

BIELSCHOWSKY (Edouard), Berlin (Allemagne), 01-03-23. — 29993×16—64.

BISCARO (Aldina), Trebaseleghe (Italie), 20-01-24. — 30512×46—17.

BISESTI, née GARLANDINI, Caprezzo (Italie), 05-10-06. — 30651×46—25.

BISESTI (Dominique), Caprezzo (Italie), 11-12-02. — 30651×46—25.

BISLENGHI (André), Sospiro (Italie), 11-09-03 — 10386×47—32.

BISLENGHI, née MARGUTTI, Cividale (Italie), 03-01-06. — 10386×47—32.

BISSACCO (Silvio), Conselve (Italie), 02-09-03 — 12746×47—13.

BLAJDA (François), Brida (Pologne), 30-08-07 — 31229×16—33.

BLANC (Ilhoc), Hancesti (Roumanie), 26-11-21 — 35552×16—75.

BLASIG (Ado Propotto (Italie), 07-01-21. — 10376×17—32.

BLUMENTAL, née KLINGENSTEIN, Wilanow (Pologne), 24-10-00. — 42053×45—75.

BLUMENTAL (Ihlok), Varsovie (Pologne), 19-11-01. — 42053×45—75.

BLUMENSZTOK, née MOLHO, Salonique (Grèce), 06-03-15. — 42247×38—75.

BLUTREICH (Avigdor), Mosty Wilkie (Pologne), 08-01-10. — 16737×17—75.

BOGHOSSIAN, née OHANIAN, Adabazar (Asie Mineure), 00-00-05. — 28131×16—13.

BOGHOSSIAN (Sarkis), Ismidt (Asie Mineure), 00-00-96. — 28131×16—13.

BOHADAS, née SUAREZ, Garano (Espagne), 05-03-19. — 30971×16—75.

BOHADAS (Juan), Arsegel (Espagne), 25-02-17 — 30971×16—75.

BOKHENEK (Léonide), Marioupol (Russie), 03-03-01. — 17611×46—75.

BOLOGNESI (Roméo), Audun-le-Tiche (Moselle), 03-01-06. — 21721×37—78.

BOLZAN (Angelo), San Stefano di Pinidello (Italie), 11-01-25. — 28025×46—33.

BONETTO (Rocco), Villar San Costanzo (Italie), 23-11-88. — 40695×36—13.

BONETTO, née BOTTERO, Villar San Costanzo (Italie), 15-07-93. — 40695×36—13.

BONINO, née Pesci, Alger, 21-02-02—29512×46-06.

BONINO (Jean-Baptiste), Savigliano (Italie), 08-08-93. — 29512×46—06.

BONOMELLI (Louis), Parzanica (Italie), 18-10-19. — 16612×45—71.

BORCZUCH (Pierre), Kleczanow (Pologne), 19-06-89. — 30187×41—59.

BORDINELLI (Mario), Meano (Italie), 26-11-04 — 11961×31—13.

BORDINELLI, née Noguera, Palmar (Espagne), 03-06-09. — 11961×31—13.

BORDOLI (Henri), Mezzigra (Italie), 07-12-91 — 28625×46—86.

BORDOLI, née CEREGHETTI, Chignano (Italie), 27-12-91. — 28625×46—86.

BOTTI, veuve DORI, Borgo San Domino (Italie), 27-09-05. — 22113×46—75.

BOUCHEZ, née DELEPLANQUE, Helchin (Belgique), 01-07-89. — 26331×16—59.

BOUGNET (Thérèse), Liége (Belgique), 17-05-89 — 37470×38—75.

BOYADJIAN (Mardik), Biledjik (Asie Mineure), 00-00-16. — 52362×38—73.

BRESOLIN (Rosa), Gazzo (Italie), 19-07-09. — 16360×39—47.

BRIX (Elisabeth), Helsinfors (Finlande), 15-11-17. — 7398×47—13.

BRONCHART (Marcel), Forest (Belgique), 04-08-05. — 21317×37—80.

BROUSSALIS (Lazare), Smyrne (Turquie), 05-10-13. — 15134×46—75.

BRUNO (Pietro), Valloriate (Italie), 14-07-11. — 10379×47—65.

BULIBA (Volf), Chisinau (Roumanie), 23-07-09. — 29983×47—92.

BURCKHART (Rose), Bruchweiler (Allemagne), 25-09-11. — 27181×46—67.

CADONA (Ernest), San Biagio di Callalta (Italie), 12-08-15. — 26431×46—38.

CAISERMAN (Oda), Frumisica (Roumanie), 24-08-03. — 17812×46—78.

CALABUIG (Francisco), Fontanares (Espagne), 14-02-09. — 29651×46—22.

CALIAROS née CAPSIS, île de Simi (Grèce), 05-05-99. — 12676×47—13.

CALIAROS (Michel), île de Simi (Grèce), 27-07-90. — 12676×47—13.

CALLENS (Georges), Hellemmes (Nord), 13-01-07. — 61938×28—59.

CALZAVARA (Silvio), Limena (Italie), 22-09-94. — 24131×46—74.

CALZAVARA, née DREDA, Limena (Italie), 26-06-95. — 24131×46—74.

CAMPANA née BONATO, Valingah (Autriche), 05-03-06. — 23140×46—38.

CAMPANA née PALANDRI, Toano (Italie), 02-04-03. — 12626×47—13.

CAMPANA (Domenico), Toano (Italie), 29-09-98. — 12626×47—13.

CANCELLIERI (Letterio), Appecchio (Italie), 08-04-91. — 38618×36—13.

CANCELLIERI, née LANDI, Appecchio (Italie), 23-04-91. — 38618×36—13

CANGI, veuve SERI, Anghiari (Italie), 21-07-89. — 34794×33—06.

CANU (Giovanni), Ittiri (Italie), 22-09-02. — 30881×46—06.

CANU, née TENERINI, Perugia (Italie), 04-09-94. — 30881×46—06.

CAPARROS (Matias), Aguilas (Espagne), 09-06-23. — 10509×47—13.

CAPON, veuve EMOND, Ethé (Belgique), 02-11-80. — 21642×46—80.

CARMINATI (Jacques), Brimbilla (Italie), 08-09-12. — 22562×46—38.

CARPEZA, née RUTELLI, Palerme (Italie), 29-04-23. — 28333×46—75

CARRERA, née LOMBARTE, Valderobus (Espagne), 01-04-10. — 14058×40—31.

CARRERA (Isidore), Claverol (Espagne), 18-08-02. — 14058×40—34.

CARRERAS (Sauveur), San Sadurni de Noya (Espagne), 10-10-24. — 30332×46—66.

CASSANELLI (Serge), Giuglia (Italie), 23-02-22. — 46173×45—38.

CASSINELLI (Olga), Bosnasco (Italie), 18-02-23. — 29305×46—78.

CASTELLI (Joseph), Saint-Gall-Tablat (Suisse), 07-11-08. — 27781×46—66.

CASTRO (Manuel), Rivela (Espagne), 08-03-12. — 210×40—27.

CATTANEO (Félix), Santa Brigida (Italie), 08-11-24. — 1227×46—73.

CAVA (Antoine), Murcia (Espagne), 14-03-26. — 10336×47—13.

CAVANNA (Victor), Ferrieri (Italie), 01-05-01. — 37919×39—78.

CEOLIN, née PUJATTI, Prata di Pordenone (Italie), 17-11-95. — 430×47—75.

CEOLIN (Giovanni), Pasiano (Italie), 17-05-93. — 430×47—75.

CESARI (Americo), Rome (Italie), 23-04-06. — 7150×37—08

CESCUTTI (Gio), Clauzzetto (Italie), 27-10-05. — 27161×46—13.

CHARYTAN (Symon), Wysocko (Pologne), 05-01-07. — 17746×47—75.

CHIAPELLO (Paul), Marseille (Bouches-du-Rhône), 06-09-97. — 35088×39—83.

CHIAPELLO, née DEGIOVANNI, Dronero (Italie), 30-04-01. — 35088×39—83.

CHIENNA (Louis), Borgopace (Italie), 25-05-03. — 15890×40—06.

CHIOSTRI (Annibale), Piteglio (Italie), 27-11-03. — 7196×47—67.

CHIRAL, née GUASCH, Barcelone (Espagne), 05-01-10. — 28235×46—66.

CHIRAL (Manuel), Caspe (Espagne), 25-12-01. — 28235×46—66.

CHLAIN, née OBERMAN, Titonier (Russie), 01-05-09. — 25267×47—75.

CHLAIN (Samson), Marioupol (Russie), 28-09-01. — 25267×47—75.

CHRIPOU-NOFF (Etienne), Nice (Alpes-Maritimes), 01-10-94. — 48789×35—75.

CHRISTOPHE (Oscar), Yernée-Fraineux (Belgique), 05-10-01. — 111×39—75.

CILLET (Simonne), Dampremy (Belgique), 23-03-23. — 7168×47—59.

CLARA (Charles), Milan (Italie), 23-09-27. — 51540×45—06.

COLARD (Alphonse), Namur (Belgique), 21-01-96. — 30633×46—08.

COLELLA (Augusto), Arce (Italie), 19-08-07. —30803×46—75.

COLELLA, née Di Legge, Roccardarce (Italie), 24-05-12. — 30803×46—75.

COLETTI (Joseph), Imbertide (Italie), 30-05-21. — 12766×47—06

COLIGNON (Fernand), Marcinelle (Belgique), 05-05-21. — 30981×46—47.

COLLARD, veuve Dehard, Argenteau (Belgique), 20-06-85. — 9646×47—78.

COLLEONI (Marius), Calusco Dadda (Italie), 25-03-21. — 26512×46—32.

COLOMBI, née Savoldi, Nembro (Italie), 49-06-15. — 29684×46—75.

COLOMBI (Pierre), Nembro (Italie), 10-02-13. — 29684×46—75.

COMA, veuve Iranzo, Pont de Suer (Espagne), 09-12-95. — 2370×47—01.

COMMENEZ (Marcel), Blaton (Belgique), 05-12-05. — 2850×36—75.

CONSTANTINIDES, veuve Castelli (Constantinople), 24-07-03. — 19600×34—58.

CONTE (Eugènio), Arcugnano (Italie), 01-01-07. — 17065×40—11.

CONTE, née Cadamuro, Grisolera (Italie), 15-09-13. — 17065×40—11

CORNET (Emile), Amberloup (Luxembourg), 27-04-20. — 29635×46—21.

CORREIA (Antonio), Castelana (Portugal), 18-10-05. — 27431×46—24.

CORSETTA, née Martelli, Castrocielo (Italie), 27-03-08. — 25032×37—69.

CORSETTA (Vincent), Castrocielo (Italie), 27-02-02. — 25032×37—69.

CORSINI (Lucien), Pistoia (Italie), 02-09-27. 26612×46—42.

CORVI (Filippo), Palambara (Italie), 05-09-92. — 16566×32—71.

CORVI, née Titotto, Padova (Italie), 22-02-99. — 16566×32—71.

COSP (François), Llivia (Espagne), 13-12-05. — 31125×46—66.

COSTAMAGNA, née Paffanca, Colla Bassa (Italie), 24-10-00. — 28232×16—06.

COURNUT, née FEDYSKA, Stofkova (Pologne), 20-09-19. — 29834×46—42.

CRESPO (Emile), Benita (Espagne), 11-07-75. — 10256×47—33.

CUSSIGH (Mario), Tarcento (Italie), 20-12-21. — 28193×46—38

D'AGOSTINO (Domenico), Castellano al Volturno (Italie), 02-10-21. — 21822×40—13.

D'ALBERTO (Alexandrina), Feltre (Italie), 21-04-21. — 21921×46—47.

D'ALMEIDA (Antonio), Refoutura (Portugal), 28-10-89. — 1872×47—54.

D'ALMEIDA, née GRASSINDA, Braga (Portugal), 22-04-86. — 1872×47—54.

D'ANGELA (Davide), Spilimbergo (Italie), 22-11-05. — 11189×39—91.

DA SILVA (Manoel), Guimares (Portugal), 07-07-09. — 26151×46—84.

DA SILVA, née GEOMETRANTE, Osnabrück (Allemagne), 03-08-09. — 26151×46—84.

DABROWSKI (Jean), Langendreer (Allemagne), 21-05-18. — 29041×46—62.

DAL CANTO (Amerigo), Santa Maria a Monti (Italie), 22-03-07. — 29532×46—13.

DAL CANTO, née PUCCINI, Santa Maria a Monti (Italie), 26-12-09. — 29532×46—13.

DAL MASO (Bruno), Posina (Italie), 29-09-21. — 8819×47—75.

DAL MALIN (Marius), Bassano (Italie), 19-09-22. — 21371×46—84.

DALBON, née DALBON, Vigo Dare (Italie), 28-10-09. — 11220×47—05.

DALBON (Marino), Vigo Dare (Italie), 25-03-01. — 11220×47—05.

DALLE (Auguste), Yzendyke (Hollande), 23-06-00. — 6388×46—59.

DALLHAMMER (Eugène), Nuremberg (Allemagne), 04-09-91. — 39340×38—88.

DARDANELLI (Barthélémy), Mondovi (Italie), 19-02-23. — 35098×45—83.

DAUER, née HAUTZ, Pattendorf (Autriche), 22-10-08. — 29290×46—75.

DAUER (Mathias), Korapiec (Pologne), 08-12-92. — 29290×46—75.

DE CONCINI (Attilio), Casrz (Italie), 19-01-03. — 6010×40—53.

DE KAENEL (Jacques), Woustviller (Moselle), 27-12-01. — 8669×47—75.

DE LUCA (Antoine), Cison de Valmarino (Italie), 29-10-07. — 31140×39—47.

DE LUCA, née AUGUSTYNIAK, Weglewice (Pologne), 31-03-13. — 31140×39—47.

DECOCK (Arthur), Wunkel-Saint-Eloe (Belgique), 01-02-97. — 39986×36—75.

DEL TOSO (Jean), Barcis (Italie), 10-09-20. — 28605×46—06.

DEMEULEMEESTER (Lucien), Leers (Belgique), 26-08-22. — 28601×46—02.

DERGASARIAN (Bogos), Erzeroum (Asie Mineure), 15-01-03. — 28705×46—13.

DI RAMIO (Vittorio), Prezza (Italie), 13-03-21. — 28721×46—42.

DINNEWETH (Francine), Cruyshautem (Belgique), 22-10-21. — 22910×47—78.

DIRATZOUYAN (Garabed), Gallipoli (Turquie), 13-04-11. — 21611×36—75.

DJIHANIAN (Vahe), Kirkagatch (Asie Mineure), 08-1108. — 3426×47—77.

DJIHANIAN, née FERMANIAN, Smyrne (Asie Mineure), 20-03-13. — 3426×47—77.

DOLIN (Hanzy), Bucarest (Roumanie), 20-02-12. — 20432×47—40.

DOMINIKOWSKI (Zygmunt), Grudziadz (Pologne), 17-01-26. — 31615×46—03.

DONA (Umberto), Murano (Italie), 16-07-80. — 690×38—75.

DONDA (Eugenio), Moraro (Italie), 12-04-07. — 1358×38—47.

DONIKIAN (Yeprem), Yalova (Asie Mineure), 12-10-07. — 18611×46—75.

DONIKIAN, née AGOPIAN, Trébizonde (Turquie), 09-11-04. — 18611×46—75.

DOOMS (Nicolas), Deux-Acren (Belgique), 09-08-99. — 39086×38—02.

DOS SANTOS CARVALHO (Apollinaire), Loulé (Portugal), 28-09-01. — 31221×37—21.

DOS SANTOS CARVALHO, née DA CUNHA, Sa (Portugal), 10-07-78. — 31221×37—21.

DRAG (Mathis), Rajbrot (Pologne), 15-02-24. — 28611×46—02.

DUNAJSKI (Bernard), Wallchuowo (Pologne), 10-05-99. — 40358×45—58.

DUNAJSKI, née KOWALEWSKI, Gousiarkow (Pologne), 07-11-03. — 40.258×45—58.

DUPUIS (Jean), Ham-sur-Heure (Belgique), 15-09-14. — 42831×38—78.

DURA, née SANCHEZ, Oran (Algérie), 03-06-94. — 12631×23—92.

DZIENNIK (Lucya), Poznan (Pologne), 08-03-23. — 24181×46—67.

EGGER (Bernadette), Ravensburg (Allemagne), 10-05-24. — 7657×47—44.

EICHENBRONNER, veuve HERZ, Mainstockheim (Bavière), 06-06-96. — 13518×38—63.

ELZAITOUNICH (Michel), Damour (Liban), 16-08-04. — 9781×38—75.

EQUINOZIA, veuve BETTOLA, Strambino (Italie), 21-03-82. — 19908×37—69.

ESTAUN REJOUS, Huesca (Espagne), 03-06-13. — 28105×46—24.

ESTERSON (Robert), Varsovie (Pologne), 18-11-18. — 11078×46—42.

ESTRADA, née SANZ, Cubillejo (Espagne), 10-01-09. — 28723×46—66.

EZIKIAN MANOUK, Karpouth (Asie Mineure), 00-00-07. — 4382×39—07.

EZIKIAN, née BARSSIKIAN, Karpouth (Asie Mineure), 00-00-01. — 4382×39—07.
FABBIAN (Pasquale), Saint Martino di Lupari (Italie), 20-04-24. — 11889×47—54.
FABRO (Alido), Colloredo di Monte Albano (Italie), 23-08-07. — 34932×35—77.
FACILE (Gino), Savergnano di Tora (Italie), 07-06-11. — 27651×46—74.
FAIFER (Joseph), Tarnogrod (Pologne), 25-05-10. — 727×38—75.
FALCOMER (Angelo), Chions (Italie), 12-10-23. — 30923×46—82.
FANCIULLI (Lucie), Montargentario (Italie), 17-01-93. — 21691×46—66.
FANTINI, née CRE, Morgex (Italie), 11-06-09. — 29234×46—26.
FANTINATO, née BORDIGNON, Bassano del Grappa (Italie), 08-03-10. — 32389×35—73.
FANTINATO (Pierre), Bassano del Grappa (Italie), 26-02-04. — 32389×35—73.
FANTINI (Paulo), Gerosa (Italie), 12-08-12. — 29251×15—26.
FARACO (Dominique), Trecchima (Italie), 05-01-25. — 28771×46—83.
FAVARO (Vittorio), Scorze (Italie), 17-03-13. — 1110×10—65.
FEDELE (Antoine), Ovaro (Italie), 01-10-97. — 17911×46—83.
FEDELE, née GARDEL, Ovaro (Italie), 25-05-07. — 17911×46—83.
FELTRIN, veuve VIGOLO, Spresiano (Italie), 27-05-15. — 26482×46—42.
FERNANDEZ (Diego), Barcelone (Espagne), 21-03-27. — 27971×46—13.
FERRERO (Annibale), Farigliano (Italie), 25-03-08. — 28721×46—13.
FERRERO (Joseph), Turin (Italie), 05-09-14. — 19503×46—16.
FIKFAK (Antonio), Bigliana de Casteldobra (Italie), 06-11-09. — 33018×39—47.
FIKFAK, née ANZELIN, Fleana de Casteldobra (Italie), 24-08-11. — 33018×39—47.
FINCATO, née ROSSI, Enego (Italie), 24-09-09. — 13562×39—73.
FINCATO (Jean), Enego (Italie), 27-05-01. — 13562×39—73.
FINGERHUT, née KATZ, Odessa (Russie), 15-01-08. — 20915×46—75.
FINO (Spirito), Melle (Italie), 12-08-01. — 17318×31—13.
FIRLEY (Jean), Giesenberg-Solinghen (Pologne), 16-01-04. — 6832×37—62.
FIRLEY, née KAWALA, Altenbochum (Pologne), 11-01-12. — 6832×37—62.
FISCHER (Pavel), Brno (Tchécoslovaquie), 03-11-05. — 28702×46—38.
FISCHER, née KYSELKA, Slapanice (Tchécoslovaquie), 14-02-18. — 28702×46—38.
FISZMAN, née MILECHSBERG, WOHYN (Pologne), 20-06-14. — 10988×47—75.
FISZMAN (Abram), Parczew (Pologne), 15-01-11. — 10988×47—75.
FOLBAUM (Nathan), Varsovie (Pologne), 07-06-02. — 2993×39—75.
FONTANET (Francisco), Barcelona (Espagne), 22-01-92. — 20011×40—31.
FONTANET, née GOTOR, Cavinena (Espagne), 18-07-93. — 20011×40—31.
FRAGMAN (Szmul), Varsovie (Pologne), 29-05-01. — 21260×38—75.
FRAGMAN, née SCHNEEBAUM, Budapest (Hongrie), 01-02-11. — 21260×38—75.
FRANCES (Demetrio), Puebla (Espagne), 22-12-91. — 29091×46—62.
FRANCO (Gustina), Cumiana (Italie), 12-01-13. — 170×47—13.
FRANEL (André), la Prise-Frete-sur-Provence (Suisse), 10-12-06. — 29870×37—25.
FRANKIAN (Philippe), Constantinople (Turquie), 22-02-22. — 10446×47—13.
FRANZEN, née SCHNEIDER, Grossrosseln (Sarre), 08-10-95. — 19268×33—57.
FRANZEN (Jean), Petite-Rosselle (Moselle), 16-02-97. — 19268×33—57.
FRENK (Ezie), Leczna (Pologne), 26-03-08. — 20226×46—75.
FRESIA, veuve ZANELLI, Turin (Italie), 20-03-84. — 8089×47—75.
FRIGGERI, née IOTTI, Reggio-Emilia (Italie), 10-12-96. — 8529×46—75.
FRIGGERI (Sante), Riggio-Emilia (Italie), 09-01-95. — 8529×46—75.
FRITSCHE (Emile), Eschemhorst (Allemagne), 08-01-81. — 5149×47—75.
FUENTES (Laurent), Sepulcro-Hilario (Espagne), 22-08-20. — 20923×46—41.
GAGLIARDI (Silvio), Caprino (Italie), 03-10-02. — 1765×39—91.
GAIO (Agostino), Lamon (Italie), 16-07-96. — 13183×40—38.
GAIO, née MELCHIORETTO, Lamon (Italie), 15-09-00. — 13183×40—38.
GALLARDO (Gines), Vera (Espagne), 19-11-19. — 25731×46—13.
GALLAROTTI, née LUROTTI, Gropparello (Italie), 11-02-01. — 19919×39—78.
GALLAROTTI (Joseph), Celio (Italie), 05-08-93. — 19919×39—78.
GALLI (Oswald), Gemonio (Italie), 28-07-23. — 21380×47—68.
GALLUZZI (Aonio), Campaglia (Italie), 13-12-07. — 26511×46—01.
GALVANI, née HOHN, Grosbliederstroff (Moselle), 28-04-13. — 5864×34—57.
GALVANI (Joseph), Grosbliederstroff (Moselle), 08-03-03. — 5864×34—57.
GARABEDIAN (Haig), Alep (Syrie), 15-09-18. — 55990×38—75.
GARABEDIAN, née CARACHIAN, Keutahia (Asie-Mineure), 00-00-19. — 55990×38—75.
GARCES (Marcelino), Montan (Espagne), 02-06-00. — 17611×46—58.
GARCIA (Antonio), Montamarta (Espagne), 01-09-21. — 29924×46—76.
GARDONI (Pierre), Monasterolo (Italie), 02-01-94. — 23183×46—78.
GARDONI, née PASCOLO, Venzone (Italie), 18-11-06. — 23183×46—78.
GARLICKI (André), Cerekiew (Pologne), 29-10-03. — 33633×36—60.
GARLICKI, née MAZARKIEWICZ, Toustolieg (Pologne), 03-11-04. — 33633×36—60.
GARNEK (Chaim), Siedlce (Pologne), 25-04-09. — 11182×47—75.
GAROSCIO, née MURATORE, Monaco, 05-05-01. — 26222×36—06.
GAROSCIO (Etienne), Dolceacoua (Italie), 28-09-02. — 26222×36—06.
GARRIGA, née MOCEBLIN, Cismon (Italie), 21-03-98. — 12830×39—31.
GARRIGA (Lucrecio), Miranda de Elbro (Espagne), 10-09-92. — 12830×39—31.
GARROME (Ercole), Roccaverano (Italie), 20-08-26. — 28815×46—83.
GASPAROTTO, née PROSDOCIMI, Villanova (Italie), 08-08-11. — 7931×40—11.
GASPAROTTO (Joseph), San Vito de la Gliamento (Italie), 08-09-06. — 7931×40—11.
GASPAR, née KELLER, Vilmany (Hongrie), 20-03-98. — 35990×38—75.
GASPAR (André), Budapest (Hongrie), 22-01-95. — 35990×38—75.
GAVAZZI (Demo), Pistoia (Italie), 08-08-27. — 30993×46—06.
GELDHOF (Jules), Moorslede (Belgique), 06-04-08. — 13101×47—59.
GENTILI (Franck), Narni (Italie), 17-09-21. — 47821×45—26.
GEORGEVITCH (Tihomir), Landol (Yougoslavie), 15-08-22. — 26171×47—69.
GEYSSENS (Pierre), Auderghem (Belgique), 19-03-03. — 54731×45—75.
GIACOMONI (Louis), Sorbolongo (Italie), 30-07-11. — 10436×47—32.
GIACOMONI, née FEDRIGO, Vazzola (Italie), 23-02-22. — 10436×47—32.
GIAGNONI (Ercole), Sambucca Pistolesa (Italie), 19-10-08. — 41229×45—54.
GIAGNONI, née SIBILIA, Castelletto Sopra (Italie), 03-10-15. — 41229×45—54.
GIANOLI (Léon), Audun-le-Tiche (Moselle), 29-07-03. — 37547×32—57.
GIL (Diego), Dolorès (Espagne), 29-09-98. — 18301×38—13.
GIL, née ALBANO, Proceda (Italie), 25-12-97. — 18301×38—13.
GIMENEZ, née MERCADER, Alhama de Almeria (Espagne), 19-06-04. — 21680×37—92.
GIMENEZ (José), Crevillente (Espagne), 25-05-92. — 31680×37—92.
GIORGIUTTI, née MORGANTE, Tarcento (Italie), 08-08-05. — 26738×39—59.
GIORGIUTTI (Luigi), Rena del Rolale (Italie), 05-07-03. — 26738×39—59.
GIRARDI, née PIOVESAN, Ponte di Piave (Italie), 27-12-00. — 20178×47—07.
GIRARDI (Francesco), Salgareda (Italie), 02-02-00. — 20178×47—07.
GNERAGOSSIAN (Zadig), Bucarest (Roumanie), 09-03-96. — 28212×46—75.
GOBATTO (Louis), Concordia Sagittaria (Italie), 21-08-26. — 100×47—73.
GOBERT (Roland), Carnières (Belgique), 21-01-22. — 27702×46—47.
GODANO (Anna), Sampeire (Italie), 11-06-14. — 25612×46—31.
GOES (Joseph), Lauwé (Belgique), 08-09-16. — 26031×46—59.
GOLDBERG (Rachla), Radomsk (Pologne), 30-03-01. — 28814×46—62.
GOLDFEIL (Chaïm), Kiew (Russie), 26-06-01. — 35291×46—75.
GOLDMAN (Israël), Varsovie (Pologne), 19-09-00. — 15558×33—75.
GOLDMAN, née ZYLBERBERG, Zwole (Pologne), 00-00-08. — 15558×33—75.
GONELLA (Carlo), Polonghera (Italie), 05-06-04. — 6110×36—31.
GOREWICZ, née DYTKOWSKA, Sztabin (Pologne), 03-08-03. — 18981×46—69.
GOREWICZ (François), Sztabin (Pologne), 02-01-03. — 18981×46—69.
GRACIA, veuve BRETOS, Jarlata (Espagne), 14-05-87. — 29292×46—61.
GRANCONATO (Alfred), Schio (Italie), 26-07-01. — 17625×22—31.
GRECO (Jean), Cassino (Italie), 14-12-01. — 33258×37—09.
GRESSANI (Gelino), Lauco (Italie), 28-05-15. — 26231×46—03.
GRIFFEL, née STARK, Stryj (Hongrie), 08-03-92. — 7739×47—75.
GRIGIS (Giovanni), Costa Serina (Italie), 13-11-07. — 10126×47—63.
GRINDATTO (Raphaël), Paris (18e), 06-01-08. — 31191×29—75.
GROSSO (Mario), Cumiana (Italie), 14-05-21. — 27001×47—13.
GRUSZKA, veuve WAIS, Siedlce (Pologne), 17-08-91. — 5681×47—75.
GRZYWACZ ZYSKA, veuve ZENBERG, Varsovie (Pologne), 03-05-00. — 45681×38—75.
GUALANDRIS (Jean), Treviolo (Italie), 03-10-15. — 24913×46—31.
GUDERZO, née TAGNON, Bassano (Italie), 24-08-15. — 30371×31—38.
GUDERZO (Giacomo), Vallonara (Italie), 10-09-09. — 22271×31—38.
GUEKAS (Emmanuel), Sokia (Turquie), 20-04-94. — 17370×38—75.
GUERESCHI, née CATTANI, Scandiano (Italie), 30-11-07. — 27741×46—75.
GUIORGOBIANI (Dimitri), Koutais (Georgie), 20-09-98. — 11775×47—69.
HANEMIAN (Garabed), Constantinople (Turquie), 14-06-11. — 6339×39—13.
HANEMIAN, née TCHIVIKIAN, Isgutari, (Turquie), 07-09-11. — 6339×39—13.
HANUS (Joseph), Vienne (Autriche), 11-03-97. — 26131×46—68.
HAUG (Othon), Ludwigshafen (Allemagne), 17-09-97. — 17122×45—97.
HEDRIC (Alfred), Dusseldorf (Allemagne), 09-07-22. — 30981×46—75.
HELBLONG (Henoch), Varsovie (Pologne), 28-09-02. — 13027×38—75.
HERMANN (Lazare), Jérusalem (Palestine), 15-06-95. — 49132×38—75.

HERNANDEZ (Miguel), Cantagena (Espagne), 15-03-02. — 10619×47—34.

HERNANDO (Francisco), Arangoncillo (Espagne), 01-06-90. — 3899×47—34.

HERZOG (Anne-Marie), Aschaffenbourg (Allemagne), 27-11-20. — 36612×45—67.

HESS (Anne), Kœnigheim (Allemagne), 26-07-14. — 30422×46—67.

HESS (Anne), Selestat (Allemagne), 22-03-99. — 29583×46—67.

HILL (Gustave), Schilligheim (Bas-Rhin), 07-05-98. — 2976×32—67.

HLADKY, née VALACH, Nituanska (Tchécoslovaquie), 17-05-22. — 22461×46—77.

HLADKY (Jean), Dolina Kurfa (Tchécoslovaquie), 23-06-13. — 22561×46—77.

HOLLERMAYER (Joseph), Winterstetenstadt (Allemagne), 03-05-87. — 20080×36—68.

HOMBRABELLA, née SABOUT, Barcelonne (Espagne), 08-01-13. — 12736×47—13.

HOMBRABELLA (Arthur), Port Bou (Espagne), 12-05-14. — 12736×47—13.

HORBATY (Vladimir), Iwaczow Dolny (Ukraine), 07-04-12. — 23300×47—77.

HORBATY, née DUBAS, Stara Sol (Ukraine), 05-11-21. — 23300×47—77.

HORIGNAN (Hapel) Sivas (Asie Mineure), 05-02-05. — 23190×47—75.

HORIGNAN, née HADJINIAN MADEN (Asie Mineure), 20-01-16. — 23190×47—75.

HORVAT (Karol), Zito Nova Ves (Tchécoslovaquie), 23-01-21. — 17988×46—75.

HOULON (Mercada), Constantinople (Turquie), 22-02-07. — 36941×46—75.

HOUSTAU, née GRIGER, Judendorf (Autriche), 12-05-14. — 17991×46—75.

HOUYOUX (Urbain), Marchiennes (Nord), 9-08-97. — 4256×21—59.

HUBER (Karl), Vienne (Autriche), 21-12-08. — 43030×38—75.

HUBERT, née BALLINARI, Bruxelles (Belgique), 17-06-07. — 23413×46—75.

HUDIVANYI, née CAREJA, Baita (Roumanie), 13-08-12. — 4528×40—62.

HUDIVANYI (André), Lol (Tchécoslovaquie), 08-11-11. — 4528×40—62.

IACUZZI (Alfonso), Celarda (Italie), 02-07-11. — 13594×40—31.

IAKOVENKO (Grégoire), Ismaël (Russie), 02-01-01. — 29782×38—75.

IANNARELLI (Alexandre), Pozzilli (Italie), 08-06-26. — 10542×47—75.

IBANEZ (Aniceto), Ciruelos (Espagne), 27-12-11. — 23031×40—62.

IMPERIALI (Victorio), Marsciano (Italie), 23-08-01. — 43931×40—13.

INIESTA (José), Sangonesa de la Seca (Espagne), 28-08-27. — 12331×47—13.

IVANIC (Yanez), Gradistec (Yougoslavie), 05-05-13. — 28832×46—38.

JACOVELLA (Marguherita), Santopadre (Italie), 23-02-21. — 20561×40—42.

JAKUBOWICZ (Henri), Looz (Pologne), 18-03-11. — 678×47—75.

JAKUBOWITSCH, née MUNSTER, Vatra Dornei (Roumanie), 02-08-13. — 4886×36—76.

JAKUBONOWITSCH (Herman), Zurich (Suisse), 13-06-15. — 4886×36—75.

JAMRICH (Georges), Budapest (Hongrie), 04-11-06. — 20851×46—59.

JAMROZIK (Joseph), Ruzewo (Pologne), 05-02-12. — 25625×47—57.

JAROS (Jaroslav), Weigelsdorf (Autriche), 31-08-00. — 8135×50—75.

JOVE (Isidore), Freita (Espagne), 08-11-05. — 28121×46—11.

JOVE (José), San Lorenzo (Espagne), 11-06-02. — 32280×37—09.

JOVE, née RIU, Sorpe (Espagne), 15-11-05. — 32250×37—09.

KARADERMANIAN (Toros), Gueyve (Turquie), 04-01-01. — 27121×46—75.

KARWACKA (Adele), Varsovie (Pologne), 10-04-23. — 10531×47—75.

KATALE (Aristide), Rosario de Santa Fe (Argentine), 08-03-03. — 23520×39—74.

KATCHADOURIAN (Manouk), Harmanli (Bulgarie), 02-05-23. — 25613×46—78.

KAZMIERCZAK (Valentin), Paleczka (Pologne), 12-02-91. — 23591×35—57.

KAZMIERCZAK, née TRZEGIAK, Niedermassen (Allemagne), 19-05-05. — 23591×35—57.

KETTERER (Caroline), Gutenbach (Allemagne), 06-06-15. — 11793×37—67.

KHAZARIAN, née BEDROSSIAN, Karpout (Asie Mineure), 05-03-05. — 29595×46—13.

KHAZARIAN (Kazar), Karpout (Asie Mineure), 23-03-99. — 29595×46—13.

KHRIMIAN, née CHARABKHANIAN, Brousse (Asie Mineure), 10-03-16. — 21376×46—75.

KIRCHEN (Marc), Bariad (Roumanie), 03-01-11. — 40621×45—91.

KOCHANSKI (Wladislas), Cawlowice (Pologne), 02-02-11. — 43132×36—78.

KOENIG (Georges), Leipzig (Allemagne), 16-12-04. — 7970×46—75.

KOLENKO (Etienne), Zbiersk (Pologne), 13-01-15. — 47052×45—67.

KOLLAR (Jan), Krakovany (Tchécoslovaquie), 18-11-23. — 23613×46—81.

KOLOS, née ALPEROWITCH, Minsk (Pologne), 14-07-87. — 24701×37—75.

KOLOS (Michel), Minsk (Pologne), 05-12-86. — 24701×37—75.

KOMAROFF (Nicolas), Sébastopol (Russie), 05-05-01. — 22691×46—75.

KOMAROFF, née SMIRNOFF, Mocou (Russie), 01-09-09. — 22691×46—75.

KOMISAREK (Siegmund), Rohlinghausen (Allemagne), 05-10-19. — 10.157×40—59.

KOMISAREK, née ZIAJKA, Pawlowice (Pologne), 17-02-21. — 10157×40—59.

KOPLEWICZ (David), Radomsko (Pologne), 13-02-16. — 4453×47—75.

KOTACKA (François), Jaromerice (Tchécoslovaquie), 22-01-95. — 28687×38—75.

KOTACKA, née NECAS, Karolin (Tchécoslovaquie), 31-03-03. — 28687×38—75.

KOUZNETZOFF (Nicolas), Manytchskaia (Russie), 03-02-86. — 12710×31—77.

KOWALEWSKI (Hedwig), Worms (Allemagne), 03-10-88. — 55680×38—57.

KRAUZEWICZ, née PRZYBYLSKI, Eving (Allemagne), 08-05-12. — 41528×45—57.

KRAUZEWICZ (Ignace), Omulle (Pologne), 08-08-03. — 41528×45—57.

KROUK (Charles), Varsovie (Pologne), 17-01-07. — 53132×38—75.

KRUSTEK (Joseph), Kasmia (Pologne), 01-02-20. — 30071×46—18.

KUBA (Francis), Aaran (Suisse), 18-07-26. — 26191×46—75.

KUBIAK (Stanislas), Sobotka (Pologne), 28-01-03. — 30181×46—52.

KUCZMA (Jean), Laskowce (Pologne), 29-09-05. — 18691×46—75.

KUCZMA, née CHOHURA, Jawornik (Pologne), 19-05-97. — 18691×46—75.

KUDLA (Louis), Pelkinie (Pologne), 13-02-08. — 4809×35—78.

KURTH (Charles), Hollerich (Luxembourg), 08-05-91. — 20713×39—89.

KURYS, née WINTER, Rostov (Russie), 24-03-21. — 23047×47—69.

KURYS (Mordeha), Wlodzimierz (Russie), 21-10-11. — 23047×47—69.

KUTTLEIN (Joseph), Stalingrad (Russie), 18-07-18. — 26266×46—38.

LACOMBA (Fernando), Valence (Espagne), 23-05-11. — 2885×40—75.

LAGOS (Jacques), Nieszkowice Wielkie (Pologne), 01-07-94. — 6223×36—62.

LASINIS (Hubert), Saintes (Belgique), 30-07-07. — 18661×46—88.

LAWRUK, née JANCEVIEZ, Niemierovice (Pologne), 06-10-05. — 11812×47—12.

LAWRUK (Jean), Chwiedriewicz (Pologne), 08-04-10. — 11812×47—12.

LAZARSKI (François), Gordenthof (Pologne), 12-06-01. — 28271×46—59.

LENIART, née WLODYKA, Wysoka (Pologne), 01-03-10. — 1894×47—54.

LENIART (Stanislas), Hermanova (Pologne), 13-06-04. — 1894×47—54.

LEON (Théophile), Paredes de Nava (Espagne), 05-03-05. — 50421×45—75.

LEPINE (Georges), Eghezee (Belgique), 05-05-01. — 9595×38—20.

LERDA (Anna), Valgrana (Italie), 06-01-20. — 8191×46—13.

LESCHIERA (Antonio), Susa (Italie), 18-07-09 — 3906×39—69.

LEVEQUE (Samuel), Brusson (Italie), 20-03-04 — 29312×46—74.

LEWI (Charles), Turek (Pologne), 21-01-07. — 14116×47—75.

LEWINSKI (Hersz), Zambrow (Pologne), 14-05-07. — 23210×47—75.

LIEVEN (Séraphine), Pétrograd (Russie), 03-05-98. — 27825×46—75.

LITWIN (Alexis), Ruda Sielska (Pologne), 30-03-06. — 23330×47—02.

LITWIN, née MOROZ, Czarnolojce (Pologne), 28-08-03. — 23330×47—02.

LIVER (Isaac), Varsovie (Pologne), 20-06-06. — 11777×47—75.

LLINARES (Vincente), Soule-le-Bruant (Mayenne), 29-08-23. — 2748×47—81.

LLOPART (Marcelino), Avinonet (Espagne), 30-06-06. — 1076×39—31.

LLOPART, née PEREZ, Orce (Espagne), 28-10-10. — 1076×39—31.

LOCATELLI (Bartolomeo), Berbenno (Italie), 16-09-24. — 29333×46—01.

LOCCI (Antoine), Serdiana (Italie), 28-09-97. — 7860×39—83.

LOFFLER (Eugène), Dietmannsried (Allemagne), 21-12-02. — 12010×38—18.

LOIX (Georges), Sainte-Marie-sur-Semois (Belgique), 24-03-14. — 29751×46—55.

LOPES (Placide), Mealhada (Portugal), 11-08-98. — 20995×46—80.

LOPEZ (Mariano), Anquela (Espagne), 16-02-16. — 7599×47—38.

LOPEZ (Jean), Castellote (Espagne), 25-06-03. — 215×39—30.

LOPEZ (Edilberto), Aldeas de Medina (Espagne), 24-02-99. — 3900×39—02.

LOREN (Francisco), Estercuel (Espagne), 08-06-13. — 26366×39—31.

LORETONI (Louis), Genève (Suisse), 15-03-02. — 16941×46—12.

LORRAI (Louis), Mesloula (Constantine), 30-07-06. — 30077×36—01.

LOVATO (Umberto), Casale Scodosia (Italie), 13-01-09. — 30533×46—32.

LOZANO (Manuel), Séville (Espagne), 13-06-10. — 43800×36—13.

LUKAS (Vaclaw), Radotin (Tchécoslovaquie), 11-09-98. — 7726×47—75.

LUNAZZI (Ada), Verzegnis (Italie), 18-02-22. — 25712×46—78.

MAI (Marino), Schilpario (Italie), 22-06-13. — 41231×45—57.

MAIK, née KOCZAN, Lubinie (Pologne), 01-12-96. — 49820×45—57.

MAIK (Nicolas), Bunow (Pologne), 23-10-98. — 49820×45—57.

MAKSYMIW, née KARKUT, KOROWYCIA (Pologne), 09-01-04. — 24821×46—75.

MAKSYMIW (Jean), Korowycia Holodiwska (Pologne), 03-09-08. — 24821×46—75.

MALECKI (Romain), Recklinghausen (Allemagne), 06-02-13. — 44126×45—57.

MALECKI, née KANDERA, Kral Lubella (Tchécoslovaquie), 01-01-15. — 44126×45—57.

MALECKI (Jean), Wielen (Pologne), 19-10-05. — 26112×47—62.

MALECKI, née WALKOWIAK, Gusenberg Sodingen (Pologne), 25-01-07. — 26112×47—62.

MALFATTI (Charles), Agoui (Italie), 14-05-00. — 31372×37—75.

MANESSO (Albino), Piombino Dese (Italie), 20-03-14. — 7970×47—31.

MANGONI (Carmine), Alghero (Italie), 24-12-95. — 48155×38—20.

MANGONI, née DEMONTIS, la Maddalena (Italie), 19-03-06. — 48155×38—20.

MANIAS (Mercurio), Simi (Grèce), 27-01-02. — 29748×34—13.

MARCATI (Lidio), Pressana (Italie), 21-01-25. — 30871×46—46.

MARCHELLI, née RUFFINATTO, Cumiana (Italie), 22-07-85. — 6971×47—74.

MARCHIORO, née QUESADA, Cuevas (Espagne), 02-10-11. — 29491×46—91.

MARCHIORO (Giacinto), Pedavena (Italie), 12-12-09. — 29494×46—91.

MARCONI (Francesco), Rigosa (Italie), 08-07-12. — 38631×45—30.

MARCON (Angelo), Gosaldo (Italie), 20-02-01. — 20190×47—39.

MARIN, veuve FANTIN, Aviano (Italie), 09-04-87. — 27351×46—08.

MARINO, née NATALI, Mallana (Italie), 29-06-95. — 16029×37—30.

MARINO (Giacomo), Vinadio (Italie), 27-11-92. — 16029×37—30.

MARIOTTI (Mario), Apuania Carrara (Italie), 11-05-26. — 28311×46—91.

MARKOVITS (Maurice), Myrmada (Hongrie), 11-05-03. — 10559×47—75.

MARTI (Raymonde), Saint Laurent (Espagne), 21-06-13. — 28402×46—66.

MARTINEZ (Juan), Liria (Espagne), 26-10-89. — 25717×47—30.

MARTINEZ, née CERVANTES, San Fulgencio (Espagne), 08-12-01. — 32604×46—13.

MARTINEZ (Carmelo), Carthagène (Espagne), 16-07-02. — 32604×46—13.

MARTIN (Guillaume), Ababuj (Espagne), 25-06-99. — 25621×46—51.

MARTINELLI, née MUCCI, Marliana (Italie), 17-08-00. — 38170×36—13.

MARTINELLI (Joseph), Marliana (Italie), 26-05-00. — 38170×36—13.

MARTINUZZI (Antonia), Lestans di Sequals (Italie), 12-08-24. — 23861×46—72.

MARTINEZ (Emilio), Cuevas (Espagne), 08-03-13. — 26921×46—42.

MARTIN (Cano), Salamanque (Espagne), 18-11-23. — 30021×46—86.

MAGNALATTE (Donata), Alvito (Italie), 06-08-11. — 31781×38—75.

MASSENTI (Maxime), Saradara (Sardaigne), 09-02-94. — 6240×39—78.

MATHYSSEN (Franciscus), Steenbergen (Hollande), 17-07-01. — 670×40—37.

MATHYS (Jeanne), Cormoret (Suisse), 01-01-13. — 31979×39—30.

MATIAS, née CABELLO, Minas de Rio Tinto (Espagne), 12-09-96. — 8138×40—63.

MATIAS (François), Minas de Rio Tinto (Espagne), 13-10-95. — 8138×40—63.

MATTIO (Jean), Envie (Italie), 01-05-26. — 2561×46—13.

MAURO, née VALLAURI, Chiusa Pesio (Italie), 04-06-00. — 55170×38—13.

MAURO (Carlo), Chiusa Pesio (Italie), 17-04-95. — 55170×38—13.

MAZZARIOL (Umberto), Tinto Caumaggiore (Italie), 15-07-15. — 28515×46—31.

MAZZARIOL, née PIROLA, Marne (Italie), 20-09-22. — 28515×46—31.

MAZZER (Jean), Mareno di Piave (Italie), 01-01-26. — 28914×46—24.

MAZZILLI (Guiseppe), Corato (Italie), 23-07-99. — 26297×29—38.

MAZZILLI, née PRUDENTE, Corato (Italie), 28-07-04. — 26297×29—38.

MAZZOCCO, née MUNOZ, San Bartolome (Espagne), 14-05-12. — 1687×40—04.

MAZZOCCO (Lorenzo), Aviano (Italie), 03-07-00. — 1687×40—04.

MAZZONE (Pierre), Seravalle (Italie), 15-12-95. — 7988×47—75.

MEER (Guiseppe), Levico (Italie), 24-04-83. — 15571×46—19.

MELIS (Servino), Ballao (Italie), 27-11-10. — 29693×46—83.

MELLMANN (Wilhelm), Werl (Allemagne), 28-04-95. — 12131×40—75.

MENARA (Gino), Laghi (Italie), 18-08-22. — 10346×47—47.

MENEGON, née Taffarel, Sacile (Italie), 17-08-12. — 10356×47—47.

MENEGON (Angelo), Caerano (Italie), 13-04-06. — 10356×47—47.

MENIN (Mario), Vicenza (Italie), 10-09-88. — 30706×32—81.

MENON (Serge), Montagnana (Italie), 06-08-18. — 23660×47—01

MENONI (Clément), Zeri (Italie), 05-06-95 — 12377×38—74.

MENONI, née UGOLINI, Zeri (Italie), 27-10-96. — 12377×38—74.

MICHALAK, née NAWOJSKA, Osjakowie (Pologne), 29-09-08. — 20225×46—62

MICHALAK (Erwin), Bochum-Riemke (Allemagne), 20-06-05. — 20225×46—62.

MICHELIN (Luigia), Aviano (Italie), 20-04-27, 8581×46—78.

MICHELI (Louis), Borgounito (Italie), 10-10-03 — 27681×46—13.

MIGLIAVACCA (Auguste), Parme (Italie), 05-04-02. — 40321×38—75.

MIGLIAVACCA, née STOMBOLI, Farini d'Olmo (Italie), 28-09-97. — 40321×38—75.

MILLAN (Antonio), Lorca (Espagne), 16-03-05. — 10891×35—31.

MILLAN, née LERON, Lorca (Espagne), 16-02-11. — 10891×35—31.

MINEL, née GODEAS, Medea (Italie), 15-07-03. — 29695×46—17.

MINEL (Ermenegilo), Romans (Italie), 14-02-95. — 29695×46—17.

MINTKEWICZ (François), Eickel (Allemagne), 21-08-10. — 19011×46—59.

MODOLO (Lino), Susegana Colfosco (Italie), 27-10-24. — 30794×46—81.

MONTANARO (Basilio), Gelsenkirchen (Allemagne), 30-05-15. — 27221×46—54.

MONTANARO, née AMBROGGI, Piacenza (Italie), 22-06-11. — 27221×46—54.

MORA, née BERGES, Calanda (Espagne), 10-04-97. — 2636×18—81.

MORAMINI (Irina), Mulazzo (Italie), 28-11-22. 7576×47—58.

MORETTI (Vincenzo), Ponzonne (Italie), 03-11-98. — 12606×47—13.

MORETTI, née MAIELLO, Calvasio (Italie), 04-02-02. — 12606×47—13.

MORI (Gino), Mulazzo (Italie), 22-08-23. — 27871×46—58.

MORA (Fernand), Lezignan-Corbières (Aude), 19-07-00. — 2636×18—81.

MOSCETELLO (Mario), Vescovana (Italie), 17-10-23. — 21602×46—38.

MOUSSALLI (Moïse), Damas (Syrie), 21-09-05. — 20967×40—69.

MROGEK (Guillaume), Wanne (Allemagne), 11-01-14. — 30329×39—57.

MULLER (Charles), Felsberg (Sarre), 20-12-90. — 41176×36—57.

MUR (Miguel), Serveto (Espagne), 14-03-01. — 7936×40—31.

NAMIES, née ANGEL, Salonique (Grèce), 21-09-04. — 6781×39—75.

NAMIES (Isaac), Salonique (Grèce), 15-04-03. — 6781×39—75.

NENZ (Victor), Belluno (Italie), 31-05-02. — 29211×46—02.

NICOLAON (Angeli), Constantinople (Turquie), 15-05-96. — 50891×45—78.

NICOLAIDES, née HEPHALOPOULOS, Prinkipo (Turquie), 10-07-02. — 35810×36—13.

NICOLAIDES (André), Constantinople (Turquie), 18-08-01. — 35810×36—13.

NICOLAU, veuve Orive, Capella (Espagne), 22-10-82. — 20673×46—31.

NICORINI (Jean), Monaco, 05-09-19. — 7675×40—97.

NIEDBALEC (Pierre), Zasow (Pologne), 05-05-19. — 30612×46—47.

NOMEMBRENI (Fortuné), Artagne (Italie), 12-11-07. — 16895×46—13.

NOSAK (Jozef), Cirkovce (Yougoslavie), 11-01-99. — 19591×46—16.

NUNES (Antonio), Atalaïa Cimeira (Portugal), 06-09-01. — 10086×47—55.

NUNES (Antonio), Foudan (Portugal), 18-09-11. — 29492×46—24.

NUTTIN (Clément), Estaimbourg (Belgique), 13-10-07. — 26314×46—59.

OBERLI (Godefroy), Lucerne (Suisse), 01-08-91. — 4107×39—75.

OBON, née TREGLIA, Monaco, 11-06-09. — 24691×46—97.

OCCELLI (Filippo), Sanfront (Italie), 10-07-83. — 9201×38—13.

OCCELLI, née TOSELLO, Sanfront (Italie), 15-06-97. — 9201×38—13.

ODENWALD (Edith), Carlsruhe (Allemagne), 30-10-21. — 9666×46—75.

OLIVAN (Antonio), Blescas (Espagne, 18-09-10. — 24571×46—64.

ORO (Efisio), Tramazza (Italie), 07-08-01. — 20940×47—59.

ORTEGA (Diego), Huercal Overa (Espagne), 23-06-95. — 21231×39—63.

ORTEGA, née BRAVO, Huercal Overa (Espagne), 06-06-99. — 21231×39—63.

ORVIETO (Garibaldo), Porto Ferraio (Italie), 13-01-21. — 20903×46—13.

PAGNUTTI (Settimio), Martignacco (Italie), 04-08-16. — 29392×46—31.

PALA (Stanislas), Polokow (Pologne), 23-01-20. — 26313×46—59.

PALESTRANT (Mordka), Varsovie (Pologne), 09-12-24. — 15190×47—75.

PALLEN (Jean), Niel Saint-Trudlen (Belgique), 24-05-95. — 45399×45—62.

PALOMAR (Mariano), Molinos (Espagne), 22-02-80. — 27628×32—13.

PALTRINIERI, née TURI, Andria (Italie), 03-08-98. — 27658×39—38.

PAMPALONI (Ardnino), Buti (Italie), 17-06-96. — 16860×46—83.

PAMPALONI, née NICOLAI, Buti (Italie), 07-02-98. — 16860×46—83.

PANU (Georgette), Templo (Italie), 03-01-97. — 26193×46—83.

PAPLOMATAS (Georges), Macri (Asie-Mineure), 20-08-96. — 28451×46—75.

PARAGALLO (Louis), Navelli (Italie), 21-07-90. — 1628×47—13.

PASELLUCCI (Otello), Florence (Italie), 03-01-09. — 29823×46—75.

PAGNUTTI, née DEL COL, Gleris (Italie), 20-02-22. — 29392×46—31.

PATANE (Lorenzo), Catane (Italie), 19-07-02. — 7516×47—75.

PATEK (Tadeuz), Varsovie (Pologne), 30-10-06. — 29391×46—45.

PATEK, née SZEWCZENKO, Rowne (Pologne), 22-11-10. — 29391×46—45.

PATO (Dominique), Navalgordo (Espagne), 20-12-10. — 30232×46—36.

PATRAO (Antonio), Grijo (Portugal), 09-05-23. — 23290×47—02.

PAVAN (Antonio), Orsago (Italie), 10-08-93. — 21799×40—47.

PAVAN, née BOSCARIOL, Cassiano del Meschio (Italie), 29-05-00. — 21799×40—47.

PAZ (Francisco), la Union (Espagne), 12-05-92. — 31179×46—13.

PAZ, née MONDEJAR, la Union (Espagne), 25-06-95. — 31179×46—13.

PEDROCCHI (Pietro), Rovetta (Italie), 22-12-00. — 30202×46—03.

PEDROCCHI, née SAVOLDELLI, Rovetta (Italie), 09-10-02. — 30202×46—03.

PEINADO, née VAQUERO, Penoflor (Espagne), 16-07-86. — 1101×37—31.

PEINADO (Luis), Cifuentes (Espagne), 25-08-91. — 1101×37—31.

PELLEGRINI (Marcello), Osoppo (Italie), 21-09-23. — 29525×45—62.

PELLEGRINI, née DE PAOLI, Arzene (Italie), 27-10-07. — 18518×38—81.

PELLEGRINI (Giovanni), Casarsa de la Delizia (Italie), 13-01-03. — 18518×38—81.

PELLEGRINO (Anna), Tarantasca (Italie), 28-10-95. — 28006×46—13.

PEREIRA DA COSTA (Alfredo), Gandra (Portugal), 05-12-13. — 26[illegible]×46—71.

PEREZ (Raymond), [illegible] de Arodar (Espagne), 25-01-18. — 29[illegible]×46—38.

PEREZ (Anibal), Robliza de Cojos (Espagne), 20-12-27. — 30023×46—33.

PERFILOW (Michel), Don (Russie), 22-05-98. — 23270×47—15.

PERIAT (Marie), Fully (Suisse), 07-12-83. — 23835×47—75.

PFEIFFER (Marie), Mogglingen (Allemagne), 08-05-96. — 20961×46—67.

PIANI (Victor), Mordegliano (Italie), 02-12-11. — 30733×46—38.

PICHTATCHEF (Gueorgui), Chipke (Bulgarie), 19-12-02. — 11650×46—35.

PILI (Angelo), Carloforte (Italie), 01-10-93. — 30092×46—93.

PIOVINI (Félicie), Rome (Italie), 26-12-91. — 6623×39—75.

PIRES (Manuel) Sabugal (Portugal), 04-07-07. — 30791×46—75.

PISONI (Catherine), Calavino (Italie), 08-03-04. — 4049×47—78.

PIZZINI (Pietro), Colorina (Italie), 11-10-07. — 28522×46—05.

PLA (Emanmuel), Chert (Espagne), 30-07-06. — 22231×40—11.

POBOLAK, née GRAJCAR, Przystajn (Pologne), 23-10-10. — 28503×46—18.

POBOLAK (Wladimir), Jaroslaw (Pologne), 12-06-08. — 28503×46—18.

POGLIO (Joseph), Donato (Italie), 20-11-85. — 15951×46—38.

POGLIO, née BENEDETTO, Donato (Italie), 01-08-92. — 15951×46—38.

POWALA (Stefan), Bovinghausen (Allemagne), 16-03-15. — 30112×46—08.

PRIETO (Juan), Lietor (Espagne), 09-05-86. — 11182×40—31.

PRIETO, née GARCIA, Lietor (Espagne), 12-10-91. — 11182×40—31.

PUCCI (Pierre), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-01-09. — 12162×30—13.

PURDIS, née BARTIK, Dolne Wachtince (Tchécoslovaquie), 08-09-06. — 28392×46—27.

PURDIS (Joseph), Dolne Piachtince (Tchécoslovaquie), 31-01-07. — 28392×46—27.

QUARTARARO (Jean), Tunis, 18-08-11. — 26791×37—13.

RADICE (Guiseppe), Siersa Borromeo (Italie), 02-11-04. — 15119×40—78.

RAGOGNOT, née LOLLI, Sora (Italie), 06-10-18. — 27891×46—75.

RAINA (Beatrise), Castelvelfim (Italie), 20-05-11. — 8256×47—01.

RAMON (Jose), Palma (Espagne), 13-02-95. — 21212×38—13.

RAMOS, née NAVAZO, Salamanca (Espagne), 27-03-17. — 1771×36—33.

RAMOS (Emilio), Bejar (Espagne), 19-11-07. — 1771×36—33.

REGO (Antonio), Talhinhas (Portugal), 04-11-07. — 29611×46—61.

REQUENA (Manuel), Elche de la Serra (Espagne), 16-11-72. — 30322×36—31.

REQUENA, née RUEDAS, Nellin (Espagne), 07-05-76. — 30322×36—31.

REY (Roque), Vilches (Espagne), 31-12-06. — 21928×40—63.

REYMAT, née TAUGIS, Esterri d'Anco (Espagne), 12-03-03. — 6702×47—17.

REYMAT (Matias), Barruera (Espagne), 05-05-97. — 6702×47—17.

RICHIARDI (Fortunata), Sampeyre (Italie), 18-05-07. — 12611×46—75.

RICO (Antoine), Castalla (Espagne), 03-09-11. — 18631×40—11.

RIEGER (Karl), Stuttgart (Allemagne), 08-10-98. — 13309×46—68.

RIEUX, née PEZZOLI, Pallazzolo (Italie), 17-11-23. — 10631×46—22.

RIGHESCHI (Bruno), Montese (Italie), 09-06-21. — 26931×47—57.

RIGONI (Alfred), Ingersheim (Haut-Rhin), 22-05-01. — 18621×40—68.

RINALDI, née SCHORRO, Liestal (Suisse), 05-03-01. — 27357×38—13.

RINALDI (Dominique), Charbuy (Yonne), 26-03-86. — 27357×38—13.

RINAUDO (Aldo), Piasco (Italie), 18-05-05. — 23325×31—66.

RIVA (Antoine), Moltraslo (Italie), 16-06-98. — 4861×46—88.

RIVA (Lonardo), Maiano (Italie), 25-01-25. — 2301×46—78.

RIZOTTO (Alfred), Soresina (Italie), 29-10-13. — 9103×46—70.

RIZZI (Victor), Averara (Italie), 02-06-00. — 410×47—06.

ROSANO (Catherino), Acceglio (Italie), 10-11-71. — 7827×47—38.

ROBYN (Roger), Haudelaincourt (Meuse), 30-08-02. — 18222×21—78.

ROCCIA, née TAGGIASCO, Perinaldo (Italie), 14-06-87. — 7088×31—06.

ROCCIA (Edouard), Raccoriggi (Italie), 16-07-83. — 7088×31—06.

ROCK, veuve STREITZ, Flaxweiler (Luxembourg), 03-09-87. — 66725×23—75.

RODRIGUES (Antonio), Santo Tirso (Portugal), 22-12-98. — 35036×39—51.

RODRIGUES, née SABO, Wola Golego (Portugal), 02-10-04. — 35036×39—51.

RODRIGO (Justin), Revenga (Espagne), 27-12-08. — 29281×46—03.

RODRIGUEZ, née CAPARROS, Polopas (Espagne), 06-10-08. — 9285×40—81.

RODRIGUEZ (Louis), Carboneras (Espagne), 14-11-07. — 9285×40—81.

ROGOZINSKI (Romain), Boschum (Allemagne), 15-01-16. — 29341×46—62.

ROMAN (Francisco), Cabolafuente (Espagne), 24-06-12. — 27561×46—24.

ROMANELLI, née PIPINO, Roccardace (Italie), 13-05-16. — 37560×36—75.

ROMANELLI (Cesidio), Alvito (Italie), 08-02-14. — 37560×36—75.

ROME, née FERRATO, Sanfront (Italie), 13-02-23. — 12656×47—13.

ROS (José), Puebla de Valverde (Espagne), 29-01-20. — 20261×46—12.

ROSSI (Cyprien), Commezzadura (Italie), 27-01-07. — 28225×46—75.

ROTA (Guiseppe), Poscante (Italie), 26-03-06. — 4379×47—39.

ROTA, née ROTA, Poscante (Italie), 10-07-10. — 4379×47—39.

ROTH (Nicolas), Budapest (Hongrie), 08-01-02. — 28435×46—75.

ROTA (Arnadio), Locatello (Italie), 30-06-14. — 24213×46—70.

ROYER, née SWIDER, Ruda (Pologne), 27-02-14. — 26321×46—59.

RUBINSTEIN, née FOGEL, Vienne (Autriche), 05-07-08. — 18725×47—75.

RUBINSTEIN (Chaim), Kozimierz (Pologne), 14-04-06. — 18725×47—75.

RUGANI (Pierre), Lucca (Italie), 06-08-20. — 28181×46—13.

RUGGERI (Angelo), Albino (Italie), 03-11-21. — 29385×46—03.

RUIZ (Angèle), Rueda (Espagne), 01-03-25. — 21531×46—33.

RUIZ (Sergio), Candeleda (Espagne), 25-02-06. — 28933×38—33.

RUSCHEL (Waldemar), Heerlen (Hollande), 20-12-13. — 23923×37—57.

SACCHETTI (Alberi), Moutiers (Suisse), 25-12-18. — 11879×47—67.

SADLO (Jan), Krzeszow (Pologne), 03-02-01. — 9740×47—18.

SAKALA (Jean), Wanlkowa (Pologne), 06-11-28. — 20525×47—54.

SALA (Michel), Calpe (Espagne), 12-06-27. — 28432×46—92.

SALAS (Antonio), Vera (Espagne), 27-01-22. — 28935×46—13.

SALVADOR (Crescendio), San Augustin (Espagne), 19-01-08. — 10189×47—38.

SALVESTRI (César), Rochetta-Vara (Italie), 12-03-14. — 10036×47—30.

SALZMANN, née FRIEDMANN, Satoraljaujhily (Hongrie), 31-10-06. — 50570×38—75.

SALZMANN (Emeric), Bekesszentandras (Hongrie), 12-08-06. — 50570×38—75.

SAMOSIONCK, née IGNATOWICZ, Koltyniani (Pologne), 28-07-97. — 15986×46—18.

SAMOSIONCK (Michel), Vilno (Pologne), 31-01-02. — 15986×46—18.

SANCHEZ (Pierre), Lorca (Espagne), 26-01-91. — 10185×46—11.

SANCHEZ (André), Turre (Espagne), 12-10-05. — 12276×38—08.

SANCHEZ, née HERNANDEZ, Turre (Espagne), 15-05-09. — 12276×38—08.

SANCHEZ (Diego), Sorbas (Espagne), 27-02-16. — 28793×46—66.

SANDOR (Frantisck), Bratislava (Tchécoslovaquie), 04-09-03. — 432×33—92.

SANSEN (Edmond), Ixelles (Belgique), 13-11-06. — 7481×40—02.

SANZ (Vincent), Barcelone (Espagne), 25-05-27. — 25931×46—31.

SARFATI (Nino), Constantinople (Turquie), 16-02-25. — 25421×46—06.

SARKAZI, née BOIXAREU, Madrid (Espagne), 02-09-99. — 53198×45—27.

SARKAZI (Alexandre), Szegedine (Hongrie), 15-07-93. — 53198×45—27.

SARKISSIAN, née TCHAKMICHIAN, Constantinople (Turquie), 07-10-13. — 29792×46—75.

SARKISSIAN (Kirko), Brousse (Asie-Mineure), 19-03-02. — 29792×46—75.

SARKISSIAN (Moucheg), Zara-Sivas (Turquie), 12-05-09. — 38280×38—84.

SARKISSIAN, née AVAKIAN, Palou (Turquie), 12-03-10. — 38280×38—84.

SAROWSKI (Hélène), Raducka-Kolonja (Pologne), 18-05-25. — 12624×46—08.

SARTINI (Pino), San Agatha Feltria (Italie), 01-12-15. — 24180×37—38.

SARTORIO, née CATENAZZI, Armio de Veddasca (Italie), 27-11-01. — 33297×46—51.

SARTORIO (Attilio), Veddasca (Italie), 06-12-95. — 33297×46—51.

SASIA, née GARNERO, Frassino (Italie), 13-02-89. — 29971×46—75.

SASSO (Pierre), Pila (Italie), 27-10-87. — 17061×46—25.

SAVI, née REBUFFO, Fontanile (Italie), 11-02-00. — 10251×36—06.

SAVI (Pierre), Luzzaia (Italie), 16-12-93. — 10251×36—06.

SCARCHINI, née MARCHESI, Magione (Italie), 24-9-06. — 18521×36-06.

SCARCHINI (Marsilio), Pérouse (Italie), 25-01-04. — 18251×36—06.

SCENNA (Elida), Sulmona (Italie), 11-09-16. — 27913×46—49.

SCHAERLAECKEN, veuve FILIPPI, Willebroeck (Belgique), 14-09-00. — 7719×47—75.

SCHALL, née GRADENWITZ, Posen (Allemagne), 27-09-02. — 10176×47—32.

SCHALL (Edgar), Berlin (Allemagne), 07-09-99. — 10176×47—32.

SCHNEPF (Georges), Orbey (Haut-Rhin), 30-12-99. — 49881×45—57.

SCHVED, née IRIEZ, Budapest (Hongrie), 20-01-09. — 15225×47—75.

SCHVED (Alexandre), Beretlyoujpalu (Hongrie), 12-07-06 — 15225×47—75.

SCHWAB (André), Vevey (Suisse), 11-11-12. — 11373×40—06.

SCHWAM (Max), Vienne (Autriche), 18-03-87. — 38811×45—59.

SCORZA (Vito), Goia del Colle (Italie), 27-01-09. — 19930×47—80.

SCURI (Félix), Trabuchello (Italie), 25-11-00. — 30101×36—83

SEBASTIA, née BOCHACA, Junent (Espagne), 27-10-90. — 18795×40—66.

SEMENOFF (Pierre), Anoyka (Russie), 29-06-96. — 15966×46—89.

SENZIG (Edouard), Bous Derlen (Sarre), 05-03-98. — 46977×36—57

SERRAT Conrado), la Cot (Espagne), 16-07-15. — 24276×39—06.

SESSA (Francesco), Catane (Italie), 10-01-97. — 30271×46—75.

SESSA, née PAPPALARDO, Catane (Italie), 15-08-10. — 30271×46—75.

SETTAN, née MADIROSSIAN, Brousse (Asie Mineure), 14-07-80. — 25803×46—07.

SFERIDOFF (Pierre), Wladimis (Russie), 06-06-93. — 931×38—75.

SIFZIEN (Nikifor), Endrychowce (Pologne), 28-01-05. — 10496×47—71.

SIEZIEN, née CHOJNOWSKA, Chojnow (Pologne), 22-03-10. — 10496×47—71.

SIGNORI, née TALAMONA, Luvinate (Italie), 07-01-07. — 8992×40—90.

SIGNORI (Antonio), Grossetto (Italie), 10-03-01. — 8992×40—90.

SIMON, née TOMAS, Escaldes (Andorre), 11-10-93. — 29912×46—34.

SIMON (Francisco), Suria (Espagne), 08-12-90. — 29912×46—34.

SIMONUCCI (Remo), Perugia (Italie), 21-12-25. — 27832×46—06.

SISMONDI, veuve BORDINO, Carcare (Italie), 19-11-01. — 7317×36—75.

SKIERS (Constantin), Zaninki (Pologne), 20-03-06. — 4088×38—75.

SKIERS, née TULYHOLOWEC, Koniaczow (Pologne), 27-07-01. — 4088×38—75.

SKURATKO (Théodore), Radawa (Pologne), 14-04-05. — 2384×47—60.

SKURATKO, née HINAT, Szczotkow (Pologne), 08-04-13. — 2384×47—60.

SLIWINSKI (Joseph), Gelsenkirchen (Pologne), 23-03-14. — 29302×46—02.

SMETAK (Wladimir), Prerov (Tchécoslovaquie), 01-03-24. — 39510×45—75.

SOBOLEFF (Boris), Berdiansk (Russie), 30-10-19. — 8599×47—75.

SOROKINE (Constantin), Madazeric (Russie), 03-06-05. — 27951×46—31.

SPINELLA (Carmelo), Geoposa-Marea (Italie), 16-04-72. — 10529×47—93.

SPINELLA, née MANELLO, Spadajora (Italie), 18-01-78. — 10529×47—93.

STAELENS (Hilaire), Elencourt (Oise), 02-02-15. — 55505×36—76.

STEDRY (Josef), Prague (Tchécoslovaquie), 04-12-08. — 1518×42—92.

STEINITZ (Marie), Bratislawa (Tchécoslovaquie), 01-01-02. — 3830×46—75.

STEPHANIAN (Toros), Bigha (Turquie), 00-00-17. — 2890×38—75.

STEPHANIAN, née DONIGUIAN, Brousse (Turquie), 00-00-22. — 2890×38—75.

STERNHAC (Bernard), Varsovie (Pologne), 12-03-20. — 17191×47—75.

STORTI (Dante), Milan (Italie), 18-07-13. — 15306×36—75.

STRETOVITCH MELENEVSKY (Natalie), Sébastopol (Rus.), 31-12-00. — 107201×28—75.

SUSSMANN (Bertrand), Vienne (Autriche), 26-09-21. — 32936×46—13.

SWERTVAEGHER (Walter), Stavele (Belgique), 06-05-25. — 29673×46—59.

SZABO (Alexandre), Duna Almas (Hongrie), 14-05-20. — 18991×16—81.

SZOPINSKI (Simon), Proudy (Pologne), 08-11-05. — 15698×38—57.

TAFFAREL (Giovanni), Vittorio Veneto (Italie), 04-08-96. — 16938×33—38.

TOMANINI (Walter), Valdengo (Italie), 25-07-21. — 8195×46—38.

TOMAREU (Magin), Mataro (Espagne), 10-01-85. — 10569×47—34.

TONAQUI (Paul), Petroverovka (Russie), 06-03-99. — 21990×38—75.

TONTERI (Marino), Tizzana (Italie), 09-05-04. — 35780×15—82.

TONZI VULCANI (Modeste), Fidenza (Italie), 12-01-06. — 28621×46—75.

TORANDA (Pierre), Horodlo (Pologne), 18-05-04. — 15931×36—62.

TOSMAN (David), Kalvarija (Russie), 21-07-20. — 21823×47—75.

TCHALMANIAN (André), Brousse (Turquie), 05-07-12. — 29905×46—75.

TCHOLAKIAN (Salak), Tchenguiler (Asie-Mineure), 21-03-17. — 4721×38—75.

TOGNER (Giovanni), Sospirolo (Italie), 17-11-02. — 39480×38—75.

TEGNER, née Oppigalli, Sospirolo (Italie), 20-12-06. — 39480×38—75.

TEKKIAN (Krikor), Cesare (Turquie), 08-10-12. — 23956×39—13.

TELLINI (Jules), Bibliena (Italie), 23-11-22. — 12696×47—88.

TENTCHEFF (Stephen), Varna (Bulgarie), 20-09-08. — 53520×36—31.

TERRONI (Lorenzo), Pontremoli (Italie), 14-07-08. — 12716×47—75.

TERRONI, née BETTA, Pontremoli (Italie), 23-07-10. — 12716×47—75.

TESI (Gialma), Pistoia (Italie), 25-09-01. — 52912×45—83.

TETTAMANZI (Vittorio), Loreggia (Italie), 21-01-09. — 29613×46—82.

THAUVOYE (Léon), Waziers (Nord), 17-01-12. — 28166×33—59.

TIMUKS (Alfred), Pauper (Lettonie), 01-09-22. — 29892×46—75.

TOMAT (Amadio), Pinzano (Italie), 07-09-07. — 15673×46—78.

TOMAT, née POLLI, Pinzano (Italie), 22-09-08. — 15673×46—78.

TOMAYAN (Dikran), Diarbekir (Asie-Mineure), 30-05-03. — 11589×36—13.

TOMAYAN, née AZADIAN, Diarbekir (Asie-Mineure), 16-04-10. — 11589×36—13.

TOMBALIAN (Toros), Angora (Turquie), 02-01—11. — 29615×46—60.

TOMPA, née INICZKY, Budapest (Hongrie), 27-12-01. — 26088×29—75.

TOMPA (Gustave), Tiszaberech (Hongrie), 13-10-01. — 26088×29—75.

TONEATTO, née SOSSAI, Spresiano (Italie), 02-10-03. — 11635×16—15.

TONET (Domenico), Pedavena (Italie), 05-06-99. — 816×46—51.

TONET, née BERTAZZO, Tribano (Italie), 21-10-98. — 816×46—51.

TOPALIAN, née TARAKDJIAN, Angora, (Turquie), 01-08-21. — 29193×46—81.

TOPALIAN (François), Eski Chalier (Turquie), 15-03-09. — 29193×46—81.

TORCHIO (Albert), Nice (Alpes-Marit-), 16-05-02. — 10807×23—06.

TORNABONI (Camillo), Alseno (Italie), 12-01-24. — 25673×47—51.

TOSOLINI, dit LAMBERT (Jean), Buia (Italie), 11-08-11. — 40926×45—06.

TOTH (Nicolas), Budapest (Hongrie), 29-11-02. — 21110×47—75.

TOTH, née HORNYAK, Orkeny (Hongrie), 17-01-12. — 21110×47—75.

TOUNGAIAN (Krikor), Batoum (Russie), 18-05-04. — 5145×35—78.

TOUNGAIAN, née VARTIVARIAN, Batoum (Russie), 14-09-07. — 5145×35—78.

TRAUTVETTER (Armand), Strasbourg (Bas-Rhin), 08-02-05. — 13897×31—13.

TRAVERSA (Joseph), Laino (Italie), 03-12-08. — 28611×46—66.

TRAVERSA, née GOMEZ, Beas de Segura (Espagne), 29-05-15. — 28611×46—66.

TRECU (Jacques), Oyarzun (Espagne), 10-01-92. — 33378×37—61.

TREVISAN (Nardino), Quistello (Italie), 23-10-01. — 7824×35—67.

TROIA (Gaëtan), Naples (Italie), 20-02-92. — 29035×46—17.

TROMBONE (Patrizio), San Piero Patti (Italie), 17-03-03. — 33137×44—91.

TSALIS (Fotios), Vune de Chimara (Albanie), 15-09-98. — 4790×39—59.

TSALIS, née LAZIDES, Athènes (Grèce), 20-01-94. — 4790×39—59.

TUDELA (Barthélémy), Lorca (Espagne), 07-05-20. — 29841×46—81.

TUSVALD (Germaine), Lazinow (Tchécoslovaquie), 17-12-21. — 27102×46—62.

TYMKIW (Philippe), Zagwirdz (Pologne), 24-11-91. — 24825×46—86.

TYMKIW, née CHMIEL, Tarnopol (Pologne), 30-03-85. — 24825×46—86.

ULRICH (Georges), Lodz (Pologne), 23-04-24. — 17081×46—59.

URBAIN (Gaston), Quaregnon (Belgique), 14-08-84. — 25718×47—59.

VALIVI (Morio), Pavello Nel Frignano (Italie), 07-03-25. — 22961×46—06.

VALLAURI (Joseph), Vernante (Italie), 02-01-03. — 21005×36—66.

VAN BELLINGHEN (Alexandre), Quenast (Belgique), 08-08-88. — 6520×38—75.

VAN BELLINGHEN, née BAUDET, Quenast (Belgique), 08-12-88. — 6520×38—75.

VAN DECAVEYE (Michel), Coutrai (Belgique), 01-07-21. — 25521×46—59.

VAN PARYS (Georges), Fresnes-sur-l'Escaut (Nord), 21-01-13. — 29171×34—62.

VANHEESBEKE (Ferdinand), Mouscron (Belgique), 09-07-95. — 28693×46—62.

VANIUS, née RUCINSKI, Oprzanowo (Pologne), 22-09-21. — 30323×46—62.

VANNI (Rodolphe), Fontecchio (Italie), 21-07-07. — 46196×45—69.

VANZETTO, née CAZZARO, Piombino Dese (Italie), 16-05-90. — 25131×32—38.

VANZETTO (Jérome), Piombino Dese (Italie), 02-03-87. — 25131×32—38.

VELATI (Mario), Coggiola (Italie), 12-06-16. — 19630×39—51.

VERCHIANI (Louis), San Gemini (Italie), 05-06-07. — 37207×45—57.

VERDEJO (François), Caravaca (Espagne), 13-01-17. — 29981×46—81.

VERNIER (Antonio), Sesto Al Reghena (Italie), 08-03-11. — 25459×47—91.

VERNIER, née PELIEGRINI, Casarsa (Italie), 11-04-16. — 25459×47—81.

VERVAET (Arthur), Lokeren (Belgique), 13-07-05. — 42531×45-94.

VIALE (Marius), la Seyne-sur-Mer (Var), 18-04-01. — 17333×31—83.

VICARIO, née RODRIGUEZ, Calzada (Espagne), 22-09-89. — 9836×31—75.

VICH (Bernard), Pulgpunent (Espagne), 08-04-84. — 8162×39—07.

VICH, née CANELLAS, Lavilletta (Espagne), 08-04-84. — 8162×39—07.

VIDAL, née CASENY, Gena (Espagne), 09-07-80. — 11618×17—65.

VIDAL (Antonio), Gansach (Espagne), 05-03-79 — 11618×17—65.

VIGNOLA (Firmin), Lugnacco (Italie), 21-09-09. — 5106×38—69.

VIOLA, née BARATTA, Carrara (Italie), 06-03-95. — 29081×16—13.

VIOTTI (Joseph), Monlichiari (Italie), 01-08-20. — 25923×45—84.

VLACHOPOULOS (Charles), Athènes (Grèce), 07-11-99. — 6157×31—13.

WACHNIAK (Antoine), Rzejowice (Pologne), 15-02-21. — 28393×46—03.

WAHICHE, née SEMACH, Philippopoli (Bulgarie), 22-09-05. — 31936×45—75.

WAIS, née RADZIEJEWSKA, Wloclawek (Pologne), 15-01-27. — 5683×47—75.

WAIS (Rubin), Siedlec (Pologne), 01-08-23. — 5683×47—75.

WAISSMANN, veuve SZTEINSSNAIDER, Kichineff (Roumanie), 08-10-02. — 35321×46—75.

WAISBART (Perrez), Radom (Pologne), 21-03-03. — 24340×40—75.

WARCHOL (Henryck), Varsovie (Pologne), 05-09-21. — 28302×46—62.

WARD (Yoor), Reval (Russie), 23-11-17. — 28251×46—75.

WAROQUET (René), Courcelles (Belgique), 11-03-28. — 26050×47—60.

WEINZ (Charles), Longeville-lès-Metz (Moselle), 15-05-15. — 28524×46—57.

WIENIN (Arthur), Tarnopol (Pologne), 21-01-14. — 30333×46—30.

WOLFF (Walter), Berlin (Allemagne), 01-01-92. — 15301×46—69.

WOROBEC (Jean), Wierzbica (Pologne), 09-07-99. — 32033×37—77.

ZANET (Jean), Trevise (Italie), 21-06-22. — 30041×46—75.

ZANUTTO (Emile), Saint-Daniel (Italie), 15-01-02. — 19078×35—71.

ZARAFAI, née ZOCCHETTI, Postua (Italie), 11-07-83. — 35871×32—78.

ZARAFAI (Secondino), Postua (Italie), 02-01-81. — 35871×32—78.

ZAREMBA (André), Dattelh (Westphalie), 30-01-13. — 15018×39—57.

ZIELINSKI (Léon), Posen (Pologne), 09-06-05. — 10589×47—59.

ZIELINSKI, née BABSKI, Herst (Allemagne), 19-10-09. — 10589×47—59.

ZILBER (David), Barlad (Roumanie), 23-07-18. — 9265×46—75.

ZIMMET (Berthe), Zurich (Suisse), 09-08-06. — 29623×46—68.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française:

ALBERTI, née PASTANT, Knutange (Moselle), 11-10-03. — 7670×33—57.

ARDID, née ANTITOMASO, Martigue (Bouches-du-Rhône), 31-01-08. — 16145×40—13.

BARBER, veuve ALONSO, Pau (Basses-Pyrénées), 05-05-85. — 19356×46—61.

BARDOTTI, née PRULIERE, Billon (Pas-de-Calais), 24-08-74. — 11841×46—03.

COLARD, née DONNAY, Vireux-Molsain (Ardennes), 12-06-98. — 30633×46—08.

CRESPO, née BLANCHET, Rivière (Landes), 28-11-84. — 10256×47—33.

DECOCK, née BRAY, Audigny (Aisne), 26-12-98. — 39986×36—75.

DOOMS, née DORMIGNY, Andelain (Aisne), 26-01-06. — 39086×38—02.

FRANCES, née LEQUEUX, Fampoux (Pas-de-Calais), 31-01-03. — 29091×46—62.

HESS, femme PFISTER, Hohrod (Haut-Rhin), 28-04-01. — 16581×46—68.

LATINIS, née BUDE, Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), 14-11-03. — 18661×46—88.

LOPEZ, née CASTEL, Lunel (Hérault), 01-06-03. — 215×39—30.

MATHYSSEN, née BOUTTEVIN, Monte (Ille-et-Vilaine), 12-05-05. — 670×40—37.

MINGOT, née AYOT, Cahord (Lot), 23-02-07. — 11786×25—19.

OBERLI, née BRANDON, Laurie (Cantal), 13-10-94. — 4107×39—75.

PALLEN, née BOULANGUE, Billy-Berclau (Pas-de-Calais), 12-07-01. — 45399×45—62.

PETE, née GODELLE, Enencourt-Léage (Oise), 27-02-00. — 30622×46—00.

RIGONI, née WESSANG, Colmar (Haut-Rhin), 06-05-07. — 18624×40—68.

RIZZI, née DOYA, Moulinet (Alpes-Maritimes), 24-10-89. — 410×47—06.

ZANUTTO, née COQUILLAT, la Grande-Verrière, 10-03-06. — 19929×35—71.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française de leurs parents:

ALEGRE (Monique), Carcassonne (Aude), 05-02-46. — 27110×39—11.

ALLO (Etienne), Tourcoing (Nord), 28-06-33. — 4113×46—76.

AMBROGIO (Liliane), Asti (Italie), 19-01-28. — 30910×38—75.

BAND (Ruchlo), Konskie (Pologne), 02-01-29. — 28513×46—75.

BARAN (Gisèle), Saint-Seurin (Gironde), 28-10-39. — 28249×36—33.

BARAN (Serge), Bordeaux (Gironde), 16-04-35. — 28249×36—33.

BARAN (Jean), Camarsac (Gironde), 28-01-46. — 28249×36—33.

BARAN (Georgette), Saint-Estephe (Gironde) 28-01-46. — 28249×36—33.

BARAN (Bernard), Camarsac (Gironde), 21-08-47. — 28249×36—33.

BARAN (Micheline), Queyrac (Gironde), 19-08-36. — 28249×36—33.

BARBETTA (Mafalda), Briançon (Hautes-Alpes), 05-12-34. — 40780×38—38.

BISLENGHI (Viviane), Saint-Quentin (Aisne), 29-03-32. — 10386×47—32.

BISLENGHI (Nadia), Nogaro (Gers), 31-10-37. — 10386×47—32.

BLUMENTAL (Raymond), Paris (12e), 05-10-45. — 42053×45—75.

BLUMENTAL (Albert), Paris (12e), 19-12-40. — 42053×45—75.

BLUMENTAL (Cécile), Paris (12e), 04-11-38. — 42053×45—75.

BLUMENTAL (Rosa), Paris (12e), 04-06-36. — 42053×45—75.

BLUMENTAL (Samuel), Varsovie (Pologne), 10-01-28. — 42053×45—75.

BLUMENTAL (Fajga), Varsovie (Pologne), 04-12-29. — 42053×45—75.

CALZAVARA (Milton), Limena (Italie), 16-11-29. — 21131×46—74.

CAMPANA (Lorenzo), Bordighera (Italie), 11-08-30. — 12626×47—13.

CASTELLI (Eva), Constantinople (Turquie), 01-01-27. — 19600×34—58.

CHIAPELLO (Estère), Tagia (Italie), 29-08-68. — 35088×39—83.

CHIRAL (Rosario), Barcelone (Espagne), 25-12-32. — 28235×46—66.

COLELLA (Auguste), Paris (15e), 30-09-37. — 30803×46—75.

CONTE (Louise), Carcassonne (Aude), 25-08-38. — 17065×40—11.

CONTE (Jean), Castelnaudary (Aude)), 30-10-10. — 17065×40—11.

CORVI (Gilda), Aosta (Italie), 13-01-28. — 16566×32—74.

DAL CANTO (Silvano), Arles (Bouches-du-Rhône), 19-08-31. — 29532×46—13.

DALBON (Elie), Rives (Isère), 04-11-31. — 14220×47—05.

DE LUCA (Jean), Marmande (Lot-et-Garonne), 27-12-37. — 31140×39—47.

DE LUCA (Bernadette), Marmande (Lot-et-Garonne), 07-01-40. — 31140×39—47.

DJIHANIAN (Mirelle), Sarcelles (Seine-et-Oise), 26-09-45. — 3126×47—77.

DUNAJSKI (Szygmond), la Machine (Nièvre), 07-07-34. — 40358×45—58.

DUNAJSKI (Thérèse), la Machine (Nièvre), 27-06-38. — 40358×45—38

DUNAJSKI (Eléonore), la Machine (Nièvre), 04-05-43. — 40358×45—58.

DUNAJSKI (Henri), la Machine (Nièvre), 12-04-37. — 40358×45—38.

DUNAJSKI (Albert), la Machine (Nièvre), 11-09-35. — 40358×45—58.

ESTRADA (Manuel), Barcelone (Espagne), 11-09-37. — 28723×46—66.

FANTINI (Odette), Saint-Maurice-en-Trièves, 10-09-35. — 29234×46—26.

FEDELE (Pierre), Ovaro (Italie), 01-06-30. — 17911×46—83.

FINCATO (Antonio), Genève (Suisse), 24-11-32. — 13462×39—73.

FONTANET (Marthe), Toulouse (Haute-Garonne), 03-06-36. — 20911×40—31.

GALVANI (Robert), Grosbliederstroff (Moselle), 27-07-38. — 5864×34—57.

GALVANI (Lucien), Grosbliederstroff (Moselle), 07-10-34. — 5864×34—57.

GARDONI (Mario), Venzone (Italie), 21-10-32. — 23183×46—78.

GAROSCIO (Paulette), Monaco, 08-11-40. — 26222×36—06.

GASPAROTTO (André), Castelnaudary (Aude), 11-07-40. — 7931×40—11.

GASPAROTTO (Marie), Rieumes (Gard), 16-08-35. — 7931×40—11.

GIORGIUTTI (Henriette), Tarcento (Italie), 25-09-34. — 26738×39—59.

GIORGIUTTI (Joseph), Tarcento (Italie), 07-01-53. — 26738×39—59.

GIORGIUTTI (Italo), Tarcento (Italie), 02-09-30. — 26738×39—59.

GOREWICZ (Jean), Vaulx-en-Velin (Rhône), 12-11-30. — 18981×46—69.

HORBATY (Raymond), Nemours (Seine-et-Marne), 29-01-41. — 23300×47—77.

HORBATY (Irène), Remauville (Seine-et-Marne), 25-05-45. — 23300×47—77.

HUDIVANYI (André), Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais), 18-08-33. — 4528×40—62.

JAKUBOWITSCH (Angèle), Sierre (Suisse), 12-09-45. — 4886×36—75.

KOMAROFF (Nicolas), Paris, 11-12-32. — 22691×46—75.

KOMISAREK (Monique), Dechy (Nord), 25-10-45. — 10157×40—59.

KRAUZEWICZ (René), Wendel (Moselle), 13-07-37. — 44528×45—57.

KURYS (Nadia), Lyon (Rhône), 27-05-45. — 23047×47—69.

KUCZMA (Michel), Jawornik (Pologne), 22-10-31. — 18691×46—75.

LAWRUK (Jean), Rodez (Aveyron), 03-07-38. — 11812×47—12.

LITWIN (Thérèse), Matougues (Marne), 15-05-45. — 23330×47—02.

MALECKI (Liliane), Stiring-Wendel (Moselle), 15-08-41. — 44126×45—57.

MALECKI (Romain), Paris, 05-09-35. — 44126×45—57.

MANGONI (Ezio), la Maddalena (Italie), 09-06-31. — 48455×38—20.

MANGONI (Ama), la Maddalena (Italie), 06-10-33. — 48455×38—20.

MANGONI (Pierre), Ajaccio (Corse), 25-11-34. — 48455×38—20.

MANGONI (Marie), Ajaccio (Corse), 13-05-40. — 48455×38—20.

MANGONI (Marie-Madeleine), Ajaccio (Corse), 08-07-42. — 48455×38—20.

MANGONI (Vincent), Ajaccio (Corse), 19-11-43. — 48455×38—20.

MANGONI (Adrienna), Ajaccio (Corse), 31-01-37. — 48455×38—20.

MANGONI (Thérèse), Ajaccio (Corse), 15-04-38. — 48455×38—20

MARCHIORO (Lucette), Orléansville (Algérie), 14-01-34. — 29191×46—91.

MARCHIORO (Arlette), Alger, 17-09-35. — 29191×46—91.

MARTINEZ (Thomas), Carthagène (Espagne), 16-12-27. — 32601×45—13.

MAZZARIOL (Robert), Villandrie (Haute-Garonne), 25-01-45. — 28515×46—31.

MAZZARIOL (Aimée), Villandrie (Haute-Garonne), 22-03-46. — 28515×46—31.

MENEGON (Marie), Montastruc (Lot-et-Garonne), 05-10-42. — 10356×47—47.

MINEL (Anna), Agen (Lot-et-Garonne), 24-01-33. — 29695×46—47.

MINEL (Jean), Agen (Lot-et-Garonne), 15-03-31. — 29695×46—47.

MONTANARO (Daniel), Jœuf (Meurthe-et-Moselle), 24-11-45. — 27221×46—51.

NAMIES (Moïse), Salonique (Grèce), 00-00-29. — 6781×39—75.

ORTEGA (Maria), Nohanent (Puy-de-Dôme), 06-07-31. — 24231×39—63.

ORTEGA (Alphonse), Nohanent (Puy-de-Dôme), 19-03-30. — 21231×39—63.

ORTEGA (Anna), Nohanent (Puy-de-Dôme), 17-03-28. — 21231×39—63.

PAGNUTTI (Lucien), Saint-Thomas (Haute-Garonne), 20-04-44. — 29392×46—31.

PAVAN (Alice), Castéljaloux (Lot-et-Garonne), 29-07-35. — 21799×40—47.

PAVAN (Jean), Castéljaloux (Lot-et-Garonne), 03-04-34. — 21799×40—47.

PEDROCCHI (Gueseppina), Rovetta (Italie), 29-10-27. — 30202×46—03.

PELLEGRINI (Serge), Albi (Tarn), 07-07-40. — 18518×38—81.

PELLEGRINI (Eugène), Saint-Juéry (Tarn), 09-11-28. — 18518×38—81.

PODOLAK (Raymond), Foëcy (Cher), 17-01-45. 28503×46—18.

PODOLAK (Hélène), Foëcy (Cher), 02-02-29. — 28503×46—18.

PODOLAK (Jeanne), Bourges (Cher), 11-07-33. — 28503×46—18.

PODOLAK (Emile), Quincy (Cher), 01-01-37. — 28503×46—18.

PURDIS (Jeannine), les Andelys (Eure), 26-01-32. — 28392×46—27.

RAMOS (Yvonne), Saint-Girons (Gironde), 02-10-35. — 1774×36—33.

RAMOS (Pierrette), Saint-Girons (Gironde), 13-06-39. — 1771×36—33.

REYMAT (Danielle), Montayral (Lot-et-Garonne), 12-06-41. — 6702×47—47.

REYMAT (Josette), Monpazier (Dordogne), 10-09-35. — 6702×47—47.

REYMAT (Conception), Barcelone (Espagne), 12-10-31. — 6702×47—47.

RODRIGUES (Raymond), Suippes (Marne), 09-01-32. — 35036×39—51.

RODRIGUES (Jacques), Suippes (Marne), 30-12-36. — 35036×39—51.

RODRIGUES (Ghislaine), Suippes (Marne), 09-12-38. — 35036×39—51.

RODRIGUES (Jeannine), Suippes (Marne), 16-08-45. — 35036×39—51.

RODRIGUES (Huguette), Valmy (Marne), 24-02-27. — 35036×39—51.

RODRIGUES (Edalina), Valmy (Marne), 25-06-28. — 35036×39—51.

ROTA (Guiseppe), Poligny (Jura), 08-03-43. — 4379×47—39.

ROTA (Marguerite), Poscante (Italie), 16-10-35. — 4379×47—39.

RUBINSTEIN (Sylvia), Vienne (Autriche), 20-10-35. — 18725×47—75.

SARKISSIAN (Marie), le Ponte (Vaucluse), 21-01-46. — 38280×38—84.

SARTORIO (France), Rambucourt (Meuse), 21-01-38. — 33297×46—54.

SARTORIO (Esle), Veddasca (Italie), 06-10-31. — 33297×46—54.

SARTORIO (Rosine), Veddasca (Italie), 01-11-29. — 33297×46—54.

SARTORIO (Romolo), Veddasca (Italie), 30-11-27. — 33297×46—54.

SIEZIEN (François), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 19-10-42. — 10496×47—71.

SIEZIEN (Antoine), Villeneuve-la-Garenne, 10-03-31. — 10496×47—71.

SIEZIEN (Tadeusz), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 07-10-39. — 10496×47—71.

SIEZIEN (Jean), Troyes (Aube), 18-10-32. — 10496×47—71.

SIEZIEN (Marie), le Creusot (Saône-et-Loire), 08-12-35. — 10496×47—71.

SIEZIEN (Joseph), le Creusot (Saône-et-Loire), 02-01-38. — 10496×47—71.

SIEZIEN (Ginette), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 07-10-39. — 10496×47—71.

SIEZIEN (Irène), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 27-01-41. — 10496×47—71.

SKURATKO (Jean), Fournival (Oise), 23-01-46. — 2381×47—60.

SKURATKO (Théodore), Breuil-le-Sec (Oise), 05-01-43. — 2381×47—60.

STEPANIAN (Manouk), Créteil (Seine), 24-01-45. — 2890×38—75.

TERRONI (Luigra), Pontremoli (Italie), 01-10-31. — 12716×47—75.

TESI (Yvan), Monte Casino (Italie), 22-08-29. — 52212×45—83.

TOMAYAN (Jean), Gardanne (Bouches-du-Rhône), 27-11-43. — 14589×36—13.

VERNIER (Jeanne), Albi (Tarn), 15-05-44. — 25459×47—81.

VERNIER (Albert), Arthes (Tarn), 10-04-43. — 25459×47—81.

VERNIER (Marie), Albi (Tarn), 15-05-44. — 25459×47—81.

Art. 4. — **Le ministre des affaires sociales et des anciens combattants est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.**

Fait à Paris, le 15 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires sociales et des anciens combattants,

DANIEL MAYER.

Décret du 16 décembre 1947 portant naturalisation, réintégration, admission au statut métropolitain et libération des biens d'allégeance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français par application des articles 60 et 62 du code de la nationalité française:

BARONE (Rosina), cordonnier, né le 27 janvier 1902 à Borgocollefezato (Italie), demeurant à Lisieux (Calvados).

BETHANIS (Spiros), mineur, né le 20 juillet 1884 à Villia (Grèce), demeurant à Saint-Perdoux (Lot).

BORGO (Giovanni), bûcheron, né le 7 juillet 1902 à Arsiero (Italie), demeurant à Poissy (Seine-et-Oise).

ALMAR (Jacques-Sauveur-Etienne), agriculteur, né le 30 janvier 1900 à Sérina (Espagne), demeurant à Villelongue-de-la-Salanque (Pyrénées-Orientales).

ALONSO (Martin-Antoine), ouvrier, né le 3 mai 1907 à Mojacar (Espagne), demeurant à Morteau (Doubs).

ALCOLOUMBRE (Aron), commerçant, né le 8 mars 1908 à Constantinople (Turquie), demeurant à Carcassonne (Aude).

AGUILAR (Henri), représentant de commerce, né le 7 septembre 1907, de père espagnol, à Abeilhan (Hérault), demeurant à Soulac-sur-Mer (Gironde).

AMADINI (Cherardo), employé de commerce, né le 27 novembre 1912, de père italien, à Moutier (Suisse), demeurant à Metz (Moselle).

ARDZIO (Thérèse), née le 9 août 1894 à Borgo-Ticina (Italie), demeurant à Alger.

ACHTUNG (Hélène), née le 15 octobre 1908 à Mszczonow (Pologne), demeurant à Paris.

ARAKELIAN (Antranig), tailleur, né le 15 janvier 1922, de père arménien, à Kutahis (Russie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ALBERICI (Michel), représentant de commerce, né le 26 février 1902 à Piandi Meleto (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

TORRIELLI (Santina-Domenica), femme BERTOLUZZI, née le 7 mai 1907 à Bordighera (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

BUSCARINI (Second-Jean-Jérôme), cimentier, née le 23 février 1902 à San Marin (République de), demeurant au Plessis-Robinson (Seine).

BALDOWSKI (Bolislaw-Joseph), mineur, né le 1er mars 1910, de père polonais, à Herne (Allemagne), demeurant à Montigny-en-Ostrevent (Nord).

BERNINI (Lucien), ouvrier en matières plastiques, né le 27 octobre 1921 à Piacenza (Italie), demeurant à Oyonnax (Ain).

BIANCHI (Eligio-Enrico-Angelo), entrepreneur de maçonnerie, né le 13 novembre 1896 à Casciago (Italie), demeurant à Asnières (Seine).

BRUSILOWSKI (Nicolas), étudiant, né le 6 avril 1929, de père russe, à Berlin (Allemagne), demeurant à Paris.

BIROLINI (Luigi), manœuvre, né le 20 juin 1902 à Nembro (Italie), demeurant à Leos (Nord).

BOCK (Toretsu), comptable, né le 13 novembre 1909 à Zenramando (Corée), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BONNIER (Joseph-Lucien), cultivateur, né le 8 juillet 1897 à Oeudeghien (Belgique), demeurant à Colleret (Nord).

BLEYNAT (Luigi), cultivateur, né le 17 février 1913 à Perosa Argentina (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BINSTZIK (Abraham), coiffeur, né le 23 juin 1910 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

BONACCORSI (Paolino), cordonnier, né le 22 juillet 1907 à Monsummano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BENEDETTO (Giovanni-Battista-Angelo-Bruno), manœuvre, né le 20 janvier 1915 à Donato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

BOZ (Marcel), docteur en médecine, né le 7 octobre 1907 à Harlau (Roumanie), demeurant à Aubervilliers (Seine).

BUSSCHAERT (Prosper-Robert), charcutier, né le 3 octobre 1887 à Oisène (Belgique), demeurant à Villers-Sire-Nicole (Nord).

BOROWKA (Stéfan), manœuvre, né le 2 septembre 1920 à Pereba (Pologne), demeurant à Somain (Nord).

BENEDETTO (Virginie), veuve MARTINA, née le 25 décembre 1882 à Angrogna (Italie), demeurant à Saint-Saturnin-lès-Avignon (Vaucluse).

BARFELD (Erisig), mercier en gros, né le 15 janvier 1907 à Radauti (Roumanie), demeurant à Metz (Moselle).

BRUSCHI (Rose-Marie), veuve MIGNOCCHI, née le 3 mars 1891 à Montichiari (Italie), demeurant à Puteaux (Seine).

BARTOLOTTI (Elie), ouvrier, né le 1er septembre 1925 à Calcinaia (Italie), demeurant à Arles (Bouches-du-Rhône).

BALAN (Gheorghe) mécanicien, né le 13 janvier 1895 à Borolei-Verde (Roumanie), demeurant à Courbevoie (Seine).

BAUDOIN (Antoine), commerçant, né le 13 octobre 1919 à Castelderfino (Italie), demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

BECZKOWSKI (Fajwisz), employé, né le 28 août 1924 à Piotrkow (Pologne), demeurant à Paris.

BERTRAN (Jean-Tomas-Pierre), directeur de théâtre, né le 28 juin 1889 à Barcelone (Espagne), demeurant à Paris.

BARNABA (Auguste), fabricant de meubles, né le 8 septembre 1899 à Buja (Italie), demeurant à Paris.

BRANDO (Francesco), représentant de commerce, né le 8 novembre 1909 à Trecchina (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BARDIZBANIAN (Diran), cordonnier, né en 1904 à Karpouti (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

BECKER (Pierre), mineur, né le 29 mai 1927 à Welschbach (Sarre), demeurant à Stiring-Wendel (Moselle).

BRAVO (Italo), ouvrier agricole, né le 14 décembre 1917 à Cairratie (Italie), demeurant à Lédignan (Gard).

BOSSO (Salvatore-Fédérico), employé, né le 10 mars 1910 à San Remo (Italie), demeurant à Paris.

BABANI (Rekka), veuve SCHWARZ, née le 4 mai 1907 à Stamboul (Turquie), demeurant à Paris.

BAGHDASSARIAN (Bédros), tailleur, né le 19 septembre 1903 à Arabkir (Turquie), demeurant à Lyon (Rhône).

BAKHMOUTOFF (Olga), veuve STREFNIKO, née le 12 mars 1879 à Ekaterinoslav (Russie), demeurant à Paris.

BEREJNOI (Nicolas), manœuvre spécialisé, né le 28 novembre 1899 à Starobelsk (Russie), demeurant à Epinay-sur-Seine (Seine).

BARALE (Louis-Lucien-Baptiste-Michel), agriculteur, né le 18 mars 1902, de père italien, à Antibes (Alpes-Maritimes), y demeurant.

BERTOLLO (Albert), mineur, né le 4 septembre 1916, de père italien, à Kirchenbollenbach (Allemagne), demeurant à Thil (Meurthe-et-Moselle).

BLANCKAERT (Albert), cultivateur, né le 25 janvier 1903 à Dottignies (Belgique), demeurant à Etrepagny (Eure).

BEHAR (Haïm), commerçant, né le 15 décembre 1902 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

BRASLAVSCHI (Haïm), commerçant, né le 14 septembre 1902 à Targu-Falciu (Roumanie), demeurant à Paris.

BODE (Albert), professeur de musique, né le 25 juin 1878 à Strasbourg (Bas-Rhin), demeurant à Barr (même département).

BENEDICTOVITCH (Alexis), conducteur d'automobiles, né le 29 août 1903 à Kronstadt (Russie), demeurant à Paris.

CAUCHETEUX (Alebrt-René-Magloire), employé, né le 2 septembre 1905 à Wez-Velvain (Belgique), demeurant a Roubaix (Nord).

COTRONEO (Françoise), née le 1er juin 1895 à Campo di Calbria (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

CITTADINI (Supremo), ébéniste, né le 22 mars 1894 à Cascina (Italie), demeurant à Paris.

CORTES (Antonio), manœuvre, né le 23 novembre 1919 à Olula del Rio (Espagne), demeurant à Mostaganem (Oran).

CAMPEIS (Tullio), ouvrier, né le 26 novembre 1917 à Pinzano al Tagliamento (Italie), demeurant à Paris.

CAPOCCI (Adolphe), artiste peintre, né le 6 janvier 1886, de père italien, à Paris, y demeurant.

CECCARELLI (Fédor), mineur, né le 15 mai 1920 à Poppi (Italie), demeurant à Montois-la-Montagne (Moselle).

CECCARELLI (Primo-Egide), maçon, né le 14 février 1905 à Cesena (Italie), demeurant à Saint-Hippolyte (Doubs).

CENCI (Lévo), employé, né le 22 mars 1919 à Santarcangelo (Italie), demeurant à Denain (Nord).

CERATO (Severin), maçon, né le 4 octobre 1922 à Demonte (Italie), demeurant à Cogolin (Var).

CARANINI (Louis-Charles), cordonnier, né le 6 avril 1913, de père italien, à Aumetz (Moselle), demeurant à Fillières (Meurthe-et-Moselle).

CHABANIAN (Séraphine), née le 28 août 1908, de père arménien, à Batoum (Russie), demeurant à Paris.

CHILIAKHOFF (Mendel), conducteur d'automobile, né le 16 septembre 1904 à Balta (Russie), demeurant à Paris.

COCHINI (François-Joseph), comptable, né le 18 mars 1904 à Smyrne (Turquie), demeurant à Avignon (Vaucluse).

CUYPERS (Joannes-Constantinus), cultivateur, né le 13 novembre 1902 à Hoevenen (Belgique), demeurant à Trappes (Seine-et-Oise).

CARRIO (José), agriculteur, né le 22 octobre 1925 à Sagra (Espagne), demeurant à Meurad (Alger).

COSTANTINI (Rina-Ersilia), femme COLLAVIZZA, née le 27 novembre 1912 à Trasaghis (Italie), demeurant à Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

CRESPIN (Léon), marbrier, né le 25 janvier 1897 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris.

COLOMBINI (Yves), coiffeur, né le 10 février 1910 à Livourne (Italie), demeurant à Paris.

CHALOM (Joseph-Aron), technicien, né le 29 novembre 1906 à Varna (Bulgarie), demeurant à Paris.

CESARETTI (Guillaume), mouleur, né le 27 janvier 1909, de père italien, à Hettange-Grande (Moselle), demeurant à Colombes (Seine).

CLERICO (Jean-Baptiste-Jacques), vitrier-miroitier, né le 24 juillet 1892 à Campiglia Soana (Italie), demeurant à Paris.

CHAHINIAN (Nicham), coiffeur, né le 15 novembre 1896, de père arménien, à Diarbékir (Turquie), demeurant à Paris.

COSSALTER (René), ouvrier, né le 24 février 1923, de père italien, à Lutry (Suisse), demeurant à Chatou (Seine-et-Oise).

COSSALTER (Maurice), ouvrier, né le 24 février 1923, de père italien, à Lutry (Suisse), demeurant à Chatou (Seine-et-Oise).

COLOMBO (Lidio-Carlo), maçon, né le 27 août 1911 à Vergiate (Italie), demeurant à Doncourt-les-Conflans (Meurthe-et-Moselle).

CHAHBAZIAN (Agop), serrurier, né le 9 avril 1904 à Constantinople (Turquie), demeurant à Maisons-Alfort (Seine).

CHOLLET (Albert-François), agriculteur, né le 6 novembre 1896 à Crésuz (Suisse), demeurant à Mieussy (Haute-Savoie).

CALORICO (François), manœuvre, né le 10 juillet 1897 à Calice Ligure (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

CARLI (Albert-Jean), industriel, né le 28 mars 1905, de père italien, à Oslo (Norvège), demeurant aux Lilas (Seine).

DOGHRAMADJIAN (Makrouhl), veuve EURDEKIAN, née le 5 mars 1903 à Brousse (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DI STEFANO (Dominique-Christian), maçon, né le 23 décembre 1904, de père italien, à Kranbath (Autriche), demeurant à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

DI MASCIO (Clotilde), femme VERRECCHIA, née le 29 janvier 1905, à Vallerotonda (Italie), demeurant à Paris.

DRESLER (Ajzyk-Hersch), marchand ambulant, né le 1er avril 1896 à Leczyca (Pologne), demeurant à Belfort (Belfort).

DRISIN (Meera), industriel, né le 21 février 1907 à Surash (Lettonie), demeurant à Paris.

DEGIOANNI (Mariane-Léontine), femme GROSSO, née le 29 octobre 1915 à Vinadio (Italie), demeurant à Mouan-Sartoux (Alpes-Maritimes).

DUMONT (Constant-Hubert-Joseph), charpentier, né le 10 septembre 1884 à Loverval (Belgique), demeurant à Paris.

DESMET (Gaston-Georges-Théophile), livreur, né le 7 mars 1905 à La Hulpe (Belgique), demeurant à Chaumont (Haute-Marne).

DODOKOFF (Jacques), marchand forain, né le 12 décembre 1900 à Krym (Russie), demeurant à Chaville (Seine-et-Oise).

DAVIN (Sylve-François-Ernest), courtier en fonds de commerce, né le 24 juin 1910 à Roure (Italie), demeurant à Lyon (Rhône).

DEL RY (Alexandre-François-Aurèle), conducteur de pont roulant, né le 17 septembre 1895, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône), demeurant à Peyjin (même département).

DEGHIRMENDJIAN (Garabed), mécanicien dentiste, né le 24 novembre 1924 à Constantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DA SILVA (José), cultivateur, né le 4 octobre 1906 à Albergaria à Velha (Portugal), demeurant à Ayron (Vienne).

DE SAINT-HUBERT (Léon-Joseph-Léandre), cultivateur, né le 31 mars 1885 à Berzée (Belgique), demeurant à Annet-sur-Marne (Seine-et-Marne).

DODINO (Dominique-Roman), mécanicien, né le 7 février 1906, de père italien, à Monaco (principauté de), demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

DEROSSI (Renato), ouvrier agricole, né le 6 janvier 1903 à Fossano (Italie), demeurant à Vallauris (Alpes-Maritimes).

D'ALLESSANDRO (Edmondo-Secondo-Luigi), directeur commercial, né le 26 décembre 1901 à Vercelli (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DOVA (Barthélémy), garçon de magasin, né le 18 décembre 1909 à Belveglio d'Asti (Italie), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes).

DURR (Erich-Jean-André), commerçant, né le 5 septembre 1903 à Sarralbe (Moselle), demeurant à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).

DEPETRIS (Lucie-Anna-Victoria), femme NARI, née le 22 mai 1899, de père italien, à Pourcieux (Var), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DENISENKO (Georges), cultivateur, né le 12 février 1898 à Stavropol (Russie), demeurant à Morainvilliers (Seine-et-Oise).

D'INCAN (Albino), cultivateur, né le 6 août 1908 à Servo Sovramonte (Italie), demeurant à Saint-Dizier-en-Diois (Drôme).

EHRANDJIAN (Papkène), tailleur, né le 1er mai 1907 à Erzindjian (Turquie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

ERLICH (Gustave), journaliste, né le 17 décembre 1911, à Lublin (Pologne), demeurant à Paris.

ESPOSTI (Luigi), restaurateur, né le 19 juillet 1908 à Faenza (Italie), demeurant à Lens (Pas-de-Calais).

FEUERECKER (Charles-Nicolas), ouvrier, né le 23 juin 1900, de père allemand, à Bonnevoie (grand-duché du Luxembourg, demeurant à Schiltigheim (Bas-Rhin).

FORNI (Urbano-Benedetto-Marino), charcutier, né le 11 septembre 1899 à Calestano (Italie), demeurant à Carpentras (Vaucluse).

FIRIDOLFI (Santi), cuisinier, né le 11 juin 1898 à Pistoia (Italie), demeurant à Paris.

FREYBERGER (Frédéric), mineur, né le 9 février 1902 à Eberbach (Allemagne), demeurant à Petite-Rosselle (Moselle).

FALESCHINI (Dante), cimentier, né le 6 novembre 1904 à Moggio (Italie), demeurant à Cherbourg (Manche).

FAKTOR (Hinda-Laja), veuve JAKUBOWICZ, née le 17 septembre 1908 à Przedborz (Pologne), demeurant à Paris.

FOSSALUZZA (Bruno), tailleur, né le 2 octobre 1909 à Seguals (Italie), demeurant à Nîmes (Gard).

FONTANA (Joachim-François), mécanicien, né le 22 août 1926 à Ospitaletto (Italie), demeurant à Injoux-Génissiat (Ain).

FABREGAT (Proceso), footballeur professionnel, né le 17 mai 1916 à Conesa (Espagne), demeurant à Béziers (Hérault).

FINK (Andréas), légionnaire de la compagnie de commandement régimentaire du dépôt commun des régiments étrangers, né le 19 novembre 1910 à Magyarovar (Hongrie)

FISCH (Eli), maroquinier, né le 26 juin 1906 à Brzostek (Pologne), demeurant à Montauban (Tarn-et-Garonne).

FECCI (Marcel-Joseph-Léonard), voiturier, née le 23 novembre 1901, de père italien, à Paris, y demeurant.

FINKELKRAUT (Isaac), maroquinier, né le 9 octobre 1902 à Fastov (Russie), demeurant à Paris.

FERRO (Benoit-Victor), coiffeur, né le 6 décembre 1908, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

FERNANDEZ (Fédérico), journalier, né le 4 mars 1903 à Melilla (Espagne), demeurant à Turenne (Oran).

FILOSA (Zaccaria), chauffeur, né le 21 juin 1899 à Formia (Italie), demeurant à Hyères (Var).

GROSSI (Umberto-Armando), entrepreneur de transports, né le 11 décembre 1901 à Arce (Italie), demeurant à Paris.

GARCIA (Eugène), commerçant, né le 6 septembre 1899 à Val de la Casa (Espagne), demeurant à la Courneuve (Seine).

GONZALEZ (François), chauffeur de four, né le 10 septembre 1898 à Viator (Espagne), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne), ayant deux enfants mineurs: 1° Jean-André, né le 18 mars 1931 à Toulouse (Haute-Garonne); 2° Denise-Marie, née le 27 mai 1935 à Toulouse (Haute-Garonne).

GIOVANAZZI (Joseph), ouvrier, né le 5 septembre 1909 à Trosano (Italie), demeurant à Fontenay-sous-Bois (Seine).

GETTER (Hermann-Moses), industriel, né le 17 février 1894, de père polonais à Suceava (Roumanie), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

GALLART (Gabriel), mécanicien chauffeur, né le 25 juillet 1917 à Valence (Espagne), demeurant à Paris.

GOGORA (Edouard), ouvrier, né le 15 octobre 1917 à Velke Bielice (Tchécoslovaquie), demeurant à Cramoisy (Oise).

GRUNDKE (Willy-Richard-Alex), gardien, né le 3 juillet 1901 à Berlin (Allemagne), demeurant à Aubervilliers (Seine).

GSCHWIND (Aloïs), représentant de commerce, né le 21 juin 1904 à Bizen (Tchécoslovaquie), demeurant à Laval (Mayenne).

(Supplément.)

GRANDOWICZ (Herszel), tailleur, né le 20 mars 1916 à Brzezmy (Pologne), demeurant à Paris.

GLIKSMAN (Szapsia), tailleur, né le 3 mai 1908 à Szczercowie (Pologne), demeurant à Paris.

GONZALEZ (Manuel), soudeur, né le 7 novembre 1915 à Valladolid (Espagne), demeurant à Levallois-Perret (Seine).

GAUDIN (Charles-Auguste), manœuvre, né le 4 mai 1905, de père suisse, à Divonne-les-Bains (Ain), demeurant à Paris.

GRAJKOWSKI (François), ouvrier agricole, né le 11 février 1918 à Nieryniec (Pologne), demeurant à Lapalud (Vaucluse).

GOLAS (Marienne), femme LAMBERT, née le 26 avril 1906 à Lowisko (Pologne), demeurant à Bagneux-la-Fosse (Aube).

GELMAN (Chil-Jacob), commerçant, né le 26 novembre 1898 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

GONZALEZ (Ramon-Amançio), plongeur, né le 26 septembre 1924 à Lorca (Espagne), demeurant à Besançon (Doubs).

GUSELLI (Marie-Joséphine), femme CASALIGGI, née le 25 décembre 1905 à Bettola (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GATTEGNO (Albert), électricien, né le 8 février 1924, de père espagnol, à Salonique (Grèce), demeurant à Paris.

GUALTEROTTI (Gualberto - Gustavo - Raffaello), électricien, né le 12 novembre 1902 à Florence (Italie), demeurant à Faymoreau (Vendée).

GUERINI (Louis-Jacques), entrepreneur de maçonnerie, né le 10 mars 1893 à Gozzaniga (Italie), demeurant à Sanvignes-les-Mines (Saône-et-Loire).

GOLDMING (Abram-Chaïm), commerçant, né le 22 octobre 1906 à Slawkow (Pologne), demeurant à Paris.

GUELTON (Gaston), entrepreneur de maçonnerie, né le 25 décembre 1896 à Taintegnies (Belgique), demeurant à Douai (Nord).

GONN (Edouard-Jean-François), manœuvre, né le 9 juillet 1905 à Brno (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris.

GRUNBERG (Albert), coiffeur, né le 1er mars 1898 à Galatz (Roumanie), demeurant à Paris.

HAUSER (Ewald), fabricant de meubles, né le 17 mai 1902 à Strasbourg (Bas-Rhin), y demeurant.

HESSCHENTIER (Lievin-Henri), employé, né le 13 mars 1902 à Ostende (Belgique), demeurant à Coudekerque-Branche (Nord).

HOLLINGER (Moritz-André), radio-électricien, né le 7 juin 1917, de père roumain, à Cilli (Autriche), demeurant à Paris.

HAMPE (Henri-Léonard), ouvrier, né le 3 septembre 1908 à Westroozebeke (Belgique), demeurant à Socx (Nord).

HOLASS (Joseph), secrétaire, né le 13 novembre 1901 à Angora (Asie Mineure), demeurant à Pavillons-sous-Bois (Seine).

HEMICK (Gérard-Maurice), manœuvre, né le 20 juin 1915, de père belge, à Ede (Hollande), demeurant à Lille (Nord).

HASSID (Haïm-Israël), employé, né le 10 février 1888 à Constantinople (Turquie), demeurant à Masreille (Bouches-du-Rhône).

HEISZENBERGER (Gustave), coiffeur, né le 23 août 1907 à Sopron (Hongrie), demeurant à Birmandreis (Alger).

HENDRICKX (Ferdinand-Charles-Julien-Léonie), ajusteur mécanicien, né le 15 juillet 1908 à Baelen-Nethe (Belgique), demeurant à Levallois-Perret (Seine).

HOLCZER (Imre), coupeur, né le 5 août 1892, de père autrichien, à Baltayas (Roumanie), demeurant à Paris.

HELBACH (Pierre), courtier en bestiaux, né le 18 avril 1898 à Osweiller (Grand Duché de Luxembourg), demeurant à Menil-Lépinois (Ardennes).

HALBERG (Eljasz), tailleur, né le 26 septembre 1903 à Pabjanice (Pologne), demeurant à Paris.

HERSCOVICI (Max), compositeur de musique, né le 14 décembre 1906 à Tecuci (Roumanie), demeurant à Oran.

HERBERT (David-Laurent), ajusteur, né le 10 août 1906 à Conception (Paraguay), demeurant à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

HOLODENKO (Eliahu), professeur de musique, né le 22 octobre 1910, de père palestinien, à Kiew (Russie), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

HOLAUNBRENNER REGAMEY (Samuel-Maurice), artiste dramatique, né le 7 janvier 1924 à Wolanka (Pologne), demeurant à Paris.

HENRY (Henriette-Marie-Hélène), femme FROIDMONT, née le 18 août 1878 à Voltem (Belgique), demeurant à Moy-de-l'Aisne (Aisne).

ION BERNARDON (Edmond-Dante), chef de chantier, né le 13 août 1908 à Piedicavallo (Italie), demeurant à Bourg (Ain).

IGNACCHITI (Michel), artisan ferblantier, né le 7 mai 1907 à Maratéa (Italie), demeurant à Remoulins (Gard).

ISSACHAR (Emmanuel), musicien, né en 1915 à Chio (Grèce), demeurant à Vincennes (Seine).

JACUMIN (Emilio-Augusto), électricien, ne le 4 mai 1922 à Perrero (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

JAKUBINSKI (Owsej-Hersz), ingénieur civil, né le 30 août 1903, de père palestinien, à Grajew (Pologne), demeurant à Paris.

JANSSENS (Maurice-Alphonse), maçon, né le 23 septembre 1906 à Gand (Belgique), demeurant à Armentières (Nord).

KNOP (Heinz), employé de commerce, né le 29 septembre 1916 à Vienne (Autriche), demeurant à Agen (Lot-et-Garonne).

KREIDMAN (Bernard), docteur en médecine, né le 1er août 1910 à Craiova (Roumanie), demeurant à Robert-Espagne (Meuse).

KLABA (Stanislas-Thomas), mineur, né le 5 mars 1917 à Hamborn (Allemagne), demeurant à Algrange (Moselle).

KEITH (Charles), mineur, né le 30 mars 1898 à Burgen (Allemagne), demeurant à Petite-Rosselle (Moselle).

KEBABDJIAN (Hrant), coiffeur, né le 15 septembre 1905 à Tokat (Asie Mineure), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

KONFINO (Menahem-Iouda), commerçant, né en 1899 à Karnobat (Bulgarie), demeurant à Paris.

KONSTABLER (Szyja-David), épicier, né le 25 juillet 1901 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KEIL (Félix), mécanicien, né le 21 novembre 1904 à Soultz-les-Bains (Bas-Rhin), demeurant à Eschau (même département).

KRESPI (Avram), marchand ambulant, né en 1909 à Istamboul (Turquie), demeurant à Bordeaux (Gironde).

KARL (Martha), veuve STECHLER, née le 4 janvier 1896 à Walsdorf (Allemagne), demeurant à Paris.

KOTTSIEPEN (Henri), maçon, né le 21 décembre 1912 à Langerfeld (Allemagne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

KLECHA (Stéphane-François), ouvrier, né le 9 mars 1914 à Czestochowa (Pologne), demeurant à Roubaix (Nord).

KEUSSEYAN (Abraham), marchand ambulant, né le 1er août 1913 à Istambul (Turquie), demeurant à Paris.

KOHLMANN (Hans), ouvrier, né le 14 septembre 1920 à Oppeln (Allemagne), demeurant à Annonay (Ardèche).

LUCAN (Gjuro), conducteur de camion, né le 5 mai 1914 à Siljakovina (Yougoslavie), demeurant à Montluçon (Allier).

LUPU (Salomon), docteur en médecine, né le 7 octobre 1905 à Calugareni (Roumanie), demeurant à Sauvigny (Meuse).

LAZZARINI (Giovanni), maçon, né le 17 avril 1897 à Gravellona-Toce (Italie), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

LEVY (Helmut), mineur, né le 16 février 1920 à Ayl (Sarre), demeurant à Saint-Avold (Moselle).

LAVIERO (José), métayer, né le 8 mars 1903 à Erésué (Espagne), demeurant à Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

LO GRASSO (Maria-Giovanna), née le 2 octobre 1925 à Terrasini (Italie), demeurant à Constantine.

LEIBOVICI (Suma), veuve ZAGDANSKY, née le 5 octobre 1897 à Husi (Roumanie), demeurant à Paris.

LERMAN (Jankiel-Uszer), tailleur, né le 22 janvier 1899 à Novro-Minsk (Pologne), demeurant à Paris.

LEMMI (Natale), cultivateur, né le 24 décembre 1903 à Roccastra (Italie), demeurant à Mélagues (Aveyron).

LEMCHINAS (David), teinturier, né le 16 janvier 1895 à Papiles (Lithuanie), demeurant à Asnières (Seine).

LEVENT (André), raboteur, né le 10 août 1891 à Tournai (Belgique), demeurant à Carrières-sur-Seine (Seine-et-Oise).

LECHEVIN (Henri-Florimond), tourneur, né le 15 novembre 1888 à Péruwelz (Belgique), demeurant à Sin-le-Noble (Nord).

LEVY (Jacques), commerçant, né le 14 mai 1915 à Andrinople (Turquie), demeurant à Laroche-sur-Foron (Haute-Savoie).

LAZARE (Aurèle-Maurice), docteur en médecine, né le 18 avril 1909 à Foscani (Roumanie), demeurant à Chenoise (Seine-et-Marne).

LEVINE dit LEVY (Idel), commerçant, né le 16 juillet 1898 à Saveli (Russie), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

LOPEZ (Antoine), ouvrier agricole, né le 9 mars 1928 à Montealegre del Castillo (Espagne), demeurant à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

MOSZKOWICZ (Aron), brocanteur, né le 7 décembre 1913 à Strykow (Pologne), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

MERDJIMEKIAN (Paul), coiffeur, né en 1907, de père arménien à Angora (Turquie), demeurant à Paris.

MASCIAVE (Léonard), graveur, né le 5 juin 1921 à Corato (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

MONTUSCHI (Vincent), coiffeur, né le 29 octobre 1906 à Marradi (Italie), demeurant à Eaubonne (Seine-et-Oise).

MARCONI (Joseph-Antoine-Frédéric), ébéniste, né le 16 août 1898 à Naples (Italie), demeurant à Paris.

MULLER (Emile), conducteur de travaux, né le 2 décembre 1906 à Vitry-sur-Orne (Moselle), demeurant à Amnéville (même département).

MIOTTI (Maria), née le 2 novembre 1905 à Fara Vicentino (Italie), demeurant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

MARTINI (Torquato), ouvrier peintre, né le 24 avril 1899 à Mantova (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MARCHIONINI (Hughes-Paul), cimentier, né le 20 septembre 1919 à Cossogno (Italie), demeurant à Coulanges-lès-Nevers (Nièvre).

MENDEL (Ruchla), femme DOBKESS, née le 2 février 1904 à Boleslawiec (Pologne), demeurant à Cosne-sur-Loire (Nièvre).

MUSKA (Michel), manœuvre, né le 8 août 1906 à Chmelnik (Thécoslovaquie), demeurant au Puy (Haute-Loire).

MANDEL (André-Etienne), ingénieur, né le 16 juillet 1903 à Szolnok (Hongrie), demeurant à Paris.

MASANES (Remedios-Enrica-Josefa), née le 24 février 1894 à Pesonada (Espagne), demeurant à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

MARTINEZ (Nicandro), fraiseur, né le 9 mai 1917 à Hondon de las Nieves (Espagne), demeurant à Aubervilliers (Seine).

MENON (Ange-Grégoire), cordonnier, né le 11 juin 1887 à Roncade (Italie), demeurant à Levie (Corse).

(*Supplément. — Fin.*)

MICHELIS (Giovanni), camionneur, né le 1er février 1903 à Ussolo (Italie), demeurant à Paris.

MARCHANT (Alphonse-René-Joseph), ouvrier agricole, né le 29 mai 1921 à Meelle (Belgique), demeurant à Trucy (Aisne).

MORCHAYAN (Jean-Haïk), employé, né le 27 mai 1910 à Chabin (Asie Mineure), demeurant à Paris.

MEZZACASA (Pietro-Paolo), chauffeur mécanicien, né le 6 septembre 1898 à Montieri (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MATOSCHEK (Charles-Dominique), commerçant, né le 9 février 1899 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

MARTINEZ (Raphaël-Elie), manœuvre, né le 16 février 1899 à Tabernas (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MAZMANIAN (Minas), manœuvre, né en 1910 à Fendedjak (Asie mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), ayant un enfant mineur, Jacqueline-Raymonde, née le 20 décembre 1942 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

METSCH (User-Sélig), ingénieur, né le 8 août 1906, de père roumain, à Nyrkow (Pologne), demeurant à Paris.

MARTIN (Antonia), veuve SUAREZ, née le 29 septembre 1881 à Marcharraviaga (Espagne), demeurant à Bordeaux (Gironde).

MERKLINGER (Robert), outilleur, né le 8 décembre 1914 à Rodersweier (Allemagne), demeurant à Toulouse (Haute-Garonne).

MAMBER (Bertold), étudiant en médecine, né le 21 avril 1916 à Braunschweig (Allemagne), demeurant à Paris.

MOSKOLA (Yvan), manœuvre, né le 2 avril 1907 à Klacanovo (Tchécoslovaquie), demeurant à Mehun-sur-Yèvre (Cher).

MIGDAL (Rachel), veuve KUKAWKA, née le 15 juin 1911, de père polonais, à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à Paris.

NABORRI (Charles), maçon, né le 24 janvier 1911 à Milan (Italie), demeurant à Livry-Gargan (Seine-et-Oise).

NOWAKOWSKY (Henryk), mineur, né le 16 novembre 1925 à Krajanka (Pologne), demeurant à Valleroy (Meurthe-et-Moselle).

NAPOLI (Thérèse), femme JACQUIN, née le 30 mai 1919 à Gioia Tauro (Italie), demeurant à Levroux (Indre).

NICOLAVIE (Lazare), artisan maçon, né le 15 février 1903 à Cabonia (Albanie), demeurant à Langeac (Haute-Loire).

OUNDJIAN (Mikaël-Vahan), mécanicien-dentiste, né le 20 août 1902 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

ORLANDINI (Gino-Umberto), maçon, né le 14 avril 1900 à Montefiorino (Italie), demeurant à Roquefort-la-Bédoule (Bouches-du-Rhône).

OLLIVERO (Gentil-Joseph), agriculteur, né le 5 mai 1907, de père italien, à Cheval-Blanc (Vaucluse), y demeurant.

ORLANDINI (Marius-Gaitiers), boulanger, né le 5 juin 1927 à Scandiano (Italie), demeurant à Maugulo (Hérault).

POLSINELLI (Dominique-Antoine), lanceur, né le 13 mai 1906 à Sora (Italie), demeurant à Paris.

PIANELLI (Baptiste), entrepreneur de maçonnerie, né le 4 novembre 1909 à Carema (Italie), demeurant à Aix-les-Bains (Savoie).

PERIN (Etienne), coiffeur, né le 4 mars 1896 à Bellino (Italie), demeurant à Caromb (Vaucluse).

PACE (Croce), aide-géomètre, né le 9 octobre 1891 à Introdacqua (Italie), demeurant à Bouligny (Meuse); ayant un enfant mineur; Robert-Gino, né le 1er janvier 1936 à Bouligny (Meuse).

PICARDO (Aimé-Félix-Marie-Sylvestre-Pascal), commerçant, né le 3 décembre 1904 à Salza Irpina (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PURITZ (Valentine), née le 13 avril 1907 à Moscou (Russie), demeurant à Paris.

PRINI (Charles), plâtrier-peintre, né le 10 novembre 1892, de père italien, à Saint-Etienne (Loire), y demeurant.

PEREIRA DE VASCONCELOS (Jean), ouvrier, né le 14 novembre 1926 à Vila Verde (Portugal), demeurant à Jeandelaincourt (Meurthe-et-Moselle).

PRZYBYLSKI (Jean), cordonnier, né le 27 septembre 1915, de père polonais, à Herne (Allemagne), demeurant à Rouvray-sous-Lens (Pas-de-Calais).

PUGLIESE (Pasquale), maçon, né le 26 octobre 1899 à Gragnano (Italie), demeurant à Plan-de-Cuque (Bouches-du-Rhône).

PENZ (Walter), mineur, né le 11 octobre 1911 à Campolongo al Torre (Italie), demeurant à Moyeuvre-Grande (Moselle).

PIZZIO (Henri-Antoine), entrepreneur de maçonnerie, né le 6 février 1898 à Carmagnola (Italie), demeurant à la Brienne (Creuse).

PEROTTI VALLE (Albert-Pierre), plâtrier-peintre, né le 30 septembre 1905 à Curino (Italie), demeurant à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

PORTAS (Michel-Ange), boulanger, né le 1er mars 1919 à Monserrato (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PORRACHIA (Giovanni), berger, né le 25 septembre 1893 à Canosio (Italie), demeurant à Meynes (Gard).

PEREZ (Vincent), conducteur de camion, né le 8 octobre 1906 à Alicante (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PEKMEZIAN (Ankin), ouvrier tailleur, né le 11 avril 1903 à Brousse (Turquie), demeurant à Paris.

PRECKLER (Armand), fermier, né le 5 mai 1905 à Barcelone (Espagne), demeurant à Gaillac (Tarn).

PEIRO (Salvador), viticulteur, né le 15 août 1888 à Almusales (Espagne), demeurant à Lodève (Hérault).

PEKOSSEFF (Jean), mécanicien, né le 31 janvier 1898 à Odessa (Russie), demeurant à Bordeaux (Gironde).

PALUDETTO (Guiseppe), métayer, né le 16 décembre 1918 à Pramaggiore (Italie), demeurant à Gardegan-et-Tourtirac (Gironde).

PANICCHI (Hélène), veuve MELIANI, née le 2 octobre 1893 à Calcinaïa (Italie), demeurant à Saint-Gilles (Gard).

RUFFINONI (Antoine-Charles), comptable, né le 31 janvier 1911, de père italien, à Clouange (Moselle), demeurant à Rombas (même département).

RYBIKOWSKA (Janina-Daniela), née le 24 janvier 1924 à Blizanowe (Pologne), demeurant à Paris.

REBAUDENGO (Jean-Philippe-Noël), livreur, né le 19 décembre 1928 à Caraglio (Italie), demeurant à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

REINHARZ (Jacques), représentant, né le 18 juin 1914 à Vienne (Autriche), demeurant à Paris.

RYBICKI (Valentin), mineur, né le 2 janvier 1909 à Schrada (Pologne), demeurant à Auby (Nord).

RONDI (André-Jean), maçon, né le 25 mai 1906 à Frerola (Italie), demeurant à Saint-Germain-les-Paroisses (Ain).

ROCCA (Alberico-Domenico), machiniste, né le 13 avril 1924 à Casalbieri (Italie), demeurant à Vitry-sur-Seine (Seine).

ROSATI (Annita), femme GRANATO, née le 25 avril 1904 à Pérouse (Italie), demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes).

ROVARETTO (Denise), née le 11 décembre 1925 à Sala Biellese (Italie), demeurant à Argenteuil (Seine-et-Oise).

ROLOFF (Guillaume-Louis-Paul), musicien, né le 5 septembre 1890 à Güstrow (Allemagne), demeurant à Wissembourg (Bas-Rhin).

RAUCH (Marthe-Marguerite), femme KLOTZ, née le 22 février 1893 à Strasbourg (Bas-Rhin), y demeurant.

ROMANELLI (Enrico-Settino), cordonnier, né le 23 février 1904 à Arezzo (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SARKISSIAN (Loussaper), veuve KHATCH HIGUIAN, née le 28 octobre 1910 à Allen Kara Hissar (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SINAI (Samuel), étudiant, né le 1er mai 1915 à Smyrne (Turquie), demeurant à Paris.

SCHREIBER (Grégoire), conseil juridique, né le 13 juin 1889 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

SCHISANO (Edouard), maître d'hôtel, né le 5 octobre 1887 à Sorrente (Italie), demeurant à Paris.

SANTIN (Lina), femme CALMET, née le 21 juin 1921 à Ronchis (Italie), demeurant à Toulon (Var).

STALDER (Frieda), femme DEBUS, née le 8 septembre 1889 à Birsfelden (Suisse), demeurant à Schiltigheim (Bas-Rhin).

SCHEUER (Ferdinand), directeur commercial, né le 1er janvier 1900 à Dürkheim (Allemagne), demeurant à Paris.

SOTIL (Rébecca), femme ELIE, née le 2 juillet 1906 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

SCHNIERMANNI (Franciscus), manœuvre, né le 17 décembre 1925 à Beek (Hollande), demeurant à Maisons-Alfort (Seine).

STRAUSS (Martin-Rudi), commerçant, né le 21 mars 1909 à Landau (Allemagne), demeurant à Paris.

SPINAZZOLA (Michel), coiffeur, né le 19 novembre 1900 à Sala Consilina (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SPERBERG (Hana), veuve ROITMAN, née le 14 mars 1904 à Kichinelf (Roumanie), demeurant à Montrouge (Seine).

SREBNIK (Nuchin), marchand ambulant, né le 15 juillet 1915 à Seidice (Pologne), demeurant à Paris.

SCHWARTZ (Jacques), préparateur en pharmacie, né le 16 octobre 1902 à Safed (Palestine), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SZLENGEL (Fajwel-Ber), modéliste en maroquinerie, né le 6 octobre 1895 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

SACK (Juda), fourreur, né le 6 novembre 1900 à Przemyls (Pologne), demeurant à Paris.

SALO (Michel), manœuvre, né le 25 août 1906 à Laka (Pologne), demeurant à Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne).

SANCHEZ (Julian-Casimir), manœuvre, né le 11 octobre 1904 à Jaca (Espagne), demeurant à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées).

SAVIO (Gio-Batta-Dominico), agent d'exploitation de lignes électriques, né le 9 avril 1893 à Saint Pierre d'Arena (Italie), demeurant à Roye (Somme).

SLEDZINSKI (Joseph), mineur, né le 6 janvier 1906 à Godziesze-Wielkie (Pologne), demeurant à Merlebach (Moselle).

SCHMIDT (Jacques), mineur, né le 12 octobre 1900 à Saint-Avold (Moselle), y demeurant.

SATTOLO (Astero), maçon, né le 4 décembre 1907 à Bicinicco (Italie), demeurant à Bègles (Gironde).

SILGIDJAN (Mamas), manœuvre, né le 20 août 1902, de père arménien, à Nevchehir (Turquie), demeurant à Granges-lès-Valence (Ardèche).

SUSLENSCHI (Meer), ébéniste, né le 7 janvier 1910 à Tuzora Calarisi (Roumanie), demeurant à Paris.

STEINITZ (Chia), commerçant, né le 25 mars 1896 à Sosnovitzi (Pologne), demeurant à Dijon (Côte-d'Or).

SAMIS (Chil-Wadia), confectionneur, né le 5 février 1901 à Radom (Pologne), demeurant à Paris.

SILES (Manuel-Francisco), maçon, né le 24 mars 1904 à Lucainena (Espagne), demeurant à Oran.

SARTORE-GALLO (Louis), conducteur d'automobile, né le 21 mai 1915 à Curino (Italie), demeurant à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

TOMASSO (Pierre), tôlier, né le 5 février 1916 à Vallorotonda (Italie), demeurant à Aubervilliers (Seine).

TADDEI (Maria), née le 23 mars 1880 à Cerreto Guidi (Italie), demeurant à Sanary-sur-Mer (Var).

TENENBERG (Gaston-Roger), commerçant, né le 20 septembre 1923, de père suisse, à Forest (Belgique), demeurant à Caen (Calvados).

TANIELIAN (Pierre), tailleur, né le 28 juillet 1915 à Bolou (Asie Mineure), demeurant à Paris.

TOMBEUR (Charles-Henri), luthier, né le 4 avril 1905 à Herent (Belgique), demeurant à Mantes-la-Ville (Seine-et-Oise).

TIBERGHIEN (Jules), artisan électricien, né le 27 septembre 1890, de père belge, à Wattrelos (Nord), y demeurant.

WENCEL (Anne), femme RABUSSEAU, née le 10 juillet 1916 à Biala (Pologne), demeurant à Pouzay (Indre-et-Loire).

VERSAVEL (Hilaire-Sylvère-Corneille), commerçant, né le 28 mars 1909 à Passchendaele (Belgique), demeurant à Saint-Christoly-de-Blaye (Gironde).

VANNORDEN (Daniel), bonnetier, né le 23 avril 1898, de père hollandais, à Roubaix (Nord), demeurant à Saint-Quentin (Aisne).

VAN-WAES (Constantinius), chauffeur, né le 30 mars 1912 à Hooldplaat (Hollande), demeurant à Montrouge (Seine).

VIGDER (David), coiffeur, né le 28 mars 1903 à Roman (Roumanie), demeurant à Paris.

VILENSTEIN (Abraham), joaillier, né le 29 mars-11 avril 1920 à Tiflis (Russie), demeurant à Paris.

VICCHI (Victor-Joseph-Henri), ébéniste, né le 24 août 1911 à Villafranca (Italie), demeurant à Cannes (Alpes-Maritimes).

VILLASANTA (Ottorino-François-Augustin-Edouard), horloger, né le 28 août 1885 à Sanluri (Italie) demeurant à Bocognano (Corse).

VERCELLINO (Maurizio-César), maçon, né le 25 décembre 1904 à Morbello (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

VALCESCHINI (Céleste-Emma), née le 24 juillet 1929 à Brembilla (Italie), demeurant à Beaumont (Haute-Savoie).

VILLA (Jean), entrepreneur de chauffage, né le 8 octobre 1906 à Farini d'Olmo (Italie), demeurant à Paris.

VITALI (François), maçon, né le 4 octobre 1914 à Zogno (Italie), demeurant à Beynost (Ain).

VALLAR (Décio-Lino), forestier, né le 21 octobre 1922 à Chiévolis (Italie), demeurant à Chavelot (Vosges).

VEJRYCH (Libuse), née le 12 septembre 1909 à Kozlov (Tchécoslovaquie), demeurant à Orgeval (Seine-et-Oise).

WALOSIK (Anne), femme SKOWRONSKI, née le 18 mai 1916 de père polonais, à Bertich (Allemagne), demeurant à Flers-en-Escrebieux (Nord).

WASTLHUBER (Jean-Baptiste), cultivateur, né le 10 juin 1901 à Oberburgkirchen (Allemagne), demeurant à Pointis-de-Rivière (Haute-Garonne).

WROBEL (Adam), ouvrier agricole, né le 5 juillet 1913 à Lynica (Pologne), demeurant à Châtenoy-le-Royal (Saône-et-Loire).

YACOEL (Lily), veuve MASSARANO, née le 4 janvier 1907 à Salonique (Grèce), demeurant à Paris.

YARKO (Jean), ouvrier, né le 24 juillet/5 août 1897 à Timky (Russie), demeurant à Paris.

ZUCCHINI (Joseph), garçon boucher, né le 8 mars 1898 à Umbertide (Italie), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

ZAMBONI (Riccardo), manœuvre, né le 9 août 1903 à San Lorenzo in Banale (Italie), demeurant à Sèvres (Seine-et-Oise).

ZILBER (Benzion), bijoutier, né le 27 mai 1880 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

ZANONI (Alfred-Oreste), artisan bonnetier, né le 18 décembre 1910 à Campodemo (Italie), demeurant à Millau (Aveyron).

ZENNERINO (Elda-Joséphine), née le 30 octobre 1922 à Rueglio (Italie), demeurant à Contes (Alpes-Maritimes).

ZAMECNIK (Emile-Ivan), électricien, né le 1er juillet 1925, de père tchécoslovaque, à Kritzendorf-Weisserhof (Autriche), demeurant à Moyeuvre-Grande (Moselle).

ZAVATTONI (Séverin-Joseph), commerçant, né le 10 janvier 1902, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

RODRIGUEZ (Jean-Joseph), métallurgiste, né le 4 septembre 1892 à Albacète (Espagne), demeurant à Saint-Juery (Tarn), ayant un enfant mineur, Pilar, née le 18 novembre 1927 à Barcelone (Espagne).

RAPELLI (Pierre-Jean), charcutier, né le 6 février 1902 à Groscavallo (Italie), demeurant à Aiguebelle (Savoie).

ROSALES (Renna), femme OJALVO, née le 15 août 1899 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

ROMANI (Rodrigue), mécanicien, né le 28 août 1922 à Correggio (Italie), demeurant à Grasse (Alpes-Maritimes).

ROURA (Luis), coiffeur, né le 19 février 1913 à Torroella de Montgri (Espagne), demeurant à Raphèle-les-Arles (Bouches-du-Rhône).

RUSSO (Pascal), entrepreneur de carrelage et mosaïque, né le 7 février 1898 à Margherita di Savoia (Italie), demeurant à Vincennes (Seine).

RIOS (Pascual), cultivateur, né le 19 mai 1892 à Cieza (Espagne), demeurant à Vilhose (Basses-Alpes).

BERNARDI (Marthe), veuve GIRODENGO, née le 7 avril 1906 à Vallariate (Italie), demeurant à Hyères (Var).

LIFCHITZ (Victor), chapelier, né le 17 septembre 1911 à Antopolok (Russie), demeurant à Paris.

PRZYJEMSKA (Zofja-Ewa), née le 14 juillet 1926 à Jazgarzew (Pologne), demeurant à Paris.

ABDULLAH (Raymond-Marie-Eugène), restaurateur, né le 28 novembre 1915, de père palestinien, à Alep (Syrie), demeurant à Menton (Alpes-Maritimes).

ABONDIO (André), ouvrier, né le 6 novembr 1901, de père italien, à Avanches (Suisse), demeurant à Paris.

ANDREOLI (Joseph), maçon, né le 22 septembre 1899 à Besozzo (Italie), demeurant à Saint-Sauveur (Haute-Saône)

Art. 2. — Sont naturalisés Français par application des articles 60, 62 et 64 (§ 4) du code de la nationalité française:

ALAIMO (Antonio), aléseur, né le 25 août 1906 à Sommatino (Italie), ayant deux enfants mineurs: Marie, née le 12 janvier 1938 à Sommatino (Italie); Carmen, née le 23 mai 1942 à Grenoble (Isère), et MULE (Joséphine), sa femme, née le 28 novembre 1915 à Sommatino (Italie) demeurant à Grenoble (Isère).

AJNSZYNDLER (Moszek), tailleur, né le 1er février 1907 à Zdunska Wola (Pologne), et NAJBERG (Brucha), sa femme, née le 17 août 1901 à Brzedborz (Pologne), demeurant à Paris.

ARAKELIAN (Grégor), confectionneur, né le 12 janvier 1901, de père arménien, à Constantinople (Turquie), et ASLANIAN (Marie), sa femme, née le 7 février 1898, de père arménien, à Angora (Turquie), demeurant à Herblay (Seine-et-Oise).

ARMAN (Alessandro), cultivateur, né le 10 septembre 1906 à Farra di Soligo (Italie), et CANAL (Maria), sa femme, née le 3 mars 1908 à Farra di Soligo (Italie), demeurant à Saint-Tropez (Var).

ADJEMIAN (Agop), finisseur en chaussures, né le 5 août 1907 à Constantinople (Asie Mineure), et PILIBOSSIAN (Séranouche), sa femme, née le 10 mai 1908 à Biledjik (Asie Mineure), demeurant à Paris.

ACHER (Isaac), tricoteur, né en 1899 à Smyrne (Asie Mineure), et ALBAGLI (Mazalto), sa femme, née en 1897 à Smyrne (Asie Mineure), demeurant à Paris.

ASSADOURIAN (Arménage), commerçant, né le 20 juillet 1901 à Angora (Asie Mineure), et BENDIRJIAN (Sophie), sa femme, née le 25 mars 1900 à Angora (Asie Mineure), demeurant à Viroflay (Seine-et-Oise).

APELBAUM (Aron-Josek), tailleur, né le 6 janvier 1913 à Nowe Miasto (Pologne), et FENIGSZTAJN (Rojza), sa femme, née le 8 novembre 1911 à Nowe Miasto (Pologne), demeurant à Paris.

AGONAYAN (Kourquin), industriel, né le 27 octobre 1909 à Adabazar (Asie Mineure), et HAGOPIAN (Hasmig), sa femme, née le 15 octobre 1921 à Sofia (Bulgarie), demeurant à Villemoisson-sur-Orge (Seine-et-Oise).

ABADIA (François-Michel-Antoine) ouvrier, né le 29 décembre 1885 à Saint-Félix-de-Bagergue (Espagne), et JUMERA (Marie-Françoise-Martine), sa femme, née le 7 novembre 1889 à Saint Martin de Benos (Espagne), demeurant à Montréjeau (Haute-Garonne).

ARAKELIAN (Karékin), manœuvre spécialisé, né le 9 octobre 1905 à Adana (Asie Mineure), et SADJOUNIAN (Rosa), sa femme, née le 8 mars 1912 à Marache (Asie Mineure), demeurant à Issy-les-Moulineaux (Seine).

ADELFANG (Jankel), marchand ambulant, né le 5 juin 1900 à Varsovie (Pologne), et RABSZYK (Rachel), sa femme, née le 5 septembre 1911 à Otwok (Pologne), demeurant à Paris.

BABOURINE (Serge), secrétaire, né le 20 octobre 1892 à Moscou (Russie), et OULOUKHANOFF (Mariam), sa femme, née le 7 juillet 1902 à Ekaterinodar (Russie), demeurant à Paris.

BOSIACKI (Vladislas), cultivateur, né le 7 juin 1896 à Debno Mogilno (Pologne), et FRACKOWIAK (Marianne), sa femme, née le 17 novembre 1906 à Osiek-Mieszkow (Pologne), demeurant à Tournecoup (Gers).

BLACK (Izzak), horloger, né le 23 avril 1892 à Siemiatyez (Russie), et TOUCH (Anita), sa femme, née le 21 novembre 1903, de père polonais, à Paris, y demeurant.

FECHERBLUTH (Joseph), fourreur, né le 12 novembre 1919 à Vienne (Autriche), et SONNE (Margarète), sa femme, née le 27 août 1920 à Vienne (Autriche), demeurant à Paris.

BOTTA (Rosolino-Mario), entrepreneur de travaux publics, né le 12 mars 1891 à Piatto (Italie), et BALOCCO (Giovanna), sa femme, née le 25 juillet 1894 à Piozzo (Italie), demeurant à Bonneuil-sur-Marne (Seine).

BARGUIRDJIAN (Léon-Dikran), courtier en perles fines, né le 1er septembre 1904, de père arménien, à Téhéran (Perse), ayant deux enfants mineurs: 1° Claude-Mihran, né le 28 juin 1929 à Hampstead (Grande-Bretagne); 2° Jean, né le 28 août 1936 à Hendon (Grande-Bretagne), et GUDENIAN (Rena-Takouhi-Lucia), sa femme, née le 27 juin 1907 à Fulham (Grande-Bretagne), demeurant à Montmorency (Seine-et-Oise).

BANTMAN (Aba), tailleur, né le 13 avril 1905 à Irèna (Pologne), et HELTMAN (Rojza), sa femme, née le 8 mars 1909 à Irèna (Pologne), demeurant à Paris.

BUZYN (Chil), tapissier, né le 15 juillet 1888 à Varsovie (Pologne), et FLIDERBAUM (Frida), sa femme née le 15 décembre 1895 à Lipno (Pologne), demeurant à Paris.

BOYADJIAN (Marouros), cordonnier, né le 21 janvier 1903 à Fatza (Asie Mineure), et ATCHIKGUENZIAN (Arevalonise), sa femme, née le 13 janvier 1903 à Fatza (Asie Mineure), demeurant à Paris.

BUCALOSSI (Beniamino), jardinier, né le 18 février 1890 à Montalone (Italie), ayant un enfant mineur, Pietro-Modeste-Lucesio, né le 2 septembre 1935 à Auch (Gers), et TASSINARI (Anita), sa femme, née le 11 novembre 1895 à Marradi (Italie), demeurant à Auch (Gers).

BILLO (Guiseppe), commerçant né le 30 novembre 1903 à Pra Di Roburente (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Paul, né le 19 janvier 1937 à Toulon (Var); 2° Roger-Ma-

rius, né le 9 mai 1941 à Toulon (Var), et MERLATTI (Antonia), sa femme, née le 1er janvier 1908 à Frabosa (Italie), demeurant à Toulon (Var).

BERBERIAN (Mardik), artisan sertisseur, né le 2 mars 1905 à Constantinople (Turquie), et BAGHDADLIAN (Tzolinè), sa femme, née le 13 avril 1904 à Constantinople (Turquie), demeurant à Enghien-les-Bains (Seine-et-Oise).

BENVENISTE (Denis), commerçant, né le 1er avril 1884, de père espagnol, à Salonique (Grèce) et ROHLING (Joséphine), sa femme, née le 28 novembre 1901 à Kechentz (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris.

BERTOZZI (Piétro), mineur, né le 26 avril 1896 à Mercato Saraceno (Italie), et ARRIGONI (Maria), sa femme, née le 25 mars 1893 à Sogliano al Rubicone (Italie), demeurant à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle).

BONK (Isaac), industriel, né le 17 juin 1901 à Szydlowca (Pologne), et WAJSBLAT (Idès), sa femme, née en janvier 1901 à Wegrow (Pologne), demeurant à Paris.

BABILONI (José-Maria), ouvrier agricole, né le 20 août 1903 à Domeno (Espagne), et DURBAN (Maria) sa femme, née le 2 novembre 1911 à Badalona (Espagne), demeurant à Nezignan-l'Evêque (Hérault).

BERARDENDO (Mathieu), métayer, né le 10 mars 1913 à Valloriate (Italie), et MILESI (Marie-Joséphine), sa femme, née le 11 septembre 1920 à San Giovanni Bianco (Italie), demeurant à Hyères (Var).

BRUMBERG (Maximilien), commerçant, né le 28 octobre 1898 à Cernauti (Roumanie), et KUTMAN (Jeannette), sa femme, née le 5 mai 1905 à Radauti (Roumanie), demeurant à Paris.

BEITSCH (Israel), tailleur, né le 11 mai 1899 à Tarnow (Pologne), et KLEIN (Régina), sa femme, née le 5 mars 1902 à Tarnow (Pologne), demeurant à Paris.

BAROUK (Moïse), marchand ambulant, né en 1904 à Constantinople (Turquie), et YANNE (Elise), sa femme, née en 1905 à Constantinople (Turquie), demeurant à Asnières (Seine).

CWAJGIENBUAM (Moszek-Nuta), commerçant, né le 16/28 décembre 1897 à Checiny (Pologne), ayant un enfant mineur, Benny, né le 6 décembre 1931 à Sarrebruck (Allemagne), et WIERZBA (Chana-Marjem), sa femme, née le 3/15 mai 1896 à Checiny (Pologne), demeurant à Paris.

CASTAGNINO (Gabriele), cultivateur, né le 26 janvier 1909 à Cavallermaggiore (Italie), ayant un enfant mineur, Joseph-Charles, né le 4 avril 1943 à Grepiac (Haute-Garonne), et OLOGNERO (Maria-Maria), sa femme, née le 5 mars 1917 à Cavallermaggiore (Italie), demeurant à Grepiac (Haute-Garonne).

COHEN (Marc-Samuel), commerçant, né le 24 septembre 1905 à Mansourah (Egypte), ayant trois enfants mineurs: 1° Colette-Rachel, née le 28 juin 1926 à Alexandrie (Egypte); 2° Marlène-Dina, née le 13 novembre 1938 au Caire (Egypte); 3° Francine-Léa, née le 24 septembre 1943 au Caire (Egypte), et HAZAN (Esther), sa femme, née le 18 juillet 1909 à Alexandrie (Egypte), demeurant à Paris.

CHRISTIDES (Demetrius), employé, né le 17 novembre 1903, de père grec, à Makrochori (Turquie), et DOUROUZZI (Evdokia), sa femme, née le 12 février 1902, de père grec, à Galato (Turquie), demeurant à Suresnes (Seine).

CORDOBA (Antonio-Angel), chaudronnier, né le 1er août 1896 à Aparecida (Espagne), et PETRI (Félicie-Joséphine), sa femme, née le 23 janvier 1901, de père espagnol, à Marseille (Bouches-du-Rhône), y demeurant.

CENEDESE (Domenico), maçon, né le 1er mai 1908 à San Biago (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Jacqueline-Inès, née le 9 juillet 1934 à Scionzier (Haute-Savoie); 2° Georges-Angel, né le 16 avril 1936 à Scionzier (Haute-Savoie), et TESTOLIN (Anna), sa femme, née le 26 juillet 1911 à Boncade (Italie), demeurant à Scionzier (Haute-Savoie).

CYWAN (Chaïm-Lejzer), tailleur, né en 1910 à Przytula (Pologne), et FLESZBEJM (Chaja-Ita), sa femme, née en 1908 à Miedzyrzec (Pologne), demeurant à Paris.

CARELLE (Ivan), mineur, né le 9 mai 1917 à Alano di Piave (Italie), ayant un enfant mineur, Dino-Ivan, né le 6 août 1943 à Budelange (grand-duché de Luxembourg), et FIGIELA (Cecile), sa femme, née le 13 décembre 1921 à Dabrowa (Pologne), demeurant à Volmerange-les-Mines (Moselle).

CHENAL (Auguste), manœuvre, né le 22 février 1895 à Ohio (Etats-Unis d'Amérique), ayant un enfant mineur, Emile-Clément, né le 14 mai 1940 à la Tronche (Isère), et OBLOND (Benjamine), sa femme, née le 18 janvier 1901 à Gressan (Italie), demeurant à Grenoble (Isère).

CHICCO (Jacques-Louis), contremaître de fabrication, né le 28 mars 1894, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône), et VASSALLO (Antonia-Domenica), sa femme, née le 15 juillet 1895 à Bussano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du Rhône).

CHIGIONI (Luigi-Angelo), commerçant, né le 7 avril 1909 à Spinone (Italie), ayant un enfant mineur Claudine-Jeannette, née le 6 mai 1939 à Herserange (Meurthe-et-Moselle), et SANA (Maria-Elisabetta), sa femme, née le 11 novembre 1907 à Villa d'Alme (Italie), demeurant à Herserange (Meurthe-et-Moselle).

COLLN (Paul-Falk), gérant de société, né le 25 novembre 1892 à Berlin (Allemagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Stéphane-Edouard, né le 13 avril 1927 à Berlin (Allemagne); 2° Norbert, né le 24 février 1930 à Berlin (Allemagne), et UNGER (Margot), sa femme, née le 22 novembre 1902 à Charlottenbourg (Allemagne), demeurant à Paris.

CARDETE (Eusèbe), marchand ambulant né le 26 septembre 1907 à Zafrilla (Espagne), ayant un enfant mineur: Carmen-Michelle, née le 5 octobre 1931 à Pointis-en-Rivière (Haute-Garonne), et JUAN (Barbe), sa femme, née le 29 mars 1909 à Codos (Espagne), demeurant à Gourdan-Polignan (Haute-Garonne).

LORENBLIT (Moïse), conseiller juridique, né le 12 mars 1902 à Briceni (Roumanie), et SURAF (Etia), sa femme, née le 20 février 1901 à Miastkowka (Roumanie), demeurant à Paris.

CENTI (Jeremie), maçon, né le 31 août 1905 à Aquilo Degli Albruzzi (Italie), et RIVERA (Pascuala), sa femme, née le 23 octobre 1907 à Cenicero (Espagne), demeurant à Paris.

CORSI (Alfred), transporteur, né le 23 décembre 1910 à Chuisdino (Italie), ayant un enfant mineur: Nicole, née le 3 mars 1935 à Rochefort (Charente Maritime), et BERTINI (Alba), sa femme, née le 24 mars 1915 à Roccastrada (Italie), demeurant à Rochefort (Charente-Maritime).

CHACHINIAN (Agop), journalier, né le 22 mars 1898 à Tchardsarpak (Turquie), et NADJARIAN (Fendoux), sa femme, née le 5 octobre 1915 à Thassadjac (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DELL AGOLO (Domenico), métayer, né le 26 août 1906 à Tezza (Italie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Maria-Melilde, née le 19 juillet 1932 à Torino (Italie); 2° Paul, né le 14 décembre 1933 à Cahors (Lot) 3° Elisa, née le 19 avril 1938 à Bagat (Lot); 4° Regina, née le 8 juillet 1940 à Montcuq (Lot); 5° Jean-Claude, né le 20 janvier 1947 à Bagat (Lot), et DELL AGNOLO (Angelina), sa femme, née le 12 octobre 1910 à Tezze (Italie), demeurant à Bagat (Lot).

DIRADOURIAN (Diradour), bottier, né le 5 septembre 1910 à Aguine (Asie Mineure), et DEMOURDJIAN (Azadouhie), sa femme, née le 22 août 1908 à Karout (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DEPETRIS (Humbert), cordonnier, né le 26 juillet 1911 à Paesano (Italie), et ELLENA (Catherine), sa femme, née le 28 janvier 1922 à Chuisa Pesio (Italie), demeurant à Trets (Bouches-du-Rhône).

DE CARLI (Dominique-Attilio), garçon de restaurant, né le 11 avril 1895 à Isola della Scala (Italie), et CORSETTI (Marie), sa femme, née le 16 mars 1899 à Feltre (Italie), demeurant à Ivry-sur-Seine (Seine).

DAVIDIAN (Hairik), manœuvre, né le 15 juin 1911 à Van (Turquie), et ISORIADES (Maria), sa femme, née le 8 mars 1896 à Constantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DERBEKIAN (Joseph), coiffeur, né le 7 novembre 1905 à Sepastian (Asie Mineure), et RAPTOPOULOS (Anastasie), sa femme, née le 11 janvier 1912, de père grec, à Smyrne.

DELI BOYADJIAN (Jaïar), marchand forain, né le 3 janvier 1900 à Yorgat (Asie Mineure), et HADJI AVEDISSIAN (Pérouse), sa femme, née le 28 août 1910 à Sivri Hissar (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

DREYFUS (Manfred-Merill), industriel, né le 6 octobre 1893 à Muggensturm (Allemagne), ayant un enfant mineur, Rodolphe, né le 29 janvier 1931 à Rastadt (Allemagne), et LIEBLICH (Emmy), sa femme née le 3 novembre 1902 à Baden Baden (Allemagne), demeurant à Fegersheim (Bas-Rhin).

ESCODA (Michel), mécanicien, né le 27 février 1908 à Alicante (Espagne), et AGUT (Marie), sa femme, née le 27 février 1908 à Oliva (Espagne), demeurant à Alger.

EPSZTEJN (Szmujlo), ingénieur chimiste, né le 21 juillet 1906 à Antopol (Pologne), et CHEJFEC (Gita), sa femme, née le 12 juin 1901 à Wilna (Pologne), demeurant à Bolbec (Seine-Inférieure).

ESKENAZI (Mardoché), marchand forain, né le 22 juin 1893 à Constantinople (Turquie), et PAPOU (Eugénie), sa femme, née le 21 avril 1909, de père turc, à Bienne (Suisse), demeurant à Annemasse (Haute-Savoie).

FLINT (Hersz), marchand ambulant, né le 4 août 1901 à Ruda-Guzowska (Pologne), ayant un enfant mineur, David-Josef, né le 10 février 1929 à Zyrardow (Pologne), et MULLER (Marjem-Sura), sa femme, née le 21 février 1908 à Zyrardow (Pologne), demeurant à Belfort.

FRANCO (Louis-Ange), cultivateur, né le 7 janvier 1907 à Caneva (Italie), et CARONI (Maria), sa femme, née le 28 septembre 1911 à Castelvetro-Piacentino (Italie), demeurant à Dolmayrac (Lot-et-Garonne).

FRENKIEL (Grégoire), restaurateur, né le 11 mars 1898 à Bialystok (Pologne), ayant un enfant mineur, Régine-Alexandrine, née le 8 août 1941 à Montauban (Tarn-et-Garonne), et SOCHACZEWSKI (Bajla), née le 10 octobre 1902 à Unisjow (Pologne), demeurant à Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

FEDOROFF (Nicolas), ingénieur, né le 13 février 1898 à Saint-Petersbourg (Russie), et KOTCHINE (Lydie), sa femme, née le 26 février 1903 à Pétrograd (Russie), demeurant à Paris.

FREI (Ladislas), bijoutier, né le 4 mars 1909 à Gyulafehervar (Hongrie), et BROD (Véronique), sa femme, née le 24 décembre 1911 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

FRIEDMAN (Meer-Hers), tapissier, né le 4 avril 1904 à Galati (Roumanie), et HERMAN (Paulina), sa femme, née le 27 janvier 1909 à Focsani (Roumanie), demeurant à Paris.

FONTANA (Francesco), cultivateur, né le 14 octobre 1894 à Forni (Italie), ayant un enfant mineur, Césira, née le 28 mars 1928 à Forni (Italie), et DALLA VIA (Térésa), sa femme, née le 6 novembre 1902 à Forni (Italie), demeurant à Meylan (Isère).

FERRATO (Jean-Baptiste), jardinier, né le 20 avril 1900 à Sanfront (Italie), et MIRETTI (Marie-Madeleine), sa femme, née le 9 avril 1910 à Sanfront (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

FIORY (Giuseppe-Ildebrando), comptable, né le 11 mai 1885 à Salerne (Italie), et LIDDANE (Térésa), sa femme, née le 21 mars 1871 à Middleton (Grande-Bretagne), demeurant à Paris.

FEYER (Ela-Abram), confectionneur, né le 15 mai 1895 à Varsovie (Pologne), et MELODYSTA (Chaja-Kendla), sa femme, née le 5 novembre 1899 à Sosnowiec (Pologne), demeurant à Paris.

FEDERMAN (Lejbe), tailleur, né en 1902 à Siedlce (Pologne), et STOLOWA (Estera-Malka), sa femme, née le 14 juin 1907 à Siedlce (Pologne), demeurant à Paris.

FORTORE (Joseph), cultivateur, né le 19 mars 1908 à Demonte (Italie), et COMBA (Anna), sa femme, née le 13 janvier 1912 à Costignano (Italie), demeurant à Draguignan (Var).

FERRUA (Joseph-Edouard), marchand ambulant, né le 10 mai 1903 à Gênes (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Libéra-Jeanne, née le 10 novembre 1928 à Sestri Levante (Italie); 2° René-Jean, né le 21 décembre 1930 à Sestri Levante (Italie), et MEGHETTI (Adélaïde), sa femme, née le 15 juillet 1906 à Gênes (Italie), demeurant au Puy (Haute-Loire).

FISCHTCHOUKOFF (Eugène), chef de bureau, né le 6 février 1895 à Taganrog (Russie), et OSSIATINSKY (Zémaïde), sa femme, née le 18 octobre 1893 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

GRAUER (Aron-Feiwel), fourreur, né le 25 septembre 1900 à Rowa (Pologne), ayant un enfant mineur: Erika, née le 26 juin 1930 à Vienne (Autriche), et SCHIFFELDRIM (Sidonie), sa femme, née le 1er décembre 1903 à Olmütz (Autriche), demeurant à Paris.

GOLDFARB (Hersz-Idel), bonnetier, né le 15 juillet 1908 à Parczew (Pologne), ayant un enfant mineur: Sylvain, né le 3 novembre 1943 à Limoges (Haute-Vienne), et CIEMNA (Chana), sa femme, née le 17 octobre 1907 à Parczew (Pologne), demeurant à Paris.

GAZARIAN (Gabriel), marchand forain, né en 1903 aux Dardanelles (Turquie), et BALANDJIAN (Angèle), sa femme, née le 20 mars 1920 à Alep (Syrie), demeurant à Alfortville (Seine)

GOLDSTEIN (Osias), marchand ambulant, né le 25 mai 1904 à Bucarest (Roumanie), et SEGAL (Marie), sa femme, née le 25 août 1905 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Paris.

GIORGETTI (Gino), terrassier, né le 8 mars 1910 à Mercato Saraceno (Italie), et VALENTINUZ (Ida-Pasqua), sa femme, née le 5 mars 1914 à Romans d'Isonzo (Italie), demeurant à Vitry-sur-Seine (Seine).

GRABISZEWSKI (Moïse-Voldz), peintre en bâtiment, né le 6 avril 1893 à Zgeirze (Pologne), et SALOMON (Heudla-Sura), sa femme, née le 14 avril 1897 à Lodz (Pologne), demeurant à Saint-Etienne (Loire).

GOSSOYAN (Léon), manœuvre, né le 17 mai 1891 à Mouche (Asie Mineure), et VARTANIAN (Ayganouche), sa femme, née le 10 août 1908 à Mouche (Asie Mineure), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GROSS (Pinkus), tailleur, né le 1er mai 1899 à Chrzanow (Pologne), et JUME (Chana-Pesa), sa femme, née le 3 mars 1901 à Brzeziny (Pologne), demeurant à Paris.

GOUREVITCH (Girsch), brocanteur, né le 14 décembre 1897 à Minsk (Russie), et BICHOWSKY (Esther), sa femme, née le 1er février 1905 à Gomel (Russie), demeurant à Paris.

GURALNIK (David-Lejb), marchand ambulant, né le 18 mai 1905 à Rowno (Pologne), et TURISKI (Sima), sa femme née le 15 juin 1910 à Kolki (Pologne), demeurant à Paris.

GRUNDMAN (Aron-Nuchym), tailleur, né le 8 février 1905 à Konskie (Pologne), demeurant à Lille (Nord), et LESMAN (Sura), née le 25 juillet 1905 à Glowno (Pologne), demeurant à Lille (Nord).

GIROTTO (Luigi-Angelo), maçon, né le 25 novembre 1898 à Spresiano (Italie), ayant un enfant mineur Armando-Giovanni, né le 17 juillet 1931 à Sens (Yonne), et SEVERIN (Elvira-Maria), sa femme, née le 5 décembre 1901 à Treviso (Italie), demeurant à Sens (Yonne).

GINER (José), ouvrier agricole, né le 15 octobre 1886 à Castell de Cabres (Espagne), et SANJUAN (Margarita), sa femme, née le 27 mai 1895 à Santa Magdalena de Pulpis (Espagne), demeurant à Lunel (Hérault).

GUIDETTI (Baptiste-Charles), torréfacteur, né le 27 août 1897 à Vergano Novarese (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Ida, née le 28 août 1929 à Athis-Mons (Seine-et-Oise); 2° Antoine, né le 28 juillet 1933 à Athis-Mons (Seine-et-Oise); 3° Ginette, née le 18 juin 1935 à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et D'AMBROS (Amélie-Corona-Antonia), sa femme, née le 3 septembre 1899 à Feltre (Italie), demeurant à Draveil (Seine-et-Oise).

GASPARINI (Andréa), cultivateur, né le 21 juillet 1877 à Bruntino (Italie), et GASPARINI (Maria), sa femme, née le 29 mars 1885 à Bruntino (Italie), demeurant à Goudargues (Gard).

GALLI (Gino-César), conducteur de camion, né le 18 février 1904 à Ponte-Buggianèse (Italie), et BENEDETTI (Célestine), sa femme, née le 15 juillet 1913 à Uzzano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GAROFOLI (Américo), commerçant, né le 21 juin 1901 à Gualdo-Tadino (Italie), et CIPRIANI (Caterina), sa femme, née le 25 mars 1904 à Sassoferrato (Italie), demeurant à Rehon (Meurthe-et-Moselle).

HODAGHIAN (Ara), ingénieur-chimiste, né en 1901 à Kérassoun (Turquie), et PAPASIAN (Aznif), sa femme, née en 1920 à Constantinople (Turquie), demeurant à Pantin (Seine).

HERMAN (Mordko), industriel, né le 3 août 1905 à Rowno (Pologne), et GRINFELD (Léja), sa femme, née le 16 août 1911 à Rowno (Pologne), demeurant à Paris.

HELMAN (Ephraïm-Elie), commerçant, né le 4 mai 1907 à Praga-Varsovie (Pologne), et SILBERMANN (Sabina), sa femme, née le 25 mars 1911 à Constantinople (Turquie), demeurant à Besançon (Doubs).

HARTOGSOHN (Heinz), commerçant, né le 1er juin 1908 à Dantzig (Allemagne), et FISCHER (Léa-Véréna), sa femme, née le 23 décembre 1918 à Aarau (Suisse), demeurant à Clichy (Seine).

HUNDERT (Jehuda-Ara), teinturier, né le 26 février 1909 à Stanislawova (Pologne), et MOREL (Tema), sa femme, née le 10 août 1921 à Iréna (Pologne), demeurant à Paris.

HOLLAND (Jacob), maroquinier, né le 14 août 1893 à Odessa (Russie), et FRAYNTERG (Fraidla), sa femme, née le 1er janvier 1897 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

HUTTNER (Abraham), tailleur, né le 20 juin 1908 à Tarnow (Pologne), ayant un enfant mineur, Marc, né le 7 février 1947 à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), et KLEIN (Frymet), sa femme, née le 28 décembre 1912 à Tarnow (Pologne), demeurant à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

ISTIPANIAN (Agop), tailleur, né en 1903, de père arménien, à Diarbékir (Turquie), ayant un enfant mineur, Jacqueline-Lucienne, née le 22 octobre 1935 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et SARIAN (Takouhi), sa femme, née le 3 décembre 1909, de père arménien, à Ada-Bazar (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

IGELMAN (Abraham), industriel, né le 16 mai 1908 à Varsovie (Pologne), et DANCYGIER (Ruchla), sa femme, née en 1909 à Grojec (Pologne), demeurant à Paris.

ISSAK (Avraham), coiffeur, né en avril 1900, de père grec, à Stamboul (Turquie), et PAOULANIS (Eltynia), sa femme, née le 20 septembre 1906 à Attalia (Grèce), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

JACHIMOWICZ (Abram), tailleur, né le 18 décembre 1908 à Rudniki (Pologne), ayant un enfant mineur, Annie-Denise, née le 15 juin 1947 à Paris, et WALD (Rachela), sa femme, née le 9 janvier 1913 à Przemysl (Pologne), demeurant à Paris.

KAMENKO (Grégor-Hermann), directeur de société, né le 24 octobre 1884 à Kiew (Russie), et BARJANSKY (Rachel), sa femme, née le 25 septembre 1889 à Odessa (Russie), demeurant à Paris.

KOTCHIAN (Jean), commerçant, né le 6 mai 1900 à Angora (Asie Mineure), ayant deux enfants mineurs: 1° Jeannette, née le 3 juin 1927 à Bouchet (Drôme); 2° François, né le 7 février 1936 à Orange (Vaucluse), et DJIKNAVORIAN (Olymbia), sa femme, née le 5 avril 1901 à Angora (Asie Mineure), demeurant à Sainte-Cécile-les-Vignes (Vaucluse).

KAGAN (Moïse), conseil juridique, né le 12 mars 1901 à Sebeg (Russie), et SILBERMAN (Fryderyka), sa femme, née le 15 août 1909 à Iwonice (Pologne), demeurant à Paris.

KARPOFF (Jean), mineur, né le 23 juin 1889 à Ternovskaïa (Russie), et BYTCHKOFF (Matrone), sa femme, née le 20 mars 1894 à Voznessenskaïa (Russie), demeurant à Denain (Nord).

KERSZENBAUM (Hirsz), marchand forain, né le 14 février 1906 à Varsovie (Pologne), et HILDEBRAND (Chaja-Estera), sa femme, née le 15 janvier 1901 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

KEMP (Paul), ingénieur, né le 22 novembre 1897 à Jagerndor (Tchécoslovaquie), ayant deux enfants mineurs: 1° Thomas, né le 17 mars 1928 à Vienne (Autriche); 2° Lydia-Edith, né le 2 mai 1933 à Vienne (Autriche), et LISCHKA (Elisabeth-Alice-Marie), sa femme, née le 10 septembre 1902 à Jagerndorf (Tchécoslovaquie), demeurant aux Mureaux (Seine-et-Oise).

KUPERMAN (Machel-Lejbus), commerçant, né le 17 octobre 1893 à Lodz (Pologne), et GRYNSZPAN (Néchuma), sa femme, née le 10 mai 1895 à Strykow (Pologne), demeurant à Bertrange (Moselle).

KAZANDJIAN (Baroutr), associé mécanicien, né le 28 janvier 1905 à Tamzara (Asie Mineure), et LORANG (Léontine-Judith), sa femme, née le 18 août 1916 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

KLEINMAN (Rubein), maroquinier, né le 31 décembre 1902 à Varsovie (Pologne), ayant un enfant mineur, Majiech, né le 6 septembre 1929 à Etterbeek (Belgique), et FRAJDENRACH (Cyrla), sa femme, née le 27 avril 1899 à Gora Kalvaria (Pologne), demeurant à Paris.

KIERSZENBAUM (Israël), tailleur, né le 14 février 1900 à Radom (Pologne), et GROSFELD (Bina), sa femme, née le 22 mai 1899 à Radom (Pologne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

KASPARIAN (Clément), économe, né le 31 août 1916 à Eski-Chéhir (Turquie), et AKIAN (Tacouhi-Reine), sa femme, née le 8 janvier 1913 à Kutahia (Turquie), demeurant à Arnouville-les-Gonesse (Seine-et-Oise).

KOURENNOY (Georges), dessinateur, né le 4 mai 1907 à Belgorode (Russie), et SAZONOFF (Tatiana), sa femme, née le 20 mars 1914 à Avgoustow (Russie), demeurant à Paris.

KLEIN (Martin), directeur de société, né le 29 novembre 1897 à Merevein (Roumanie), et ECKSTEIN (Cathérine), sa femme, née le 9 novembre 1907 à Budapest (Hongrie), demeurant à Paris.

KRETSCHMER (Fritz-Israël), gérant de sociétés, né le 2 octobre 1890 à Berlin (Allemagne), et DORNBUSCH (Louise-Charlotte), sa femme, née le 13 octobre 1894 à Berlin (Allemagne), demeurant à Paris.

KELEMEN (Adam), cultivateur, né le 12 décembre 1902 à Biéla (Yougoslavie), et BOCHNO (Marie), sa femme, née le 9 février 1903 à Monastyrz (Pologne), demeurant à Raimbeaucourt (Nord).

KINOSSIAN (Calmart), cordonnier, né le 18 août 1895 à Angora (Turquie), et TAGHDJIAN (Mariam), sa femme, née le 18 janvier 1905 à Malatia (Turquie), demeurant à Romans-sur-Isère (Drôme).

KOZIEL (Jan), mineur, né le 9 novembre 1898 à Wincentow (Pologne), et DERMONT (Anna), sa femme, née le 21 octobre 1900 à Dubow (Pologne), demeurant à la Mure (Isère).

LOKCZYNSKI (Szyja), marchand ambulant, né le 1er décembre 1903 à Kalisz (Pologne), et MARKOWICZ (Sura), sa femme, née le 1er janvier 1914 à Kalisz (Pologne), demeurant à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

LANGSTEIN (Isaac), commerçant, né le 8 avril 1902 à Mosciska (Pologne), et MIGDAL (Estera-Malka), sa femme, née le 17 mars 1905 à Tomaszow-Mazowiecki (Pologne), demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin).

LUBRANO (Antonio), marin, né le 21 juillet 1903 à Monte di Procida (Italie), et PUGLIESE (Lucie), sa femme, née le 12 février 1907 à Monte di Procida (Italie), demeurant à Alger.

LONDERO (Fabien), maître maçon, né le 17 mars 1892 à Gemona (Italie), et GONZATTI (Hortense), sa femme, née le 2 octobre 1893 à Ragogna (Italie), demeurant à Casseneuil (Lot-et-Garonne).

LANDSBERG (Kurt), employé de commerce, né le 5 mai 1896 à Oldenburg (Allemagne), et MULLENBACH (Elisabeth), sa femme, née le 14 mars 1905 à Sarrebruck (Allemagne), demeurant à Nice (Alpes-Maritimes).

LAUFER (Samuel), commerçant, né le 22 juin 1905 à Wieliczak (Pologne), et SIS (Alda), sa femme, née le 26 octobre 1913 à Buenos-Aires (Argentine), demeurant à Pau (Basses-Pyrénées).

LAMBRI (Luigi-Clemente), camionneur, né le 13 avril 1905 à Fanzaso (Italie), ayant un enfant mineur, Maurice-Mario, né le 15 mai 1938 à Sannois (Seine-et-Oise), et DE ANTONI (Noëmi-Guerina), sa femme, née le 17 mai 1917 à Aria (Italie), demeurant à Sannois (Seine-et-Oise).

LEWIN (Kurt), expert en tableaux, né le 26 mars 1901 à Kolberg (Pologne), et PRIESTER (Elise-Louise), sa femme, née le 7 juillet 1896 à Lauenberg (Pologne), demeurant à Paris.

LENZI (Bienvenu-Guillaume), journalier, né le 3 janvier 1902, de père italien, à Marseille (Bouches-du-Rhône), et GHELARDINI (Iolanda), sa femme, née le 6 juin 1901 à Pontedera (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

LUDOVICI (Emile), commerçant, né le 7 juillet 1898 à Cagnano (Italie), et DI FILIPPO (Alphonsine), sa femme, née le 23 août 1910 à Cagnano (Italie), demeurant à Villeurbanne (Rhône).

LOWENBECK (Eric), représentant, né le 12 juin 1921 à Vienne (Autriche), et ISCOVICI (Danubia), sa femme, née le 26 août 1920 à Braila (Roumanie), demeurant à Vincennes (Seine).

MOIRAF (Menahem), commerçant, né en 1903 à Andrinople (Turquie), et ESKENAZI (Rachel), sa femme, née en 1906 à Constantinople (Turquie), demeurant à Paris.

MARTIN (Jean-Baptiste-Cyprien), cafetier, né le 15 septembre 1884 à Usseaux (Italie), et SALLEN (Marie-Madeleine-Louise), sa femme, née le 29 mai 1887 à Usseaux (Italie), demeurant à Lyon (Rhône).

MASLIAK (Joseph), commerçant, né le 13 mars 1908 à Magnesie-Smyrne (Turquie), et MASLIAH (Leya), sa femme, née le 13 février 1910 à Magnesie-Smyrne (Turquie), demeurant à Paris.

MACIEJEWSKI (Jean), ouvrier d'usine, né le 1er septembre 1901 à Kolenski (Pologne), et MAROZINSKA (Victoire), sa femme, née le 23 novembre 1903 à Kleczew (Pologne), demeurant à Beauvais (Oise).

MARTINETTO-SAPEL (Fermo-Filippo), cimentier, né le 23 avril 1911 à Netro (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Marc, né le 13 octobre 1941 à Ducey (Manche); 2° Noël, né le 26 août 1945 à Villedieu (Manche), et BOTALLA (Guérina), sa femme, née le 8 mai 1915 à Donato (Italie), demeurant à Saultcheuil (Manche).

MORELLI (Pierre), tailleur de pierres, né le 9 mai 1897 à Riolunato (Italie), et LUNARDI (Marie-Rose), sa femme, née le 8 mai 1901 à Frassinaro (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MANZONI (Clemente), cultivateur fermier, né le 14 novembre 1907 à Bedulita (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Lucien-Pierre, né le 12 mai 1936 à Besançon (Doubs); 2° Joséphine-Catherine, née le 28 septembre 1937 à Besançon (Doubs); 3° Pierre-Joseph, né le 5 août 1942 à Besançon (Doubs), et MANZINALLI (Maria), sa femme, née le 19 septembre 1915 à Corna-Imagna (Italie), demeurant à Brères (Doubs).

MYSZAK (Marcin), tourneur, né le 9 octobre 1910 à Korcow (Pologne), et JUSTUSKI (Marianne), sa femme, née le 9 décembre 1913 à Westeborg (Danemark), demeurant à Paris.

MALAMONT (Moïse), conducteur de travaux, né le 6 avril 1899 à Thisinau (Roumanie), et MINIKES (Chasia), sa femme, née le 18 janvier 1904 à Vilna (Russie), demeurant à Ivry-sur-Seine (Seine).

MOUSGOPOULOS (André), commerçant, né le 31 décembre 1899, de père grec, à Magnesia (Asie Mineure), et ZAGORIDIS (Despina), sa femme, née le 10 mai 1905, de père grec, à Kirk Agatch (Asie Mineure), demeurant à Lyon (Rhône).

MIGLIORELLI (Vincent), souffleur de thermomètres, né le 1er janvier 1902 à Pontecorvo (Italie), et SPIRITIGLIOZZI (Marie-Antoinette), sa femme, née le 1er décembre 1906 à Aquino (Italie), demeurant à Paris.

MOSELE (Antoine-Dorido), mineur, né le 18 octobre 1898 à Roana (Italie), et ALBERTI (Liga), sa femme, née le 12 mai 1904, de père italien, à Fontoy (Moselle), y demeurant.

MALAGOLI (Alfredo-Gioachino-Maria), ébéniste, né le 18 juillet 1899 à Formignie (Italie), et SCHIRICO (Perla-Domenichina), sa femme, née le 13 janvier 1903 à Maratéa (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MARIA (Joaquin-Félipe), journalier, né le 1er mai 1895 à Viator (Espagne), et ESCOBAR (Dolorès), sa femme, née le 23 août 1904 à Portimag (Espagne), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

MANNUCCI (Aristide), artisan peintre, né le 26 octobre 1892 à Palaia (Italie), et TODESCATO (Ida), sa femme, née le 27 août 1901 à Camisano (Italie), demeurant à Antibes (Alpes-Maritimes).

MARTIN (Antonio), manœuvre mineur, né le 10 mai 1880 à Alcarisa (Espagne), et TRULLS (Carmen-Eleno-Antonia), sa femme, née le 17 août 1888 à Buria (Espagne), demeurant à Escaro (Pyrénées-Orientales).

MAGNOLER (Joseph), métayer, né le 3 février 1893, de père italien, à San Paulo (Brésil), et FORNER (Augusta-Teresa), sa femme, née le 26 juin 1893 à Fontanelli (Italie), demeurant à Auzeville-Tolosan (Haute-Garonne).

MOURADIAN (Mouchek), coiffeur, né en 1910 à Tiflis (Russie), et MELIKIAN (Kenarik), sa femme, née le 21 mai 1918 à Van (Turquie), demeurant à Vienne (Autriche).

MOR (Paul), mineur, né le 18 novembre 1923 à Praszka (Pologne), ayant un enfant mineur, Paulette-Régine, née le 15 février 1946 à Mulhouse (Haut-Rhin), et ROSSIN (Reine), sa femme, née le 15 février 1922 à Montagnana (Italie), demeurant à Staffelfelden (Haut-Shin).

METTRAUX (Jules-Eugène), électricien, né le 28 septembre 1893 à Tolochenaz (Suisse), et CABOUSSAT (Louise-Fanny), sa femme, née le 18 octobre 1892 à Gland (Suisse), demeurant à Troyes (Aube).

MELIKIAN (Dadjad), cordonnier, né le 22 avril 1901 à Yozgad (Asie Mineure), et PAPAZIAN (Hermine), sa femme, née le 6 mars 1907 à Constantinople (Turquie), demeurant à Clamart (Seine).

MARTOS (Georges), artisan peintre, né le 16 février 1900 à Brest-Litovsk (Russie), et GAMBS (Hélène), sa femme, née le 15 juin 1908 à Povlovsk (Russie), demeurant à Paris.

NYSENBAUM (Noé), coiffeur, né le 6 juin 1898 à Wladawa (Pologne), et KALWARJA (Perla-Laja), sa femme, née le 21 mars 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant à Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise).

OJALVO (Moïse), marchand ambulant, né le 28 février 1900, de père turc, à Paris, et BEJA (Marguerite), sa femme, née le 25 décembre 1901 à Salonique (Turquie), demeurant à Paris.

ORAZZINI (Larino-Oscar-Primo), boucher, né le 16 novembre 1906 à Capannoli (Italie), et CARRARA (Tosca), sa femme, née le 17 août 1910 à Altopascio (Italie), demeurant à Paris.

OZGA (Joseph), mineur, né le 23 décembre 1897 à Siemiechow (Pologne), ayant cinq enfants mineurs: 1° Wladyslaw, né le 26 octobre 1927 à Mont-Bonvilliers (Meurthe-et-Moselle); 2° Edouard, né le 7 février 1930 à Chamblet (Allier); 3° Stéfania, née le 4 juillet 1933 à Commentry (Allier); 4° Stanislas, né le 27 avril 1938 à Commentry (Allier); 5° Françoise, née le 20 août 1942 à Commentry (Allier), et JEDTNAK (Maria), sa femme, née le 17 novembre 1905 à Jaworzno (Pologne), demeurant à Commentry (Allier).

PERSTUNSKI (Israël-Mejer), chef de chantier, né le 1er décembre 1912 à Wovronowiczowce (Pologne), et MAUSER (Scheindel-Frime), sa femme, née le 29 novembre 1909 à Czorikow (Pologne), demeurant à Châtillon-sous-Bagneux (Seine).

PICCO (François), tourneur, né le 17 août 1900 à Bordano (Italie), et TRIVINI (Caroline), sa femme, née le 4 octobre 1904 à Cavriana (Italie), demeurant à Châteauponsac (Haute-Vienne).

PELTA (Joseph), préparateur en pharmacie, né le 12 juin 1898 à Varsovie (Pologne), et WANZEL (Marie), sa femme, née le 2 septembre 1899 à Travnik (Yougoslavie), demeurant à Paris.

POCCARDI (Cesar-Louis-Hyacinthe), garçon de restaurant, né le 8 décembre 1891 à Turin (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Hélène-Eugénie, née le 21 juillet 1927 à Paris; 2° Guido-Romano-Gabrièle, né le 5 octobre 1929 à Pontedell Olio (Italie); 3° Maria-Luisa, née le 16 novembre 1931 à Pontedell Olio (Italie), et GAZZOLA (Antoinette-Thérèse-Marie), sa femme, née le 21 septembre 1901 à Pontedell Olio (Italie), demeurant à Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).

PEDRA (Gabriel-Frédéric-Manuel), plâtrier, né le 20 décembre 1890 à Fontilonga (Espagne), et LARRUY (Marie-Mathilde-Henriette), sa femme, née le 31 mai 1893, de père espagnol, à Fleurance (Gers), y demeurant.

PIG OLLO (Ange-Ambroise), employé, né le 1er mai 1903 à Melazzo (Italie), et GALLARETO (Jeannine-Pierrine-Caroline), sa femme, née le 27 juin 1903 à Mombaldone (Italie), demeurant à Cap-d'Ail (Alpes-Maritimes).

POKROWECKI (Alexis), ouvrier d'usine, né le 18 février 1909 à Cgrahrow (Pologne), ayant un enfant mineur, Sophie-Olga, née le 22 janvier 1938 à Bar-sur-Aube (Aube), et PANAS (Justine), sa femme, née le 12 avril 1910 à Plesniany (Pologne), demeurant à Proverville (Aube).

PELLINI (Otello), fondeur sur métaux, né le 10 janvier 1902 à Legnano (Italie), et LORENZATI (Anna), sa femme, née le 21 octobre 1907 à Paesana (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PALTOGLOU (Grégoire), tailleur, né en 1905, de père grec, à Adalia (Turquie), et PAPAMARKOU (Stella), sa femme, née en 1915 à Chio (Grèce), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

PIECHOTA (Wladislas), ouvrier agricole, né le 24 mars 1901 à Wola-Wadowska (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Jean, né le 3 avril 1939 à Château-Thierry (Aisne); 2° Emile-Charles, né le 27 juillet 1940 et PIEKIELNIAK (Bronislawa), sa femme, née le 17 mai 1909 à Wola-Wadowska (Pologne), demeurant à Epieds (Aisne).

PENZAK (Juda), commerçant, né le 23 mai 1906 à Gorlice (Pologne), ayant un enfant mineur, Fanny-Rosette, née le 2 avril 1940 à Lille (Nord), et KANAREK (Ester), sa femme, née le 15 avril 1907, de père polonais, à Anvers (Belgique), demeurant à Lille (Nord).

POPOFF (Pierre), commerçant, né le 24 juin 1891 à Don (Russie), et LOUMTCHINSKA (Anna-Ivanova), sa femme, née le 9 septembre 1896 à Ekaterinoslav (Russie), demeurant à Vichy (Allier).

PIZZICORI (Aladino), manœuvre, né le 9 novembre 1908 à Verino (Italie), et TOLLARI (Irma), sa femme, née le 20 octobre 1905 à Lama-Mocagno (Italie), demeurant à Saint-André-de-Cubzac (Gironde).

PELIKSS (Kalmanis), brocanteur, né le 18 octobre 1891 à Minsk (Russie), ayant un enfant mineur, Alice, née le 14 avril 1928 à Riga (Russie), et RUBINSTEIN (Sonia), sa femme, née le 2/15 février 1902 à Minsk (Russie), demeurant à Paris.

PIMENTA (Domingo), maçon, né le 25 octobre 1890 à Vianna (Portugal), et FERNANDEZ (Arocia), sa femme, née le 11 juillet 1893 à Porrino (Espagne), demeurant à Saint-Pierre-de-Nogaret (Lot-et-Garonne).

POTOK (Chaïm), commerçant, né le 5 mars 1912 à Bedzin (Pologne), et NEUBAUER (Jenny-Margarete), sa femme, née le 23 octobre 1913 à Wroclaw (Pologne), demeurant à Lens (Pas-de-Calais).

PERUCCA (Giuseppe-Alessandro), miroitier, né le 5 mai 1897 à Ronco-Canavese (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Ariodante-Giovanni-Cesare-Maria, né le 15 août 1932 à Savanne (Italie); 2° Jean-Charles-Joseph, né le 28 juin 1940 à Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), et ZURRA (Rosa), sa femme, née le 23 août 1901 à Valprato (Italie), demeurant à Paris.

PIWON (Etienne), mineur, né le 20 décembre 1907, de père polonais, à Reckinghausen (Allemagne), et LENART (Martha), sa femme, née le 7 juin 1910, de père polonais, à Gladbeck (Allemagne), demeurant à Méricourt-sous-Lens (Pas-de-Calais).

PENNATO (Mattio), maçon, né le 24 juin 1890 à Andrate (Italie), et MANCINI (Dosolina), sa femme, née le 13 avril 1900 à Sommidoro (Brésil), demeurant à Gap (Hautes-Alpes).

RAKINIC (Slavko), manœuvre, né le 23 octobre 1913 à Trapstovu (Yougoslavie), ayant deux enfants mineurs: 1° Jacqueline, née le 16 avril 1938 à Sonnac (Charente-Maritime); 2° Jean-Sylvain, né le 19 septembre 1945 à Aiffres (Deux-Sèvres), et AUGUSCIK (Jofja), sa femme, née le 20 décembre 1918 à Przedbow (Pologne), demeurant à Niort (Deux-Sèvres).

ROMANO (Pasquale-Guiseppe), boucher, né le 9 mai 1902 à Naples (Italie), et OLIVA (Maria), sa femme, née le 12 décembre 1903 à Caroria (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

ROZENFELD (Abram), commerçant, né le 21 août 1906 à Kolno (Pologne), ayant un enfant mineur, Nicole-Michèle, née le 14 février 1944 à Lyon (Rhône), et GOLDENBERG (Rachel), sa femme, née le 23 octobre 1915 au Caire (Egypte), demeurant à Paris.

ROSEN (Ilie-Herscu), artisan ébéniste, né le 24 septembre 1894 à Jassy (Roumanie), et ROUSSINE (Haya-Dina), sa femme, née le 17 décembre 1903 à Dvinsk (Russie), demeurant à Paris.

RODIONOFF (Basile), aviculteur, né le 1er janvier 1888 à Semikarakorokaya (Russie), et CHOUBINA (Elisabeth), sa femme, née le 21 avril 1894 à Torschok (Russie), demeurant à Roquefort-les-Pins (Alpes-Maritimes).

RADACZ (Szaja), tricoteur, né le 28 juillet 1896 à Sterdyn (Pologne), et WAJNGORT (Ruchla), sa femme, née le 20 avril 1901 à Sterdyn (Pologne), demeurant à Paris.

RIGA (Pierre), tricoteur, né le 4 avril 1894 à Angora (Turquie), et FERMANIAN (Vérone-Elise), sa femme, née le 1er mai 1902 à Angora (Turquie), demeurant à Paris.

RIBAS (Manuel), contremaître de fabrication, né le 8 août 1904 à Palafrugell (Espagne), et VALLS (Mercédès), sa femme, née le 9 juillet 1903 à Palafrugell (Espagne), demeurant à Gardanne (Bouches-du-Rhône).

RUGGI (Vittorio), cultivateur, né le 6 janvier 1899 à Montefiorino (Italie), et BOCCHI (Palma-Novilla), sa femme, née le 6 novembre 1894 à Montefiorino (Italie), demeurant à Caumont (Vaucluse).

RISSO (Jean-Pierre-Ange), métayer, né le 30 mai 1905 à Diano Arentino (Italie), ayant un enfant mineur, Maryse-Raymonde, née le 30 juin 1936 à Solliès-Pont (Var), et ARDISSONNE (Marie-Augustine), sa femme, née le 16 novembre 1906 à Diano Arentino (Italie), demeurant à Solliès-Pont (Var).

SONZINI (Guido), entrepreneur de maçonnerie, né le 7 octobre 1901 à Duno (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Joseph, né le 1er septembre 1931 à Duno (Italie); 2° Lucette, née le 26 avril 1936 à Brin-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle), et DAMIA (Maria), sa femme, née le 19 septembre 1904 à Duno (Italie), demeurant à Brin-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

SARABIAN (Missak), tailleur, né le 16 janvier 1907 à Erzeroum (Turquie), et QUIGHICHIAN (Anitza), sa femme, née le 20 juin 1912 à Smyrne (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SAN-JOSE (Félipe), marchand ambulant, né le 3 avril 1895 à Valladolid (Espagne), et ELOY (Marie-Joséphine), sa femme, née le 13 mars 1895 à Gilly (Belgique), demeurant à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise).

SPIELFIEDEL (Ignace), cultivateur, né le 5 janvier 1904 à Sokotow (Pologne), ayant deux enfants mineurs: 1° Anatole, né le 14 février 1927 à Etterbeck (Belgique); 2° Renée, née le 7 mars 1929 à Ixelles (Belgique), et SADOKIERSKA (Marja), sa femme, née le 2 mai 1904 à Dambrowa Gornieza (Pologne), demeurant à Ventabren (Bouches-du-Rhône).

SANCHEZ (Pédro-Algarra), ouvrier agricole, né le 31 mai 1909 à Caudète (Espagne), et CANTO (Maria-Antonia-Conception), sa femme, née le 5 mars 1914 à Barcelone (Espagne), demeurant à Agde (Hérault).

SOUFFRIN (Alexandre), agent exportateur, né le 16 août 1886 à Craiova (Roumanie), et ISRAEL (Anna), sa femme, née le 5 décembre 1886 à Bucarest (Roumanie), demeurant à Paris.

SOTO (Florencio), terrassier, né le 23 juin 1900 à Albo (Espagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Félix, né le 5 janvier 1927 à Cantoria (Espagne); 2° Maria-Dolorès, née le 6 juillet 1930 à Cantoria (Espagne), et SEGOVIA (Délorès), sa femme, née le 20 avril 1901 à Cantoria (Espagne), demeurant à Livry-Gargan (Seine).

SCOLARI (Jean-Emmanuel), plâtrier, né le 3 septembre 1894 à Zeri (Italie), ayant un enfant mineur, Louis-Dominico, né le 20 février 1928 à Paris, et BORNIA (Iride-Marie), sa femme, née le 12 février 1897 à Zeri (Italie), demeurant à Champs-sur-Marne (Seine-et-Marne).

SANSO (François-Paul), commerçant, né le 10 janvier 1892 à Sora (Italie), et MELLA (Amélie-Mathilde), sa femme, née le 19 juillet 1892 à Atina (Italie), demeurant à Paris.

SEMIZIAN (Garabed), commerçant en chaussures, né le 28 juin 1909 à Ada-Bazar (Asie-Mineure), ayant deux enfants mineurs: 1° Marie-Jacqueline, née le 30 novembre 1942 à Marseille (Bouches-du-Rhône); 2° Jacques-Pascal, né le 2 avril 1945 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et ALTIBARMAKIAN (Anahid), sa femme, née le 31 octobre 1923, de père iranien, à Tiflis (Russie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SICCARDI (Eugène), journalier, né le 1er juin 1894 à Castelbianco (Italie), et ALA (Adelaïde-Joséphine), sa femme, née le 18 mars 1900 à Bussoleno (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

SEBASTIA (Joseph-Raymond), boucher, né le 14 octobre 1907 à Puebla del Duc (Espagne), ayant deux enfants mineurs: 1° Rose-Denise, née le 18 septembre 1942 à Decazeville (Aveyron); 2° Blanche-Josette, née le 18 septembre 1942 à Decazeville (Aveyron), et MAYHEW (Blanche-Charlotte), sa femme, née le 10 octobre 1919 à Dexter (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à Decazeville (Aveyron).

SIS (Félix-Joseph), entrepreneur, né le 14 avril 1884 à Marbais (Belgique), et FRAIPONT (Rosa-Célestine-Ghislaine), sa femme, née le 9 juillet 1886 à Sombreffe (Belgique), demeurant à Fourmies (Nord).

SIMARRO (Blaise), agriculteur, né le 31 juillet 1908 à Valdepénas (Espagne), et MARTIN (Délorès), sa femme, née le 12 mars 1910 à Valdepénas (Espagne), demeurant à Vailhan (Hérault).

SCHMIDT (Joachim), sculpteur, né le 7 avril 1901 à Elsleben (Allemagne), et FONTAINE (Alida), sa femme, née le 6 octobre 1903 à Amsterdam (Hollande), demeurant à Paris.

SCHONBERG (Szaja), chimiste, né le 26 janvier 1903 à Skala (Pologne), et TREINER (Debora-Chaja), sa femme, née le 11 avril 1901 à Monasteryzka (Pologne), demeurant à Paris.

TONDOWSKY (Mosjsie-Ber), marchand de cycles, né le 19 décembre 1899 à Turek (Pologne), et TONDOWSKY (Ryjka), sa femme, née le 7 octobre 1894 à Turek (Pologne), demeurant à Metz (Moselle).

TIC (Geinich), confectionneur pour hommes, né le 14 novembre 1893 à Orhei (Roumanie), et DYVIDOVICI (Génécha), sa femme, née le 31 janvier 1896 à Chisinau (Roumanie), demeurant à Paris.

TATZKY (Pimen), cimentier, né le 7 août 1898 à Beliki (Russie), ayant deux enfants mineurs: 1° André-Simon, né le 14 novembre 1932 à Bondy (Seine); 2° Pierre-Alphonse, né le 20 mars 1934 à Bondy (Seine), et MAINA (Maria-Antonia), sa femme, née le 11 juillet 1900 à Caslano (Suisse), demeurant à Bondy (Seine).

TARDIO (François-Antoine), commerçant né le 25 avril 1889 à Francavilla Fontana (Italie), et NASONI (Eléonore), sa femme, née le 2 février 1899 à Vicopisano (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

THIELENS (Jules-Jean-Aloïs), cultivateur, né le 10 novembre 1889 à Hamme-Mille (Belgique), et THIELENS (Marie-Pélagie-Cécile), sa femme, née le 20 novembre 1888 à Bierbeek (Belgique), demeurant à Saint-Quentin (Aisne).

TYRMAN (Mojsze-Nésanel), industriel, né le 16 avril 1907 à Varsovie (Pologne), et LENGA (Sura-Gitla), sa femme, née le 7 janvier 1907 à Czysto (Pologne), demeurant à Paris.

TCHOBANIAN (Antoine), tailleur, né le 13 août 1914 à Eski-Chéhir (Turquie), ayant un enfant mineur, Jean-José, né le 11 avril 1945 à Marseille (Bouches-du-Rhône), et CALKOTOURIAN (Marguerite), sa femme, née le 17 juin 1923 à Constantinople (Turquie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

WECKSLER (Abraham), fourreur, né le 12 mars 1901 à Witkow-Nowy (Pologne), et Rottman (Irène), sa femme, née le 4 octobre 1909 à Nyiregyhaza (Hongrie), demeurant à Paris.

WYPYCH (Valentin), caviste, né le 25 janvier 1901 à Zychow (Pologne), demeurant à Gueux (Marne), ayant un enfant mineur, Jacqueline-Micheline, née le 26 septembre 1939 à Gueux (Marne), et MACZKA (Sophie), femme WYPYCH, née le 20 mars 1903 à Chocz (Pologne), demeurant à Gueux (Marne), ayant un enfant mineur, KIELBUS (Eugène-Raymond), né le 30 décembre 1929 à Reims (Marne).

WROBEL (Léon), mineur, né le 22 mars 1906 à Buschewo (Pologne), ayant trois enfants mineurs: 1° Sophie, née le 20 décembre 1934 à Somain (Nord); 2° Henryk, né le 13 décembre 1935 à Somain (Nord); 3° Martha, née le 3 septembre 1940 à Somain (Nord), et NADOLNY (Marie), sa femme, née le 19 octobre 1916 à Mewe (Pologne), demeurant à Somain (Nord).

VENDRAME (Ernesto), maçon, né le 5 novembre 1907 à Pramaggiore (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Jacqueline, née le 13 novembre 1937 à Villefranche-du-Queyran (Lot-et-Garonne); 2° Reine, née le 18 juillet 1941 à Casteljaloux (Lot-et-Garonne), et CANONICA (Yolanda-Maria), sa femme, née le 8 mars 1915 à Niella Belbo (Italie), demeurant à Villefranche-du-Queyran (Lot-et-Garonne).

WATENBERG (Aran-Fiszel), docteur en médecine, né le 24 janvier 1909 à Varsovie (Pologne), ayant un enfant mineur, Claude-Henri, né le 12 mai 1944 à Paris, et KULIK (Irèna), sa femme, née le 28 janvier 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

WINDISCH (Otto), électricien, né le 26 février 1909 à Vienne (Autriche), et CHUDZINSKA (Héléna), sa femme, née le 13 mai 1910 à Lethmad (Allemagne), de père polonais, demeurant à Chelles (Seine-et-Marne).

YAKOVLEFF (Paul), chef de bureau, né le 16 mars 1891 à Petrograd (Russie), et BROVAROFF (Natalie), sa femme, née le 25 août 1902 à Kiev (Russie), demeurant à Paris.

ZWEGUINTZOW (Michel), ingénieur électricien, né le 11 avril 1919 à Novorossisk (Russie), et SCHEBEKO (Irène), sa femme, née le 7 août 1922 à Berlin (Allemagne), demeurant à Paris.

ZLOTOWSKI (Berek-Symcka), tailleur, né le 13 août 1907 à Kaluszyn (Pologne), et WILDERMAN (Hudesa), sa femme, née le 9 novembre 1908 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

ZACCARIA (Vincenzo), cordonnier, né le 9 octobre 1905 à Grammichele (Italie), et NICASTRO (Maria), sa femme, née le 24 novembre 1905 à Grammichele (Italie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône).

GLAZMAN (Abraham-Mojsze), tailleur, né le 6 août 1908 à Siedlce (Pologne), et CYGIELNICKI (Henia), sa femme, née le 2 janvier 1908 à Lida (Pologne), demeurant à Paris.

PEKOSLAWSKI (Bronislas-Macislas), employé, né le 25 mars 1906, de père polonais, à Mohylow-Podolski (Russie), et DYLEWSKI (Rose-Antoinette), sa femme, née le 4 septembre 1903 à Dobrzyn-sur-Drwenca (Pologne), demeurant à Paris.

LINDENBERG (Abram-Berysz), ingénieur chimiste, né le 23 janvier 1908 à Lodz (Pologne), et STUPNICKA, sa femme, née le 2 septembre 1913 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

Art. 3. — Sont naturalisés Français par application des articles 60 et 62 du code de la nationalité française et sont autorisés à porter légalement à l'avenir un nom francisé au bénéfice de l'article 34 de l'ordonnance du 2 novembre 1945:

BULKOWSTEJN (Michel), constructeur d'appareils radiophoniques, né le 8 décembre 1907 à Marjupol (Russie), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « BULOSTIN » au lieu de « BULKOWSTEJN ».

EJCHEL (Wolf), maroquinier, né le 28 mars 1902 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « EICHEL » au lieu de « EJCHEL ».

FISZBEJN (Herszko), tailleur, né le 24 septembre 1911 à Lukow (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « FISBEIN » au lieu de « FISZBEJN ».

GIBERSZTEIN (Ber), ingénieur agronome, né le 27 mai 1916 à Varsovie (Pologne), demeurant à Grenoble (Isère), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « GIBERSTEIN » au lieu de « GIBERSZTEIN ».

HIPSZER (Lilli), née le 17 mars 1930, de père polonais, à Berlin (Allemagne), demeurant à Villeurbanne (Rhône), qui est autorisée à s'appeler légalement à l'avenir « HIPSER » au lieu de « HIPSZER ».

JASKULSKI (Lucien), chauffeur, né le 8 août 1908 à Tuliszlow (Pologne), demeurant à Clichy (Seine), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « JASULKI » au lieu de « JASKULSKI ».

JUSZCZAK (Richard), monteur, né le 23 mars 1922 à Kalisz (Pologne), demeurant à Rombas (Moselle), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « JUSSAC » au lieu de « JUSZCZAK ».

KARDASZ (Karol), manœuvre, né le 10 octobre 1908 à Sokolow (Pologne), demeurant à Montbrison (Loire), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « KARDAZ » au lieu de « KARDASZ ».

KARPELIOWICZ (Samuel), représentant de commerce, né le 17 septembre 1905 à Grodno (Russie), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « KARPELIOVIC » au lieu de « KARPELIOWICZ ».

KASPERCZYK (Georges-Jean), maçon, né le 2 août 1910 à Nowa-Wies (Pologne), demeurant à Caen (Calvados), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « KASPERCIC » au lieu de « KASPERCZYK ».

KRZYZANOWSKI (François), contremaître, né le 26 janvier 1893 à Kopiec (Pologne), demeurant à Villemomble (Seine), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « KRIZANOVI » au lieu de « KRZYZANOWSKI ».

LLERENA (Francisco), bûcheron, né le 20 août 1920 à Cuevas (Espagne), demeurant à Tracy-le-Mont (Oise), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « LERENA » au lieu de « LLERENA ».

MACKIEWICZ (Edouard), mécanicien, né le 22 juin 1922 à Gniezdzilow (Pologne), demeurant à Gagny (Seine-et-Oise), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « MAQUENCE » au lieu de « MACKIEWICZ ».

MAMOULAICHVILI (Guivi), directeur commercial, né le 18 juillet 1914 à Tiflis (Russie), demeurant à la Tronche (Isère), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « MALVILLE » au lieu de « MAMOULAICHVILI ».

MATUSZEWSKI (François), mineur, né le 29 mars 1908, de père polonais, à Disteln (Allemagne), demeurant à Creutzwald (Moselle), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « MATUZEWSKI » au lieu de « MATUSZEWSKI ».

PASZEK (Valentin), mineur, né le 9 janvier 1890 à Wasow (Pologne), demeurant à Creutzwald (Moselle), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « PASEC » au lieu de « PASZEK ».

PELCZASKI (Jean), mineur, né le 8 janvier 1913 à Oustianowa (Pologne), demeurant à Merlen (Moselle), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « PELSACKI » au lieu de « PELCZASKI ».

RAJZMAN (Jacob-Jérémie), ébéniste, né le 26 février 1903 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « RAJEMAN » au lieu de « RAJZMAN ».

SCHMOUCHKOVITCH (Benjamin-Philippe), tailleur, né le 25 juin 1915, de père russe, à Londres (Grande-Bretagne), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « SMOUCOVIT » au lieu de « SCHMOUCHKOVITCH ».

SZAUER (Sander-Alexandre), ingénieur chimiste, né le 31 mai 1900, de père hongrois, à Leva (Tchécoslovaquie), demeurant à Paris, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « SAUER » au lieu de « SZAUER ».

SZKOP (Jean), cultivateur, né le 6 mai 1917 à Balla (Pologne), demeurant à Caderousse (Vaucluse), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « SCOP » au lieu de SZKOP ».

TASCHDJAN (Marcel), cordonnier, né le 20 septembre 1917, de père arménien, à Sivas (Turquie), demeurant à Brunstatt (Haut-Rhin), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « TACHAN » au lieu de « TASCHDJAN ».

TRZCINSKI (François-André), ouvrier, né le 2 août 1908 à Lodz (Pologne), demeurant à Wahagnies (Nord), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « TRESINSKI » au lieu de « TRZCINSKI ».

WALESZCZYK (Léonard), ouvrier agricole, né le 11 novembre 1912 à Pickary (Pologne), demeurant à Aissey (Doubs), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « WALESYK » au lieu de « WALESZCZYK ».

VDOVINE (Alexis), manœuvre, né le 17 mars 1895 à Georgiewska (Russie), demeurant à Colombelles (Calvados), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « DOVINE » au lieu de « VDOVINE ».

Art. 4. — Sont naturalisés Français par application des articles 60, 62 et 64, paragraphe 4° du code de la nationalité française et sont autorisés à porter légalement à l'avenir un nom francisé au bénéfice de l'article 34 de l'ordonnance du 2 novembre 1945:

BURSZTYNOWICZ (Gabriel), tailleur, né le 5 août 1910 à Szczercow (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « BURTINOVIC » au lieu de « BURSZTYNOWICZ », et ROZENCWAJG (Sara-Laja), sa femme, née le 14 juillet 1915 à Brzezlny (Pologne), demeurant à Cherbourg (Manche).

CHAJSZRIK (Kalmen-Hersz), maroquinier, né le 22 octobre 1905 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « CHAISRIC » au lieu de « CHAJSZRIK », et RIBIN (Eugénie), sa femme, née le 26 juillet 1907 à Piatre (Roumanie), demeurant à Paris.

CZWOJDRAK (Martin), mineur, né le 27 octobre 1897 à Siedlec (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « CODRAC » au lieu de « CZWOJDRAK », ayant trois enfants mineurs: 1° Sophie, née le 15 juin 1931 à Merlebach (Moselle); 2° Henri-Martin, né le 6 novembre 1932 à Merlebach (Moselle); 3° Moryan, né le 9 août 1937 à Merlebach (Moselle), et WOJCIECHOWSKI (Marianne), sa femme, née le 10 juillet 1896 à Gembice (Pologne), demeurant à Merlebach (Moselle).

FRANDJIAN (Kevorka), cordonnier, né le 6 janvier 1906 à Karpout (Asie Mineure), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « FRANDIAN » au lieu de FRANDJIAN, et DANGOSSIAN (Nevarte), sa femme, née le 14 août 1910, de père arménien, à Alep (Syrie), demeurant à Allex (Drôme).

GHINSBERG (Sulin), agent technique, né le 3 janvier 1906 à Vadu-Raou (Roumanie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Guimbert au lieu de Ghinsberg, et RENDERSCHI (Dvoira), sa femme, née le 1er février 1910 à Balti (Roumanie), demeurant à Paris.

GONCIARZ (Madislas), électricien, né le 17 août 1902 à Rogowice (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Gonciar au lieu de Gonciarz, et ZUCHA (Hélène), sa femme, née le 25 juillet 1912, de père polonais, à Guesnain (Nord), demeurant à Merlebach (Moselle).

GRZESKOWIAK (Pierre), mineur, né le 1er décembre 1902, de père polonais, à Bulinke (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Greskoviak au lieu de Grzeskowiak, et KRUSZKA (Marthe), sa femme, née le 28 janvier 1909 à Pakosc (Pologne), demeurant à Rouvroy (Pas-de-Calais).

GUENDJIAN (Thomas), forain, né le 28 mai 1910 à Adana (Asie Mineure), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Guenjean au lieu de Guendjian, et BERBERIAN (Angèle), sa femme, née le 20 janvier 1921 à Adana (Asie Mineure), demeurant à Vienne (Isère).

HLADKYJ (Michel), né le 30 septembre 1902 à Hnilisa (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Helay au lieu de Hladkyj, ayant deux enfants mineurs: 1° André, né le 30 novembre 1929 à Belloy (Seine-et-Oise); 2° Jacqueline-Micheline, née le 22 août 1935 à Oissery (Seine-et-Marne), et PIETROWSKI (Joséphine), sa femme, née le 16 mars 1906 à Ruda (Pologne), demeurant à Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne).

KADYSZEWICZ (Joseph-Szyja), fabricant de chaussures, né le 25 novembre 1894 à Radom (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Kadievic au lieu de Kadyszewicz, et GRYNBERG (Chana), sa femme, née le 16 juin 1895 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

MAMOULAICHVILI (Jason), commerçant, né le 31 mai 1918 à Tiflis (Russie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Malville au lieu de Mamoulaichvili, et KANTCHELI (Salomé), sa femme, née le 8 février 1920 à Tiflis (Russie), demeurant à la Tronche (Isère).

MAZURKIEWICZ (Wladimir), mineur, né le 21 juin 1922 à Sosnowice (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Mazurkievic au lieu de Mazurkiewicz, et KULPA (Hélène), sa femme, née le 26 avril 1923 à Sosnowice (Pologne), demeurant à Mazingarbe (Pas-de-Calais).

OLEJNICZAK (Jean), mineur, né le 2 juin 1904, de père polonais, à Oberhausen (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Olenizac au lieu de Olejniczak, et BRAUN (Cécile), sa femme, née le 28 mai 1908 à Brucken (Allemagne), demeurant à Freyming (Moselle).

PODMILJSAK (Joseph), mineur, né le 29 mars 1906 à Petelinjek (Yougoslavie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Podmilsak au lieu de Podmiljsak, ayant quatre enfants mineurs: 1° Rodolphe, né le 28 avril 1933 à Merlebach (Moselle); 2° Joseph, né le 7 février 1935 à Merlebach (Moselle); 3° Paul, né le 31 mai 1938 à Merlebach (Moselle); 4° Mathilde-Christine, née le 23 février 1941 à Merlebach (Moselle), et BRACIC (Anne-Françoise), sa femme, née le 9 mars 1916, de père yougoslave, à Gerthe (Allemagne), demeurant à Merlebach (Moselle).

PRZERANSKI (Stanislas), mineur, né le 22 septembre 1912 à Nedzerzow, qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Péranski au lieu de Przeranski, ayant deux enfants mi-

neurs: 1° François-Bernard, né le 8 juin 1936 à Merlebach (Moselle); 2° Anne-Marie, née le 25 décembre 1942 à Merlebach (Moselle), et SLAZAK (Hélène), sa femme, née le 10 mai 1914 à Werne (Allemagne), demeurant à Freyming (Moselle).

PRZYBILO (Ignace), fermier, né le 7 juillet 1913 à Kosowy (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Pribilo au lieu de Przybilo, ayant un enfant mineur, Anne-Marie, née le 9 août 1938 à Mouzon (Ardennes), et CZACHOR (Hélène), sa femme, née le 26 mai 1913 à Kosowy (Pologne), demeurant à Fresnes (Yonne).

PSTROS (Charles), mineur, né le 28 octobre 1899 à Triebschitz (Tchécoslovaquie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Stros au lieu de Pstros, et TAUSES (Marie), sa femme, née le 29 janvier 1900 à Koeflach (Autriche), demeurant à Merlebach (Moselle).

ROZENSTEIN (Eljasz), ébéniste, né le 14 avril 1909 à Radomsko (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Rosenstein au lieu de Rozensztein, et STOBIECKA (Ghana), sa femme, née en 1906 à Belchatow (Pologne), demeurant à Paris.

RUBINOWICZ (Moszek), presseur, né en 1907 à Wieruszow (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Rubinovic au lieu de Rubinowicz, ayant deux enfants mineurs: 1° Abram-Juda, né le 12 janvier 1930 à Lututow (Pologne); 2° Lily, née le 7 avril 1943 à Bourganeuf (Creuse), et LAJZEROWICZ (Jenta-Bajla), sa femme, née le 18 octobre 1904 à Lututow (Pologne), demeurant à Paris.

SKRZYPEK (Stanislas), ouvrier agricole, né le 21 janvier 1906 à Pivoda (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Chepec au lieu de Skrzypek, ayant deux enfants mineurs: 1° Marie-Madeleine, née le 8 mars 1936 à Sept-Saulx (Marne); 2° Janine-Micheline, née le 23 juillet 1938 à Sept-Saulx (Marne), et KOWALSKI (Anastasie), sa femme, née le 29 novembre 1909 à Seredynki (Pologne), demeurant à Sept-Saulx (Marne).

SOBCZAK (Joseph), cultivateur, né le 11 mars 1907 à Naramice (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Sobac au lieu de Sobczak, ayant trois enfants mineurs: 1° Suzanne, née le 19 septembre 1934 à Mulhouse (Haut-Rhin); 2° Raymond, né le 24 mars 1937 à Mulhouse (Haut-Rhin); 3° Marthe, née le 30 août 1945 à Mulhouse (Haut-Rhin), et BETLEJEWSKA (Marthe), sa femme, née le 19 juillet 1898 à Radziki Ruse (Pologne), demeurant à Saint-Nazaire (Lot-et-Garonne).

SOLARCZYK (Boleslas), mineur, né le 31 mars 1907, de père polonais, à Herne (Allemagne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir Solarcyk au lieu de Solarczyk, ayant deux enfants mineurs: 1° Marie, née le 22 janvier 1935 à Metz (Moselle); 2° Hildegarde, née le 26 janvier 1938 à Merlebach (Moselle), et KRYSZTOFIAK (Wanda-Barbe), sa femme, née le 2 septembre 1916, de père polonais à Herne (Allemagne), demeurant à Merlebach (Moselle).

SWIERCZYK (Antoine), mineur, né le 26 avril 1899 à Wiurck (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « SVERCIC » au lieu de « SWIERCZYK », ayant deux enfants mineurs: 1° Irène-Célestine, née le 2 novembre 1928 à Guerling (Moselle); 2° Marie-Gertrude, née le 20 mars 1931 à Guerting (Moselle), et STREMBER (Catherine), sa femme, née le 7 octobre 1903 à Guerling (Moselle), y demeurant.

SZAJNGROS (Szlama-Zelman), commerçant, né le 28 novembre 1911 à Varsovie (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « SANGROS » au lieu de « SZAJNGROS », et HALPERN (Fajga), sa femme, née le 13 février 1910 à Varsovie (Pologne), demeurant à Paris.

SZCZEPANEK (Stanislas), valet de chambre, né le 12 janvier 1902 à Sremini (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « STEPANEK » au lieu de « SZCZEPANEK », et JACHOWSKI (Marianne), sa femme, née le 25 décembre 1908 à Sroda (Pologne), demeurant à Paris.

SZCZEPANKIEWICZ (Wojciech), mineur, né le 8 avril 1884 à Rattay (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « SEPANKIEVIC » au lieu de « SZCZEPANKIEWICZ », et MANS (Berthe-Louise), sa femme, née le 11 septembre 1890 à Sterkrade (Allemagne), demeurant à Stiring-Wendel (Moselle).

TCHOUMATCHKOFF (Georges), jardinier, né le 18 février 1902 à Marinskaia (Russie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « TOUMACHOFF » au lieu de « TCHOUMATCHKOFF », et WEGRZYNIAK (Catherine), sa femme, née le 6 janvier 1905 à Rzeplin (Pologne), demeurant à Chouzy-sur-Cisse (Loir-et-Cher).

URBANCZAK (Louis), mineur, né le 4 août 1905 à Klein-Pogor zaiki (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « URBANZAC » au lieu de « URBANCZAK », ayant un enfant mineur, Marcel, né le 27 mai 1940 à Roche-la-Molière (Loire), et HERBIK (Pélagie), sa femme, née le 11 février 1914 à Hemborn (Allemagne), demeurant à Hamsous-Varsberg (Moselle).

WAJSTUCH (Isaac), tricoteur, né le 18 novembre 1906 à Lublin (Pologne), qui est autorisé à l'appeler légalement à l'avenir « VAISTUCHE » au lieu de « WAJSTUCH », et ADLER (Chaja), sa femme, née le 1er avril 1907 à Lublin (Pologne), demeurant à Paris.

VERBOVSEK (François), mineur, né le 22 octobre 1888 à Bebnareka (Yougoslavie), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « VERBOSEK » au lieu de « VERBOVSEK », et RAMSAK (Appoline), sa femme, née le 21 janvier 1890 à Lendorf (Yougoslavie), demeurant à Freyming (Moselle).

WLODARCZYK (Pierre), mineur, né le 24 novembre 1897 à Wyczyslow (Pologne), qui est autorisé à s'appeler légalement à l'avenir « VLODARCYK » au lieu de « WLODARCZYK », et FEIX (Jeanne), sa femme, née le 1er mars 1900 à Scheldt (Allemagne), demeurant à Merlebach (Moselle).

Art. 5. — Sont naturalisés Français et réintégrés dans la qualité de française par application des articles 60, 62 et 72 du code de la nationalité française:

ALUSTIRA (Andrès-Antonio), cultivateur, né le 3 novembre 1892 à Cégama (Espagne), et OVERLACK (Madeleine-Albertine), sa femme, née le 1er janvier 1903 à Hondouville (Eure), demeurant à Tourneville, même département.

BACH (Jacques-Joseph-Michel), commerçant, née le 31 décembre 1889 à Orista (Espagne), et COGNIOL (Maria-Joséphа), sa femme, née le 1er juin 1897 à Paris, y demeurant.

BIANCHI (Charles-Albert), entrepreneur de bâtiments, né le 25 février 1898 à Casciago (Italie), et FERRERO (Jeanne-Thérèse), sa femme, née le 3 novembre 1907 à Lille (Nord), demeurant à Saint-Quentin (Aisne).

CIMALA (Charles-François), forgeron, né le 21 janvier 1902 à Wislica (Pologne), et SCHMISSER (Andrée-Paulette-Anna-Germaine), sa femme, née le 21 avril 1909 à Boucq (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Nancy (même département).

DELMARCEL (Victor-Gustave-Albert-Marie), docteur en médecine, né le 4 novembre 1920, de père belge, à Rennes (Ille-et-Vilaine), et BRILLARD (Pierrette-Henriette), sa femme, née le 23 décembre 1924 à Lille (Nord), demeurant à Rennes (Ille-et-Vilaine).

DE SAEGHER (Achille), manœuvre, né le 24 juillet 1900 à Marcinelle (Belgique), et ANDRIEUX (Marie), sa femme, née le 20 janvier 1900 à Montbron (Charente), demeurant à l'Ile-Saint-Denis (Seine).

DETALLE (René-Jean-Noël), tourneur, né le 29 juillet 1896 à Hermalle (Belgique), et CATELOY (Marie-Marguerite), sa femme, née le 30 décembre 1895 à Crapeaumesnil (Oise), demeurant à Saint-Ouen (Seine).

FRANCOIL (Georges-Joseph), mineur, né le 10 février 1902 à Jumet (Belgique), et BERNARD (Suzanne-Eliana), sa femme, née le 18 avril 1910 à Loison-sous-Lens (Pas-de-Calais), y demeurant.

GHESQUIERE (Julien-Robert), photographe, né le 16 novembre 1901, de père belge, à Saint-André (Nord), et BOSSAERT (Hélène-Marie), sa femme, née le 5 juillet 1900 à Marquette (Nord), demeurant à Quesnoy-sur-Deule (même département).

JUAN (Thomas), chauffeur, né le 7 mars 1901 à Cenarbe (Espagne), et LARDIT (Thérèse), sa femme, née le 4 juin 1903 à Monein (Basses-Pyrénées), demeurant à Oloron (même département).

KRONENBERG (François-Xavier), gérant, né le 29 décembre 1898, de père suisse, à Alaincourt (Moselle), ayant deux enfants mineurs: 1° Odette-Marie-Charlotte, née le 3 février 1927 à Metz (Moselle); 2° Gilles-François, né le 24 février 1932 à Metz (Moselle), et BRETTNACHER (Jeanne-Marie-Antoinette), sa femme, née le 23 octobre 1908 à Hagondange (Moselle), demeurant à Montigny-les-Metz (Moselle).

MARELLO (Hyacinthe), garagiste, né le 4 janvier 1896 à Antignano (Italie), et SERVIENTIS (Marie-Albertine), sa femme, née le 12 décembre 1893 à Paris, y demeurant.

NONKELS (Maurice-Joseph), chauffeur-livreur, né le 16 octobre 1897 à Iseghem (Belgique), et LESTRADE (Ernestine), sa femme, née le 7 février 1897 à Vœuil-et-Giget (Charente), demeurant à Angoulême (même département).

SARDI (Amédée-François-Louis), menuisier, né le 26 mars 1895 à Santurce (Espagne), et LAMBERT (Charlotte-Juliette), sa femme, née le 18 août 1894 à Vieux-Moulins (Oise), demeurant à Compiègne (même département).

VINARNIC (Haïm-Leib), commerçant, né le 25 octobre 1898 à Rascani (Roumanie), et CALMANN (Victorine), sa femme, née le 28 février 1902 à Paris, demeurant à Mussidan (Dordogne).

Art. 6. — Est naturalisé Français par application des articles 60 et 78, paragraphe 3, du code de la nationalité française

SCHAEFER (Herbert-Carl), adjudant-chef au 3e bataillon du 3e régiment étranger d'infanterie, né le 21 janvier 1912, à Lebus (Allemagne).

Art. 7. — Sont naturalisés Français par application de l'article 1er du décret du 29 avril 1920:

NARANJO (Francisco), chaudronnier, né le 21 octobre 1923, de père espagnol, à Kenitra (Maroc), demeurant à Casablanca (Maroc).

ESPINOSA (Francisca), veuve HERRERA, née le 13 septembre 1900, à Malaga (Espagne), demeurant à Meknès (Maroc), ayant deux enfants mineurs: 1° Joséfa, née le 30 août 1927, à Meknès (Maroc); 2° Antonia, née le 28 novembre 1929 à Meknès (Maroc).

HERRERA (Cristobal), forgeron, né le 8 août 1923, de père espagnol, à Rabat (Maroc), demeurant à Meknès (Maroc).

MATZA (Athanase), adjudant, de la 2e compagnie portée du groupement porté de légion étrangère du Maroc, né le 16 février 1902 à Galatz (Roumanie).

BOBOC (Georges), sergent-chef, du groupement des compagnies portées de la légion étrangère à Agadir (Maroc), né le 27 mars 1911 à Bacau (Roumanie).

BOKSZTEJN (Izaak), comptable, né le 10 janvier 1913, à Bereza-Kartuska (Pologne), demeurant à Casablanca (Maroc), ayant deux enfants mineurs: 1° Sonia, née le 25 janvier 1943 à Marrakech (Maroc); 2° Olga, née le 23 octobre 1944 à Marrakech (Maroc).

COHEN (Salomão), comptable, né le 13 juillet 1925, de père portugais, à Rabat (Maroc), y demeurant.

SALVADOR (Madeleine), née le 2 janvier 1920, de père espagnol, à Meknès (Maroc), demeurant à Rabat (Maroc).

CASTILLO (Augustin), brigadier-chef à l'escadron hors-rang du 1er régiment étranger de cavalerie, né le 30 juin 1921 à Villafamès (Espagne).

LOPEZ (José), colon, né le 3 mars 1924, de père espagnol, à Mechra Bel Ksiri (Maroc), y demeurant.

CASO (Manuel), colon, né le 5 mai 1912, de père espagnol, à Casablanca (Maroc), demeurant à Oued Zem (Maroc).

CORTESE (Jean), maçon, né le 20 octobre 1906, de père italien, à Tefeschoun (Alger), demeurant à Casablanca (Maroc).

ESPINOSA (Juan-Antonio), employé, né le 14 octobre 1923, de père espagnol, à Rabat (Maroc), demeurant à Meknès (Maroc).

PONTONI (Egidio), photographe, né le 5 juin 1914, à Udine (Italie), demeurant à Meknès (Maroc).

Art. 8. — Sont naturalisés français, par application des articles 1 et 2 du décret du 29 avril 1920:

CASCINO (Gaëtan-Joseph), mécanicien, né le 11 juin 1898, de père italien, à Gabès (Tunisie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Rosette-Yvonne-Elvire, née le 9 janvier 1936, à Casablanca (Maroc); 2° Françoise-Christiane, née le 27 janvier 1937, à Casablanca (Maroc); 3° Marguerite-Edwige, née le 6 décembre 1938, à Casablanca (Maroc); 4° Henri, né le 25 novembre 1939, à Casablanca (Maroc), et SINACORE (Anne), sa femme, née le 9 avril 1903, de père italien, à Tunis, demeurant à Casablanca (Maroc).

MUNOZ (Vincent), électricien, né le 11 juin 1921, à Pinoso (Espagne), et SOLA (Amalia), sa femme, née le 19 décembre 1925, de père espagnol, à Casablanca (Maroc), y demeurant.

Art. 9. — Sont naturalisés français par application de l'article 3 de la loi du 20 décembre 1923:

SCHEMBARI (Blaise), agriculteur, né le 29 mai 1922, de père italien, à la Manouba (Tunisie), y demeurant.

GRECO (Simon-Jules), transitaire, né le 26 avril 1919, de père italien, à Tunis, y demeurant.

RUSSO (Caroline), née le 6 février 1906, de père italien, à Enfidaville (Tunisie), demeurant à Menzel-Bou-Zelfa (Tunisie).

MARCHESE RAGONA ALU (Guiseppa-Benedetta), née le 8 décembre 1910, à Canicatti (Italie), demeurant à Tunis, ayant un enfant mineur: Marie, née le 3 septembre 1938, à Tunis (Tunisie).

BATTAGLIA (Juliette-Laura), veuve GAUCI, née le 3 juin 1911, à Palerme (Italie), demeurant à Sidi-Bouzid (Italie), ayant trois enfants mineurs: 1° Laurent-Vincent, né le 30 octobre 1932, à Sfax (Tunisie); 2° Germaine-Laurence-Carmèle, née le 28 mai 1934, à Sfax (Tunisie); 3° Vincent-Louis, né le 14 février 1943, à Sidi-Bouzid (Tunisie).

BOGO (Guiseppa), femme SIRAGUSA, née le 4 septembre 1922, de père italien, à Tunis, y demeurant.

BRUNNONE (Francesco), menuisier, né le 14 février 1923, de père italien, à Mateur (Tunisie), demeurant à Tindja (Tunisie).

TORTORICI (Francesco), entrepreneur en bâtiment, né le 27 juin 1917, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

GARAFFA (René), mécanicien agricole, né le 29 mai 1915, de père italien, à Tunis, demeurant à Souk-el-Klemis (Tunisie).

GIANGRASSO (Luigi), boulanger, né le 10 août 1922, de père italien, à la Goulette (Tunisie), y demeurant.

GORODNITCHENKO (Alexandre), préparateur en pharmacie, né le 16 août 1907, à Toulon (Russie), demeurant à Redeyef (Tunisie).

SANTELLI (Guiseppa), née le 13 juillet 1915, de père italien, à Metlaoui (Tunisie), y demeurant.

TUMEO (André), chaudronnier, né le 26 septembre 1921, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

GAUCI (Marie-Thérèse), née le 7 mai 1894 à Malte (possession britannique), demeurant à Tunis, ayant deux enfants mineurs: 1° PACE (François-Rose), né le 21 janvier 1928 à Tunis; 2° GAUCI (Anna), née le 12 juillet 1933 à Tunis.

PACE (Marie-Thérèse), née le 20 octobre 1920 à Tunis, y demeurant.

PACE (Marie), née le 27 septembre 1924 à Tunis, y demeurant.

FERRANDES (Anne), veuve CORDARO, née le 6 octobre 1895, de père italien, à Mahdia (Tunisie), demeurant à Gafsa (Tunisie).

ADRAGNA (Albert), employé, né le 14 septembre 1922 à Trapani (Italie), demeurant à Depienne (Tunisie).

BONOMO (Rosalba), femme MUNIGLIA, née le 2 février 1913, de père italien, à Tunis, y demeurant.

CASSARA (François), mécanicien, né le 4 mars 1920, de père italien, à Tunis, demeurant à Mégrine-Lescure (Tunisie).

SECCI (Anna-Joséphine), femme CARTA, née le 21 décembre 1915, de père italien, à Metlaoui (Tunisie), demeurant à Redeyef (Tunisie).

DI VINCENZO (Marie), femme CASCIO, née le 21 septembre 1903, de père italien, à Mateur (Tunisie), demeurant à Tindja (Tunisie).

MOSTACCI (Gisèle-Marie), femme ABELA, née le 25 avril 1921, de père italien, à Tunis, y demeurant.

ABATE (Vincente-Benoite), née le 21 décembre 1925, de père italien, à Tunis, y demeurant.

LANTERI (Maria), veuve COSTANTINO, née le 24 septembre 1910, de père italien, à Tunis, y demeurant, ayant quatre enfants mineurs: 1° Joséphine, née le 8 avril 1933 à Tunis; 2° Prosper-Sauveur, né le 9 octobre 1934 à Tunis; 3° Rosario, né le 20 août 1936 à Tunis; 4° Benito, né le 21 avril 1938 à Tunis.

MAURO (Antonin-Demetrio), né le 26 juin 1925, de père italien, à Tunis, y demeurant.

NITSCHE (Ehrard), mécanicien dentiste, né le 6 juillet 1914 à Leszno-Woj Poznankie (Pologne), demeurant à Tunis.

COSTA (Vito-Raymond), garagiste, né le 9 février 1912, de père italien, à Gabès (Tunisie), demeurant à Grombalia (Tunisie).

KRAMER (Georges), entrepreneur de peinture, né le 2 septembre 1916 à Budapest (Hongrie), demeurant à Tunis.

ZANA (Samuel), employé de commerce, né le 11 février 1909 à Tunis, y demeurant.

SANFILIPPO (Paolo), tailleur, né le 20 avril 1921, de père italien, à Tunis, y demeurant.

FRANCO (Antoinette), femme SACCHERI, née le 4 février 1921, de père italien, à Tunis, y demeurant.

FERRARA (Pietro-Paulo), mécanicien, né le 11 janvier 1913, de père italien, à Bizerte (Tunisie), demeurant à Ferryville (Tunisie).

PARRINELLO (Eugénie-Marie), née le 30 juin 1924, de père italien, à Tunis, y demeurant.

AZZARO (Armando), boulanger, né le 5 avril 1922, de père italien, à la Goulette (Tunisie), y demeurant.

BARONE (Victor), ébéniste, né le 9 mars 1922, de père italien, à Ferryville (Tunisie), y demeurant.

BATTAGLIA (Aurélio), restaurateur, né le 31 mars 1917, de père italien, à Tunis, y demeurant.

MACALUSO (Michel), agriculteur, né le 18 novembre 1914, de père italien, à Béja (Tunisie), y demeurant.

CATALANO (Françoise), née le 5 janvier 1924, de père italien, à Tébourba (Tunisie), demeurant à Djedeida (Tunisie).

Art. 10. — Sont naturalisés Français par application des articles 3 et 5 de la loi du 20 décembre 1923:

MAURO (Joseph), entrepreneur de peinture, né le 15 octobre 1900, de père italien, à Sfax (Tunisie), et GIANGRECO (Alice-Marie), sa femme, née le 7 novembre 1919, de père italien, à Sfax (Tunisie), y demeurant.

CORSO (Nunzio), mécanicien, né le 8 septembre 1899 à Salerne (Italie), ayant un enfant mineur, Joseph, né le 3 septembre 1933 à Tunis, et MANIACCI (Vincente), sa femme, née le 3 octobre 1909, de père italien, à Tunis, y demeurant.

LIVOLSI (Luigi-Carlo-Antonio), comptable, né le 1er mai 1920, de père italien, à Tunis, et CORDARO (Lidia-Rosalia-Annetta), sa femme, née le 18 décembre 1922, de père italien, à Tunis, demeurant à Djebel M'Dilla (Tunisie).

SIMONCINI (Antoine-Elisio), mécanicien, né le 23 avril 1909, de père italien, à Porto Farina (Tunisie), ayant un enfant mineur, Rina-Elvire-Anne, née le 25 novembre 1935 à Tunis, et USAI (Maria), sa femme, née le 24 décembre 1906 à Villasor (Italie), demeurant à Tunis.

CALANDRA (Pierre-Humbert), employé, né le 16 septembre 1904, de père italien, à Hammamet (Tunisie), ayant quatre enfants mineurs: 1° François, né le 7 janvier 1928 à Tunis; 2° Aldo-Edouard, né le 1er janvier 1930 à Tunis; 3° Jeanne-Marie-Rose, née le 20 décembre 1936 à Tunis; 4° René-Pierre, né le 7 mai 1939 à Tunis, et BOGO (Joséphine), sa femme, née le 25 avril 1910, de père italien, à Tunis, y demeurant.

CAMINITA (Gioacchino), pêcheur, né le 12 décembre 1898, de père italien, à Sousse (Tunisie), et INZIRILLO (Antonina), sa femme, née le 2 août 1905, de père italien, à Sousse (Tunisie), y demeurant.

EBOLI (Nicola-Antonio), mécanicien, né le 30 décembre 1903, de père italien, à Métlaoui (Tunisie), ayant trois enfants mineurs: 1° Yolande-Joséphine, née le 25 octobre 1934 à Tunis; 2° Jeanne-Hélène, née le 27 décembre 1935 à Tunis; 3° Robert-Jean, né le 14 avril 1937 à Tunis, et PORCEDDA (Maria), sa femme, née le 19 décembre 1909 à Guspini (Italie) demeurant à Tunis.

SPITZER (Bernath), tapissier, né le 18 février 1905 à Debreczen (Hongrie), ayant deux enfants mineurs: 1° Eva, née le 14 septembre 1928 à Debreczen (Hongrie); 2° Daniele-Rachel, née le 20 février 1942 à Tunis, et GLATTSTEIN (Clara), sa femme, née le 19 février 1905 à Debreczen (Hongrie), demeurant à Tunis.

BASILE (Armand), ébéniste, né le 12 janvier 1914, de père italien, à Tunis, et FANSONE (Françoise-Paule), sa femme, née le 11 juin 1921 à Trapani (Italie), demeurant à Tunis.

CRAPANZANO (Joseph), plombier, né le 1er mars 1918, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Vincent-Paul, né le 8 avril 1940 à Tunis, et CICOLELLI (Lucie), sa femme, née le 25 janvier 1922, de père italien, à Tunis, demeurant à Dubosville (Tunisie).

CENTONZE (Umberto), électricien, né le 19 août 1909, de père italien, à Tunis, et CACCIOLA (Pasqualina), sa femme, née le 14 janvier 1916, de père italien, à Ferryville (Tunisie), demeurant à Tunis.

MAMOLA (Laurent), agriculteur, né le 5 juillet 1916, de père italien, à la Manouba (Tunisie), ayant un enfant mineur, Marie, née le 31 janvier 1938 à Tunis, et BADALAMENTE (Rosine), sa femme, née le 5 mai 1914, de père italien, à la Manouba (Tunisie), demeurant à Saïda (Tunisie).

BERGER (Moszek-Manela), tailleur, né en 1894 à Nowo-Miasto (Pologne), et WOLINSKI (Hinda), sa femme, née en 1904 à Czenstochowa (Pologne), demeurant à Tunis.

LOMBARDO (Eustache), maçon, né le 4 juin 1923, de père italien, à Ferryville (Tunisie), et ZUMBO (Andrée-Odette), sa femme, née le 28 février 1928, à Tunis, demeurant à Bizerte (Tunisie).

GULLI (Vincent), maçon, né le 20 janvier 1925, de père italien, à Rabat (Maroc), et DI DIA (Conception), sa femme, née le 22 juillet 1927, de père italien, à Metlaoui (Tunisie), demeurant à Tunis.

CORSO (Jean), maître d'hôtel, né le 16 septembre 1892 à Trapani (Italie), et MANIACCI (Vincente), sa femme, née le 25 août 1904, de père italien, à Tunis, y demeurant.

GIAMMARINARO (Antoine), maçon, né le 4 novembre 1903, de père italien, à Hammam-Lif (Tunisie), ayant trois enfants mineurs: 1° Carmele, née le 30 août 1932 à Hammam-Lif; 2° Annonciade, née le 18 juillet 1934 à Hammam-Lif; 3° Joseph, né le 3 janvier 1937 à Tunis, et BERTONE (Françoise), sa femme, née le 6 novembre 1910, de père italien, à Tunis, demeurant à Bizerte (Tunisie).

GRAZIANO (Félix), maçon, né le 19 février 1908, de père italien, à Mateur (Tunisie), ayant un enfant mineur, Vincente, née le 22 octobre 1935 à Mateur, et FORASETTO (Lu-

cie), sa femme, née le 9 septembre 1908, de père italien, à Mateur (Tunisie), y demeurant.

BEVILACQUA (Joseph), forgeron, né le 18 janvier 1907, de père italien, à Soliman (Tunisie), ayant trois enfants mineurs : 1° Bienvenue-Ignès, née le 26 avril 1931 à Tunis; 2° Jeannine, née le 4 mars 1936 à Bizerte (Tunisie); 3° Françoise-Olga, née le 25 août 1938 à Bizerte (Tunisie), et POLIZZI (Vincente), sa femme, née le 30 juillet 1911, de père italien, à Tunis, demeurant à Bizerte (Tunisie).

ABIS (Jean-Ephisius), maçon, né le 27 janvier 1895 à Fluminimaggiore (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Ida-Maria, née le 3 février 1927 à Fluminimaggiore (Italie); 2° Quintina, né le 24 octobre 1928 à Souk-el-Khémis (Tunisie), et FARRIS (Eléonore), sa femme, née le 27 octobre 1894 à Fluminimaggiore (Italie), demeurant à Djebel-Halloul (Tunisie).

D'ARPA (Stefano), forgeron, né le 4 août 1913, de père italien, à Sfax (Tunisie), ayant un enfant mineur, Edouard, né le 28 octobre 1938 à Tunis, et BURGIO (Angela), sa femme, née le 23 novembre 1912 à Trapani (Italie), demeurant à Gafsa-Gare (Tunisie).

CIRANNA (Pascal), marin pêcheur, né le 16 septembre 1909, de père italien, à la Goulette (Tunisie), ayant trois enfants mineurs: 1° Sauveur, né le 5 février 1935 à la Goulette; 2° Marie-Madeleine-Yolande, née le 27 février 1938, à la Goulette; 3° Conception, née le 7 juillet 1939 à la Goulette, et FASULO (Annette), sa femme, née le 9 février 1912, de père italien, à Tunis, demeurant au Kram (Tunisie).

CARRAVA (Vincent-Joseph), négociant en vins, né le 5 juillet 1914, de père italien, à Tunis, et LOMBARDO (Joséphine), sa femme, née le 25 décembre 1915, de père italien, à Grombalia (Tunisie), demeurant à Tunis.

BRUNO (Léonardo), négociant en vins, né le 15 décembre 1916 à Marsala (Italie), ayant deux enfants mineurs: 1° Jeanne-Conception-Marie, née le 27 mai 1942 à Tunis; 2° Concetta, née le 31 août 1943 au Bardo (Tunisie), et CAMPO (Margherita), sa femme, née le 18 décembre 1919 à Favignana (Italie), demeurant à Tunis.

Art. 11. — Sont naturalisés Français par application des articles 4 et 5 de la loi du 20 décembre 1923:

BERDAH (Elie-Lalou), pâtissier, né le 10 octobre 1916 à Tunis, ayant un enfant mineur, Jackie-Jacob, né le 23 décembre 1946 à Tunis, et SITBON (Méha-Allégra), sa femme, née le 18 août 1918 à Tunis, y demeurant.

Art. 12. — Sont naturalisés Français par application de l'article 4 de la loi du 20 décembre 1923.

KRIEFF (Clément), marchand ambulant, né le 4 juillet 1899 à Sousse (Tunisie), demeurant à Paris.

COHEN (Ramond-Albert), exportateur en vins, né le 11 mars 1913, de père tunisien, à Alexandrie (Egypte), demeurant à Tunis.

MAMOU (Abraham), employé, né le 15 février 1918 à Nabeul (Tunisie), demeurant à Tunis.

COHEN (Saül), employé au consulat de France, à Tripoli d'Afrique, né le 25 octobre 1897 à Tripoli d'Afrique.

SMADJA (Charles-Isaac), restaurateur, né le 27 janvier 1918 à Tunis, y demeurant.

Art. 13. — Sont naturalisés Français et réintégrés dans la qualité de Française qu'elles avaient perdue par leur mariage, par application des article 3 et 7 de la loi du 20 décembre 1923.

CHIARENZA (Calogera), maçon, né le 9 mars 1903 à Cammarata (Italie), demeurant à Souk-el-Khémis (Tunisie), ayant cinq enfants mineurs: 1° Joséphine, née le 16 novembre 1929 à Souk-el-Khémis (Tunisie); 2° Joseph, né le 4 janvier 1933 à Souk-el-Khémis (Tunisie); 3° Rosette, née le 25 janvier 1935 à Souk-el-Arba (Tunisie); 4° Hubert-Claude, né le 28 novembre 1937 à Souk-el-Khémis (Tunisie); 5° André-Nicolas, né le 22 mars 1940 à Souk-el-Khémis (Tunisie), et ABBATE (Anna-Annunziata), femme CHIARENZA, née le 2 mars 1908 à Souk-el-Arba (Tunisie), demeurant à Souk-el-Khémis (Tunisie).

GILIBERTO (Jean-Baptiste), maçon, né le 14 mars 1909, de père italien, à Tunis, ayant un enfant mineur, Joseph-Marius, né le 16 août 1935 à Constantine, et FALZON (Marie-Vincente-Joséphine-Carmen), sa femme, née le 30 octobre 1914 à Sfax (Tunisie), demeurant à Tunis.

Art. 14. — Sont réintégré dans la qualité de Français (qu'il avait perdue en optant pour la nationalité britannique) et naturalisée Française par application des articles 7 et 3 de la loi du 20 décembre 1923:

CALLEJA (Michèle), agriculteur, né le 17 mai 1912, de père britannique, à Tunis, demeurant à Djedeida (Tunisie), et CAMMARATA (Rosalie), femme CALLEJA, née le 15 octobre 1914, de père italien, à la Manouba (Tunisie), demeurant à Djedeida (Tunisie).

Art. 15. — Sont naturalisés Français par application du décret du 5 novembre 1928:

TIBBO (Marie-Bertha-Patricia), née le 24 février 1925 à Halifax (Canada), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

BECK (Stanley-Abraham), marin, né le 17 septembre 1911 à Saint-Laurence (Terre-Neuve), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

HAYES (James-Patrick), marin pêcheur, né le 7 mai 1915 à Jacque-Fontaine (Terre-Neuve), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

VALSH (Patrick), manœuvre, né le 23 juin 1908 à Lamaline (Terre-Neuve), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

CUZA (John-Henry), marin, né le 4 août 1920 à Point May (Terre-Neuve), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

OULIANITZKI (Basile), employé de pêcherie, né le 25 mars 1899 à Odessa (Russie), demeurant à Joal (Sénégal).

CUZA (David-Joseph), ouvrier boulanger, né le 9 juillet 1923 à Point May (Terre-Neuve), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

DI CENTA (Antonio-Francesco), gardien de ferme, né le 31 octobre 1900 à Pontebba (Italie), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

CUZA (Yves-Marie), ouvrier boulanger, né le 15 juillet 1917 à Lories Burin (Terre-Neuve), ayant trois enfants mineurs: 1° Yvette-Marie-Andrée, née le 20 janvier 1941 à Saint-Pierre et Miquelon; 2° Maurice-Georges-Robert, né le 11 mars 1942 à Saint-Pierre et Miquelon; 3° Claudette-Marie-Raymonde, née le 18 mai 1943 à Saint-Pierre et Miquelon, et HILLIE (Marie-Anne), sa femme, née le 24 septembre 1919 à Lamaline (Terre-Neuve), demeurant à Saint-Pierre (îles Saint-Pierre et Miquelon).

Art. 16. — Sont naturalisés Français par application du décret du 7 novembre 1930:

WILSON (Adjevi-Godfrey), commis des postes, télégraphes et téléphones, né le 2 février 1902 à Anecho (Togo), demeurant à Lomé (Togo).

AMOUGOU (Philippe-André), receveur des postes, télégraphes et téléphones, né le 24 septembre 1911 à Yasundé (Cameroun), et AMIE EDZOAH (Berthe), sa femme, née en 1913 à Mballako (Cameroun), demeurant à Yaoundé (Cameroun).

Art. 17. — Sont naturalisés français par application du décret du 4 décembre 1930:

KISTNER (David), lieutenant au 3e régiment étranger d'infanterie des troupes françaises d'Extrême-Orient, né le 15 décembre 1909 à Durmersheim (Allemagne).

TESAN (Archangelo), sergent chef à la 723e compagnie de réparation d'auto des troupes françaises en Extrême-Orient, né le 8 décembre 1915 à San Giorgio (Italie).

DEGUCHI (Heinrich), interprète à la sûreté fédérale de Saïgon (Cochinchine), né le 18 décembre 1915 à Zurich (Suisse).

Art. 18. — Sont naturalisés Français par application du décret du 11 mars 1931:

ZENKER (Johannes-Paul), planteur, né le 10 janvier 1894 à Yasundé (Cameroun), et ELISABETH (Mengué), sa femme, née le 5 septembre 1901 à Ebolonkou (Cameroun), demeurant à Bipindi Kribi (même colonie).

ZENKER (Curt-Julius), planteur, né le 7 décembre 1890 à Yaoundé (Cameroun), ayant un enfant mineur, Félix-Georges, né le 7 mars 1932 à Bipindi (Cameroun), et OBONONO (Berthe), sa femme, née le 26 octobre 1910 à Lomié (Cameroun), demeurant à Bipindi Kribi (Cameroun).

Art. 19. — Sont naturalisés Français par application du décret du 6 septembre 1933:

ZANELLA (Emile), maçon, né le 11 août 1907 à Padoue (Italie), demeurant à Tananarive (Madagascar).

VIENNY (Louis-Nicolas), boucher, né le 7 juillet 1909 à Bouloz (Suisse), demeurant à Tananarive (Madagascar).

MELHEM (Georges), sous-lieutenant à la 2e compagnie de transition d'avenantaires à Tananarive (Madagascar), né le 10 janvier 1910 à Kefferram (Syrie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Brahim, né le 9 août 1936 à Kefferram (Syrie); 2° Joséphine, née le 9 décembre 1928 à Kefferramm (Syrie), 3° Jeannette, née le 18 septembre 1940 à Kefferram (Syrie); 4° Victoria, née le 13 juillet 1943 à Kefferram (Syrie), et BACHOUR (Balandi), sa femme, née le 6 août 1912 à Kefferram (Syrie), demeurant à Tananarive (Madagascar).

Art. 20. — Sont naturalisés Français et réintégrée dans la qualité de Française, par application des articles 3 et 8 du décret du 19 octobre 1937:

JAAN (Camille), né le 15 mars 1919, de père japonais, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), y demeurant, ayant trois enfants mineurs: 1° Jean-Donald, né le 16 décembre 1943 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie); 2° Merry-Chrisliane, née le 14 décembre 1944 à Kuso (Nouvelle-Calédonie); 3° Raymonde, née le 25 août 1946 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

BERNANOS (Jules-Paul), charbonnier, né le 28 septembre 1888, de père belge, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), demeurant à Katiramona (même colonie), ayant quatre enfants mineurs: 1° Eugène-Charles-Pierre, né le 13 août 1927 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie); 2° Albert-Jules-Jacques, né le 5 novembre 1929, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie); 3° Jacques-Jules-Paul, né le 29 février 1932 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie); 4° Odette-Isabelle-Marie, née le 16 janvier 1935 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), et DELAFOSSE (Maria-Henriette-Yvonne), sa femme, née le 9 octobre 1901 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), demeurant à Katiramona (même colonie).

Art. 21. — Est admis à jouir du statut métropolitain, par application du sénatus-consulte du 14 juillet 1865:

KAHOUL (Mokhtar), adjudant au 9e escadron du train à Marseille, né en 1916 à El Milia (Constantine).

Art. 22. — Sont admis à jouir du statut métropolitain, par application de la loi du 25 mars 1915:

TOTOBE (Bernard), garçon de bureau, né en 1908 à Ambinanisahambala (Madagascar), demeurant à Malakoff (Seine).

LOEMBA (Jacques-Norbert), chauffeur au dépôt auto n° 5, né le 7 février 1919 à Brazzaville (Moyen Congo), demeurant à Douala (Cameroun).

TEGBO (Joseph), caporal au 27e groupe d'exploitation à Montmelian (Savoie), né le 14 juillet 1918 à Mabéhéri (Côte d'Ivoire).

BROU (Vincent), étudiant, né le 16 novembre 1923 à Adoisso (Côte d'Ivoire), demeurant à Lyon (Rhône).

MAGASSOUBA (Bangaly-Balla), cuisinier, né le 17 décembre 1914 à Siguiri (Guinée française), demeurant à Gouvieux (Oise).

Art. 23. — Est admis à jouir du statut métropolitain, en application du décret du 23 juillet 1937:

DAN VAN PHUONG, agent journalier à la sûreté fédérale, né le 10 octobre 1897 à Tanphu Dong (Cochinchine), demeurant à Saïgon (Cochinchine).

Art. 24. — Sont admis à jouir du statut métropolitain, en application du décret du 7 avril 1938:

RABESOLOFO (Julian), adjudant à la compagnie de passage du 11e bataillon du 10e régiment de tirailleurs coloniaux rapatriables à Tananarive (Madagascar), né le 24 octobre 1907 à Ambodivona (Madagascar).

RAMANANDRAIRE (Gabriel), secrétaire comptable au service du matériel du 1er régiment mixte de Madagascar, né le 3 février 1913 à Tananarive (Madagascar), y demeurant.

RAKOTOMAMONJY (Robert), tailleur, né en 1890 à Faravohitra (Madagascar), y demeurant.

Art. 25. — Sont réintégrées dans la qualité de Française qu'elles avaient perdue par leur mariage avec un étranger, par application de l'article 72 du code de la nationalité française:

DELPLANQUE (Blanche-Odile), femme RONDELAERE, née le 30 juillet 1881, de père français, à Saint-Léger (Belgique), demeurant à Roubaix (Nord).

EDET (Suzanne-Yvonne), femme STEINHOF, née le 4 février 1907 à Norville (Seine-Inférieure), demeurant à Paris.

LEROUX (Adrienne), femme GHIDOSSI, née le 3 mai 1896 à Paris, y demeurant.

MOREAU (Romanie), femme MUTUKA, née le 26 juin 1900 à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), demeurant à Oignies (Pas-de-Calais).

PENNEL (Marie), femme DERACHE, née le 23 décembre 1880 à Croix (Nord), demeurant à Fiers-Lille (Nord).

REIGNER (Clémentine), femme HADJ, née le 24 août 1898 à Menat (Puy-de-Dôme), demeurant à Saint-Eloy-les-Mines (Puy-de-Dôme).

VALLON (Georgette-Marguerite-Madeleine), veuve DEFENDI, née le 22 août 1908 à Vesoul (Haute-Saône), demeurant à Frotey-les-Vesoul (Haute-Saône).

Art. 26. — Sont autorisés, sur leur demande, à perdre la nationalité française, par application de l'article 88 du code de la nationalité française:

GUSTAV (Roger-Stanislas), né le 22 décembre 1922 à Metz (Moselle), de père polonais, naturalisé Français par décret en date du 26 février 1926, demeurant à Imst (Autriche).

BESSON (René-Alphonse), né le 3 octobre 1905, de père français, à Genève (Suisse), y demeurant.

HORNUNG (Albin), né le 22 mars 1922, de père français, à Liesburg (Suisse), y demeurant.

Art. 27. — Sont autorisés, sur leur demande, à perdre la nationalité française, par application de l'article 91 du code de la nationalité française:

NEUILLY (Serge-Alfred-Edmond), né le 8 juin 1928, de père français, à Havay (Belgique), y demeurant.

BERRENS (Charles-Raymond-Antoine), né le 10 août 1900, de père français, à Barcelone (Espagne), y demeurant.

BERRENS (Georges), né le 25 octobre 1927, de père français, à Barcelone (Espagne), y demeurant.

BERRENS (Marie de la Conception), née le 30 décembre 1929, de père français, à Barcelone (Espagne), y demeurant.

GIVONETTI (Ernestine-Caroline), née le 10 avril 1924, de père italien, à la Frette-sur-Seine (Seine-et-Oise), demeurant à Paris.

GIORDMAINA (Anne), née le 23 avril 1922, de père britannique, à Zagouan (Tunisie), y demeurant.

BOUKABZA (Nessim-Robert), né le 8 mars 1925, de père britannique, à Sousse (Tunisie) y demeurant.

MERCIECA (Michel), né le 16 juin 1926, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

MERCIECA (Antoine), né le 13 juin 1922, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

PISANI (Antoine), né le 5 janvier 1923, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

GAUCI (François), né le 28 novembre 1916, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

FARRUGIA (Antoine), né le 11 octobre 1932, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

FARRUGIA (Georges), né le 11 avril 1942, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

FARRUGIA (Laurent), né le 29 septembre 1923, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

CIANGURA (William), né le 20 janvier 1945, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

CIANGURA (Antoine), né le 11 janvier 1947, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

XUEREB (Georges), né le 24 octobre 1918, de père britannique, à Ferryville (Tunisie) demeurant au Kram (Tunisie).

SCIBERRAS (Carmel-Perpétue-Antoine), né le 14 janvier 1936, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

SCIBERRAS (Josiane-Marie-Antoinette), née le 26 janvier 1939, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

SCIBERRAS (Gisèle-Geneviève), née le 31 juillet 1941, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

SPITERI (Ange), né le 8 juin 1945, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

PACE-SOLER (Joseph), né le 20 août 1924, de père britannique, à Tunis, demeurant à Malte (possession britannique).

FORMOSA (Louis-Térence-Prosper), né le 13 juillet 1913, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

FORMOSA (Jean-Baptiste-Carmel), né le 23 juin 1944, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

FORMOSA (Prosper-Antoine-Georges), né le 23 juin 1944, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

FORMOSA (Elisabeth-Carmen-Conception), né le 23 juin 1947, de père britannique, à Tunis, y demeurant.

MICHIELS (Charles-Léopold-Jean), né le 17 juillet 1925, de père belge, à Reims (Marne), demeurant à Champion (Belgique).

SCHNEIDER (Wilhem), né le 27 mai 1906, de père français, à Bâle (Suisse), y demeurant.

COLLET (Robert-Jean), né le 5 novembre 1919, de père suisse, à Lyon (Rhône), demeurant à Lausanne (Suisse).

THOLLON (Antoine-Marcel), né le 5 janvier 1900 à Saint-Fons (Rhône), naturalisé Suisse en date du 15 avril 1940, demeurant à Thawil (Suisse).

LINDER (Nadine-Alice), femme DESHAYES, née le 20 octobre 1921 à Leysin (Suisse), demeurant à Troinex (Suisse).

DESHAYES (Jacques-Henri), né le 22 novembre 1925, de père français, à Troinex (Suisse), y demeurant.

CLIQUET (Achille-Jules-Floris), né le 18 août 1926, de père français, à Pommeroeul (Belgique), y demeurant.

RENO (Willy-Albert), né le 15 juillet 1921, de père français, à Buttes (Suisse), y demeurant.

RENO (Christine-Josette), née le 6 avril 1942, de père français, à Buttes (Suisse), y demeurant.

RENO (Marlène-Josianne), née le 14 juin 1943, de père français, à Buttes (Suisse), y demeurant.

RENO (Florian-Willy), né le 18 juin 1946, de père français, à Buttes (Suisse), y demeurant.

JOSSON (Jacques-Henri-Pierre), né le 22 mars 1926, de père belge, à Tourcoing (Nord), demeurant à Mouscron (Belgique).

EMIRZIAN (Jules-Hatchadour), né le 19 janvier 1927, de père Russe, au Pouzin (Ardèche), demeurant en Russie.

PLICHON (Fernand-Jules-Gislain), né le 2 mars 1921, de père français, à Aiseau (Belgique), demeurant à Roselies (Belgique).

SEPULCHRE (Emmanuel-Joseph-Paul), né le 17 février 1921, de père belge, à Maxéville (Meurthe-et-Moselle), demeurant à Sclayn (Belgique).

Art. 28. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 9 décembre 1947 rapportant un décret de naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 61, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 10 décembre 1946;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 10 décembre 1946 (*Journal officiel* du 15 décembre 1946), est rapporté en tant qu'il naturalisait:

FIGUERAS (José), chef de personnel, né le 21 décembre 1908 à Terrasa (Espagne), résidant depuis octobre 1946 en Colombie.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

Décret du 17 décembre 1947 rapportant deux décrets de naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Vu les articles 60, 62, 37 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 27 mars 1947;
Vu le décret du 2 août 1947;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 27 mars 1947 (*Journal officiel* du 30 mars 1947), est rapporté en tant qu'il naturalisait:

MILAZZO (Louise), née le 20 décembre 1913 à Serradifalco (Italie), demeurant à Molières-sur-Cèze (Gard).

Art. 2. — Le décret du 2 août 1947 (*Journal officiel* du 17 août 1947), est rapporté en tant qu'il naturalisait:

GURLITT (Marie-Amanda-Emmi), divorcée ROBILLARD, femme PLICQUE, née le 17 août 1909 à Itzehol (Allemagne), demeurant à Paris.

Art. 3. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 décembre 1947.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
GERMAINE POINSO-CHAPUIS.

RECTIFICATIFS AU *JOURNAL OFFICIEL*

Rectificatif au décret de naturalisation du 12 mars 1947 (*Journal officiel* du 16 mars 1947): page 2470, 3e colonne, au lieu de: « Denes (Tiburce), électricien, né le 23 mai 1904 », lire: « Denes (Thibaut) ».

Page 2495, 1re colonne, au lieu de: « Hurwicz (Michel), employé, né le 11 décembre 1918 à Lodz (Pologne) », lire: « Hurwicz (Michel), employé, né le 11 décembre 1918 à Tachkent (Russie) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 8 mai 1947 (*Journal officiel* du 11 mai 1947): page 4400, 2e colonne, au lieu de: « Avakian (Aschken), veuve Melikian, née le 21 janvier 1892 », lire: « Avakian (Aschken), née le 21 janvier 1892 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 30 juin 1947 (*Journal officiel* du 6 juillet 1947): page 6341, 1re colonne, au lieu de: « Etschi (Ihel) », lire: « Elschi (Ihel) ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 24 juillet 1947 (*Journal officiel* du 3 août 1947): page 7601, 3e colonne, au lieu de: « Adjemian (Garabed), coupeur en tiges, né le 15 mai 1909 à Eski-Checka (Turquie) », lire: « Adjemian..., né le 15 mai 1900 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 10 septembre 1947 (*Journal officiel* du 14 septembre 1947): page 9206, 1re colonne, au lieu de: « Levy (Richard), aviculteur, né le 2 septembre 1902 à Francfort-sur-le-Mein », lire: « Levy (Richard), aviculteur, né le 12 septembre 1902 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 27 septembre 1947 (*Journal officiel* du 19 octobre 1947): page 10287, 1re colonne, article 3, entre: « Radiomiak (Jeswaw) » et « Radiomiak (Marie-Thérèse) », ajouter: « Radiomiak (Zenon), Wittelsheim (Pologne), 25-10-30. — 27-09-47—3; Radiomiak (Emilie), Wittelsheim (Pologne), 09-07-34. — 27-09-47—3 ».

Rectificatif au décret de naturalisation du 11 octobre 1947 (*Journal officiel* du 26 octobre 1947): page 10694, 2e colonne, article 1er, supprimer: « Baron, femme Hunot, Loures-Barousse (Hautes-Pyrénées), 22-01-07. — 22.985 x 46—65 ».

Page 10699, 1re colonne, article 2, après: « Castelar, veuve Colonna », ajouter: « Baron, femme Hunot, Loures-Barousse (Hautes-Pyrénées), 22-01-07. — 22985 x 46—65 ».

Page 10694, 2e colonne, au lieu de: « Bernalieu (José), Castalla (Espagne) », lire: « Bernabeu (José) ».

Page 10696, 2e colonne, et page 60699, 3e colonne, au lieu de: « Ilzkowitz (Simon), Varsovie; Ilzkowitz, née Hellmann; Ilzkowitz (Marlène), Montauban », lire: « Ickowicz (Simon); Ickowicz, née Hellmann; Ickowicz (Marlène) ».

Page 10696, 3e colonne, article 1er, supprimer: « Lunacek (Elisabeth), Creutzwald (Moselle), 10-08-36. — 49834 x 45—57 ».

Page 10699, 3e colonne, article 3, après: « Lunacek (Irène) », ajouter: « Lunacek (Elisabeth), Creutzwald (Moselle), 10-08-36. — 49834 x 45—57 ».

Page 10696, 3e colonne, article 1er, supprimer: « Lavanchy, née Mertillo, Antibes (Alpes-Maritimes), 01-06-96. — 10979 x 22—06 ».

Page 10699, 3e colonne, article 2, après: « Lambert (Rosina) », ajouter: « Lavanchy, née Mertillon, Antibes (Alpes-Maritimes), 01-06-96. — 10979 x 22—06 ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du dimanche 28 décembre 1947.

A vingt et une heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi portant abrogation de la loi du 7 juillet 1900 autorisant l'administration des postes et télégraphes à effectuer, pour le compte de la caisse des dépôts et consignations, l'encaissement des fonds des sociétés de secours mutuels approuvées. (Nos 1910-1927. — M. Moisan, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de l'exercice 1947 et portant relèvement des prestations familiales. (No 2780.)

3. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées. (Nos 2805-2948. — M. Viatte, rapporteur.)

4. — Débat sur la demande de discussion d'urgence: I. du projet de loi tendant à la reconduction de l'allocation temporaire aux vieux pour le 4e trimestre de l'année 1947; II. des propositions de loi: 1° de MM. Jean Masson et Gaborit tendant à la prorogation jusqu'au 31 mars 1948 de la loi du 13 septembre 1946, instituant une allocation temporaire aux vieux autres que les salariés et élevant le taux de cette allocation à 1.200 francs par mois; 2° de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues tendant à la prorogation de l'allocation temporaire aux vieux travailleurs en vertu de la loi du 13 septembre 1946 et en portant le taux à 1.300 francs par mois. (Nos 2975-2917-2963-2996-3024. — M. Ramette, rapporteur.)

5. — Débat sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Boutavant et plusieurs de ses collègues tendant à porter l'allocation principale aux vieux travailleurs salariés au taux unique de 25.000 francs par an (avec abattements correspondant à ceux des zones de salaires). (Nos 2969-3017. — M. Boutavant, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi portant réforme fiscale. [Nos 2615-2950-3018 (tome I).]

7. — Discussion du projet de loi et de la lettre rectificative au projet de loi relatifs à diverses dispositions d'ordre budgétaire pour l'exercice 1948 et portant création de ressources nouvelles. (Nos 2937-2944-3030. — M. Charles Barangé, rapporteur général.)

8. — Débat sur la demande de discussion d'urgence de la proposition de loi de M. Smaïl tendant à reporter la date des élections à l'Assemblée algérienne. (No 2858.)

Séance du dimanche 28 décembre 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Joinville, jusques et y compris M. Kriegel-Valrimont.

Tribunes. — Depuis M. Barrot, jusques et y compris M. Ben Aly Chérif.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le dimanche 28 décembre 1947.

No 3001 (1). — Projet de loi portant autorisation d'engagement et de payement de dépenses au titre de la reconstruction et de la réparation des dommages de guerre (renvoyé à la commission des finances).

No 3018 (tome I). — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi portant réforme fiscale.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le samedi 27 décembre 1947.

Commission des finances.

Séance du samedi 27 décembre 1947.

Présents. — MM. Albert Aubry, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Biocquaux, Patrice Bougrain, André Burlot, Robert Buron, Léon Dagain, Edouard Daladier, Joseph Denais, Roger Dusseaulx, Edgar Faure, Pierre Gabelle, Gilles Gozard, André Guillant, Jean-Raymond Guyon, René Lamps, Joseph Laniel, Max Lejeune, Maurice-Petsche, Pierre Meunier, André Philip, Robert Prigent, Paul Reynaud, Eugène Rigal, Lionel de Tinguy, Pierre Truffaut.

Suppléants. — MM. Charlot (de M. Lejeune), Maurellet (de M. Allonneau), Blanchet (de M. Paumier), Montagnier (de M. Dupuy), Gros (de M. Ramette), Waldeck Rochet (de M. Duclos), De Sesmaisons (de M. Laniel).

Assistait en outre à la séance. — M. Charpentier, délégué de la commission de l'agriculture.

Commission de l'intérieur.

Séance du samedi 27 décembre 1947.

Présents. — MM. d'Aragon, Bouret (Henri), Chevallier (Fernand) (Alger), Cordonnier, Demusois, Fagon (Yves), Fievez, Jaquet, Marcellin, Mokhtari, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Quilici, Rabier, Sigrist, Mme Sportisse, M. Wagner.

Suppléants. — MM. Doutrelot (de M. Badiou), Aumeran (de M. Barrachin), Benchennouf (de M. Ben Tounes), Jacques Bardoux (de M. Deshors), Louis Michaud (de M. Errecart), Mauroux (de M. Fonlupt-Esperaber), Penoy (de M. Guyomard), Castellani (de M. Hugues), Sion (de M. Hussel), Antionnaz (de M. Rencurel), de Rocy (de M. Viard).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du samedi 27 décembre 1947.

Présents. — MM. Bacon, Bissol, Boutavant, Chassaing, Croizat, Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Doutrellot, Duquesne, Gau, Gazier, Joubert, Mazier, Moisan, Musmeaux, Mlle Prévert, MM. Renard, Segelle, Sion, Viatte.

Excusé. — M. Beugniez.

Suppléants. — Mmes Denise Bastide (de M. Costes), Roca (de Mme Vermeersch), MM. Duprat (de M. Patinaud), Matton (de M. Lavergne), Gosser (de M. Meck), Spégidt (de Mme Lefèvre), Vuillaume (de M. Asseray), Delahoutre (de M. Bonnet), Dumet (de M. Gabriel Paul), Billat (de M. Besset), Poumadère (de M. Fayet).

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

Séance du samedi 27 décembre 1947.

Présents. — MM. Bas, Bégouin, Cercller, Delcos, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Gros, Lalle, Maillocheau, Vée.

Suppléant. — M. David (de M. Coffin).

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le lundi 29 décembre 1947, à dix heures (local de la commission, n° 213):

Examen du projet de loi (n° 2974) portant ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses militaires ordinaires pour les mois de janvier, février et mars 1948.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le lundi 29 décembre 1947, à dix heures (local de la commission, n° 249):

Examen de la proposition de résolution de Mme Denise Bastide tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la prime départementale de natalité (déposée avec demande de discussion d'urgence).

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mardi 30 décembre 1947, à dix heures (local de la commission, n° 249):

I. — Suite du rapport de M. Mora sur la proposition de loi (n° 1672) de Mme Denise Bastide tendant à organiser la profession de mécanicien dentiste.

II. — Rapports de Mme Rabaté sur:

La proposition de loi (n° 1918) de Mme Hélène Lejeune tendant à modifier l'article 48 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 qui limite l'attribution des bons de lait accordés aux mères qui ne peuvent allaiter ou allaitent incomplètement pour des raisons de santé, à celles qui élèvent elles-mêmes et à domicile leurs enfants non nourris au sein;

La proposition de résolution (n° 1917) de Mme Hélène Lejeune tendant à inviter le Gouvernement à fixer uniformément à 60 p. 100 de la prime d'allaitement, le montant des bons de lait de toutes qualités, accordés aux mères qui pour de strictes raisons médicales ne peuvent allaiter ou allaitent incomplètement à l'exception des seuls laits médicamenteux ordonnés par le médecin et remboursés aux mêmes titres et tarif que les médicaments.

III. — Suite du rapport de M. Denis Cordonnier sur le projet de loi (n° 2272) tendant au dépistage des malades vénériens contagieux et à leur traitement.

IV. — Rapport de M. Jean Cayeux sur la proposition de loi (n° 1991) de Mme Poinso-Chapuis tendant à organiser la coordination des services sociaux.

V. — Questions diverses.

VI. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 2913) de Mme Pauletie Charbonnel tendant à abroger l'ordonnance n° 45-323 et à lui substituer une nouvelle réglementation précisant le mode de formation et le rôle dans la nation des associations familiales.

La commission de la justice et de législation se réunira le lundi 29 décembre 1947, à onze heures (local de la commission n° 250):

Examen de la proposition de loi de M. Chaulard et plusieurs de ses collègues tendant à suspendre les délais de procédure du 17 novembre 1947 au 11 décembre 1947 (déposée avec demande de discussion d'urgence). — Nomination du rapporteur.

La commission de la justice et de législation se réunira le mardi 30 décembre 1947, à quinze heures trente (local de la commission n° 250):

I — Nomination de rapporteurs:

Proposition de loi (n° 2837) de M. Wasmer: législation relative aux cours d'eau non navigables, ni flottables;

Proposition de loi (n° 2866) de M. Serre: article 1321 du code civil relatif aux contre-lettres;

Proposition de loi (n° 2876) de M. Angelelli complétant l'ordonnance du 11 octobre 1945 (crise du logement);

Proposition de loi (n° 2765) de M. Violette: revision de certains contrats de rentes viagères;

Proposition de loi (n° 2839) de M. Minjoz: répression de l'infanticide;

Proposition de loi (n° 2855) de Mme Degrond: ventes illicites de marchandises sur la voie publique.

En remplacement de M. Edgar Faure:

Proposition de loi (n° 63) de M. Louis Rollin relative à l'expulsion des étrangers condamnés pour crimes ou délits;

Projet de loi (n° 1620): ordonnance du 28 août 1944 sur les crimes de guerre.

II. — Suite du rapport de M. Minjoz sur le projet de loi (n° 1170) réprimant la remise illicite aux détenus des sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques.

III. — Rapport de M. Marcel David sur la proposition de loi (n° 581) de M. Minjoz tendant à permettre d'accorder les dommages-intérêts à l'épouse ayant obtenu à son profit la séparation de corps.

IV. — Rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 319) de M. René Coty tendant à compléter l'article 2102 du code civil relatif au privilège du bailleur.

V. — Rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 931) de M. Gadoin, conseiller de la République, tendant à modifier la loi du 9 juillet 1931 qui avait, elle-même, modifié, d'une part, l'article 2 de la loi du 27 février 1880 relative à l'aliénation des valeurs mobilières appartenant aux mineurs et aux interdits et la conversion de ces mêmes valeurs en titres au porteur et, d'autre part, l'alinéa 7 de l'article 389 du code civil relatif aux obligations du père administrateur légal de ses enfants mineurs non émancipés.

VI. — Suite du rapport de M. Minjoz sur:

Le projet de loi (n° 2624) modifiant les articles 237, 238, 239, 240, 241 et 247 du code pénal;

La lettre rectificative (n° 2781) à ce projet de loi.

VII. — Rapport de M. Chamant sur le projet de loi (n° 512) modifiant la loi du 28 avril 1919 relative à l'organisation judiciaire, aux traitements, au recrutement et à l'avancement des magistrats.

VIII. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 1560) de M. Duclercq, conseiller de la République, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relatif au montant des cotisations des membres des associations régulièrement déclarées.

IX. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 2708) de M. Mondon tendant à étendre les dispositions de l'article 25, premier alinéa, de la loi du 16 août 1947, portant amnistie, aux personnes poursuivies en vertu de l'ordonnance du 28 août 1944 relative à la répression de crimes de guerre.

X. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 261) de M. Joseph Denais tendant à assurer l'exercice du droit de réponse.

XI. — Rapport de M. Berger sur les propositions de loi de M. Toujas tendant à surseoir à l'exécution des jugements d'expulsion (nos 2434, 2544).

XII. — Rapport de M. Minjoz sur la proposition de loi (n° 2517) de M. Gosset tendant à transférer les études de notaire de l'Escarène, Lévens et Roquebillière à Nice et à y créer cinq études complémentaires.

XIII. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 2558) de M. J.-P. David tendant à modifier, pour les communes sinistrées, la loi du 28 mars 1947 réglant les rapports des bailleurs et locataires de locaux d'habitation ou à usage professionnel.

XIV. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 2684) de M. Frédéric-Dupont ayant pour objet de permettre aux sociétés d'habitation à bon marché d'imposer à leurs locataires des échanges d'appartements en vue d'une meilleure utilisation familiale.

XV. — Suite du rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 710) de M. Courant sur la résiliation des contrats privés conclus avant le 10 mai 1940.

XVI. — Rapport de M. Delahoutre sur la proposition de loi (n° 225) de M. Desjardins tendant à admettre la rescision des promesses de vente conclues avant le 1er septembre 1939 en cas de lésions de plus des sept douzièmes.

XVII. — Rapport de M. Kriegel-Valrimont sur la proposition de loi (n° 1063) de Mme Braun tendant à affirmer la portée de l'ordonnance du 21 avril 1945 relative à la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle.

XVIII. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 1899) de M. Pierre André tendant à modifier la loi du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée.

XIX. — Rapport de M. Tinaud sur la proposition de loi (n° 1559) de M. Duclercq tendant à modifier l'article 49 du titre III de la loi du 24 juillet 1867 relative aux sociétés par actions.

XX. — Rapport de M. Garet sur la proposition de loi (n° 2562) de M. de Tinguy tendant à modifier certaines conditions d'application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur le statut des huissiers.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le lundi 29 décembre 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 208):

I. — Nomination d'un rapporteur pour avis pour le projet de loi (n° 2686) portant application des articles 7 et 16 de l'ordonnance du 21 avril 1945 et de l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

1° La proposition de résolution (n° 2757) de M. Meck tendant à l'élaboration rapide des bordereaux et barèmes applicables aux biens sinistrés;

2° La proposition de résolution (n° 2758) de M. Meck tendant à procéder d'urgence au vote d'une loi de financement des dommages de guerre;

3° La proposition de résolution (n° 2760) de M. Meck tendant à la publication d'urgence des modalités d'application de la loi du 30 août 1947 sur les allocations d'attente pour sinistrés;

4° La proposition de loi (n° 2870) de M. Brusset tendant à assurer aux familles nombreuses un mode de financement plus équitable des indemnités de reconstitution immobilière;

5° Le projet de loi (n° 2971) tendant à maintenir en vigueur jusqu'au 30 juin 1948 les dispositions concernant l'aide de l'Etat aux agriculteurs sinistrés;

6° Le projet de loi (n° 2976) relatif au régime des droits et taxes grevant les immeubles reconstruits en remplacement d'immeubles sinistrés.

III. — Examen, en seconde lecture, du rapport de M. Garet sur le projet de loi (n° 2084) relatif aux sociétés coopératives et aux associations syndicales de reconstruction et discussion des amendements qui y seront apportés.

IV. — Examen du rapport supplémentaire de M. Le Coutaller sur la proposition de loi (n° 2128) dont il est l'auteur tendant à compléter la loi relative aux associations syndicales de remembrement et de reconstruction.

V. — Questions diverses.

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 30 décembre 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 249):

I. — Nomination de rapporteurs pour les pétitions (nos 79 à 83).

II. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 2920) de M. Gros tendant à rapporter la sanction prise contre M. Galas.

III. — Examen de la pétition (n° 75).

IV. — Discussion des conclusions du rapport de M. Defos du Rau et plusieurs de ses collègues tendant à abroger l'article 8 de la loi

n° 47-1732 du 5 septembre 1947 fixant le régime général des élections municipales.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le lundi 29 décembre 1947, à quatorze heures trente (local de la commission n° 234).

Nomination du rapporteur et éventuellement discussion de la proposition de loi (n° 2224, de MM. Aujoulat, Boganda et Duveau tendant à instituer le conseil général de la Haute-Volta.

Communication de M. Aujoulat relative à la subvention prévue pour le F. I. D. E. S. au titre de l'exercice 1948.

Rapport de M. Boganda sur la proposition de résolution (n° 2135) de M. Liseile et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prescrire le relèvement du prix d'achat du coton au producteur dans les régions cotonnières du Tchad et de l'Oubangui-Chari.

Suite à donner à la lettre du syndicat national des transmissions coloniales.

Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 2167) de M. Lisette et plusieurs de ses collègues tendant à réprimer les discriminations raciales dans les territoires d'outre-mer.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Année 1947

Commission de l'agriculture.

Séance du samedi 27 décembre 1947.

Présents. — MM. Bellon, Boyer (Jules), Brune (Charles), Cardin (René), Champeix, Dadu, David (Léon), Dulin, Félice (de), Jayr, Laurenti, Le Goff, Le Terrier, Montalembert (de), Morel (Charles), Primet, Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tozzi, Mme Vigier.

Commission de comptabilité.

Séance du samedi 27 décembre 1947.

Présents. — MM. Baratgin, Hyvrard, Reverbori, Thomas (Jean-Marie), Vignard (Valentin-Pierre).

Commission des finances.

3e séance du vendredi 26 décembre 1947.

Présents. — MM. Avinin, Boudet, Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Duchet, Gerber (Marcel), Gerber (Philippe), Hocquard, Janton, Lacaze (Georges), Laffargue, Landaboure, Landry, Marrane, Merle (Toussaint), Monnet, Pauly, Peschaud, Poher, Reverbori, Roubert (Alexi), Sauer.

Excusé. — M. Franceschi.

Suppléant. — M. Alric (de M. Vieljeux).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le lundi 29 décembre 1947, à neuf heures trente (local de la commission).

Projet de loi portant reconduction à l'exercice 1948 des crédits ouverts au titre de l'exercice 1947 (n°s 2659, 2813 A. N.).

N. B. — Au cas où ce projet ne serait pas encore transmis par l'Assemblée nationale, l'ordre du jour comporterait :

Projet de loi collectif de dépenses civiles pour 1947 (n°s 2762, 2852 A. N. et 348, année 1947).

Projets de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947 comme conséquence de modifications apportées à la composition du Gouvernement (n°s 2658, 2853 A. N.; n°s 2819, 2871 A. N.).

La commission de la France d'outre-mer se réunira le mardi 30 décembre 1947, à seize heures quarante-cinq (local n° 215) :

I. — Conclusions de M. Durand-Réville sur l'étude du fonctionnement de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

II. — Communication de M. Durand-Réville au sujet de la promulgation du code du travail dans les territoires d'outre-mer.

III. — Etat des travaux de la sous-commission d'enquête sur l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.

IV. — Questions diverses

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le dimanche 28 décembre 1947, à quinze heures (local n° 202) :

I. — Examen du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, prorogeant la durée de certains délais prévus par l'article 66 de la loi du 23 juillet 1947 modifiant l'organisation et la procédure de la cour de cassation. — Nomination d'un rapporteur.

II. — Examen du projet de loi (n° 937, année 1947), adopté par l'Assemblée nationale, prorogeant la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. — Nomination d'un rapporteur.

Réunion du dimanche 28 décembre 1947.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, à quinze heures. — Local n° 202.

Réunions du lundi 29 décembre 1947.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), à dix-sept heures. — Local n° 221.

Avis de concours pour l'emploi de sténographe des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de sténographes des débats du Conseil de la République aura lieu le samedi 24 janvier 1948.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 21 janvier 1948, au secrétariat du service sténographique du Conseil de la République, leur demande accompagnée des pièces suivantes :

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Un copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Un certificat médical délivré par le médecin-chef du Conseil de la République qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard: *a*) les candidats de Paris tous les mardis et le jeudi 22 janvier 1948 à dix-sept heures; *b*) les candidats de province le vendredi 23 janvier 1948 à dix-sept heures;

8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 24 janvier 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront en outre être pourvus d'un diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire.

De plus ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces deux textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au chef du service sténographique du Conseil de la République, Palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), les mardis, jeudis et samedis, à partir de quinze heures, du 26 au 31 décembre 1947 inclus et du 13 au 20 janvier 1948 inclus.

ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Année 1947

Ordre du jour du lundi 29 décembre 1947.

A quinze heures. — Séance publique

Suite de la vérification des pouvoirs (département d'Oran)

Discussion de la proposition de MM. Corval et Le Brun Kéris et des membres du groupe M. R. P. tendant à la célébration solennelle dans l'Union française tout entière, du centenaire du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage « dans toutes les colonies et possessions françaises ».

Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la commission provisoire du règlement.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décision G. 139, du 16 décembre 1947, du directeur des industries textiles et des cuirs, répartiteur chef de la section textile, relative à la mise en vente libre des tapis mécaniques (moquette, etc.).

Le directeur des industries textiles et des cuirs, répartiteur chef de la section textile de l'office central de répartition des produits industriels,

Vu la loi du 26 avril 1946 portant dissolution d'organismes professionnels et organisation pour la période transitoire de la répartition des produits industriels, modifiée par celles des 7 octobre 1946, 9 avril 1947 et 3 septembre 1947;

Vu l'arrêté validé du 27 juin 1942, modifié par ceux des 28 avril 1943 et 9 juillet 1947 relatifs au régime de vente des articles textiles à usage vestimentaire et domestique;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1946 nommant le répartiteur chef de la section textile;

Vu la décision G. 136 en date du 11 septembre 1947 du répartiteur soussigné,

Décide:

Article unique. — A dater de l'insertion de la présente décision au *Journal officiel*, les tapis mécaniques cessent de figurer à la liste des articles indiqués à l'annexe II de l'arrêté du 9 juillet 1947, modifiée par la décision G. 136, comme ne pouvant être acquis que par certaines catégories d'utilisateurs.

En conséquence, les tapis mécaniques (moquette, etc.) peuvent dorénavant être acquis par toutes les catégories d'utilisateurs sans remise de titre de rationnement.

Le directeur des industries textiles et des cuirs, répartiteur chef de la section textile,

JEAN-PIERRE LÉVY.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à la consultation des organisations patronales et ouvrières, en ce qui concerne la révision éventuelle du décret du 27 avril 1937 fixant les modalités d'application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de quarante heures dans les carrières et des décrets du 13 février 1937 fixant les modalités d'application de la même loi dans les ardoisières (services du fond et services du jour).

Le ministre du travail et de la sécurité sociale met à l'étude la revision éventuelle du décret du 27 avril 1937 fixant les modalités d'application de la loi de quarante heures dans les carrières et des décrets du 13 février 1937 fixant les modalités d'application de la même loi dans les ardoisières (services du fond et services du jour).

Cette revision aurait pour objet:

1° Le retrait des exploitations souterraines de bauxite du champ d'application du décret du 27 avril 1937 fixant les modalités d'application de la loi de quarante heures dans les carrières;

2° L'extension à ces exploitations des dispositions des décrets du 13 février 1937 fixant les modalités d'application de la même loi dans les ardoisières, décrets qui prévoient, notamment, que la durée de présence dans les travaux souterrains ne pourra excéder quarante heures par semaine.

Les organisations patronales et ouvrières sont invitées à faire connaître leur avis sur cette demande dans le délai d'un mois.

Les réponses devront être adressées au ministère du travail (direction du travail, sous-direction des salaires et des conditions de travail, 2e bureau), 1, place Fontenoy, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de l'éducation nationale.

Avis relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés.

Par arrêté en date du 13 novembre 1947, les épreuves écrites des deux prochaines sessions de l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement des enfants arriérés pour 1948 ont été fixées aux dates indiquées ci-après:

15 janvier et 3 juin 1948.

Les inscriptions seront reçues, pour Paris, au secrétariat de l'académie à la Sorbonne; à l'inspection académique pour les départements. Le registre des inscriptions, ouvert dès l'annonce du concours, sera clos les 31 décembre 1947 et 3 avril 1948.

Avis de vacance d'emploi de conservateur dans les musées contrôlés.

Conformément aux dispositions de l'article 25 du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, le poste de conservateur de musée ci-après désigné est déclaré vacant:

Musée contrôlé: Versailles, musée Lambinet.

Les candidats à cet emploi qui ne seraient pas déjà régulièrement inscrits sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur de musée contrôlé, publiées au *Journal officiel* du 14 septembre 1947, devront, dans le délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis, faire acte de candidature auprès du ministre de l'éducation nationale (direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien), Paris (1er), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit.

1° Une demande sur papier timbré;

2° Un extrait d'acte de naissance sur papier timbré;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date;

5° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);

6° Une note sur leurs titres et travaux;

7° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande.

Avis de vacance de chaire de faculté.

Par arrêté en date du 23 décembre 1947, la chaire de géographie de la faculté des lettres de l'université de Strasbourg (dernier titulaire: M. Baulig, retraité) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen intéressés.

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Publication des recettes.

I. — **Evaluation des recettes de la quarante-septième semaine du 22 au 28 novembre 1947.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1947 — Recettes évaluées.	1946 — Recettes comptables.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	405.760	514.598	»	»	108.838	21,2
Bagages et consigne	10.580	11.816	»	»	1.236	10,5
Colis postaux, petits colis	48.870	92.241	»	»	43.371	47
Marchandises (détail et wagons)	1.267.810	1.483.339	»	»	215.529	14,5
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	1.733.020	2.101.994	»	»	368.974	17,6

Evaluation des recettes au 28 novembre 1947.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 septembre 1947.	RECETTES évaluées du 1er octobre au 28 novembre 1947.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 28 novembre 1947.	RECETTES comptables du 1er janvier au 28 novembre 1946.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage.	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	32.872.927	6.223.152	39.096.079	30.039.065	9.057.014	30,2		
Bagages et consigne	649.024	163.564	812.588	592.198	220.390	37,2		
Colis postaux, petits colis	3.222.823	890.467	4.113.290	3.336.503	776.787	23,3		
Marchandises (détail et wagons)	59.067.949	16.584.118	75.652.067	45.847.065	29.805.002	65		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	95.812.723	23.861.301	119.674.024	79.814.831	39.859.193	49,9		

II. — **Evaluation des recettes de la quarante-huitième semaine du 29 novembre au 5 décembre 1947.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1947 — Recettes évaluées.	1946 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	330.430	530.513	»	»	200.083	37,7
Bagages et consigne	9.420	11.928	»	»	2.508	21
Colis postaux, petits colis	37.630	91.378	»	»	53.748	58,8
Marchandises (détail et wagons)	729.550	1.408.735	»	»	679.185	48,2
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	1.107.030	2.042.554	»	»	935.524	45,8

Evaluation des recettes au 5 décembre 1947.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 septembre 1947.	RECETTES évaluées du 1er octobre au 5 décembre 1947.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 5 décembre 1947.	RECETTES comptables du 1er janvier au 5 décembre 1946.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage.	1946 — En valeur absolue	1946 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	32.872.927	6.553.582	39.426.509	30.569.578	8.856.931	29		
Bagages et consigne	649.024	172.984	822.008	604.126	217.882	36,1		
Colis postaux, petits colis	3.222.823	928.097	4.150.920	3.427.881	723.039	21,1		
Marchandises (détail et wagons)	59.067.949	17.313.668	76.381.617	47.255.800	29.125.817	61,6		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	95.812.723	24.968.331	120.781.054	81.857.385	38.923.669	47,6		

III. — **Evaluation des recettes de la quarante-neuvième semaine du 6 au 12 décembre 1947.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1947 — Recettes évaluées.	1946 — Recettes comptables.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage	1946 — En valeur absolue.	1946 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	519.709	534.716	»	»	15.016	2,8
Bagages et consigne	14.830	10.943	3.887	35,5		
Colis postaux, petits colis	113.750	96.343	17.407	18,1		
Marchandises (détail et wagons)	1.678.840	1.430.322	248.518	17,4		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	2.327.120	2.072.324	254.796	12,3		

Evaluation des recettes au 12 décembre 1947.

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du 1er janvier au 30 septembre 1947.	RECETTES évaluées du 1er octobre au 12 décembre 1947.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 12 décembre 1947.	RECETTES comptables du 1er janvier au 12 décembre 1946.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE: 1947 — En valeur absolue.	1947 — Pourcentage.	1946 — En valeur absolue	1946 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	32.872.927	7.073.282	39.946.209	31.104.294	8.841.915	28,4		
Bagages et consigne	649.024	187.814	836.838	615.069	221.769	36,1		
Colis postaux, petits colis	3.222.823	1.041.847	4.264.670	3.524.224	740.446	21		
Marchandises (détail et wagons)	59.067.949	18.992.508	78.060.457	48.686.122	29.374.335	60,3		
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français	95.812.723	27.295.451	123.108.174	83.929.709	39.178.465	46,7		

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

OBLIGATIONS 5 1/2 0/0 1933-1953
DE
L'EMPRUNT INTERNATIONAL GARANTI DU GOUVERNEMENT AUTRICHIEN
(TRANCHE FRANÇAISE)

AMORTISSEMENT 1948

Dixième tirage.

Numéros des 13.511 obligations de 1.000 F et des 2.250 obligations de 5.000 F sorties au dixième tirage, fait en séance publique le 28 octobre 1947, au siège de la banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris.

Obligations de francs français 1.000, nominal.

1.151 à 200 — 1.701 à 740 — 3.987 à 990 — 3.993 à 995 — 3.998 à 4.000 — 4.026 à 050 — 4.101 à 150 — 4.976 à 5.000 — 5.501 à 550 — 5.751 à 800 — 5.901 et 902 — 5.905 à 915 — 5.941 à 950 — 6.558 à 561 — 6.561 à 575 — 6.583 et 584 — 6.586 à 599 — 7.071 à 100 — 7.253 — 7.257 à 277 — 7.283 à 296 — 7.299 et 300 — 8.151 à 200 — 8.951 à 982 — 8.964 à 966 — 8.977 à 9.000 — 9.201 à 250 — 10.751 à 762 — 10.796 à 800 — 11.351 à 365 — 11.370 à 400 — 11.451 à 497 — 11.801 à 805 — 11.810 à 826 — 11.829 à 838 — 11.840 à 844 — 12.001 à 025 — 12.031 à 073 — 12.151 à 200 — 12.751 à 759 — 12.761 à 774 — 12.791 à 800 — 13.751 à 755 — 13.759 à 790 — 14.401 à 450 — 14.801 à 839 — 14.841 à 850 — 15.751 à 800 — 17.401 à 450 — 18.551 à 600 — 20.176 à 200 — 20.301 à 350 — 20.601 à 650 — 21.351 à 400 — 22.401 — 22.404 — 22.406 à 418 — 22.420 à 431 — 22.433 à 436 — 22.441 à 450 — 22.951 à 959 — 22.961 à 981 — 22.992 à 23.000 — 23.201 à 228 — 23.239 à 250 — 23.851 à 875 — 23.877 à 881 — 23.883 à 897 — 23.899 et 900 — 24.151 à 168 — 24.171 à 177 — 24.179 à 182 — 24.192 à 200 — 24.751 à 800 — 25.351 à 359 — 25.362 et 363 — 25.365 à 400 — 25.651 à 680 — 25.681 à 698 — 25.851 — 25.854 à 900 — 26.151 à 162 — 26.168 et 169 — 26.171 à 173 — 26.176 à 187 — 26.193 à 200 — 26.801 à 803 — 26.809 — 26.815 à 817 — 26.823 à 831 — 26.843 à 850 — 27.001 à 025 — 27.039 à 050 — 27.051 à 100 — 28.801 à 808 — 28.812 à 850 — 30.152 et 153 — 30.161 à 167 — 30.172 à 180 — 30.188 à 200 — 30.251 à 300 — 30.501 à 503 — 30.506 et 507 — 30.511 à 550 — 30.801 à 803 — 30.805 — 30.807 à 850 — 30.851 à 900 — 31.102 à 105 — 31.107 à 150 — 34.158 à 200 — 33.701 à 723 — 33.725 — 33.727 à 750 — 33.901 à 906 — 33.911 à 938 — 33.940 à 950 — 34.101 à 142 — 34.147 à 150 — 37.351 à 400 — 38.901 à 932 — 38.947 à 950 — 39.451 à 458 — 39.473 à 500 — 39.501 — 39.503 à 513 — 39.518 à 526 — 39.528 à 531 — 39.540 à 550 — 39.551 à 569 — 39.595 à 600 — 40.202 à 215 — 40.217 à 222 — 40.225 à 233 — 40.235 à 238 — 40.241 à 250 — 40.474 à 493 — 40.495 à 500 — 41.901 à 931 — 41.934 à 950 — 42.101 à 150 — 42.511 à 524 — 42.526 — 42.535 à 550 — 43.051 à 067 — 43.069 à 098 — 43.100 — 43.851 à 877 — 43.880 à 892 — 43.897 à 900 — 44.501 — 44.509 à 521 — 44.531 à 550 — 44.551 à 571 — 44.575 à 600 — 44.801 à 816 — 44.821 à 837 — 44.848 à 850 — 46.101 à 123 — 46.142 à 145 — 46.150 — 47.051 à 100 — 47.201 à 220 — 47.222 et 223 — 47.225 et 226 — 47.229 à 250 — 47.251 à 259 — 47.286 à 300 — 47.401 à 408 — 47.410 à 411 — 47.425 à 431 — 47.433 à 446 — 47.951 à 959 — 47.975 à 984 — 47.990 et 991 — 48.000 — 48.451 à 471 — 48.517 à 550 — 48.651 à 655 — 48.657 à 671 — 48.674 à 695 — 48.698 à 700 — 49.401 à 430 — 49.440 — 49.442 à 450 — 50.951 à 958 — 50.960 à 975 — 50.978 à 51.000 — 51.851 à 883 — 51.886 à 888 — 51.892 à 900 — 52.051 à 065 — 52.068 à 100 — 52.601 à 650 — 53.301 à 322 — 53.328 à 350 — 54.101 à 122 — 54.124 à 150 — 54.601 à 603 — 54.609 à 627 — 54.630 à 648 — 54.650 — 56.251 à 257 — 56.268 à 290 — 56.294 à 300 — 58.051 à 056 — 58.058 à 100 — 58.851 à 858 — 58.863 à 873 — 58.880 — 58.882 à 900 — 58.957 à 964 — 58.969 à 971 — 58.973 à 989 — 58.995 et 996 — 59.301 à 307 — 59.309 à 350.

63.651 à 677 — 63.680 à 63.700 — 65.602 à 617 — 65.650 — 65.851 à 858 — 65.892 à 900 — 66.051 à 100 — 66.413 à 423 — 66.429 — 66.432 à 441 — 66.445 à 447 — 67.858 à 899 — 68.551 à 563 — 68.588 à 591 — 68.598 à 600 — 69.901 à 915 — 69.919 à 950 — 70.101 à 106 — 70.127 à 135 — 70.146 à 150 — 71.151 à 153 — 71.163 à 200 — 71.251 à 300 — 71.651 à 687 — 72.351 à 362 — 72.366 à 376 — 72.380 et 381 — 72.386 à 388 — 72.390 à 393 — 72.395 à 400 — 72.851 à 900 — 74.451 à 455 — 74.459 à 488 — 74.493 à 500 — 74.651 à 666 — 74.668 à 760 — 74.951 et 952 — 74.954 à 961 — 74.795 à 75.000 — 76.352 à 361 — 76.369 à 381 — 77.851 à 900 — 78.551 et 552 — 78.555 et 556 — 78.562 à 572 — 78.576 à 586 — 78.588 à 600 — 79.001 à 050 — 79.451 à 500 — 80.801 à 806 — 80.813 à 830 — 81.251 à 270 — 81.275 à 282 — 81.291 à 300 — 81.151 à 500 — 82.551 et 552 — 82.554 à 566 — 82.572 à 588 — 82.591 à 594 — 82.596 à 600 — 82.952 — 82.955 à 975 — 82.981 à 995 — 82.997 à 83.000 — 83.851 à 887 — 83.893 à 900 — 84.301 à 309 — 84.312 à 350 — 84.901 et 902 — 84.906 à 922 — 84.935 à 950 — 85.101 à 107 — 85.112 à 116 — 85.122 à 148 — 85.351 à 368 — 85.370 à 372 — 85.375 à 381 — 85.383 à 400 — 85.551 à 556 — 85.558 à 595 — 85.597 à 600 — 87.051 à 100 — 87.551 à 600 — 87.851 à 870 — 87.873 à 892 — 87.899 et 900 — 87.951 à 954 — 87.957 à 965 — 87.992 à 88.000 — 88.461 à 466 — 88.468 à 486 — 88.490 — 88.495 — 89.101 à 112 — 89.118 à 127 — 89.150 à 141 — 89.143 à 150 — 89.151 à 176 — 89.178 à 185 — 89.189 à 192 — 89.194 à 200 — 89.251 à 288 — 89.290 à 300 — 89.451 à 500 — 90.001 à 16 — 90.018 à 50 — 91.151 à 177 — 91.181 et 182 — 91.184 à 200 — 92.151 à 180 — 92.182 à 185 — 92.187 à 196 — 92.199 et 200 — 93.351 à 361 — 93.366 à 370 — 93.377 à 391 — 93.395 à 400 — 94.151 à 193 — 95.001 à 17 — 95.020 à 50 — 95.301 à 311 — 95.317 à 350 — 95.701 à 717 — 95.729 à 739 — 95.744 à 748 — 95.750 — 97.251 — 97.254 à 257 — 97.259 — 97.268 — 97.270 à 282 — 97.293 à 300 — 98.767 à 784 — 98.789 à 800 — 99.901 à 904 — 99.907 à 913 — 99.917 à 950 — 100.101 à 135 — 100.144 à 150 — 100.401 à 405 — 100.421 à 450 — 103.651 à 80 — 103.687 à 97 — 103.099 et 100 — 101.151 à 200 — 106.551 à 578 — 106.576 à 600 — 108.251 à 280 — 108.282 à 300 — 108.751 à 767 — 108.770 à 789 — 109.302 à 350 — 109.552 à 558 — 109.560 à 571 — 109.573 à 600 — 110.151 à 200 — 110.701 à 750 — 113.051 à 91 — 113.151 à 200 — 114.201 à 250 — 114.401 à 443 — 114.115 à 450 — 114.501 à 516 — 114.522 à 550 — 114.701 à 716 — 114.726 à 749 — 115.951 à 976 — 115.981 à 983 — 115.985 à 116.000 — 116.351 à 399 — 116.801 à 839 — 116.842 à 850 — 117.051 à 100 — 117.251 à 255 — 117.261 à 272 — 117.288 et 289 — 117.292 à 294 — 117.297 à 299 — 118.001 à 11 — 118.017 à 19 — 118.022 à 35 — 118.038 à 40 — 118.701 à 717 — 118.718 à 730 — 118.751 à 784 — 118.788 — 118.793 à 799 — 118.955 à 984 — 118.973 à 987 — 119.401 à 405 — 119.413 à 415 — 119.113 à 450 — 119.701 à 710 — 119.713 à 750.

121.117 à 450 — 122.501 à 508 — 122.510 et 511 — 122.515 à 518 — 122.523 à 527 — 122.530 à 550 — 122.601 à 604 — 123.505 à 550 —123.908 à 912 — 123.911 à 920 — 123.926 à 931 — 123.945 à 950 — 125.551 et 552 — 125.578 à 596 — 125.598 à 600 — 125.717 à 719 — 125.727 à 730 — 125.732 et 733 125.745 et 746 — 125.758 — 125.750 — 125.853 à 883 — 125.887 — 126.551 à 600 — 127.151 à 180 — 127.190 à 193 — 127.901 à 909 — 127.917 à 935 — 127.945 à 947 — 127.947 à 950 — 128.001 à 003 — 128.005 — 128.501 à 506 — 128.512 à 550 — 128.901 à 932 — 128.936 à 945 — 128.948 à 950 — 129.251 à 258 — 129.284 à 300 — 130.201 à 208 — 130.221 à 250 — 130.501 à 550 — 130.801 à 810 — 130.812 à 850 — 131.701 à 750 — 132.101 à 125 — 132.131 — 132.142 à 150 — 132.151 à 158 — 132.161 à 179 — 132.182 à 195 — 132.197 — 132.199 et 200 — 132.801 à 835 — 132.839 à 850 — 133.501 à 505 — 133.508 à 550 — 134.001 à 035 — 134.039 à 050 — 134.701 à 750 — 135.851 à 900 — 136.551 à 553 — 136.558 à 584 — 136.593 à 600 — 137.401 à 450 — 138.201 à 250 — 139.802 à 850 — 142.501 à 550 — 143.701 et 702 — 143.730 à 741 — 143.744 à 770 — 143.801 à 820 — 143.841 à 850 — 145.151 à 158 — 145.160 à 178 — 145.183 — 145.186 à 189 — 145.194 à 200 — 145.403 — 145.406 à 419 — 145.125 à 431 — 145.149 — 146.301 à 304 — 146.309 à 339 — 146.341 à 350 — 147.301 à 303 — 147.305 à 314 — 147.316 à 321 — 147.323 à 346 — 147.349 et 350 — 148.001 à 044 — 148.020 à 037 — 148.042 et 043 — 148.048 à 050 — 149.351 à 400 — 149.801 à 850 — 150.101 à 110 — 150.113 à 121 — 150.131 à 147 — 150.139 et 150 — 150.146 à 150 — 152.802 à 815 — 152.821 à 831 — 152.833 — 152.836 à 850 — 152.901 à 937 152.941 à 945 — 152.948 à 950 — 154.151 à 162 — 155.201 à 237 — 155.239 à 243 — 155.245 et 246 — 155.248 à 250 — 155.759 à 763 — 155.770 à 800 — 155.907 et 908 — 155.911 à 950 — 156.701 à 742 — 157.301 à 305 — 157.311 à 315 — 157.318 à 323 — 157.325 à 350 — 158.405 à 431 — 158.435 et 476 — 158.440 à 443 — 158.445 à 450 — 158.951 à 963 — 158.965 à 967 — 158.971 à 983 — 158.990 et 991 — 158.996 à 999 — 159.551 à 588 — 159.590 à 600 — 159.951 à 953 — 159.956 — 159.961 à 971 — 159.980 à 987 — 159.989 à 160.000 — 160.301 à 303 — 160.309 à 331 — 160.335 à 350 — 160.551 et 552 — 160.556 à 563 — 160.566 à 592 — 160.596 à 600 — 161.001 à 050 — 161.501 à 510 — 161.511 — 161.547 à 550 —

à 650 — 162.151 à 194 — 162.196 à 200 — — 163.701 — 163.708 et 709 — 163.711 à 713 — 163.715 et 716 — 163.718 à 721 — 163.725 à 735 — 163.741 à 750 — 163.801 à 850 — 163.851 à 855 — 163.868 à 865 — 163.887 à 899 — 164.701 — 164.711 à 719 — 164.721 à 737 — 164.745 à 750 — 165.851 à 853 — 165.880 à 893 — 165.895 à 900 — 166.757 à 800 — 168.551 à 600 — 168.601 à 625 — 168.628 à 630 — 168.632 — 168.637 à 650 — 168.751 à 800 — 169.001 à 050 — 169.351 à 400 — 170.451 à 458 — 170.462 à 472 — 170.474 à 481 — 170.487 à 490 — 170.492 à 495 — 170.498 à 500 — 171.101 à 147 — 171.201 à 250 — 171.301 à 350 — 171.501 à 550 — 172.351 à 400 — 172.601 à 612 — 172.701 à 718 — 172.720 à 723 — 172.725 à 719 — 172.951 à 997 — 172.999 à 173.000 — 173.751 à 800 — 174.851 à 883 — 174.889 à 898 — 175.151 à 160 — 175.162 à 195 — 176.101 à 150 — 176.651 à 700 — 176.761 à 800 — 177.701 à 750 — 178.301 à 305 — 179.307 à 350.

180.301 — 180.332 à 350 — 181.051 et 052 — 181. 051 à 100 — 181.401 à 409 — 181.411 à 450 — 181.901 à 938 — 181.944 à 948 — 182.101 à 150 — 182.601 à 650 — 183.101 à 127 — 183.133 à 150 — 184.451 à 500 — 184.551 à 600 — 184.951 à 987 — 184.994 à 185.000 — 186.652 à 684 — 186.686 à 695 — 186.700 — 187.501 à 535 — 187.545 à 550 — 187.551 à 576 — 187.578 à 581 — 187.586 à 592 — 188.701 à 735 — 188.737 à 740 — 188.746 à 750 — 188.951 à 980 — 189.901 à 910 — 189.916 à 926 — 189.928 et 929 — 189.931 à 950 — 190.001 à 017 — 190.019 à 034 — 190.036 à 050 — 190.553 à 562 — 190.568 — 190.573 à 579 — 190.585 — 190.590 à 600 — 191.001 à 012 191.015 à 044 — 191.049 et 050 — 193.751 à 774 — 193.785 à 795 — 193.798 et 799 — 193.810 à 850 — 194.502 à 504 — 194.510 à 532 — 194.536 à 544 — 195.001 et 002 — 195.005 à 037 — 195.048 à 050 — 195.201 à 250 — 195.251 à 259 — 195.268 et 269 — 195.272 — 195.274 à 279 — 195.281 à 286 — 195.294 — 195.297 à 300 — 195.502 à 531 — 195.535 à 543 — 195.547 et 548 — 195.701 à 718 — 195.734 — 195.739 à 750 — 197.201 à 204 — 197.209 à 250 — 197.301 à 304 — 197.320 et 321 — 197.656 à 700 — 200.901 à 915 — 200.917 à 949 — 201.801 à 834 — 201.810 à 843 — 201.845 à 850 — 201.851 à 885 — 201.900 — 202.451 à 500 — 202.601 à 650 — 203.401 à 459 — 205.151 à 170 — 205.173 à 198 — 205.951 à 206.000 — 206.751 à 770 — 206.772 à 800 — 206.901 à 920 — 206.931 à 934 — 206.937 à 950 — 207.201 à 250 — 207.301 à 304 — 207.309 à 350 — 207.401 à 419 — 207.421 à 430 — 207.433 à 444 — 207.449 et 450 — 207.851 à 874 — 207.876 à 881 — 208.101 à 110 — 208.115 à 147 — 208.149 et 150 — 208.401 à 436 — 208.442 et 443 — 209.501 à 550 — 210.031 à 039 — 210.043 à 050 — 210.951 à 211.000 — 212.001 à 025 — 212.520 à 537 — 212.651 à 656 — 212.658 à 682 — 212.685 à 697 — 213.151 à 200 — 213.302 à 309 — 213.320 à 350 — 213.401 à 450 — 214.851 à 900 — 215.251 à 300 — 215.551 à 600 — 215.601 à 650 — 215.901 à 950 — 216.301 à 350 — 216.551 à 600 — 216.951 à 217.000 — 217.757 — 217.759 à 771 — 217.773 à 800 — 217.851 à 871 — 217.874 à 900.

Obligations de francs français 5.000, *nominal.*

218.906 à 915 — 218.926 à 935 — 218.936 à 945 — 218.996 à 219.001 — 219.005 — 219.347 à 355 — 219.416 à 419 — 219.424 et 425 — 219.686 à 695 — 219.816 — 219.822 à 825 — 219.846 à 855 — 219.936 à 945 — 220.106 à 115 — 220.246 à 255 — 220.276 à 285 — 220.376 à 385 — 220.446 à 455 — 220.606 à 615 — 220.706 à 715 — 220.966 à 975 — 221.321 à 325 — 221.457 à 465 — 221.656 et 657 — 221.906 à 915 — 221.916 à 925 — 222.006 et 007 — 222.011 à 015 — 222.136 à 145 — 222.226 à 235 — 222.956 à 960 — 223.216 à 225 — 223.246 à 253 — 223.296 à 305 — 223.306 à 309 — 223.312 à 315 — 223.406 à 415 — 223.466 et 467 — 223.471 à 475 — 223.597 à 599 — 223.601 à 605 — 223.616 à 619 — 223.621 et 622 — 223.624 et 625 — 223.786 à 789 — 223.806 à 812 — 223.916 à 924 — 222.926 à 935 — 223.936 à 940 — 223.943 à 945 — 224.176 à 182 — 224.184 et 185 — 224.356 à 365 — 224.586 à 595 — 224.696 à 705 — 224.726 — 224.811 — 224.813 à 815.

225.318 — 225.328 à 325 — 225.546 — 225.549 — 225.554 et 555 — 225.596 à 605 — 225.706 à 710 — 225.826 à 835 — 225.848 et 849 — 225.856 à 858 — 225.860 — 225.863 à 865 — 226.126 à 135 — 226.296 — 226.300 et 301 — 226.303 à 305 — 226.490 à 495 — 226.516 — 226.518 et 519 — 226.521 à 525 — 226.546 à 554 — 226.746 à 755 — 226.776 à 784 — 226.918 à 923 — 227.136 à 141 — 227.149 à 153 — 227.316 — 227.318 à 325 — 227.487 à 495 — 227.556 à 565 — 227.577 à 581 — 227.583 à 585 — 227.706 à 715 — 228.052 à 054 — 228.176 à 182 — 228.247 à 255 — 228.316 — 228.347 — 228.320 à 325 — 228.387 à 390 — 228.392 à 395 — 228.706 à 715 — 228.896 à 905 — 228.936 à 939 — 228.941 à 945 — 229.036 à 039 — 220.043 — 220.045 — 220.056 à 091 — 229.196 — 229.296 à 300 — 229.302 à 305 — 229.438 à 441 — 229.444 et 445 — 229.476 à 485 — 229.606 et 607 — 229.609 à 615 — 229.646 à 655 — 229.686 à 692 — 229.694 et 695 — 229.956 à 964 — 230.061 à 065 — 230.136 à 145 — 230.340 et 341 — 230.344 et 345 — 230.366 à 375 — 230.376 et 377 — 230.379 à 382 — 230.384 et 385 — 230.416 à 425 — 230.666 à 668 — 230.670 à 672 — 230.675 — 230.776 à 781 — 230.784 et 785 — 231.200 et 201 — 231.896 à 905 — 231.966 à 975 — 232.106 à 115 — 232.516 à 525 — 232.566 à 575 — 232.586 à 595 — 232.676 à 684 — 233.006 — 233.009 à 015 — 233.266 à 275 — 233.426 à 428 — 233.430 à 432 — 233.446 à 451 — 233.486 et 487 — 233.489 à 494 — 233.626 à 632 — 233.635 — 233.646 à 655 — 233.848 à 851 — 233.853 et 854 — 233.967 à 975 — 234.101 à 105 — 234.156 à 165 — 234.296 — 234.299 à 305 — 234.356 à 365 — 234.406 à 415 — 234.516 à 525 — 234.526 — 234.528 à 535 — 234.566 à 575 — 234.616 à 619 — 234.622 à 625 — 234.826 à 835 — 234.896 à 905 — 235.088 à 091 — 235.095 — 235.126 à 135 — 235.186 à 195 — 235.446 à 455 — 235.536 à 545 — 235.676 à 685 — 235.736 et 737 — 235.742 à 745 — 235.796 à 805 — 235.936 à 945 — 236.356 à 362 — 236.364 et 365 — 236.436 et 437 — 236.440 à 445 — 236.655 — 236.676 à 685 — 236.936 à 940 — 236.943 à 945 — 237.186 à 195 — 237.276 à 285 — 237.296 à 305 — 237.471 à 475 — 237.546 à 550 — 237.555 — 237.946 — 237.949 à 955 — 237.998 à 238.005 — 238.016 à 022 — 238.025 — 239.226 à 232 — 239.235 — 240.046 à 055 — 240.406 à 408 — 240.411 à 415 — 240.636 à 645 — 240.646 à 655 — 240.656 à 665 — 240.756 à 758 — 240.763 à 765 — 240.936 à 938 — 241.016 à 055 — 241.336 — 241.339 à 341 — 241.345 — 241.431 et 432 — 241.437 à 439 — 241.441 à 445 — 241.496 — 241.499 et 500 — 241.503 à 505 — 241.786 à 795 — 242.266 à 275 — 242.286 à 295 — 242.416 à 425 — 242.576 à 580 — 242.583 à 585 — 242.686 à 688 — 242.736 à 745 — 242.816 à 825 — 242.956 et 957 — 242.960 à 963 — 243.016 à 025 — 243.186 à 188 — 243.190 à 193 — 243.446 à 455 — 243.578 à 585 — 243.646 à 648 — 243.654 et 655 — 243.806 à 808 — 243.814 et 815 — 243.828 à 835 — 243.966 à 975 — 244.116 et 117 — 244.121 à 123 — 244.125 — 244.160 à 165 — 244.223 à 225 — 244.846 à 855 — 244.896 — 244.898 à 905 — 244.977 à 985 — 245.045 — 245.096 à 105 — 245.226 et 227 — 245.229 à 235 — 245.236 et 237 — 245.356 à 365 — 245.406 — 245.408 à 412 — 245.546 à 555 — 245.586 à 590 — 245.593 et 594 — 245.599 à 605 — 245.809 à 815 — 245.866 — 245.869 à 875 — 245.876 à 880 — 245.883 à 885 — 245.936 à 942 — 246.026 — 246.028 à 035 — 246.096 à 098 — 246.100 à 103 — 246.738 à 743 — 246.945 — 247.116 à 120 — 247.123 à 125 — 247.335 — 247.532 à 535 — 247.696 à 701 — 247.704 et 705 — 248.026 à 035 — 248.036 à 045 — 248.186 à 193 — 248.195 — 248.286 à 291 — 248.294 et 295 — 248.432 et 433 — 248.435 — 248.570 à 575 — 248.696 à 705 — 248.706 à 715 — 248.826 à 828 — 248.830 à 835 — 249.097 à 102 — 249.101 et 105 — 249.256 à 265 — 249.406 à 415 — 249.517 à 525 — 249.666 à 675 — 249.706 à 715 — 249.887 — 249.890 à 892 — 249.894 et 895 — 249.906 à 915.

250.116 à 125 — 250.197 à 205 — 250.206 à 215 — 250.236 à 245 — 250.396 à 405 — 250.420 à 425 — 250.446 à 455 — 250.656 à 660 — 250.662 à 665 — 250.796 à 805 — 251.026 à 035 — 251.396 à 405 — 251.586 à 593 — 251.595 — 251.636 — 251.638 à 645 — 251.693 à 695 — 251.726 à 729 — 251.766 à 775 — 251.806 à 815 — 251.836 à 845 — 251.900 à 905 — 251.936 à 945 — 252.146 — 252.154 — 252.216 à 225 — 252.266 à 275 — 252.386 à 395 — 252.426 à 432 — 252.497 à 505 — 252.666 à 675 — 252.726 à 735 — 252.736 à 745 — 252.829 à 835 — 252.936 à 945 — 253.250 à 255 — 253.306 à 311 — 253.314 et 315 — 253.416 à 425 — 253.436 à 445 — 254.196 à 205 — 254.467 et 468 — 254.471 à 475 — 254.506 à 515 — 254.546 à 555 — 254.806 à 815 — 254.976 à 985 — 255.066 à 075 — 255.086 à 095 — 255.196 à 205 — 255.226 à 235 — 255.246 à 255 — 255.316 à 325 — 255.486 à 495 — 255.496 à 505 — 256.026 — 256.031 — 256.033 à 035 — 256.046 à 051 — 256.146 — 256.149 à 155 — 256.306 à 315 — 256.376 à 384 — 256.426 à 433 — 256.435.

Les obligations désignées par le sort seront remboursables pour leur montant nominal à partir du 1er janvier 1948. Passé cette date, elles ne porteront plus intérêt; elles devront être présentées au remboursement avec tous les coupons non échus attachés. Dans le cas où un ou plusieurs de ces coupons manqueraient, leur montant sera déduit sur le prix de remboursement.

Les obligations désignées par le sort devront être présentées aux guichets ci-dessous mentionnés:

Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e);
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, Paris (2e);
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e);
Sté Gle de crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e);
Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e);
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e);
Crédit commercial de France, 29, rue La Fayette, et 103, avenue des Champs-Elysées, Paris;
Banque des pays de l'Europe centrale, 12, rue de Castiglione, Paris (1er);
MM. Lazard frères et Ce, 5, rue Pillet-Will, Paris (9e).

Liste des obligations sorties à divers tirages et restant à rembourser à la date du 31 juillet 1947.

Obligations de francs français 1.000, *nominal.*

501 à 504, 541 à 543 (8e tirage) — 567 et 568, 595 à 600, 1.316 à 350, 1.464 et 465, 1.497 à 500 (7e) — 1.501 à 510, 1.541 à 550 (9e) — 1.785 à 788 (6e) — 1.826 (2e) — 1.856, 1.860 à 864, 1.874 à 877, 1.883 (8e) — 1.974 et 975, 1.980 à 990, 3.003, 3.006 à 029, 3.033 à 037, 3.047 à 050 (9e) — 3.252 à 255, 3.276 à 281 (6e) — 3.401 à 409, 3.414 à 417, 3.435 à 441, 3.450 (7e) — 3.770 à 774, 3.788 à 790, 3.792 et 793, 3.797 à 800 (9e) — 3.801 à 804, 3.806 et 807, 3.816 à 824, 3.830 et 831 (4e) — 3.852 à 866, 3.870 à 878, 3.885 à 887, 3.896 à 900 (8e) — 4.401 à 403, 4.406 à 411, 4.417, 4.419, 4.422 à 425, 4.430 à 432, 4.435, 4.440 à 448 (9e) — 5.059 à 065, 5.067 et 068, 5.070, 5.079 à 081, 5.085 et 086, 5.095 et 096 (1e) — 5.252 à 254, 5.276, 5.281 et 282, 5.291 et 292, 5.298 et 299 (3e) — 5.357, 5.368 à 378, 5.386, 5.391 à 395, 5.400 (5e) — 5.476 à 487, 5.490 à 492, 5.498, 5.500, 5.551 à 598 (9e) — 5.867, 5.891 et 892 (2e) — 6.021 à 028, 6.030 (6e) — 6.211 à 221, 6.240 à 249 (8e) — 6.419, 6.441 à 449 (5e) — 6.468 à 473, 6.477 à 500 (9e) — 6.604 à 610, 6.634 à 639, 6.646 et 647, 6.650 (8e) — 6.951 à 958, 6.967 à 988, 6.992 à 994 (1e) — 7.114, 7.120 à 126, 7.136 à 143 (7e) — 7.160, 7.163, 7.173 à 187, 7.190 à 196, 7.198 (5e) — 7.201 et 202 (3e) — 7.365 à 371, 7.386, 7.393 à 395 (5e) — 7.414, 7.441 à 450 (9e) — 7.454 à 467, 7.474 à 476, 7.479 à 484 (7e) — 7.501 et 502, 7.523 à 525, 7.531 à 535 (6e) — 7.704 (8e) — 7.815 à 820, 7.830 à 833, 7.850 (3e) — 8.042 à 044, 8.071 à 084 (2e) — 8.301 à 339, 8.342, 8.348 à 351, 9.111 à 113, 9.136 à 145 (9e) — 9.158 à 165, 9.169 à 173, 9.177 à 181, 9.187 à 197 (6e) — 9.404 à 410 (1e) — 10.511, 10.516, 10.537 à 544 (8e) — 10.567 à 586 (7e) — 10.745 (9e) — 11.052, 11.061, 11.064, 11.093 et 094, 11.302, 11.311 à 314, 11.321 à 325 (6e) — 11.439 et 440 (5e) — 11.701 et 702, 11.706, 11.714 (7e) — 11.869 et 870 (2e) — 11.945 à 954 (6e) — 12.212 à 214 (8e) — 12.531 à 540, 12.545 et 546, 12.548 à 550 (4e) — 12.601, 12.642 à 647, 12.801 à 810, 12.832 à 835 (8e) — 13.207, 13.209 à 217 (7e) — 13.373, 13.386

à 393 (4e) — 13.527 et 528 (3e) — 13.706 à 710, 13.722 à 730, 13.736 à 740, 13.749 et 759 (4e) — 13.902 à 910, 13.921 et 922, 13.934 à 939 (8e) — 14.332 à 340 (6e) — 14.641 à 646, 14.649 (3e) — 14.656 à 677 (4e) — 14.708 à 727, 14.733, 14.736 et 737, 14.743 (7e) — 14.751 à 754, 14.759 à 764, 14.771 à 783, 14.851 à 856, 14.873, 14.877 et 878 (4e) — 14.909, 14.924 à 929 (6e) — 14.967 et 968, 17.045 (3e) — 17.101, 17.106, 17.109 à 113, 17.121 à 126, 17.131 à 145, 17.150 (6e) — 18.192 à 194 (9e) — 19.121 à 140, 19.220, 19.227 à 238, 19.243 à 246 (4e) — 19.301 et 302, 19.304 à 310, 19.337 à 342, 19.401 à 405, 19.651, 19.656 et 657, 19.679 à 685, 19.694 et 695 (5e) — 19.751 à 756 (2e) — 19.864 à 884, 19.887 à 898 (9e) — 19.938 et 959, 19.982 à 988, 19.991 (6e).

21.125 à 132 (9e) — 21.467 et 468 (2e) — 21.336 à 340 (5e) — 21.451, 21.458, 21.469, 21.471 à 474 (4e) — 21.550 (5e) — 21.706 à 708, 21.738, 21.744 à 749 (9e) — 22.023 à 028 (2e) — 22.158 et 159, 22.169 à 181, 22.190 à 193, 22.195 à 199 (8e) — 22.251 et 252, 22.265 à 269, (7e) — 22.319 et 320, 22.346 et 347 (6e) — 22.357 à 366, 22.469, 22.499 et 500 (5e) — 22.603 et 604, 22.607, 22.609 et 610, 22.612, 22.614, 22.633 à 642 (8e) — 23.001, 23.012 à 026 (5e) — 23.101, 23.136 à 150 (4e) — 23.151 à 157, 23.159 à 161, 23.166, 23.168 à 183, 23.191 (7e) — 23.264 à 268, 23.289 à 292 (8e) — 23.312, 23.318 à 323, 23.338 (7e) — 23.371 à 386, 23.395 à 409 (9e) — 23.429 et 430 (3e) — 23.462, 23.467 à 478, 23.483 à 485 (5e) — 23.570, 23.576, 23.593, 23.595 à 600 (6e) — 23.601 à 603, 23.607 et 608, 23.611 et 612, 23.633 à 639 (8e) — 23.751 à 758, 23.767 à 779 (4e) — 24.123 à 125, 24.129 et 130, 24.139, 24.251 à 283, 24.293 à 295 (9e) — 24.663 à 681, 24.686, 24.690 à 700 (8e) — 24.882 à 884, 25.001, 25.025 et 026 (4e) — 25.193 à 197 (2e) — 25.401 à 423 (7e) — 25.460, 25.468, 25.471, 25.473 à 475, 25.477 et 478 (4e) — 25.520 à 525, 25.537 et 538, 25.545 et 546, 25.801 à 811 (5e) — 25.955, 25.957, 25.970, 25.973 et 974, 25.978, 25.980 (8e) — 26.067, 26.097 à 100 (9e) — 26.121 à 125 (6e) — 26.206, 26.208 à 217, 26.235 à 239, 26.401, 26.408, 26.428 à 432, 26.640 à 644 (5e) — 26.851, 26.860 à 879, 26.883 à 892, 26.899 et 900, 26.934 à 954, 26.956 à 958, 26.963 à 967, 26.977 à 998, 27.000 (7e) — 27.101, 27.401 et 405, 27.410 à 415, 27.121 et 122, 27.124, 27.133 à 150 (5e) — 27.151 à 153, 27.155 à 162, 27.168, 27.176 à 180, 27.182, 27.184 à 199, 27.201 et 205, 27.213 à 222, 27.226 à 229 (8e) — 27.254 à 258, 27.268 à 271 (5e) — 27.525 à 529, 27.535, 27.550 (9e) — 27.551 à 554, 27.565 et 566, 27.593 et 594 (8e) — 27.701 à 705, 27.724 à 738 (4e) — 27.906 à 917, 27.921, 27.934, 27.936 à 938 (9e) — 28.016, 28.028 (7e) — 28.123 à 137 (6e) — 28.157 à 167, 28.169 et 170, 28.174, 28.185 à 190 (9e) — 28.299 à 309, 28.331 à 333 (8e) — 28.394 et 395 (6e) — 28.431 (5e) — 28.658 à 660, 28.668 à 677, 28.689 à 692 (8e) — 28.883 et 884 (3e) — 28.976, 28.982 à 985, 28.991 à 995, 28.999 et 29.000 (8e) — 29.051 et 052, 29.054 à 058, 29.060, 29.065 à 076, 29.085 à 088, 29.095 à 099 (6e) — 29.216 à 250 (9e) — 29.301, 29.315 et 316, 29.327 et 328, 29.332, 29.337 à 344, 29.349 (6e) — 29.401 à 403, 29.439 à 448 (5e) — 29.669, 29.690 à 699 (7e) — 29.709 et 710, 29.724 à 729, 29.750 (4e) — 29.751 à 761, 29.773 à 782, 29.788 à 798 (7e) — 29.860 à 866, 29.889 à 896 (6).

30.138 et 139 (8e) — 30.372 et 373 (2e) — 30.756 à 763, 30.769 à 771, 30.777 à 781, 30.790, 31.301 à 325, 31.329 à 350 (8e) — 31.364 à 372, 31.399 et 400 (9e) — 31.451 à 460, 31.496 et 497 (3e) — 31.525, 31.527, 31.529, 31.536 à 542 (8e) — 31.551 à 564, 31.569, 31.571, 31.573 à 590, 31.596, 31.600 (9e) — 31.719 à 729, 31.740 à 742 (7e) — 32.112 à 124 (8e) — 32.398 et 399 (5e) — 32.401 à 403, 32.423, 32.426, 32.440, 32.441 et 32.445 (8e) — 32.561 à 568, 32.578 (5e) — 32.616 et 617, 32.641 (4e) — 32.691, 32.696 à 700 (5e) — 32.801 et 802, 32.806 et 807, 32.810 et 811, 32.815 à 819, 32.823, 32.835 à 846 (8e) — 32.919, 32.938 à 949 (5e) — 33.001 à 006, 33.022 à 026, 33.039 à 041, 33.106 à 110, 33.113, 33.115 et 116, 33.147 et 148, 33.150 (6e) — 33.229 et 230 (7e) — 33.318 et 319, 33.321 à 350 (5e) — 33.411 à 415, 33.434 et 435, 33.448 (6e) — 33.551 à 559, 33.574 et 575, 33.594, 33.651 à 687, 33.698 (8e) — 33.811 à 815 (5e) — 34.016 à 022, 34.030 à 031, 34.033 à 040, 34.042 à 050 (4e) — 34.063 et 064, 34.069 et 070, 34.098 à 100 (3e) — 34.201 à 204, 34.208 et 209, 34.240, 34.621, 34.626 et 627 (4e) — 34.688 à 693, 34.697 à 699 (5e) — 34.796 et 797 (2e) — 35.062 à 065, 35.070 à 075, 35.079 à 083 (3e) — 35.156 à 162, 35.194 à 207, 35.211 à 217 (8e) — 35.265, 35.285 à 292, 35.297, 35.299 et 300, 35.311 à 350 (7e) — 35.351 à 355, 35.357 et 358, 35.361 à 388 (6e) — 35.752 à 761 (5e) — 35.917 et 918, 35.944 et 945 (9e) — 36.006 à 015, 36.024, 36.032, 36.040, 36.042 et 043 (8e) — 36.056 à 066 (7e) — 36.151 à 156, 36.158 à 160, 36.162 à 164, 36.166 à 170, 36.176 à 179, 36.185 à 194 (9e) — 36.242, 36.232 à 240 (8e) — 36.263, 36.265 et 266 (7e) — 36.378, 36.397 et 398 (4e) — 36.451, 36.472 à 476, 36.493, 36.495 à 500 (8e) — 36.501 à 504, 36.510 à 519, 36.523 et 524, 36.546 à 550 (4e) — 36.608 (2e) — 36.652 à 660, 36.672, 36.684 à 688, 36.691 (6e) — 36.768 à 775, 36.782 à 786, 36.792, 36.798 à 800 (8e) — 36.801 et 802, 36.804 à 810, 36.830 à 840 (7e) — 36.951, 36.953 et 954, 36.968, 36.974 à 977, 36.993 à 995 (8e) — 37.217 à 220, 37.232 et 233, 37.235 à 239 (7e) — 37.783 à 791 (6e) — 37.865, 37.871 à 873, 37.875 à 884, 37.890 à 899 (7e) — 37.901 à 920, 37.923 à 929, 37.935 et 936 (5e) — 38.051 à 054, 38.056 à 083 (4e) — 38.101 à 106 (9e) — 38.301 à 309, 38.330 et 331 (6e) — 38.372 à 375, 38.377 à 387, 38.391 à 400 (9e) — 38.684 à 693, 38.699 et 700 (8e) — 38.853 à 897 (5e) — 39.022 à 024, 39.031, 39.046 (4e) — 39.061 à 065, 39.095 à 100 (3e) — 39.312 à 321, 39.343 à 350 (4e) — 39.409 à 417, 39.446 à 450 (8e) — 39.801, 39.814 à 831 (7e) — 39.882 à 898 (9e) — 39.965 à 974, 39.988 à 990 (3e).

40.068, 40.073 à 075, 40.077, 40.087 à 096, 40.098 et 099 (4e) — 40.164 et 165, 40.170 à 172, 40.177, 40.190 à 194 (9e) — 40.351 et 352, 40.396 et 397 (5e) — 40.608 et 609 (2e) — 40.651 à 660, 40.663 à 665 (8e) — 40.829 à 833, 40.841, 40.843, 40.847 à 850 (5e) — 40.851 (4e) — 41.095 à 013, 41.190 à 193, 41.195, 41.199 et 200 (9e) — 41.286 (8e) — 41.422 à 427 (4e) — 41.512 à 516, 41.530 à 532, 41.534, 41.539 à 545, 41.547 à 549 (7e) — 41.613 à 615 (5e) — 41.653 et 654 (7e) — 41.771 et 772, 41.785 à 787 (6e) — 41.856 à 870, 41.898 (8e) — 41.998 (5e) — 42.410 (4e) — 42.745 à 749 (8e) — 42.806 à 809, 42.824 à 828, 42.847 à 850 (9e) — 43.047 à 050 (6e) — 43.101 et 102, 43.104 à 111 (8e) — 43.169 et 170, 43.189 à 195 (9e) — 43.353 à 356, 43.382 à 391 (6e) — 43.542 à 550 (5e) — 43.572 et 573, 43.589 à 591 (2e) — 43.601 à 616, 43.620 à 631 (5e) — 43.781 à 787 (7e) — 44.068, 44.071 à 080, 44.085, 44.098 à 100 (8e) — 44.209 à 212 (2e) — 44.605 à 613, 44.618 à 626, 44.628 à 637, 44.647 (5e) — 44.773 à 781, 44.797 à 800 (8e) — 44.854 à 863 (4e) — 45.084 à 090 (9e) — 45.402 à 418, 45.422 à 426 (6e) — 45.522, 45.525, 45.542 et 543 (8e) — 45.572, 45.578, 45.591 à 593 (4e) — 45.651 et 652 (3e) — 45.959 et 960, 45.986 à 988, 45.994 à 46.000 (7e) — 46.001 à 018 (5e) — 46.156 à 165, 46.171 à 175, 46.177, 46.180 et 181, 46.188, 46.190, 46.194, 46.197, 46.199 (9e) — 46.551 à 565, 46.658 (3e) — 46.801, 46.820, 46.841 et 842 (7e) — 47.002 à 011, 47.017 à 022, 47.028 à 040, 47.049 et 050 (9e) — 47.101 à 104, 47.106, 47.108 à 116, 47.118 à 123, 47.141 et 142, 47.167 à 171, 47.175 à 177, 47.182 à 185 (8e) — 47.301 à 304, 47.314, 47.317 à 326, 47.328 à 331, 47.336, 47.339 et 340 (7e) — 47.767 à 788 (6e) — 47.831 à 845, 47.848 à 850 (9e) — 48.056 à 060, 48.064 à 069, 48.072 à 074, 48.076 à 088 (8e) — 48.186 à 190 (5e) — 48.232 à 234, 48.239 à 245 (8e) — 48.270 à 272, 48.277 et 278, 48.285 à 288, 48.296 et 297, 48.299 et 300 (4e) — 48.315 (2e) — 48.416 et 417 (5e) — 48.759 à 764, 48.782 à 786, 48.788, 48.809 à 811, 48.815 à 819, 48.821 à 823, 48.829, 48.842 et 843 (7e) — 48.908, 48.913 à 915, 48.934, 48.945 (6e) — 48.956 à 960, 48.963 à 968, 48.971 à 978, 48.991 (5e) — 49.018 et 019 (6e) — 49.103 à 105, 49.126 (7e) — 49.252 à 256, 49.262 à 303, 49.305, 49.310 et 311, 49.313 à 321, 49.324, 49.345 à 348 (9e) — 49.354, 49.370 et 371, 49.375 et 376 (5e) — 49.451 et 452, 49.465 à 471, 49.492 (8e) — 49.509 à 521, 49.533 à 537 (4e) — 49.576 à 580, 49.585 et 586, 49.592 à 604, 49.632 et 633, 49.635 à 639 (7e) — 49.706, 49.708 à 711, 49.713 et 714, 49.727, 49.738 à 741 (5e) — 49.901 à 906 (7e) — 49.990, 49.992 (8e).

50.018 à 024, 50.028, 50.040, 50.043 et 50.044, 50.047 à 050 (6e) — 50.104 à 106, 50.125 (2e) — 50.161, 50.165 à 167, 171, 182 à 196 (4e) — 50.301 à 305, 50.308 à 317, 50.321 à 323, 50.325 à 335, 50.339 (9e) — 50.651 à 656, 50.658 à 670, 50.677 (8e) — 50.775 à 777, 50.779, 50.783 à 800, 50.806 et 807, 50.811 à 824, 50.835 à 844 (9e) — 51.020 à 023 (7e) — 51.090 (6e) — 51.102 à 105, 51.116 et 117, 51.136 (3e) — 51.606 à 610, 51.612 à 614, 51.621 à 628 (9e) — 51.905 à 911, 51.916 et 917 (4e) — 51.959, 51.961, 51.982 à 985 (7e) — 52.301 à 311, 52.321 à 328 (5e) — 52.469 à 500 (8e) — 52.745 à 749 (6e) — 52.889 (2e) — 53.001 à 003, 53.005 à 009, 53.030 à 033, 53.046, 53.101 à 103, 53.111 à 116, 53.121 à 129 (8e) — 53.211 à 213, 53.215, 53.217 à 233, 53.236, 53.239 (6e) — 53.375, 53.377, 53.398 à 400 (6e) — 53.555, 53.559, 53.571 à 574, 53.581 et 582, 53.591 à 597, 53.661 à 663, 53.670, 53.677 à 689, 53.692 à 695, 53.698 à 700 (5e) — 54.003 à 007, 54.009 à 020, 54.030 à 043, 54.046 (6e) — 54.059, 54.072 et 073, 54.075, 54.095 et 096, 54.100 (2e) — 54.257 à 261, 54.275 à 54.279, 54.285 à 295 (9e) — 54.307 à 312 (2e) — 54.351 à 354, 54.362, 54.366, 54.375, 54.380 à 383, 54.389, 54.394 à 400 (8e) — 54.412 à 433, 54.438 et 439, 54.445, 54.450, 54.505, 54.524 et 525, 54.545 à 549 (7e) — 54.634 à 655, 54.657 à 661, 54.668 et 669, 54.672 à 674, 54.678 et 679, 54.641 (9e) — 54.751 et 752, 54.755 à 757, 54.763 à 765, 54.769 à 773, 54.775, 54.782 à 787 (4e) — 54.836 et 837 (2e) — 55.309 à 315, 55.323 à 338 (6e) — 55.502 à 504, 55.513, 55.518 à 520 (4e) — 55.661, 55.665, 55.669 et 670, 55.674, 55.682 à 687 (5e) — 55.708 et 709, 55.718, 55.729, 55.741 à 743, 55.830, 55.836 à 839, 55.850 (6e) — 55.851 à 859, 55.862 à 878, 55.900 (9e) — 56.001 et 002, 56.023 à 038 (8e) — 56.065 à 072, 56.078, 56.082 et 083, 56.085 à 091 (6e) — 56.111, 56.132, 56.136 et 137 (3e) — 56.155 à 161, 56.166 à 180 (4e) — 56.201 et 202, 56.205 à 209, 56.211, 56.221 à 225, 56.232 et 233, 56.237, 56.240 (9e) — 56.504 à 506, 56.525 et 526, 56.532 (3e) — 56.615, 56.647, 56.623 à 636, 56.641 à 645 (8e) — 56.669 à 671, 56.696 à 700 (7e) — 56.740 et 741 (3e) — 56.908 à 923, 56.926, 56.932 à 937, 56.944, 57.114, 57.145 à 150 (5e) — 57.342 et 343 (7e) — 57.356 à 359, 57.391 à 394, 57.423 à 427, 57.432 à 437 (6e) — 57.585 à 596, 57.600 (9e) — 57.625, 57.637 à 57.640, 57.645 à 650 (6e) — 57.656 à 664, 57.678 à 680, 57.690 à 700 (7e) — 57.701 à 703, 57.724, 57.727 à 729, 57.736 et 737, 57.744, 57.747 à 750 (8e) — 57.821 à 823 (3e) — 58.111, 58.116 à 119, 58.128 (9e) — 58.173 à 178 (7e) — 58.269 à 274 (2e) — 58.352 à 354, 58.358 et 359, 58.361 à 364, 58.374, 58.378 à 381, 58.388 et 389, 58.394 (9e) — 58.404, 58.433 à 438, 58.440, 58.444 et 445, 58.448 et 449 (3e) — 58.497 à 499 (2e) — 58.515, 58.532, 58.539 à 548 (4e) — 58.567 et 568, 58.584 et 585, 58.593, 58.595 à 613, 58.625, 58.633 et 634, 58.638 à 643, 58.645 et 646 (9e) — 58.651, 58.653 et 654, 58.661 et 662, 58.672 à 681, 58.683 à 689 (4e) — 59.051 à 062, 59.064 et 065, 59.067 à 086, 59.095 à 098 (9e) — 59.286 (5e) — 59.416 à 418, 59.420 et 421, 59.424 et 425, 59.436 et 437 (8e) — 59.482 à 489, 59.492 à 497 (6e) — 59.616 à 618, 59.621 (4e) — 59.714, 59.728 à 731, 59.746 à 748, 59.750, 59.801 à 823, 59.836 à 844 (7e) — 59.869 à 871, 59.886 à 888, 59.897 à 899 (6e).

60.025, 60.043 à 047 (3e) — 60.051 à 059, 60.061 et 062, 60.065 et 066, 60.069 et 070, 60.076 à 083, 60.094 à 097 (8e) — 60.209, 60.214 à 217 (7e) — 60.251 et 252, 60.261 à 264, 20.269 à 283, 60.296 à 300 (9e) — 60.301, 60.308, 60.313 à 316, 60.320 à 322, 60.344 à 350 (9e) — 60.401 à 500 (4e) — 60.501 à 520, 60.529, 60.535 (8e) — 60.551 et 552, 60.555 à 558, 60.560 et 561, 60.563 à 569, 60.579 à 585, 60.594 et 595 (7e) — 60.601, 60.607 à 611, 60.615 à 617, 60.620 et 621, 60.634 à 636, 60.639 et 640, 60.644, 60.647 et 648 (9e) — 60.857 à 862, 60.918 (5e) — 60.959 et 960, 60.963 et 967, 60.976 et 977, 60.983, 60.988 à 993, 60.997 à 61.000 (7e) — 61.051 et 052, 61.055 à 082, 61.088 à 091, 61.097 à 100, 61.151 à 154, 61.156 à 162, 61.166 à 179, 61.188, 61.192 à 199 (8e) — 61.202, 61.204, 61.207 à 226, 61.231 à 234, 61.238, 61.243, 61.245 à 250 (9e) — 61.331 à 334, 61.342 (2e) — 61.390 et 391 (6e) — 61.451, 61.453 à 468, 61.472 à 482 (5e) — 61.588 à 590 (7e) — 61.613 et 614, 61.630 à 632 (9e) — 61.674 et 675, 61.683 et 684 (7e) — 61.875 à 879, 61.895 et 896 (5e) — 61.986 à 989, 61.999 (4e) — 62.051, 62.069 à 077, 62.098 à 100 (9e) — 62.101 à 102, 62.105, 62.107, 62.424 et 425, 62.439 à 450 (4e) — 62.151 à 155, 62.185 à 188, 62.196 à 199 (8e) — 62.203 à 207 (3e) — 62.505, 62.508 à 519, 62.523 à 530, 62.547 à 550 (4e) — 62.556 à 560, 62.574 à 576, 62.578 et 579, 62.587, 62.589 et 594, 62.597 à 599 (5e) — 62.676 à 681, 62.687 à 689, 62.695 (9e) — 62.751 et 752, 62.755 et 756, 62.766 à 779, 62.781 à 785, 62.788 à 794 (4e) — 62.801 à 807, 62.813 à 816, 62.818 et 819, 62.825 et 826, 62.832 à 836 (8e). — 62.903 à

976, 62.982 à 985, 62.989 et 990, 62.993 à 999, 63.000 et 001, 63.017, 63.048 et 049 (5e) — 63.132 à 150 (8e) — 63.215 à 217, 63.227 à 235, 63.246 à 249 (3e) — 63.306 et 307, 63.309, 63.325 à 340, 63.345, 63.350 (6e) — 63.451, 63.457 à 471, 63.480 à 482, 63.487 à 493, 63.506 à 531, 63.534 à 537, 63.540 (8e) — 63.552 à 557, 63.559, 63.565 et 566, 63.577, 63.596 à 600 (5e) — 63.601 à 605, 63.608, 63.622 à 635, 63.635 à 641 (7e) — 63.851 à 854 (1e) — 64.051 à 055, 64.057 à 073, 64.075 à 080, 64.091 à 092 (8e) — 64.184 à 187, 64.191 à 192, 64.196 à 198 (1e) — 64.216 à 218, 64.228 à 231, 64.246, 64.268, 64.280 (5e) — 64.306 à 315, 325 à 347 (9e) — 64.463 à 475, 64.488, 64.492 à 499 (6e) — 64.561 à 570, 64.574 à 576 (7e) — 64.753, 64.758 à 763, 64.767 à 770, 64.782 à 784, 64.786 et 787, 64.789 (5e) — 64.809 et 810, 64.813, 64.819 et 820, 64.822 à 825, 64.827 (7e) — 64.862 à 871 (1er).

65.052 à 054, 65.063 à 067, 65.072 à 074, 65.083 à 086, 65.095 à 099 (6e) — 65.152, 65.159, 65.172 et 173, 65.175 à 181, 65.181 à 65.192, 65.194, 65.199 (8e) — 65.325, 65.330 (9e) — 65.543 à 545, 65.548 (8e) — 65.575 à 579 (2e) — 65.664 à 670, 65.677 à 686, 65.692 à 700 (6e) — 65.701, 65.717 à 722, 65.737 à 743 (1e) — 65.759 et 760, 65.763 à 768, 65.783 à 792, 65.799 et 65.800 (8e) — 65.801 à 805, 65.833 à 835, 65.843 à 850 (5e) — 65.901 à 905, 65.911, 65.938 à 940 (4e) — 66.202 à 208, 66.247 à 250 (9e) — 66.311 à 315, 66.333 à 337, 66.343 et 344 (6e) — 66.455 à 459, 66.470 à 473 (1e) — 66.610 (2e) — 66.802 à 805, 66.811 à 816, 66.819 à 822, 66.847, 66.850 (9e) — 66.969 à 971, 66.973 à 981, 66.989 à 67.000 (8e) — 67.001 à 027, 67.036, 67.038, 67.044 à 050 (9e) — 67.145 (6e) — 67.208 à 270 (2e) — 67.401 à 403, 67.425 à 441, 67.447 à 450 (8e) — 67.608, 67.614 à 617 (5e) — 67.651 et 652, 67.683 à 686, 67.698 à 700 (1e) — 67.701 à 719, 67.725 à 727, 67.733 et 734, 67.737 à 750 (9e) — 67.751, 67.754 à 762, 67.765, 67.771 à 777, 67.792 à 799, 68.057 à 063, 68.065 et 066, 68.080 à 082, 68.088 à 090 (7e) — 68.101 et 102, 68.108 à 114, 68.116, 68.132 et 133, 68.135 à 146 (8e) — 68.202 à 210, 68.216, 68.221 à 236, 68.240 et 241, 68.255, 68.258 et 259 (9e) — 68.273 à 279, 68.285 à 292 (8e) — 68.304 à 309, 68.321 à 326, 68.329, 68.331, 68.333, 68.340, 68.501 et 502 (5e) — 68.731 à 753, 63.764, 68.774 et 775, 68.786 à 792, 68.794 à 800 (9e) — 68.801 à 804, 68.817 à 820, 68.822, 68.828, 68.840 à 844 (8e) — 69.022 à 026 (3e) — 69.080 à 093, 69.100 (1e) — 69.110, 69.114 à 116, 69.119 à 121, 69.133, 69.138 à 140, 69.201 et 202, 69.205 à 213, 69.216 à 219, 69.225 à 227, 69.229 à 232, 69.240 à 242 (8e) — 69.254 à 260, 69.262 et 263, 69.270 à 272, 69.275, 69.297 et 298 (6e) — 69.318 à 320 (1e) — 69.351 à 357, 69.361 à 364 (6e) — 69.451 et 452, 69.456 à 465, 69.479 à 500 (1e) — 69.557, 69.563, 69.569 à 578, 69.585, 69.592 (7e) — 69.621 à 625, 69.627 à 635, 69.701 (1e).

70.151, 70.177 à 182, 70.191, 70.195, 70.197 (6e) — 70.274 à 300 (9e) — 70.358 et 359, 70.361, 70.363 à 368, 70.379, 70.391 à 393 (7e) — 70.440 et 461, 70.467, 70.473 et 474, 70.499 et 500 (6e) — 70.772 à 781, 70.787 à 791, 70.798 à 800 (5e) — 71.063, 71.065 à 069, 71.074 à 085, 71.101 à 104, 71.137 à 142 (6e) — 71.401 à 410, 71.412 à 421, 71.435 à 438, 71.465 et 466, 71.472 à 476 (8e) — 71.567 à 586, 71.588 à 590, 71.597 et 598 (9e) — 71.713 à 724, 71.710 à 730 (8e) — 71.851 à 859, 71.867 et 868, 71.875, 71.881 à 888, 71.895 et 896 (6e) — 71.901 et 902, 71.904 et 905, 71.924 à 926, 71.940, 71.948 à 950 (8e) — 72.186 et 187 (2e) — 72.207, 72.226 à 228, 72.232 à 234, 72.246 et 247, 72.250 (5e) — 72.255 à 264, 72.271 à 274, 72.285 à 287 (9e) — 72.451, 72.454, 72.472 et 473, 72.480, 72.491 et 492, 72.495 à 497 (8e) — 72.501 à 506, 72.512, 72.516, 72.537 à 539 (7e) — 72.808 à 814, 72.822, 72.824 à 837, 72.842 à 844, 72.849 et 850 (9e) — 73.011, 73.017 à 025 (7e) — 73.056 à 059, 73.075 à 079, 73.085 et 086, 73.089 à 093 (6e) — 73.101, 73.117 à 113, 73.116 et 117, 73.146 à 150 (9e) — 73.325 et 326, 73.339 et 340, 73.348 à 350 (5e) — 73.401, 73.405, 73.416 et 73.417, 73.435 à 450 (9e) — 73.451 et 452, 73.457 et 458, 73.461, 73.465 à 480, 73.487 et 488, 73.492, 73.499 et 500 (6e) — 73.551 à 556, 73.562 à 565, 73.571 à 575, 73.584 à 587, 73.590 à 598 (9e) — 73.681 à 687, 73.690 à 700 (8e) — 73.747 (3e) — 73.759 à 765, 73.782 à 786, 73.791 à 794 (5e) — 73.906 à 917, 73.922 à 927 (7e) — 73.971 à 975 (3e) — 74.263 à 266 (2e) — 74.309 à 311 (3e) — 74.701 à 703, 74.724 à 737, 74.748 à 750 (8e) — 74.751 à 765, 74.771 à 773, 74.851, 74.865 à 869 (6e) — 75.001 à 003, 75.040 à 047, 75.050 (8e) — 75.051, 75.075 à 080, 75.082 (6e) — 75.211, 75.231 (7e) — 75.507 à 511, 75.525 à 535 (8e) — 75.660 à 668, 75.697 (4e) — 75.733 à 750, 75.758 à 761, 75.795 et 796, 75.951 à 972, 75.979 à 76.000 (9e) — 76.033 à 042 (7e) — 76.077 à 079, 76.083 à 086 (5e) — 76.201 à 250 (8e) — 76.251 et 252, 76.300 (4e) 76.301 (6e) — 76.432 à 438, 76.440 à 442 (7e) — 76.452 à 456 (6e) — 76.511 à 519, 76.522 et 523 (7e) — 76.535 à 600 (8e) — 76.679 à 686, 76.690 à 693, 76.715 et 717, 76.719 à 721, 76.727, 76.746 (7e) — 76.955 à 959, 76.992 à 995, 77.003 à 006 (6e) — 76.093 à 100 (9e) — 76.145 à 147 (7e) — 76.151 à 191, 76.196 à 200 (9e) — 77.251 à 259, 77.262 (4e) — 77.473 (2e) — 77.551 à 554, 77.560 à 569, 77.574 et 575, 77.586 à 600 (9e) — 77.652 (3e) — 77.716 à 718 (5e) — 78.001 et 002 (7e) — 78.270 et 271 (6e) — 78. 301 à 315, 78.338 à 350 (9e) — 78.362, 78.368 à 374, 78.376 et 377, 78.389 à 398 (1e) — 78.662 à 673, 78.697 et 698, 78.773, 78.775 et 776 (7e) — 78.827 à 829 (1e) — 78.960, 78.968 et 969, 78.972 (3e) — 79.303, 79.311 et 312, 79.330 à 334, 79.343 (5e) — 79.355 à 357, 79.359 à 361, 79.366 à 372, 79.374 à 379, 79.382 à 386, 79.395 et 396 (9e) — 79.659 à 668, 79.675 et 676, 79.929 et 930, 79.945 et 946 (7e).

80.110 à 136, 80.142 et 143, 80.145, 80.201, 80.206 à 220, 80.227 (5e) — 80.252, 80.261 à 267, 80.269 à 271, 80.282 à 291 (9e) — 80.403, 80.405 et 406, 80.432, 80.443 et 444 (1e) — 80.451 à 461, 80.473 à 482, 80.492 à 500 (8e) — 80.501 et 502, 80.510 à 512, 80.522 et 523, 80.537 à 546 (4e) — 80.565 à 567, 80.571 à 591 (8e) — 80.701 à 704, 80.731, 80.742 à 747 (2e) — 80.791 à 797 (3e) — 81.202 à 205, 81.215 à 222 (6e) — 81.853 et 854, 81.858, 81.860, 81.863 et 864, 81.898 à 900 (4e) — 82.107 à 110, 82.116, 82.147 à 150 (5e) — 82.151 à 162, 82.174 à 178, 82.185 à 189, 82.194 à 200 (9e) — 82.207 et 208, 82.247 et 248 (2e) — 82.259, 82.262 et 263, 82.267, 82.269, 82.278, 82.282 à 285, 82.289 à 291, 82.293, 82.295 à 298, 82.601 à 605, 82.623 à 630, 82.633 (4e) — 82.656, 82.666, 82.671 et 672, 82.690 (6e) — 82.723 à 726, 82.733 à 742, 82.746 à 750 (3e) — 82.813, 82.828, 82.847 et 848, 82.850 (6e) — 82.851, 82.872 à 884, 82.895 et 896 (9e) — 83.039 à 041, 83.047 (3e) — 83.121 à 132 (6e) — 83.171, 83.174, 83.183 et 184, 83.191 à 195 (5e) — 83.301 à 310, 83.325 à 328 (6e) — 83.351 à 365, 83.372 à 377, 83.379 à 387, 83.398 à 400 (9e) — 83.501, 83.532, 83.535 et 536, 83.542, 83.544 à 548, 83.550, 83.635 et 636, 83.641, 83.643, 83.648 à 650 (3e) — 83.651, 83.654, 83.656 à 660, 83.671 à 694 (9e) — 83.755 à 83.763, 83.782 (5e) — 83.811 à 818 (6e) — 83.901 à 915, 83.923 et 921, 83.926 à 942 (1e) — 83.951 à 955, 83.958, 83.970 à 973, 83.978 à 990, 83.992 à 996, 83.999 et 84.000 (6e) — 84.103, 84.120 à 123, 84.130 à 132, 84.143 à 150 (1e) — 84.207, 84.209 à 214, 84.223 à 231, 84.233, 84.238 à 242, 84.244 à 246, 84.261 à 263 (6e) — 84.458 à 463, 84.469 à 482, 84.487 à 490, 84.651 à 657, 84.666 et 667, 84.669 et 670, 84.675 et 676, 84.691 à 700 (9e) — 84.706 et 707, 84.713 à 715, 84.729 à 740, 84.750, 84.770 (5e) — 84.963 (3e) — 84.997 à 85.000 (3e).

85.051 à 058, 85.063 à 066, 85.069 et 070, 85.078 à 088, 85.095 et 096, 85.100, 85.161 à 163, 85.166, 85.172 à 176, 85.179 à 182, 85.188, 85.192, 85.196 à 200 (9e) — 85.251 à 255, 85.261 à 285, 85.291, 85.296 (8e) — 85.505 et 506, 85.508 à 513, 85.519 à 523, 85.528 à 531 (9e) — 85.624, 85.640 (3e) — 85.653 à 657, 85.663, 85.668 (7e) — 85.751 à 754, 85.772 à 776, 85.778 à 780, 85.784 à 787, 85.795, 85.800 (9e) — 85.851, 85.861, 85.900 (3e) — 86.044, 86.158 à 167, 86.188 (6e) — 88.209 (4e) — 86.401 à 412, 86.414 à 417, 86.419 à 430, 86.432 à 442, 86.449 et 450 (9e) — 86.710 à 716, 86.720 à 728, 86.730 à 734, 86.737 à 749 (8e) — 86.753 à 775, 86.777 à 787, 86.789 à 800 (9e) — 86.808 à 810, 86.812 à 816, 86.839, 86.848 (5e) — 86.964, 86.973 à 979, 86.982, 86.989 à 995, 86.997 à 87.000, 87.101 à 105, 87.141 à 145 (6e) — 87.349 (5e) — 87.486 à 500 (7e) — 87.501 à 507 (6e) — 87.601, 87.619 à 627, 87.634 et 635, 87.640 et 641, 87.648 (5e) — 87.662, 87.664, 87.667 à 671 (4e) — 87.705 à 716, 87.719 à 722, 87.729 à 733, 87.745 à 750, 87.808, 87.810 à 812, 87.814 à 817, 87.826, 87.829 à 844, 87.847 à 849 (9e) — 87.909 à 913 (2e) — 88.001 à 005, 88.009 à 013, 88.016 à 020, 88.023, 88.035 à 040, 88.101 à 104, 88.109 et 110, 88.113, 88.119, 88.126 à 128 (9e) — 88.263 à 267, 88.272 à 275, 88.286, 88.292 à 294, 88.297 et 298 (5e) — 88.564 à 580 (4e) — 88.618 à 620, 88.630 à 637 (5e) — 88.718 et 719, 88.722 et 723, 88.737 à 742 (7e) — 88.752, 88.760, 88.771 à 775, 88.790, 88.793 à 797 (6e) — 88.951 à 959, 88.965 à 969, 89.000 (9e) — 89.351 à 353, 89.356 à 358, 89.397 à 400 (3e) — 89.518, 89.521 à 525, 89.531 à 533, 89.539 à 541, 89.550 (4e) — 89.706, 89.726, 89.742 à 745, 89.749 et 750 (5e) — 89.907 à 909, 89.927, 89.932 à 950 (7e) — 90.060, 90.070 à 072, 90.088 à 100 (4e) — 90.101 à 142 (9e) — 90.251 à 259, 90.290 à 293 (8e) — 90.474 à 482, 90.489, 90.499 et 500 (3e) — 90.551 et 552, 90.554, 90.556 à 563, 90.570 à 572, 90.581 à 591, 90.596 (9e) — 90.651 et 655, 90.657, 90.671 et 675, 90.683 (4e) — 90.801 à 805, 90.808 à 826, 90.839 à 850 (9e) — 90.853 et 854, 90.859 à 864, 90.869, 90.878, 90.882 à 886, 90.888 à 891, 90.893, 90.899 et 900 (7e) — 91.007 et 008, 91.019 à 041 (9e) — 91.125 à 128, 91.140 et 141 (4e) — 91.201 à 210, 91.221 à 236, 91.240 à 250 (8e) — 91.410 à 416, 91.430 et 431 (7e) — 91.455, 91.461, 91.465 à 468, 91.484 et 485, 91.497, 91.525 à 527 (5e) — 91.662 à 666, 91.677 à 681, 91.683 à 686, 91.691 à 693 (6e) — 91.941 à 944 (5e) — 92.006 à 022, 92.035 à 045, 92.047 et 048, 92.050 (9e) — 92.202 à 205, 92.207, 92.212 à 217, 92.227 à 238, 92.240 et 241, 92.244 (7e) — 92.405 à 412, 92.416 et 417, 92.420 et 421, 92.425, 92.427 et 428, 92.431 (5e) — 92.498 à 500 (4e) — 92.543 et 544, 92.550 (3e) — 92.642 à 644 (6e) — 92.704 à 711, 92.721 à 727, 92.729 et 730, 92.732, 92.736 à 748 (9e) — 92.754 à 767, 92.769, 92.775 à 781, 92.951, 92.957 et 958, 92.964 à 990, 92.992, 92.995 à 93.000 (8e) — 93.101, 93.105 à 109, 93.119 à 121, 93.131 et 132, 93.140 à 150 (6e) — 93.151 à 155, 93.159 et 160, 93.162 à 166, 93.188 à 190, 93.195 à 200, 93.251 à 255, 93.270 à 272, 93.281 à 284, 93.287 à 290, 87.298 et 299 (8e) — 93.305, 93.311 à 314, 93.324 à 326, 93.334 (7e) — 93.411, 93.432 et 433, 93.435 (5e) — 93.651, 93.662 à 667, 93.666 à 668, 93.672 et 673, 93.699 (3e) — 93.805 (6e) — 93.951 à 961, 93.964, 93.993 à 94.000 (7e) — 94.110 et 111, 94.117 à 119, 94.122 et 123, 94.140 et 141 (3e) — 94.361 à 369, 94.386 à 398 (8e) — 94.405 à 411, 94.417 à 425 (9e) — 94.551 et 552, 94.571, 94.586, 94.597 (2e) — 94.651 à 657, 94.663 à 678, 94.681 et 682, 94.684 et 685, 94.694, 94.901 à 922, 94.939 à 942, 94.949 et 950, 94.957 et 958, 94.972 à 980, 94.982 à 985 (9e).

95.069 à 071, 95096, 95099 et 100 (3e) — 95.101, 95.104, 95.406, 95.112 et 113, 95.124 à 127, 95.140 à 142, 95.147 à 150 (7e) — 95.281 à 285 (3e) — 95.401, 95.417 à 423, 95.432 à 434, 95.439, 95.443, 95.448 (1e) — 95.501 à 531, 95.534 à 542, 95.547 à 550 (9e) — 95.668 à 672, 95.683 à 709 (3e) — 95.753 et 754, 95.760 à 762, 95.764 à 779, 95.783 et 784, 95.786 à 796, 95.799 (8e) — 95.854 et 855, 95.883 et 884, 95.887, 95.889, 95.892 à 896, 95.900 (3e) — 95.901 à 903, 95.910 et 911, 95.914 à 917, 95.920 à 931 (8e) — 95.933 à 935, 95.958 à 970, 95.984, 95.988 à 995 (3e) — 96.001 à 014, 96.023 à 026, 96.029 à 034, 96.049 et 050 (8e) — 96.054, 96.056, 96.059 à 068, 96.088 à 090 (1e) — 96.103 à 115, 96.117 et 118, 96.120 et 121, 96.127 à 141, 96.161 à 171, 96.184, 96.268 à 273, 96.278, 96.288 à 293 (6e) — 96.305 à 309, 96.315 à 319, 96.326, 96.332 à 334, 96.341 à 344 (7e) — 96.351, 96.357 et 358, 96.367 à 375, 96.389 à 392, 96.394 et 395, 96.413 à 415, 96.437, 96.439, 96.441 (1e) — 96.608 à 611, 96.633, 96.658 et 659, 96.668 et 669, 96.675, 96.677, 96.685, 96.753 à 760 (6e) — 96.856 à 864, 96.869 à 876, 96.883, 96.896 à 899 (9e) — 97.001 à 005, 97.009, 97.015, 97.031 à 038, 97.042 à 047 (5e) — 97.054, 97.057 à 069, 97.099 et 97.100 (1e) — 97.314 à 323, 97.329, 97.339 à 341, 97.345 à 350 (7e) — 97.362 à 356, 97.366, 97.389 à 394 (1e) — 97.571, 97.597 et 598 (3e) — 97.801 à 803, 97.810 et 811, 97.816 et 817, 97.841 (1e) — 97.851 à 864, 97.871 et 872, 97.878 à 888, 97.959 à 961, 97.965 à 969, 97.980 à 984, 97.992 à 994, 97.996 et 997, 97.999 et 98.000 (9e) — 98.001 à 012, 98.020 à 022 (7e) — 98.065 à 070 (4e) — 98.113 à 143, 98.145 à 150 (6e) — 98.151 à 153, 98.156 à 185, 98.187 à 198, 98.200 (4e) — 98.201, 98.206 et 207, 98.210, 98.213 (3e) — 98.281 à 283, 98.286 à [illegible] (8e) — 98.301, 98.312 à 322, 98.327 à 330 (5e) — 98.401 à 450 (9e) — 98.890 et 894, 98.896 à 900 (6e) — 98.902 à 929, 98.943 à 945, 98.947 à 950 (9e) — 98.962, 98.966 à 969, 98.986 à 990 (6e) — 99.036 à 043 (9e) — 99.096 à 099 (4e) —

99.101, 99.108 à 116, 99.121 à 132, 99.137, 99.141, 99.146 à 148 (8e) — 99.158 à 162, 99.168, 99.171 à 186, 99.188 à 191, 99.196 à 200 (9e) — 99.201 à 205, 99.225, 99.235 à 240, 99.241 à 249, 99.251 à 259, 99.261 à 268, 99.270, 99.272 à 275, 99.277 à 285, 99.292 à 294, 99.296 à 300 (8e) — 99.309 et 310, 99.313 à 315 (1e) — 99.409 à 412, 99.416 à 423, 99.428, 99.430 et 431, 99.449 et 450 (5e) — 99.451 à 457, 99.459 à 466, 99.470 à 475, 99.477 et 478, 99.486 à 494 (9e) — 99.507 à 509, 99.513 à 515, 99.517, 99.523, 99.331, 99.546 (7e) — 99.575 et 576, 99.578 à 600, 99.671 à 700 (9e) — 99.751 à 753, 99.776 à 778 (3e) — 99.830, 99.835 et 836 (2e) — 99.862 à 878, 99.896 à 898 (9e).

100.012 et 013, 100.036 à 041, 100.043 et 044, d00.050 (7e) — 100.204 à 209, 100.218 à 221, d00.229 à 239, 100.250 à 277, 100.280 à 300 (9e) — 100.354 à 356, 100.358, 100.362 à 369, 100.377 à 380, 100.381 et 385, 100.387 à 392, 100.396 à 398 (7e) — 100.507, 100.520 (5e) — 100.572 à 579, 100.581, 100.590 et 591, 100.597 et 598, d00.600 (6e) — 100.660 à 673 (2e) — 100.730 à 739, 100.743 à 749 (6e) — 100.807, 100.822 à 825, 100.841 à 845 (7e) — 101.005 à 008, 101.010 à 013, 101.021 à 022, 101.025, 101.027 à 030, d01.034 et 035, 101.044 (5e) — 101.062 à 065, d01.079 et 080, 101.082 et 083, 101.093 et 094, 101.096 à 100 (7e) — 101.151 à 187, 101.193 à 200 (8e) — 101.351 à 354, 101.356 à 367, 101.374 et 375, 101.384 et 385 (4e) — 101.449 et 450 (3e) — 101.451 à 456, 101.459 à 466, 101.468, 101.472, d01.475 à 477, 101.479 à 485, 101.488 à 492, d01.499 et 500 (9e) — 101.509 à 512, 101.539, d01.550 (3e) — 101.553 à 567, 101.599 (8e) — d01.625 (3e) — 101.874 et 875 (7e) — 102.055, d02.072, 102.081 (1e) — 102.311 à 316, 102.320 à 330, 102.335 à 341, 102.346 à 350 (8e) — d02.402, 102.421, 102.424 et 425, 102.435 et 436 (4e) — 102.503 à 506, 102.516 à 519, 102.521 à 550, 102.556 à 562, 102.565 et 566, 102.569 à 571, d02.577 et 578, 102.590 (9e) — 102.697 à 699, d02.753 à 757, 102.779 et 780, 102.787 et 788, d02.791, 102.796 à 798 (6e) — 102.801 et 802, d02.806 à 811, 102.828 à 843 (8e) — 102.860 et 861, 102.863 à 885 (6e) — 102.999 et 910, 102.919 à 921 (2e) — 103.022, 103.024, 103.028 et 029, d03.033 à 050 (6e) — 103.201 à 207, 103.231 à 242, 103.250, 103.311 à 315, 103.332 à 336 (8e) — 103.354 à 359, 103.367 et 368, 103.372 à 374 (7e) — 103.436 (3e) — 103.453, 103.460, 103.462, d03.466, 103.477 à 483 (6e) — 103.551 à 555, d03.576 à 578, 103.586 à 589 (9e) — 103.601 à 606, 103.612, 103.614 à 617, 103.626 à 631, d03.642 à 649, 103.703 à 727, 103.732 et 733, d03.751, 103.782 à 791, 103.793, 103.811, 103.816 et 817 (6e) — 103.951 à 955, 103.957 à 960, d03.963, 103.981 à 994 (9e) — 104.028 à 033, d04.048 et 049 (3e) — 104.122 à 132, 104.139, d04.147 et 148 (6e) — 104.351 et 352, 104.359 à 400 (9e) — 104.459, 104.475 à 478, 104.487 à 496, 104.498 (6e) — 104.618, 104.636 et 637, d04.641 à 650 (7e) — 104.651 à 658, 104.675 à 691 (5e) — 104.730 et 731, 104.744 à 746 (7e) — 104.782 à 786 (2e) — 104.812 à 815, 104.838 à 840, 104.846 à 849 (1e) — 104.861, 104.883 (2e) — 104.909, 104.911 à 915, 104.923, 104.925 à 934, 104.937 à 939, 104.949 (6e) — 104.955 à 958 (3e).

105.001 à 005, 105.033 à 035, 105.037, 105.041, d05.044 à 046, 105.050 (3e) — 105.103 et 104, d05.120 à 124, 105.129 à 150, 105.215, 105.219, d05.230 à 234, 105.249 et 250 (8e) — 105.351 et 352, 105.354, 105.357 à 360, 105.371 à 375, d05.383, 105.393, 105.395 et 396, 105.400 (5e) — 105.451 à 455, 105.461 à 463, 105.467 à 471, 105.476 et 477, 105.494 à 500 (9e) — d05.508, 105.511, 105.547 à 521, 105.528 et 529, d05.535 et 536, 105.545, 105.651 à 664, 105.670 et 671, 105.673 à 688, 105.690 à 694, 105.697 à 700 (8e) — 105.912 à 918, 105.929 à 944, d05.955 à 959, 105.972 à 981, 105.983 et 984, d05.988 à 106.000 (9e) — 106.002 à 005, 106.012 et 013, 106.027 (7e) — 106.033, 106.069, 106.071 à 079 (3e) — 106.110 à 129, 106.209 à 211, d06.232 et 233 (8e) — 106.358, 106.360 (5e) — d06.461 à 463, 106.481 (4e) —106.485 à 491, d06.497 (4e) — 106.514 à 550 (8e) — 106.601, d06.638 à 644 (7e) — 106.657 et 658 (2e) — d06.752, 106.754, 106.757 et 758, 106.767 à 771, d06.777, 106.786 à 793 (9e) — 106.903 à 905, d06.907 et 908, 106.915 à 924, 106.932 à 941, d06.949 et 950 (7e) — 107.103, 107.107, 107.113 et 114, 107.128 et 129, 107.135 et 135, 107.150 à 152 (9e) — 107.351 à 369, 107.372 à 382 (7e) — 107.553 et 554, 107.751 à 763, 107.773 à 776, d07.778 à 800 (4e) — 107.875 et 876 (7e) — d08.035 à 057, 108.063 à 069, 108.071 à 082, d08.087 à 096, 108.098 à 100 (8e) — 108.203, 108.222 à 225, 108.386 (3e) — 108.509, 108.515 et 516, 108.532, 108.534 et 535 (4e) — 108.554 à 556, 108.565, 108.567 et 568, 108.571 à 581, 108.589 à 594, 108.597 à 600, 108.711, 108.720 à 722, 108.726 à 744 (8e) — 108.803 et 804, 108.807 et 808, 108.822 et 823, 108.837 à 841, 108.844 à 850 (9e) — 108.908 à 916, 108.920, 108.939 à 948, 108.950 (6e) — 109.032 à 034, 109.044, 109.047 et 048 (1e) — 109.058, 109.061 à 065, 109.072 à 082, 109.086 à 092, 109.094 à 100 (8e) — 109.182 à 185 (5e) — 109.246 (2e) — 109.364, 109.368 à 373 (8e) — 109.401 à 407, 109.428 à 432, 109.436 à 438, 109.446 à 450 (9e) — 109.623 (3e) — 109.651 à 653, 109.677, 109.685, 109.687 et 688, 109.691 et 692, 109.696 à 699 (9e) — 109.702, 109.710, 109.732, 109.750 (6e) — 109.801 à 805, 109.813, 109.825 et 826, 109.835 à 843 (8e) — 109.901 à 903, 109.907, 109.909 à 915, 109.928 à 935, 109.937 à 942, 109.947 à 950 (9e) — 109.955 à 962, 109.984 et 985, 109.991 à 998 (4e).

110.002 et 003, 110.012 à 050 (3e) — 110.215 à 219, 110.230 à 239, 110.258, 110.263 et 264, 110.270 à 289, 110.297 à 300 (8e) — 110.373 (2e) — 110.505 à 507, 110.509 à 521, 110.539 et 540, 115.550 (4e) — 110.774 et 775 (5e) — 110.951 à 961, 110.980, 110.985 à 111.000 (6e) — 111.060 à 071 (9e) — 111.227, 111.229, 111.242, 111.245 et 246 (7e) — 111.361 à 367, 111.391 (8e) — 111.428 à 437, 111.442 à 446 (6e) — 111.653, 111.656 à 666, 111.668, 111.671 à 678, 111.696 et 697 (7e) — 111.702, 111.706 à 709, 111.714, 111.719 à 723, 111.735 à 750 (9e) — 111.801 à 810, 111.838 et 839 (1e) — 111.851 à 853, 111.890 à 893 (7e) — 111.904 à 908, 111.949 (8e) — 111.980, 111.987, 111.992 et 993, 111.995, 111.997, 111.999 (1e) — 112.051 à 058, 112.069 à 078 (7e) — 112.251, 112.253 à 255, 112.265 à 267, 111.269 à 278, 112.281 à 283, 112.286 à 290 (9e) — 112.503 à 510, 112.513 à 522, 112.546 à 550 (1e) — 112.728 à 731, 112.734 et 735, 112.749 (8e) — 112.847 à 849 (7e) — 112.901 à 909, 112.916 à 919, 112.921 à 923 (9e) — 112.966 et 967, 112.973 à 976, 112.988, 112.993 à 113.000 (8e) — 113.001, 113.005 et 006, 113.027 à 031, 113.033 et 034, 113.037 à 050, 113.118, 113.122 et 123, 113.149 et 150 (9e) — 113.302, 113.312, 113.316, 113.331 à 333, 113.389 à 408, 113.423 à 427, 113.436 à 445 (5e) — 113.603, 113.624 et 625 (1e) — 113.695, 113.699 et 700 (7e) — 113.921 et 922, 113.924 et 925 (3e) — 113.951, 113.981 et 982, 113.985 et 114.000, 114.451 à 474, 114.480 à 493 (9e) — 114.559, 114.580 à 583, 114.585 à 589 (7e) — 114.757 à 759, 114.782 à 784 (1e) — 114.813 à 817, 114.835 à 848, 114.867 à 879, 114.889 à 900 (8e) — 114.988 (3e) — 115.075, 115.077 à 080, 115.093 à 100 (1e) — 115.101 et 102, 115.128 et 129 (6e) — 115.189, 115.196 à 200 (5e) — 115.207 (2e) — 115.275 à 278, 115.292 à 300 (6e) — 115.351 à 353, 115.355 à 362, 115.366 à 370, 115.384 et 385, 115.387 à 390, 115.413 à 421 (9e) — 115.715 à 718, 115.720 à 729, 115.748 (2e) — 115.851 à 855, 115.860, 115.899 à 900 (1e) — 116.046 à 050 (3e) — 116.108 et 109, 116.118, 116.125 et 126, 116.142 à 159, 116.172 et 173, 116.176 à 180, 116.197 à 199 (7e) — 116.310 (2e) — 116.455 et 456, 116.465 à 467 (7e) — 116.518 à 520 (3e) — 116.551 et 552, 116.555 à 557, 116.587 à 599 (9e) — 116.662 à 666, 116.669 à 673, 116.690, 116.693 et 694 (5e) — 116.722 à 731, 116.750 (6e) — 116.954, 116.971, 116.974 à 976, 116.980 à 983, 116 994 et 995 (1e) 117.104 à 106, 117.129 à 135, 117.142 et 143, 117.146 et 147, 117.174 à 180, 117.183, 117.198 à 200 (6e) — 117.318 à 331, 117.362 à 366 (1e) — 117.680 à 687 (7e) — 117.701 à 716, 117.728, 117.731, 117.741 à 750 (8e) — 117.767 et 768, 117.786 à 788 (7e) — 117.828, 117.860, 117.862 et 863, 117.873, 117.892 et 893, 117.900 (1e) — 118.056 et 057, 118.063 à 075 (9e) — 118.137, 118.139 à 143 (7e) — 118.254, 118.272 à 281, 118.284 à 289, 118.300 (9e) — 118.357 (7e) — 118.454 à 458 (5e) — 118.567 et 568, 118.570 à 572, 118.587 à 590 (1e) — 119.058 à 072, 119.085 à 099 (5e) — 119.205, 119.208 et 209, 119.233 à 242 (9e) 119.293, 119.296 à 298 (6e) — 119.360 à 363 (3e) — 119.654 et 655, 119.697 à 700 (8e) — 119.776 à 781 (1e) — 119.901 à 910 (8e).

120.155 à 166, 120.193, 120.351 et 352, 120.354, 120.357 à 359 (4e) — 120.426 à 428, 120.411 à 414 (6e) — 120.652 et 653, 120.694 à 698, 120.700 (3e) — 120.753 (7e) — 120.851 à 854 (5e) — 120.902, 120.907 à 914, 120.929 à 931 (6e) — 121.057 à 058, 121.098 à 100 (3e) — 121.183 à 196, 121.198 (5e) — 121.203 à 214 (9e) — 121.369 (7e) — 122.126 et 127, 122.132 122.437 (6e) — 122.726 (2e) — 122.906, 122.9 et 950 (7e) — 122.951, 122.954 à 956, 122.9 (8e) — 124.101 à 109, 122.113 à 147 (9e) 124.315 à 319 (2e) — 124.558 à 563 (5e) 124.660 et 661, 124.672 à 688, 124.694 à 6 (9e) — 124.704 à 706, 124.723 et 721, 124.7 et 728 (3e) — 124.766 à 768 (8e) — 125.00 611, 125.032 à 035 (1e) — 125.073 à 083, 125.0 à 100 (6e) — 125.101, 125.130 à 141 (5e) 125.236 à 240 (6e)) — 125.604 et 605, 125.6 et 635, 125.637 à 639, 125.641, 125.650 (8e) 125.801 et 802, 125.809 à 835 (9) — 125.9 919, 125.952, 125.955 et 956, 125.961 et 9 125.964 à 966, 125.973 (1e) — 126.012, 126.0 à 050, 126.801 à 809, 126.812 à 820, 126.8 et 871, 126.882 à 884 (8e) — 126.964 à 9 126.987 et 988, 127.000 (6e) — 127.519 et 5 127.524 à 526, 127.532, 127.534 (7e) — 127.6 et 606, 127.630 (1e) — 127.670 à 679 (8e) 127.877, 127.880 à 889, 127.900 (9e) — 127.9 et 952 (1er) — 127.953 à 963 (2e) — 128.0 à 150, 128.665 et 666, 128.668 à 670, 128.6 à 691 (9e) — 128.801, 128.816 à 820 (2e) 129.075, 129.077 (7e) — 129.401 à 404, 129.4 à 421, 129.429, 129.445 à 447 (9e)) — 129.5 à 505 (1e) — 129.711 à 750 (8e) — 129.9 129.970 (9e) — 130.055, 130.057 (4e) — 130.1 130.158 à 162, 130.164, 130.188 à 193 (9e) 130.296 à 300 (5e) — 130.301 à 304, 130.31 à 314, 130.325 à 328 (9e) — 130.382 (6e) 130.491 et 492, 130.500 (5e) — 130.701 à 7 130.720 à 728, 130.733 à 737 (6e) — 130.7 130.769, 130.787 à 795, 130.797 à 800 (8e) 130.851 à 856, 130.888 à 891 (5e) — 131.00 131.007 et 008, 131.017 à 019, 131.401 à 403, 131.411 à 416, 131.419 et 420, 131.42 441, 131.443 (9e) — 131.505 à 519 (8e) 131.845 à 847 (6e) — 131.877 à 879 (7e) 131.901 à 929 (5e) — 132.001, 132.014, 132.0 132.032 à 034, 132.045, 132.050 (6e) — 132.5 à 510, 132.516 à 520, 132.527 à 511 (9e) 132.552 à 556, 132.562 à 581, 132.588 à 59 (6e) — 132.736 et 737, 132.748 (8e)) — 132.8 132.868 à 900 (9e) — 133.205 à 208, 133.2 à 228 (8e) — 133.401 à 403, 133.407, 133.41 133.413 à 415, 133.417, 133.421, 133.426 à 4 (7e) — 133.478 à 487, 133.493 (3e) — 133.6 à 611, 13.632, 133.643 et 644, 133.647, 133.6 (7e) — 133.661 à 665, 133. 676, 133.681, 133.6 à 698 (3e) — 133.711 à 714, 133.716, 133.7 à 745 (5e) — 133.751 à 761, 133.771, 133.7 à 786, 133.789 à 796 (6e) — 133.915 et 91 133.919 et 920, 133.921 et 925, 133.927 et 92 133.930 à 932, 133.934 à 950 (5e) — 131.0 134.059 à 060, 134.065 à 069, 134.091 à 100 (9 134.135 à 137, 134.145 à 150 (7e) — 134.1 à 178, 134.183, 134.218 à 227 (5e) — 134.4 134.434 à 436, 134.438 et 439, 134.443 à 4 (9e) — 134.554 à 556, 134.565 et 566, 134.5 134.595 à 600 (7e) — 134.621, 134.631 et 6 134.662 (2e) — 134.872 et 873 (3) — 134.9 134.994 et 995 (4).

135.109 à 118, 135.131 à 150, 135.349 et 3 (3e) — 135.471 et 472 (1er) — 135.501 à 5 135.524 à 527, 135.531 à 550 (9e) — 135.5 et 553, 135.560, 135.562 à 577, 135.588 à 5 135.595 à 597 (8e) — 135.601, 135.604 à 6 135.610 à 624, 135.628, 135.632 à 636, 135.6 à 640, 135.646 à 650 (9e) — 135.651 à 6 135.661 à 665, 135.667 à 678, 135.691 (7e) 135.728 (4e) — 136.095 et 096, 136.103 à 1 136.122 à 127, 136.130 à 135 (3e) — 136.20 203, 136.236 à 238, 136.243 à 250 (9e) 136.307 à 309, 136.327 et 328 (6e) — 136.6 672 (3e) — 136.751 et 752, 136.754, 136.7 à 760, 136.795 à 799 (8e) — 136.875, 136.88 889, 136.895 à 900, 137.112 à 117, 137.1 à 123, 137.129 et 130, 137.133 et 134, 137.1 138, 137.142 à 146, 137.199 et 200 (5e) 137.204 à 207, 137.221, 137.229 et 230 (8e) 137.388 à 400, 137.519 à 530, 137.558, 137.5 et 562, 137.576 à 578, 137.583 et 584, 137.6 (6e) — 137.601, 137.611 à 619, 137.626 à 6 (7e) — 137.701 à 707, 137.735 à 750 (9e) 137.826 à 835 (3e) — 138.184 à 188 (7e) 138.301 à 307, 138.312 à 320, 138.328 à 3 138.339 à 341 (6e) — 138.360, 138.366 à 3 138.389 à 460 (9e) — 138.425 et 426 (4e) 138.575, 138.581 à 583, 138.588 à 596, 138.5 et 600 (5e) — 138.601 et 602, 138.611, 138.6 à 619, 138.635 à 639, 138.641, 138.645 à 647 (7 — 138.701, 138.717, 138.723 et 724, 138.7 731, 138.736, 138.738 à 743, 138.747 à 750 (6e) 138.782, 138.800 (3e) — 138.978, 138.980 et 981, 138.985 et 986 (6e) — 139.045 à 049 (3e) 139.051, 139.068 à 075, 139.081 à 090, 139.1 à 124, 139.127 à 129, 139.132, 139.144 (8e) 139.179 à 183, 139.216 à 225, 139.235 à 239 (7

— 139.251 à 253, 139.261, 139.298 à 300 (8e) — 139.516 à 528, 139.548 (1e) — 139.610 à 613, 139.616, 139.634, 139.641 (6e) — 139.704, 139.749 à 727, 139.733 à 736, 139.743, 139.750, 139.917, 139.922 à 931 (8e) — 140.067, 140.069, 140.097 à 100 (1e) — 140.202 à 216, 140.221 à 228 (5e) — 140.457 à 460, 140.474 à 480, 140.483 à 488, 140.497 à 500 (8e) — 140.526 à 541 (7e) — 140.566 et 567, 140.571 (9e) — 140.613 à 624 (7e) — 140.652 à 655, 140.667 à 680, 140.751 à 761, 140.765 à 775, 140.789 et 790, 140.797 à 800 (9e) — 140.965 et 966, 140.984, 140.985, 140.987, 141.000 (1e) — 141.017 et 018, 141.039 à 047, 141.102 (6e) — 141.253, 141.270 (4e) — 141.370, 141.372, 141.375 et 376, 141.394 (5e) — 141.501, 141.526 (3e) — 141.551 à 557, 141.578 à 582, 141.589 à 591, 141.596, 141.599 (8e) — 141.713 et 714, 141.716 à 725, 141.739 et 740, 141.741 à 749 (9e) — 141.920, 141.931, 141.936 (1e) — 141.958, 141.961 et 965, 141.971 à 976, 141.998 à 142.000 (5e) — 142.051, 142.057 à 066 (9e) — 142.163 à 165 (6e) — 142.405, 142.421, 142.428, 142.431 et 435, 142.446, 142.450 (7e) — 142.451 à 456, 142.457 à 459, 142.462, 142.476 à 479, 142.609, 142.613, 142.615, 142.629 à 631, 142.641 à 646, 142.660 et 661, 142.673, 142.676 et 677, 142.681 et 682, 142.701, 142.710 et 711 (1e) — 142.801, 142.804 à 808, 142.811, 142.820 à 824, 142.827 à 830, 142.832 à 840, 142.846 à 848 (8e) — 142.967, 142.970, 142.971 et 975, 142.977, 142.988, 142.995 à 997 (7e) — 143.101, 143.125 et 127 (2e) — 143.216, 143.222, 143.224 et 225, 143.243 à 246, 143.250 (8e) — 143.273 et 276, 143.278, 143.288 à 292 (2e) — 143.401 à 405 (6e) — 143.501 à 508, 143.511, 143.527, 143.543 à 548, 143.550 (5e) — 143.851 à 860, 143.865 à 867, 143.883, 143.892 à 896, 143.898 à 900, 144.008 à 048 (9e) — 144.251 à 256, 144.258, 144.265 à 268, 144.272 à 277, 144.281 à 287, 144.299 et 300 (8e) — 144.321 à 327, 144.341 à 344 (5e) — 144.358 à 360, 144.362, 144.366 à 374, 144.382 à 386, 144.391 à 397 (7e) — 144.470 et 471, 144.482 à 484, 144.487 à 492 (9e) — 144.620 et 621, 144.649 (1e) — 144.651 à 655, 144.661, 144.669 à 672, 144.687 (6e) — 144.703, 144.705, 144.707, 144.716 à 735, 144.746 (5e) — 144.757, 144.777 et 778, 144.786 à 790, 144.791, 144.795 à 799 (1e).

145.080 à 084, 145.098 (7e) — 145.396 à 398 (1e) — 145.553, 145.559 à 592 (8e) — 145.636, 145.639 (3e) — 145.913 à 919, 145.926 à 930, 145.933, 145.935 à 941 (8e) — 146.005, 146.016 à 028, 146.088 à 100 (5e) — 146.351 à 358, 146.373 à 377, 146.387, 146.400 (6e) — 146.401 à 406, 146.446 à 450 (7e) — 146.651 à 662, 146.664 et 665, 146.677 à 681, 146.697 à 700 (9e) — 146.751 à 754, 146.785, 146.791 à 794 (8e) — 146.896, 146.898 à 900 (9e) — 146.910 à 922, 146.929 (3e) — 147.007 à 011, 147.026 et 027, 147.029 à 035 (6e) — 147.095 à 098 (8e) — 147.126 à 130 (6e) — 147.359 à 363, 147.369 à 376, 147.391, 147.395 à 399 (9e) — 147.406 à 408, 147.414 (3e) — 147.531 et 532 (5e) — 147.601 à 608 (3e) — 147.901 à 905, 147.932 et 933 (6e) — 148.055 à 070 (5e) — 148.142 à 146 (6e) — 148.187 (3e) — 148.221 à 228, 148.230 à 235, 148.237 à 240 (1e) — 148.439, 148.447 à 450 (6e) — 148.455, 148.482 à 487, 148.499 et 500 (5e) — 148.634 et 635 (2e) — 148.751 à 762, 148.775, 148.892 à 900 (7e) — 148.973 à 975 (3e) — 149.058 à 068, 149.075 à 079 (4e) — 148.113 à 116 (6e) — 149.271 et 272, 149.292 et 293 (5e) — 149.502 à 504, 149.506, 149.510 (2e) — 149.608 à 613, 149.615 à 617, 149.620 à 631, 149.658 à 661, 149.697 à 700 (1e) — 149.969 à 973, 149.975 et 976 (8e) — 150.001 à 010 (5e) — 150.201 à 206, 150.214, 150.230, 150.237 à 249 (1e) — 150.671 à 677, 150.698 à 700 (5e) — 150.823 à 825, 150.827 à 831 (3e) — 150.855 à 887, 150.891 et 892 (5e) — 150.952 à 956, 150.977 à 982, 150.984 à 988 (9e) — 151.251 à 269, 151.271 à 292, 151.294 et 295 (8e) — 151.301 et 302, 151.314 (5e) — 151.539 (9e) — 151.551 (6e) — 151.632 et 633 (3e) — 151.651 à 655, 151.669 à 673, 151.690 et 691, 151.693 à 700 (9e) — 151.871 et 872, 151.875 à 879 (7e) — 151.981 à 990 (5e) — 152.121, 152.129 à 138 (4e) — 152.160 et 161, 152.163 à 171, 152.192 à 200 (8e) — 152.201 à 207, 152.213, 152.216 à 218, 152.241 à 245 (7e) — 152.320, 152.324, 152.338 à 347 (9e) — 152.428 à 440 (7e) — 152.618 à 634, 152.636 et 637 (4e) — 152.659 à 665, 152.674 à 676, 152.686 à 689 (9e) — 152.703 et 704, 152.711 et 712, 152.733, 152.747 et 748 (3e) — 153.035 à 037 (4e) — 153.161 à 166, 153.173 à 186, 153.193, 153.200 (6e) — 153.496 à 498 (7e) — 153.556 à 562, 153.563 à 596, 153.615 à 634, 153.636 et 637, 153.641 et 642 (6e) — 153.901 et 902, 153.916 et 917, 153.937, 153.930 à 932, 153.935 (7e) — 153.962 à 965, 153.976 (8e) — 154.053 et 054, 154.057, 154.075 à 081, 154.084 à 100 (5e) — 154.118 (9e) — 154.257 à 259 (8e) — 154.367 à 380, 154.383 à 387, 154.390 à 396 (9e) — 154.462 et 470, 154.476 et 477 (2e) — 154.656 à 658, 154.661, 154.667, 154.673 et 674, 154.680 à 682, 154.686 à 700 (8e) — 154.800, 154.920, 154.925, 154.943 à 945, 154.948 à 950 (7e).

155.054 et 055, 155.059 à 061, 155.661 et 065, 155.072 et 073, 155.075, 155.079, 155.091, 155.094 (8e) — 155.201 à 203, 155.297 et 298 (2e) — 155.435 à 457, 155.467 et 468 (4e) — 155.951 à 956, 155.959 à 963, 155.969 à 979, 155.992 à 996 (9e) — 156.051 et 052, 155.058 à 061, 156.072 et 073, 156.083 et 084 (9e) — 156.201 à 208, 156.244 (5e) — 156.308 à 313, 156.321 et 322, 156.328 à 334, 156.340 à 344, 156.347 à 350 (9e) — 156.351 à 354, 156.381 à 385, 156.389 à 395, 156.400 (8e) — 156.402 (3e) — 156.454 à 457, 156.505 et 506, 156.550 (5e) — 156.551 à 555 (7e) — 156.619 à 621, 156.623 à 628 (9e) — 156.808 à 812 (8e) — 157.011, 157.017, 157.010 à 017 (4e) — 157.167 à 171, 157.178, 157.190 à 192, 157.195 à 199 (5e) — 157.245 à 250 (3e) — 157.354 (4e) — 157.801 et 802, 157.813 à 837 (9e) — 157.901 à 903 (7e) — 157.975 à 989 (5e) — 158.010 à 011, 158.022 et 023 (5e) — 158.053 et 054, 158.066 à 068, 158.097, 158.100 (8e) — 158.101 et 102, 158.110 à 116, 158.137 à 141 (2e) — 158.176 à 178 (5e) — 158.351 et 352, 158.358, 158.363 et 364, 158.386 à 388 (6e) — 158.459 à 461, 158.490 (3e) — 158.520, 158.537 à 541 (7e) — 158.551 et 552, 158.554 et 555, 158.568, 158.570 à 573, 158.587 et 588 (9e) — 158.602 à 621, 158.642, 158.651 et 652, 158.660 à 664, 158.699 (5e) — 158.702 à 706 (7e) — 158.891 (2e) — 159.006, 159.051 à 054, 159.065, 159.080, 159.082 à 087, 159.098 à 103, 159.115 à 121, 159.123 à 128, 159.148 et 149, 159.671, 159.683 et 684, 159.691 et 692, 159.697 (9e) — 159.752 à 756, 159.762 à 766, 159.783 à 800 (5e) — 159.811 à 814, 159.816 et 817, 159.819, 159.827 et 828, 159.831 à 838, 159.840, 159.843 à 846 (7e) — 160.067 à 070, 160.080 (9e) — 160.101 à 110 (2e) — 160.163 à 170, 160.191 et 192 (4e) — 160.258 et 259, 160.265 à 271, 160.273 à 279, 160.292 (3e) — 160.951 à 956, 160.973 (4e) — 161.101 à 108, 161.111, 161.123 à 125, 161.142 et 143, 161.148 à 150 (9e) — 161.205, 161.213 à 216, 161.226 à 229, 161.234 à 242, 161.245 et 246 (4e) — 61.280, 161.285 et 286, 161.651, 161.671 à 676 (7e) — 161.745 à 750 (6e) — 161.753 à 760, 161.767, 161.779 et 780, 161.796 et 797, 161.799 et 800 (9e) — 161.873 à 876 (7e) — 162.025 à 050 (8e) — 162.068 à 079, 162.083, 162.097 (4e) — 162.253 à 255, 162.261, 162.271 et 272, 162.292 à 300 (7e) — 162.360, 162.369 à 379, 162.393 (4e) — 162.408 à 420, 162.422 à 427, 162.429 à 435 (9e) — 162.501 et 502, 162.519, 162.527, 162.550 (6e) — 162.551 à 553, 162.558 à 561, 162.568 à 581, 162.591 à 593, 162.595, 162.600 (8e) — 162.701, 162.725 à 729, 162.731, 162.743 et 744, 162.747 et 748 (5e) — 162.836 (3e) — 163.052, 163.055 à 057, 163.060 à 070, 163.072 à 075, 163.065 à 099 (5e) — 163.159 à 165, 163.184 à 187, 163.191, 163.194 (8e) — 163.205 à 219 (5e) — 163.262 à 273, 163.279, 163.296 à 300, 163.316 à 320, 163.322 à 349 (9e) — 163.433 et 434 (3e) — 163.607 à 638, 163.649 (8e) — 163.753 et 754 (2e) — 163.929 à 932, 163.943 à 950 (3e) — 164.128, 164.141 à 150 (3e) — 164.203 à 206, 164.246 à 250 (7e) — 164.251 à 253, 164.259 à 266, 164.269, 164.276 à 279, 164.281 à 300 (8e) — 164.301 à 316, 164.338 à 350 (9e) — 164.426 à 429, 164.436 à 438, 164.442 à 445 (4e) — 164.451 à 457, 164.461, 164.464 à 470, 164.491 à 495, 164.497 à 500 (7e) — 164.606 à 609, 164.629 et 630, 164.633 à 640, 164.647 à 650, 164.813 à 816 (9e) — 164.855, 164.866 et 867, 164.896 à 900 (8e) — 164.901 à 903, 164.907 et 908, 164.924 et 925, 164.936 à 938, 164.941 à 945, 164.948 (5e).

165.002 et 3, 165.016 à 19, 165.041 et 42, 165.045 et 46 (4e) — 165.229 à 233, 165.235 à 238, 165.241 à 243, 165.245 et 246, 165.248 à 250 (7e) — 165.365, 165.378 (2e) — 165.503 à 507, 165.509, 165.524 et 525, 165.539 (9e) — 165.558 à 600 (7e) — 165.707 et 708, 165.733, 165.736 à 742, 165.744 à 747 (4e) — 165.759 et 760, 165.763, 165.766 à 776, 165.791 à 796, 165.799 et 800 (6e) — 166.210 à 212, 166.216 à 226, 166.228 à 235, 166.239 et 240, 166.245, 166.356 et 357, 166.371, 166.393 à 400 (9e) — 166.408, 166.413, 166.416 à 421, 166.428 à 437, 166.446 (5e) — 166.452, 166.454, 166.458 à 462, 166.479 à 481, 166.487 à 497, 166.500 (8e) — 166.578, 166.580, 166.582 à 585, 166.594 et 595 (1e) — 166.702 à 706, 166.709 et 710, 166.719, 166.722 à 726, 166.741 à 746, 166.748 et 749 (7e) — 166.801, 166.805, 166.817, 166.820 à 822, 166.846 à 850 (3e) — 166.901 à 911, 166.914, 166.917 à 920, 166.941, 166.946 à 950 (6e) — 166.951, 166.966, 166.970 à 972, 166.975 et 976 (5e) — 167.002 à 009, 167.011 à 024, 167.026, 167.028, 167.032 et 033, 167.036 à 042 (9e) — 167.062 à 068, 167.072 à 076, 167.079, 167.081 à 085 (7e) — 167.201 à 204, 167.211 et 212, 167.219 à 225, 167.233 à 250 (3e) — 167.251 à 258 (2e) — 167.350 (4e) — 167.425, 167.441 à 443, 167.449 et 450 (3e) — 167.451 à 456, 167.458 à 464, 167.467, 167.471 et 472, 167.491 à 498 (6e) — 167.603, 167.612 à 614, 167.617 et 618, 167.620 à 629, 167.635 à 640, 167.648 à 650 (8e) — 167.751 et 752, 167.771 et 772, 167.781, 167.793, 167.797 à 800 (5e) — 168.151, 168.172 à 183, 168.196 à 200 (8e) — 168.306 à 311, 168.329 à 334, 168.338, 168.343 (7e) — 168.459, 168.464, 168.485, 168.487 (3e) — 168.502 et 503, 168.516 à 519, 168.521 à 535, 168.547 (8e) — 168.701 à 703, 168.714 à 716, 168.738 à 741 (6e) — 168.822 à 841, 168.846 à 849 (8e) — 168.885 à 891 (6e) — 168.960, 168.971 (7e) — 169.034 à 038, 169.060 à 064, 169.067 à 069, 169.072 à 078 (5e) — 169.157, à 167, 169.170, 169.176 à 200 (6e) — 169.201, 169.208 à 233, 169.241 à 250 (9e) — 169.307 à 309, 169.316 à 324 (4e) — 169.353 et 451, 169.456 à 461, 169.470 à 472 (5e) — 169.559 à 568, 169.588, 169.591 à 595 (9e) — 169.611 à 619, 169.621 et 622, 169.626 et 627, 169.633, 169.635 et 636 (8e) — 169.657 à 659, 169.699 à 700 (4e) — 169.852 à 855, 169.871 et 872, 169.874 à 881, 169.888 à 893, 169.900 (8e) — 169.918 (4e).

170.070 à 071, 170.095, 170.097 (4e) — 170.151, 170.153, 170.158, 170.160 à 163, 170.169 à 180, 170.189, 170.197 à 200 (8e) — 170.258 à 267 (9e) — 170.333 à 337, 170.339 et 340, 170.343 à 345, 170.350, 170.741 (2e) — 170.915 à 918, 171.161 à 169, 171.177 à 180 (3e) — 171.382 à 396 (7e) — 171.460 à 469 (9e) — 171.635 à 639 (5e) — 171.852 à 857, 171.863 (9e) — 171.901, 171.911 à 918, 171.921, 172.588 et 589 (8e) — 172.862, 172.861, 172.866 à 868, 172.891, 172.950 (3e) — 173.161 à 163, 173.166, 173.177 et 178, 173.188 à 196 (6e) — 173.228, 173.230, 173.243 et 244, 173.248 et 249 (4e) — 173.251 à 269, 173.276 et 277, 173.299 et 300 (8e) — 173.304, 173.308 à 307, 173.312, 173.329 (1e) — 173.397 à 400 (7e) — 173.401 à 409, 173.429 à 442 (9e) — 173.603 et 604, 173.636 à 638 (1e) — 173.723 à 726, 173.730 à 740, 173.741, 173.748 à 750 (9e) — 174.007 à 011, 174.011, 174.019 et 020, 174.026 à 046 (8e) — 174.104, 174.108, 174.115 à 140 (6e) — 174.156 à 158, 174.164, 174.170 à 178, 174.216, 174.221 et 222, 174.225 et 226, 174.229 à 238, 174.243 et 244, 174.246 à 250 (7e) — 174.301 à 304, 174.309 à 315, 174.320 et 324, 174.346 à 350, 174.422, 174.424, 174.426 à 429, 174.435 (5e) — 174.460 à 462, 174.475 à 488, 174.491 et 492, 174.494 et 495 (8e) — 174.820 à 838, 174.843 (9e) — 174.901 et 902, 174.911 et 912 (2e) — 175.015 à 017, 175.411 à 416, 175.421 à 428 (6e) — 175.463 à 465, 175.470, 175.485, 175.495 à 500, 175.508 à 513 (9e) — 175.636 à 639 (7e) — 175.823 à 891, 175.900 (5e) — 176.252 à 266 (9e) — 176.316, 176.318 à 322, 176.324 à 327, 176.329 et 330, 176.335, 176.340 et 341, 176.348 à 350 (7e) — 177.002, 177.016 à 024, 177.201, 177.203, 177.213 et 214, 177.229 et 230, 177.242 à 250, 177.777 à 779 (4e) — 178.065 et 066, 178.411 à 466, 178.484 à 488 (5e) — 178.911 à 918, 178.950 (8e) — 179.001 à 050 (9e) — 179.071 (2e) — 179.201 à 207, 179.212, 179.229 à 242 (6e) — 179.290 (8e) — 179.360 à 400 (9e) — 179.823, 179.833 et 834, 179.841, 179.849 à 857, 179.892, 179.891 à 903, 179.919 à 921, 179.946 à 950 (6e).

180.362 à 378, 180.381 (6e) — 180.413 et 414 (4e) — 180.458 à 461, 180.471, 180.478 à 492, 180.499 et 500 (7e) — 180.501, 180.507 à 511, 180.517 à 526 (6e) — 180.601, 180.860 à 862, 180.880 (2e) — 180.907 à 913, 180.916 à 918, 180.923 (5e) — 180.963 à 968, 180.973 et 974, 180.989 (2e) — 181.026, 181.038 à 040, 181.043 à 050 (8e) — 181.173 à 182 (3e) — 181.260 et 261, 181.265 à 274, 181.293 et 294 (5e) — 181.305, 181.801 à 815, 181.839 et 840, 182.265 à 274 (2e) — 182.313 à 325, 182.329 et [illegible], 182.[illegible] (6e) — 182.351 et 352, 182.394, 182.400 (4e) — 182.451, 182.462 à 471, 182.473, 182.496, 182.552 à 555, 182.557 à 559 (6e) — 182.698 à 700 (2e) — 182.753 à 764, 182.766 à 768, 182.773 et 774 (9e) —

183.001 à 004; 183.007, 183.009 et 010, 183.017 à 025, 183.030 à 033, 183.042 à 047, 183.049 (4e) — 183.088 à 100 (6e) — 184.421 à 425, 183.449 et 450 (3e) — 183.901, 183.920 à 925 (1e) — 184.166 à 170, 184.205 (3e) — 184.303 à 305 (9e) — 184.306 à 425, 184.428 à 445 (6e) — 184.501 à 550 (5e) — 184.658 et 659, 184.663 à 665, 184.667 à 670, 184.676 à 680, 184.682 à 685 (8e) — 184.720 à 730, 184.735 à 746, 184.751 à 766, 184.772 à 779, 184.782 à 789, 184.794 et 795 (9e) — 185.002 à 006, 185.013 et 014, 185.018 à 030, 185.049 et 050 (6e) — 185.243, 185.217, 185.220, 185.231, 185.241 et 242, 185.248 à 250 (8e) — 185.301, 185.306 à 311, 185.317 à 319, 185.326 à 335 (5e) — 185.452 et 453, 185.479 à 482, 185.656, 185.661 à 665, 185.667 et 668, 185.670, 185.683 et 684 (7e) — 185.756 à 765 (3e) — 185.882 (6e) — 185.901, 185.909 à 919, 185.923, 185.925 à 931, 185.938, 186.001, 186.026 à 024, 186.101 à 103, 186.106 et 107, 186.113 et 114, 186.116 et 117, 186.129 à 132 (7e) — 186.251 à 256, 186.279, 186.283 et 284, 186.299 et 300 (6e) — 186.351 à 361, 186.363 à 365, 186.368, 186.370 à 378, 186.384 et 385, 186.387 à 390, 186.392 à 394 (8e) — 186.423 à 426, 186.442 (4e) — 186.453, 186.484 à 490, 186.551 et 552, 186.557 à 562, 186.579 à 586 (7e) — 186.719, 186.742 (2e) — 186.816 et 817, 186.836 et 847 (3e) — 186.957 et 958, 186.961, 186.965, 186.975 à 979, 186.981, 186.983, 186.994 à 999 (9e) — 187.157 à 161, 187.173 à 181 (5e) — 187.206 à 215, 187.229 à 232, 187.237, 187.242 à 244 (9e) — 187.270 et 271, 187.287 à 290, 187.293 et 294, 187.297 à 300 (6e) — 187.316, 187.318, 187.328, 187.336 (3e) — 187.401 à 404, 187.409, 187.417, 187.421 à 440, 187.701 et 702, 187.716 à 722, 187.735 à 737, 187.744 à 750 (8e) — 188.026 et 027 (5e) — 188.183 et 184, 188.189 et 190 (9e) — 188.208, 188.228 à 230, 188.248 à 250 (6e) — 188.302 à 338, 188.345 à 348, 188.350 (9e) — 188.656 à 665, 188.699 et 700 (7e) — 188.928 à 950, 189.073 à 075, 189.080 et 081, 189.083 à 091, 189.094, 189.140, 189.163 à 167, 139.172 et 173, 189.175, 139.186 à 191, 189.197 à 200 (9e) — 189.201 et 202, 189.211, 189.215 à 217 (3e) — 189.301 à 304, 189.306 à 311, 189.319 à 325, 189.332 et 333, 189.350, 189.352, 189.354, 189.356 et 357, 189.361, 189.363 à 367, 189.370 à 373, 189.377 à 383, 189.386, 189.389 à 392, 189.394 et 395, 189.455 à 460, 189.464 à 467, 189.469 à 472, 189.474 à 479, 189.497 à 499, 189.554, 189.556, 189.582 et 583, 189.587 à 595 (8e) — 189.651 à 658, 189.666 et 667, 189.682 à 684, 189.690 à 692, 189.694 à 700 (9e) — 189.752 à 755, 189.770 à 774, 189.783 et 784, 189.787 à 792, 189.799 (6e) — 189.876 (2e) — 189.992 à 995, 189.997 à 190.000 (4e).

190.144 à 150 (3e) — 190.201, 190.259 à 211, 190.221, 190.224, 190.236 à 250 (8e) — 190.251 à 255, 190.292 à 300 (5e) — 190.520 à 523, 190.526 à 529, 190.541 (3e) — 190.601 à 607, 190.611 à 615, 190.620 et 621, 190.625, 190.638 à 642, 190.655 et 656, 190.677 à 682, 190.688 et 689, 190.691, 190.696, 190.698 à 700 (9e) — 190.810 à 827, 190.841, 190.846 (1e) — 191.063, 191.071, 191.075 à 078, 191.080 et 081, 191.083, 101.031 à 100 (6e) — 191.251 à 272, 191.282, 191.303 à 321 (8e) — 191.360 (5e) — 191.501, 191.521 (3e) — 191.719 à 728, 191.737, 191.739, 191.746, 191.748 à 191.750 (5e) — 191.857, 191.859 à 862, 191.868 et 869, 191.888 à 891, 191.897 à 900, 191.911 à 919, 191.937 à 950 (6e) — 192.158 et 159, 192.168 à 186 (5e) — 192.213 et 214 (3e) — 192.307 à 312, 192.326 à 332 (5e) — 192.511 à 513, 192.532 à 535, 192.542 à 550 (7e) — 192.601 à 611, 192.622, 192.625, 192.649 et 650 (5e) — 192.774 à 784, 192.788 et 789, 192.795 et 796, 192.951 à 961, 192.967 à 969 (9e) — 193.052 à 061, 193.071 à 089, 193.093 à 099 (8e) — 193.173 à 175, 193.182 à 181, 193.191 à 196 (6e) — 193.255 et 256, 193.258 à 263, 193.269, 193.297 à 300 (5e) — 193.318 à 327, 193.347, 193.427 à 441, 193.449 et 450 (7e) — 193.724 (2e) — 193.929 à 933 (8e) — 194.011, 191.014 et 015, 191.018 à 028, 191.039 et 040, 191.043 à 046, 191.151 (6e) — 191.205 à 208, 191.221 à 227, 191.229, 191.238 à 240, 191.243 et 244 (5e) — 191.251 à 254, 191.261 à 272, 191.282 à 289, 191.296 à 298, 191.300 (8e) — 191.585 à 587, 191.589, 191.595 et 596, 191.599 et 600 (9e) — 191.802 à 808, 191.833 et 834 (7e) — 191.924 et 925, 191.992, 195.105 à 109 (2e) — 195.151 à 154, 195.162 et 163, 195.180 à 192, 195.195, 195.197 à 200 (9e) — 195.202 et 303, 195.306 à 212, 195.317 à 326 (1e) — 195.640 (6e) — 195.658 à 659, 195.661 à 670, 195.684 à 686, 195.691 à 700 (9e) — 195.853, 195.855 et 856, 195.863, 195.883 à 888, 195.890, 195.892 à 821, 195.896 à 897 (1e) — 195.951 à 959, 195.971 à 980 (3e) — 196.102, 196.111, 196.122, 196.129 (5e) — 196.152 à 162, 196.166 à 169, 196.174 à 181, 196.191, 196.194 à 199, 196.210 à 226, 196.229, 196.232 à 234, 196.236 à 240 (9e) — 196.251 à 256, 196.259 à 261, 196.263 à 265, 196.271 (3e) — 196.411 à 413, 196.432, 196.441 (7e) — 196.468 à 472 (1e) — 196.556 à 558, 196.575 à 590, 196.592 (5e) — 196.851, 196.855, 196.858 à 862 (7e) — 197.001 à 012, 197.018 à 020, 197.026 et 027, 197.029, 197.033, 197.038 à 041, 197.043 à 046, 197.048 à 050 (9e) — 197.110 à 113, 197.116 à 129, 197.149 et 150, 197.280 à 282, 197.287 et 288 (8e) — 197.451, 197.455 et 456, 197.463, 197.465 à 469, 197.473, à 478, 197.484 à 493, 197.499 et 500, 197.569 à 573, 197.607 à 611, 197.620, 197.646 (4e) — 197.838 à 843, 197.853 et 854 (3e) — 197.912 et 913, 197.919 à 950 (1e) — 197.951 et 952, 197.955 à 959, 197.981 à 983, 197.990 à 992 (9e) — 198.006 à 008, 198.012 à 018, 198.031 à 035, 198.044 à 046, 198.251 à 255, 198.259 à 261, 198.263, 198.266 à 269, 193.275, 198.288 à 297, 198.401 à 404, 198.406 à 409, 198.411 à 416, 198.422 à 440 (8e) — 198.720 à 725, 198.731 à 740 (6e) — 198.904 et 905, 198.908 à 917, 198.927 et 928, 198.933 à 935, 199.001, 199.004, 199.019 et 050 (8e) — 199.091 et 095, 199.106, 199.117 à 120, 199.126 à 142, 199.145 et 146 (7e) — 199.251 à 259, 199.268 à 270, 199.272 à 279, 199.351 à 367, 199.389, 199.392, 199.398 à 400 (8e) — 199.401 à 407, 199.417 à 450 (6e) — 199.451 à 464 (9e) — 199.551 à 555 (5e) — 199.823 à 827 (3e) — 199.981 (9e).

200.001, 200.004 à 016, 200021, 200024 à 028, 200036 à 036, 200043 et 044, 200046 (9e) — 200125, 200141 à 144 (5e) — 200.204, 200.208, 200.210 à 214, 200.218, 200.220 à 231 (9e) — 200.367 et 368, 200.370 (7e) — 200.445 et 446, 200.551 à 557, 200.563 à 569, 200.580 à 595 (5e) — 200.608 à 618, 200.622, 200.629 à 650 (9e) — 201.001 à 007, 201.009, 201.013, 201.015, 201.017, 201.019 et 020, 201.022 et 023, 201.025 et 026, 201.028 à 038 (3e) — 201.052 et 053, 201.055 à 057, 201.061 et 062, 201.080 à 082 (8e) — 201.516 à 525, 201.532 et 201.533, 201.538 à 550 (3e) — 201.551 à 597 (7e) — 201.653, 201.656, 201.667 à 676, 201.678 et 679, 201.681 à 700 (1e) — 201.711 à 715, 201.731 à 737 (7e) — 201.751 et 755, 201.761 à 770, 201.773 et 774, 201.781 à 786 (1e) — 201.982 à 988 (7e) — 202.068 (5e) — 202.102 et 103, 202.105, 202.112 à 119, 202.125, 202.129, 202.131, 202.136 à 150 (8e) — 202.151 à 158, 202.160 et 161, 202.179 à 181, 202.183 à 189, 202.192 à 195, 202.199 et 200 (9e) — 203.126 (6e) — 203.751 à 760, 203.781 à 795, 203.800, 204.251 et 252, 204.254 et 255 (9e) — 204.351 à 354, 204.365 à 379, 204.386 et 387, 204.391 à 395, 204.400 (8e) — 204.405 (2e) — 204.631 à 653, 204.679 à 683, 204.686 à 690 (5e) — 204.901, 204.906 et 907, 204.910 à 918, 204.921 à 926 (8e) — 205.111, 205.117, 205.121 à 132, 205.401 à 405, 205.427 à 430, 205.436, 205.501 à 507, 205.516 à 520 (7e) — 205.573 et 579 (1e) — 205.610 à 612, 205.615 à 620, 205.627, 205.631 à 639 (9e) — 205.656, 205.693, 205.696 à 698 (6e) — 205.703 et 704, 205.711 (9e) — 205.754 à 760, 205.792 et 793, 205.795 à 797 (6e) — 205.801, 205.836 à 850 (8e) — 205.851 à 857 (3e) — 206.111 à 117, 206.121 à 133, 206.145 à 150 (8e) — 206.517 à 519, 206.521, 206.527 à 530, 206.532 à 536, 206.545 et 546 (7e) — 206.552 à 561, 206.581, 206.583 à 587, 206.589 à 591 (6e) — 206.620 à 639, 206.643 à 650 (2e) — 206.651 à 667, 206.669 à 680, 206.688 à 692 (7e) — 206.851 à 881, 206.890 à 900 (8e) — 206.952 et 953, 206.968 et 969, 206.972, 206.977 à 979, 206.988 à 993, 206.996 à 207.000 (2e) — 207.101 à 124, 207.139, 207.142 à 150 (6e) — 207.251 à 253, 207.256 à 259, 207.277, 207.279 à 281, 207.291 à 299 (1e) — 207.503 et 504, 207.517 à 525, 207.527 à 530, 207.536 à 207.550 (8e) — 207.554 à 559, 207.571 à 585, 207.588, 207.591 et 592 (5e) — 207.701 à 704, 207.731 à 742 (1e) — 207.959 à 962, 207.965 et 966, 207.969 à 984, 207.989, 207.991 à 208.000 (6e) — 208.001 à 005, 208.007 à 013, 208.021 à 026, 208.043 et 044, 208.048 à 050 (5e) — 208.065 et 066, 208.069 et 100 (2e) — 208.151, 208.154, 208.156 à 166, 208.168 et 169, 208.171, 208.176 à 179, 208.186 (5e) — 208.251 à 256, 208.259 à 267, 208.273 et 274, 208.278 à 285, 208.287 et 288, 208.290 à 293, 208.298 à 300 (9e) — 208.301 à 305, 208.311 à 320, 208.325 à 329, 208.343 à 350 (5e) — 208.351 à 356, 208.363 à 378, 208.388 à 391, 208.394 à 400 (7e) — 208.514 à 523, 208.525, 208.528, 208.531 à 536, 208.548 à 550 (5e) — 208.551, 208.559 à 562, 208.565 à 579, 208.589 (6e) — 208.613 à 616, 208.711 à 727 (7e) — 208.781 à 787 (6e) — 208.826 à 829, 208.833 à 834, 208.837 à 839, 208.951 à 955, 208.958 à 987, 208.994 à 998, 209.053 à 055, 209.096 (1e) — 209.101 à 103, 209.107, 209.109 à 132, 209.133, 209.136 et 137, 209.143 et 144 (9e) — 209.157 à 179, 209.181 à 183 (5e) — 209.202 à 211, 209.216 à 250 (8e) — 209.260 à 271, 209.295 et 296 (6e) — 209.303 et 304, 209.306 à 308, 209.314 à 316, 209.342 à 350 (5e) — 209.451 à 458, 209.461 à 467, 209.469 à 500 (9e) — 209.551 et 552, 209.560 à 562, 209.572, 209.575 à 580, 209.586 à 588, 209.596 à 600 (5e) — 209.651 à 653, 209.665 à 667, 209.687 (3e) — 209.712 à 716, 209.719 à 722, 209.729 à 734, 209.737 à 761, 209.763, 209.771 à 795 (9e) — 209.862, 209.894 à 908 (5e) — 209.966 à 908, 209.913 (7e) — 209.971, 209.972, 209.975 à 978 (8e).

210.001 à 006 (6e) — 210.051 à 054, 210.060 à 091 (8e) — 210.601, 210.603 à 612, 210.623 à 626 (5e) — 210.668, 210.671 à 677, 210.679 à 685, 210.686 à 695, 210.698 à 700 (6e) — 210.801 à 816, 210.822 et 823 (2e) — 210.918, 210.922 à 932, 210.936 à 945 (7e) — 211.051 à 069, 211.071 à 077, 211.093 à 094 (8e) — 211.179 à 182, 211.189 à 191, 211.199 (9e) — 211.244 (3e) — 211.283, 211.286, 211.288, 211.300 211.401 à 450, 211.600, 211.851, 211.856 211.857, 211.861 et 862, 211.865 et 866 (9e) — 212.065 et 066, 212.071, 212.080 à 082 (5e) — 212.251 à 260, 212.265 et 266, 212.280 à 283, 212.285 à 289, 212.292 à 300 (8e) — 212.301 à 328, 212.339 à 347 (1e) — 212.358, 212.369 à 400 (8e) — 212.401 à 403 (5e) — 212.559, 212.583 à 590, 212.592 à 600 (9e) — 212.601 et 602, 212.605 à 619, 212.633 à 640, 212.641 à 648 (8e) — 212.751 à 758, 212.762 à 761, 212.767 à 773, 212.786, 212.798 et 799 (3e) — 213.251, 213.259 à 268, 213.272 et 273, 213.351 à 360, 213.367, 213.379 à 381, 213.393 à 400 (9e) — 213.501 à 507, 213.509 à 526, 213.535 à 537, 213.542 et 543 213.546 à 560, 213.568 à 573, 213.579 à 595 (8e) — 213.651, 213.655 et 656, 213.662 à 684, 213.700, 213.706 à 714, 213.725 à 729, 213.732 à 750 (9e) — 213.751 à 800, (6e) — 216.902 à 911, 216.915 à 917, 216.920 à 922, 216.924 à 929, 216 937 à 942, 216.947 à 950 (3e) — 217.693 et 691 (3e) — 217.701 à 723, 217.725 et 733, 217.737 à 741, 217.743 à 748 (9e) — 217.911 à 917, 217.931 à 933 (3e) — 217.980 à 983 (2e) — 218.051 à 053, 218.060 à 071, 218.083 et 084, 218.087 à 091, 218.099 et 100 (8e) — 218.109, 218.122 et 123, 218.128, 218.136 et 137, 218.140, 218.142 à 144, 218.148 (7e) — 218.221 à 227, 218.213, 218.249 à 250 (8e) — 218.301, 218.314 à 316, 218.322 et 323, 218.325 et 326, 218.328 à 350 (9e) — 218.352 et 353, 218.363 à 370, 218.383, 213.389 à 400 (7e) — 218.101 à 405, 218.410, 218.425, 218.440 à 441 (5e) — 218.554 et 555, 218.561 à 567, 218.571 à 575, 218.580 à 586 (9e) — 218.701, 218.703 à 708, 218.715 à 722, 218.727 à 731, 218.745 à 749 (1e) — 218.816 à 818, 218.833 à 848, 218.850 (8e) — 218.882, 218.884 et 885 (3e).

Obligations de franc français 5.000, *nominal.*

218.956 (8e) — 219.038 à 42 (1e) — 219.105 (7e) — 219.216 à 222 (8e) — 219.236 à 242 (9e) — 219.311 (8e) — 219.541, 219.543 (9e) — 220.029 et 030 (2e) — 220.116 à 125, 220.186 à 195, 220.205 à 215 (9e)) — 220.836 à 839 (8e) 221.213 (7e) — 221.516 (1e)) — 221.561 et 565 (8e) — 221.618, 221.624, 221.672, 221.674 (1e) — 221.688, 221.690 à 691 (8e) — 221.716 et 717, 221.722 et 723, 221.725 (9e) — 221.736 à 738 (8e) — 221.739 à 741, 221.744 et 745 (9e) — 221.768 et 769 (7e) — 221.830 à 835 (5e) — 221.850 (8e) — 221.857 à 861 (7e) — 221.866 à 869 (1e) — 221.886 et 887, 221.895, 221.916 à 955 (9e) — 221.966 à 968, 221.973 et 973 , 221.975 (8e) — 221.976 (9e) — 221.991 (1e) — 222.042, 222.044 et 045 (9e) — 222.067 (7e) — 222.133 (3e) — 222.150 à 152, 222.154 et 155 (8e) — 222.180 (2e) — 222.206, 222.213, 222.215 (5e) — 222.265, 222.268 à 270 (1e)) — 222.296, 223.338 (8e) — 222.367 (7e) — 222.430 (3e) — 222.437 à 440, 222.450, 222.463 à 465 (9e) — 222.491 et 492 (5e) — 222.606, 222.613 à 624 (1e)) — 222.670 et 671, 222.675 (9e) — 222.699 à 705 (9e) — 222.733 à 735 (7e) — 222.740 et 741 (6e) — 222.776, 222.779, 222.783 (9e) — 222.790 (8e)) — 222.819 à 821 (5e) — 222.828 à 835, 222.876 à 879 (7e) — 222.886 à 889 (8e) — 222.913 (9e) — 222.978 à 982 (7e) — 223.020 à 024 (9e) — 223.029, 223.032 à 034 (5e) — 223.059 (9e) — 223.068 à 071 (5e) — 223.091 (9e) — 223.108, 223.110 (8e) — 223.116 (3e) — 223.160 à 161 (5e) —

223.185 (7e) — 223.262 (5e) — 223.281 à 283 (8e) — 223.386 à 395 (4e) — 223.396 à 402 (8e) — 223.436 (6e) — 223.512 à 541, 223.546 à 558 (8e) — 223.676 (7e) — 223.690 à 695 (4e) — 223.696 à 701 (8e) — 223.736 et 737, 223.710 et 711, 223.715 (5e) — 223.716 et 747 (4e) — 223.760 (7e) — 223.843, 223.873 à 875 (8e) — 223.876 (4e) — 223.955 (7e) — 223.966 et 967, 223.971 et 972, 223.974 et 975 (4e) — 224.026 et 027 (5e) — 224.038 et 039, 224.011 à 043 (7e) — 224.076 à 085 (9e) — 224.086 (5e) — 224.115 (6e) — 224.126 à 135 (8e) — 224.136 à 145 (9e) — 224.155 (5e) — 224.156 à 161 (6e) — 224.173 et 174 (9e) — 224.187 (6e) — 224.216 (5e) — 224.266 (8e)) — 224.279 à 282 (4e)) — 224.303 à 312 (8e) — 124.323 et 324 (4e) — 224.327 à 329, 224.331 et 332 (9e) — 224.426 à 431 (7e) — 224.466 et 467 (8e) — 224.516 et 517, 224.522, 224.556 à 559 (6e) — 224.616 à 625 (5e) — 224.666, 224.723 à 721 (7e) — 224.757 à 759 (3e) — 224.861, 224.863 (6e) — 224.902 (2e) — 224.926 (6e) — 224.948 et 949, 224.951 à 955 (8e) — 224.988 à 994 (4e).

225.024 (8e) — 225.028 à 032 (6e) — 225.086 et 087, 225.089, 225.093 (8e) — 225.096, 225.102, 225.105 (7e) — 225.117, 225.119 et 120, 225.128 à 131 (4e) — 225.155, 225.175 (7e) — 225.176 à 178, 225.180, 225.185 (9e) — 225.192 à 194 (8e) — 225.223 à 225, 225.257, 225.279 et 280 (6e) — 225.307, 225.311 et 315 (5e) 225.326 à 330, 225.342 à 345 (7e) — 225.361 et 362, 225.400 et 401 (4e) — 225.425 (9e) — 225.431, 225.434 (5e) — 225.444 (9e) — 225.472 (2e) — 225.482 (7e) — 225.556 à 561 (8e) — 225.656, 225.737, 225.742 et 743 (7e) — 225.757 et 758 (6e) — 225.778, 225.804 (4e) — 225.867 à 870, 225.877 à 880 (9e) — 225.917 et 918 (7e) — 225.987 (3e) — 226.046 à 049 (2e) — 226.057 et 058 (2e) — 226.066 à 070, 226.075 (8e) — 226.156 et 157, 226.161 à 165 (9e) — 226.180 et 181, 226.191 (7e) — 226.346 (6e) — 226.364 (3e) — 226.367 à 369, 226.374 et 375 (5e) — 226.376 (6e) — 226.400 à 403 (6e) — 226.407 à 410, 226.414 et 415 (6e) — 226.451 et 455 (8e) — 226.477 (6e) — 226.503 et 504 (8e) — 226.559 à 545, 226.556 à 562, 226.565 (4e) — 226.626 à 628, 226.708 et 709 (6e) — 226.721 à 723 (7e) — 226.726 (6e) — 226.766 (7e) — 226.806 à 809, 226.811 à 814, 226.825 (9e) — 226.907 à 913 (5e) — 226.930 à 933, 226.935 (7e) — 226.936, 226.955 (8e) — 226.961 (7e) — 226.996 à 227.002 (5e).

227.005 (5e) — 227.055 (3e) — 227.090 (9e) — 227.157, 227.159 et 160, 227.178, 227.185 (8e) — 227.205 (3e) — 227.227 (7e) — 227.236, 227.238, 227.241 et 242 (8e) — 227.266 et 267 (5e) — 227.302 et 303, 227.305 (5e) — 227.307 à 309, 227.313, 227.431 et 432, 227.434 et 435 (8e) — 227.453 à 455 (4e) — 227.507 (3e) — 227.526 à 528 (6e) — 227.544 à 548 (9e) — 227.572 à 574 (4e) — 227.600 à 604 (7e) — 227.615 (6e) — 226.621 et 622, 227.624 (8e) — 227.689 et 690, 227.692 et 693 (7e) — 227.749 (8e) — 227.806 à 811 (7e) — 227.827 et 828, 227.831 à 835 (8e) — 227.836 à 838, 227.841 (6e) — 227.847 et 848, 227.851 à 853 (7e) — 227.856 et 857, 227.860, 227.863 à 865 (4e) — 227.911, 227.915 (5e) — 227.927, 227.929, 227.931, 227.933 à 935 (6e) — 228.036 et 037, 228.011 à 044, 228.105 (9e) — 228.123 et 124 (8e) — 228.135 (9e) — 228.145 à 152 (8e) — 228.159 (3e) — 228.166 et 167 (9e) — 228.244 et 245 (4e) — 228.266 (8e) — 228.290 (7e) — 228.312 (9e) — 228.336 et 337, 228.343 à 348 (8e) — 228.348 et 349 (2e) — 228.428 à 430 (7e) — 228.437 et 438, 228.440 à 445, 228.456 et 457, 228.465 (8e) — 228.476 (5e) — 228.508, 228.510, 228.512 à 515 (7e) — 228.516 à 525, 228.526 à 530 (8e) — 228.551 et 552, 228.555 (4e) — 228.556 à 560, 228.563 et 564 (6e) — 228.596 à 598 (4e) — 228.662 à 666, 228.671, 228.679, 228.689 à 691 (8e) — 228.785 (3e) — 228.820 (7e) — 228.837, 228.839 à 841, 228.845, 228.849, 228.854 et 855 (8e) — 228.884 (7e) — 228.911 et 912 (4e) — 228.948, 228.954 (6e) — 228.979 à 982, 228.998 à 229.000 (5e) — 229.007 (3e) — 229.049 et 050 (8e) — 229.098 et 099 (6e) — 229.133 à 135 (7e) — 229.136, 229.143 à 145 (6e) — 229.146 et 147, 229.151 à 154 (4e) — 229.216, 229.220 (8e) — 229.262 à 265 (9e) — 229.322 et 323, 229.325 (6e) — 229.339 et 340 (7e) — 229.366 à 368, 229.370 (4e) — 229.376 à 379, 229.384 et 385 (9e) — 229.446 à 452 (8e) — 229.533 (7e) — 229.536 (6e) — 229.559, 229.576 à 578, 229.584 et 585 (5e) — 229.617 à 619, 229.624, 229.636, 229.638 à 643 (8e) — 229.658 et 659 (7e) — 229.678 et 679, 229.681 et 682 (9e) — 229.725 (4e) — 229.769 et 770 (8e) — 229.777 (9e) — 229.789, 229.794 et 795 (7e) — 229.796, 229.802 et 803 (5e) — 229.814 et 815 (7e) — 229.896 (8e) — 229.934 et 935 (2e) — 229.936 et 937, 229.940, 229.943 à 945 (9e) — 229.996 à 998 (8e).

230.004 (8e) — 230.008, 230.012 (5e) — 230.036 à 038 (6e) — 230.068 et 099, 230.101 (5e) — 230.127 à 129 (4e) — 230.214 et 215 (9e) — 230.219, 230.221 et 222 (6e) — 230.245 (9e) — 230.246 à 248 (6e) — 230.311, 230.313 (3e) — 230.316 à 320, 230.325 (9e) — 230.331 et 332 (8e) — 230.497 (5e) — 230.508 (9e) — 230.550 à 552, 230.551 (1e) — 230.606 à 611 (5e) — 230.630 (1e) — 230.676 et 677 (9e) — 230.692 (4e) — 230.795 à 805 (9e) — 230.859, 231.001 et 005 (7e) — 231.167 à 169, 231.171, 231.174 à 177, 231.236 à 243 (9e) — 231.309, 231.311 et 315 (5e) — 231.336 à 338 (3e) — 231.387 à 395 (9e) — 231.526, 231.534 (8e) — 231.545 (3e) — 231.646 à 655 (8e) — 231.671 à 675 (5e) — 231.676 à 684 (6e) — 231.712 à 715 (9e) — 231.724 (2e) — 231.761 à 765 (5e) — 231.766 et 767 (6e) — 231.786 (9e) — 231.826 (1e) — 231.846, 231.850 (6e) — 231.861 (5e) — 231.866 231.871 (8e) — 231.889 à 891 (4e) — 231.947 à 955 (8e) — 231.982 à 985 (9e) — 231.986 à 989 (5e) — 232.018 et 019 (3e) — 232.049, 232.112 (6e) — 232.180 à 183 (8e) — 232.389 à 392 (4e) — 232.514 à 515 (8e) — 232.695 (9e) — 232.716 à 719, 232.724 (5e) — 232.736, 232.738 (4e) — 232.806, 232.808 et 809 (6e) — 232.837 et 838 (9e) — 232.851 (5e) — 232.873 à 875 (2e) — 232.876, 232.879 à 885, 232.908 à 911, 232.958 à 962 (8e) — 232.966 à 972 (9e) — 232.980 (3e) — 232.987 et 988, 990, 993 (9e) — 232.996 (4e) — 233.034 (9e) — 233.039 à 075, (8e) — 233.129 et 130 (5e) — 133.142, 233.176, 233.178, 233.181 à 185, 233.196 à 206 (4e) — 233.248 à 253 (3e) — 233.286 à 289, 233.291 à 294 (8e) — 233.320 (7e) — 233.329 (5e) — 233.350, 233.354 (9e) — 233.366 (7e) — 232.379, 233.382 (1e) — 233.411, 233.414 (8e) — 233.440 à 441 (4e) — 233.476 et 477, 433.479 et 480, 233.485, 233.547 (8e) — 232.598 à 607 (5e) — 233.694 et 695 (6e) — 233.696, 233.700 à 704 (8e) — 233.713, 233.715 (7e) — 233.716 à 725 (8e) — 233.747 à 749 (7e) — 233.759 et 760, 233.765 (8e) — 233.766 à 770, 233.775 (4e) — 233.796 à 803 (7e) — 233.826 et 827 (4e) — 233.826, 233.839 à 841, 233.876 à 881 (8e) — 233.888, 233.893 à 895 (7e) — 233.906 à 915 (9e) — 233.960 (8e) — 234.000 (7e) — 234.039 (5e) — 234.178 (9e — 243.267 (7e) — 231.279 (3e) — 234.309 et 310 (8e) — 234.368 à 373 (4e) — 234.386, 234.394 (8e) — 234.432 (5e) — 234.438 à 441 (8e) — 234.483 et 484 (7e) — 234.502 (6e) — 234.506 et 509 (8e) — 234.546 à 548 (6e) — 234.557 à 559, 234.562 (4e — 234.578 et 579, 234.585 (6e) — 234.586, 234.589 à 592, 234.606 à 615 (9e) — 234.643 à 645 (5e) — 234.680 à 682, 234.684 et 685 (7e) — 234.686 à 689, 234.692 (4e) — 234.756, 234.775, 234.788, 234.793 (5e) — 234.851 et 852, 234.854 et 855 (9e) — 234.857, 234.859 (6e) — 234.866 (8e) — 234.924 et 925 (4e) — 234.928 à 931, 234.936, 234.945 (6e) — 234.991 à 993 (8e) — 234.996 (4e).

235.055 (9e) — 235.079 (2e) — 235.096, 235.102 (4e — 235.154 et 155 (6e) — 235.213 (2e) — 235.222 (4e) — 235.247 à 255 (6e) — 235.256 à 262 (4e) — 235.281 (3e) — 235.310 à 312 (6e) — 235.342, 235.361, 235.363, 235.365 (6e) — 235.411 à 415, 235.515 (5e) — 235.527 et 528 (3e) — 235.547, 235.549 à 555 (8e) — 235.556 (5e) — 235.566 à 574 (8e) — 235.600 à 603 (2e) — 235.639, 235.643 (9e) — 235.652 et 653 (7e) — 235.686 à 694, 235.706, 235.726, 235.728 et 729, 235.733 à 735, 235.747 à 753 (9e) — 235.810 à 815 (6e) — 235.816 à 819, 8e) — 235.851 et 852 (6e) — 235.878 à 881 (7e) — 235.949 (8e) — 235.931 et 935 (6e) — 235.946 à 949 (4e) — 235.956 à 959 (8e) — 235.981 à 985 (5e) — 235.997 à 236.000 (8e) — 236.002 (8e) — 236.009, 236.011 et 012, 236.037 à 043, 236.044 et 045 (9e) — 236.047 à 052 (7e) — 236.067 à 069 (4e) — 236.086 à 095 (5e) — 236.095 à 166, 236.115 (9e) — 236.166 à 175 (8e) — 236.198, 236.206 et 207, 236.213 et 214 (4e) — 236.226, 236.231, 236.269 et 270 (6e) — 236.302 à 35 (8e) — 236.335 à 337 6e) — 236.378 à 385 (9e) — 236.410 à 419 (3e) — 236.431 (2e) — 236.456 à 462, 236.469 à 475, 236.520 (9e) — 236.556, 236.559 à 562 (5e) — 236.570, 236.573 à 575 (9e) — 236.577 et 578 (6e) — 236.625, 236.630 à 633, 236.635 (9e) — 236.657 à 659, 236.662 à 664 (8e) — 236.696 et 697 (5e) — 236.756, 236.765 (9e) — 236.786 à 791, 236.793, 236.801 à 802 (5e) — 236.810 (2e) — 236.854 et 855 3e) — 236.910 à 920 (8e) — 236.926 à 935 (4e) — 236.946 et 947, 236.954 (9e) — 236.968 (8e) — 237.006 et 007 (7e) — 237.030 et 031 (3e) — 237.044, 237.043 (7e) — 237.058 à 063 (4e) — 237.069 (3e) — 237.180 et 181, 237.184 et 185 (9e) — 237.206, 237.208, 237.214 et 215 (6e) — 237.235, 237.256 et 257 (3e) — 237.266 et 267, 237.274 et 275 (5e) — 237.288 à 295 (9e) — 237.313 et 314 (4e) — 237.319 à 324 (7e) — 237.330 (4e) — 237.346 et 347, 237.350 et 351, 237.354 et 355 (7e) — 237.518, 237.525 (8e) — 237.649 et 650 (6e) — 237.656 (8e) — 237.676, 237.679, 237.682 à 685 (6e) — 237.706 à 715 (9e) — 237.725 à 728 (5e) — 237.750 à 755, 237.759 à 765 (8e) — 237.775 (3e) — 237.783 à 785 (6e) — 237.789 à 805 (7e) — 237.806 (8e) — 237.838 et 839 (5e) — 237.892, 237.894 (4e) — 237.923 à 925 (6e) — 237.955 à 965 (7e) — 237.982 (5e) — 237.990, 237.994 (6e) — 238.006 à 009, 238.011 à 015 (8e) — 238.056 à 062 (9e) — 238.111 et 115 (4e) — 238.130 et 131, 238.135 (5e) — 238.160 à 175 (9e) — 238.186 à 188, 238.197 à 199 (7e) — 238.240 (3e) — 238.247 (6e) — 238.269 à 265 (5e) — 238.266 et 267, 238.271 et 272, 238.275 (7e) — 238.340, 238.343 et 345, 238.364 et 365 (6e) — 238.368 et 369, 238.376 (7e) — 238.378 et 379 (4e) — 238.406, 238.409 à 413 (5e) — 238.448 à 455 (8e) — 238.456, 238.506, 238.510 à 515 (7e) — 238.576 et 577, 238.582 à 585, 238.587 (8e) — 238.602 à 604 (3e) — 238.609, 238.615 (9e) — 238.626 (8e) — 238.671 et 672 (6e) — 238.678 (5e) — 238.721 (4e) — 238.736 à 745 (9e) — 238.771 et 772 (3e) — 238.810 et 811 (6e) — 238.826 et 827, 238.834 et 835 (9e) — 238.868, 238.870, 238.875, 238.929 et 930, 238.934 et 935 7e) — 238.936 à 940 (6e) — 236.966, 238.973 (9e) — 238.988 à 993 (7e) — 239.001 et 002, 239.011 (8e) — 239.033 (7e) — 239.056 à 059 (9e) — 239.099, 239.101 (6e) — 239.138, 239.140, 239.144 et 145 (8e) — 239.166 à 175 (7e) — 239.186 à 191, 239.194 et 195, 239.200, 239.205 (9e) — 239.277, 239.283 (6e) — 239.296 à 301 (8e) — 239.333 (4e) — 239.376 à 379, 239.382 (9e) — 239.428 à 430, 239.432 à 434, 239.445 (8e) — 239.461 et 465 (7e) — 239.486 et 487, 239.494 (5e) — 239.498 et 499, 239.504 et 505 (8e) — 239.542 à 544 (3e) — 239.570 et 571, 239.575 (7e) — 239.586 à 591, 239.594 et 595 (9e) — 239.642 (7e) — 239.640 et 641 (5e) — 239.650 à 661 — 239.678 à 684 (8e) — 239.699, 239.702 à 705 (7e) — 239.754 et 755 (8e) — 239.756 à 765 (7e) — 239.776 à 784 (6e) — 239.804 et 805 (2e) — 239.850 et 851, 239.876, 239.881 à 883 (4e) — 239.916 à 922, 239.934 et 935 (8e) — 239.936, 239.938, 239.942 (4e) — 239.975 (5e).

240.013 et 019 (8e) — 240.056, 240.058 à 064 (9e) — 240.106 et 107 (7e) — 240.127 (8e) — 240.142 (5e) — 240.151, 240.155 (6e) — 240.156 à 159, 240.161, 240.165 (9e) — 240.166 à 175 (8e) — 240.216, 240.219 à 200, 240.319 à 355 (9e) — 240.366 à 375 (6e) — 240.466 (4e) — 240.503 (3e) — 240.514 et 515 (5e) — 240.626 à 632 (6e) — 240.713, 240.715 (8e) — 240.717 et 718 (4e) — 240.727, 240.730 (6e) — 240.766 (7e) — 240.789 (1e) — 240.801 à 805 (9e) — 240.835 (6e) — 240.837 à 843 (5e) — 240.852 à 855 (9e) — 240.856 à 865 (8e) — 240.929 à 935, 240.972 à 975 (9e) — 241.096 à 100 (7e) — 241.109 (3e) — 241.126 à 128 (5e) — 241.126, 241.133 à 141, 241.143 et 144 (7e) — 241.166 à 174 (9e) — 241.178 à 181 (7e) — 241.196 à 199 (9e) — 241.226 (7e) — 241.251 à 254 (3e) — 241.262, 241.265 (7e) — 241.325 (6e) — 241.326 (3e) — 241.406 et 407, 241.442 et 443 (7e) — 241.446 (9e) — 241.482 (3e) — 241.546 à 555 (9e) — 241.602, 241.614 et 615 (5e) — 241.670, 241.673 à 675 (9e) — 241.676, 241.678 à 680, 240.724 (7e) — 241.760 à 764 (9e) — 241.778 (3e) — 241.803, 241.814 et 815 (6e) — 241.836, 241.851 et 852 (4e) — 241.856, 241.860 et 861, 241.876 à 880, 241.957 à 959, 241.962 à 965 (9e) — 241.967 et 968 (6e) — 242.003 (9e) — 242.013 (1e) — 242.028 à 035 (7e) — 242.056, 242.664 et 665 (4) — 242.077, 242.083 (3e) — 242.087 et 088, 242.103 à 113 (4e) — 242.116, 242.145 et 149, 242.154, 242.158 à 161, 242.165 (9e) — 242.176 à 178, 242.185 (8e) — 242.190 à 196 (6e) — 242.221 à 225 (5e) — 242.226, 242.231 à 235, 242.366 à 375, 242.386 à 405 (8e) — 242.523 (4e) — 242.526, 242.539 (8e) — 242.556 à 560, 242.562 (9e) — 242.586, 242.593, 242.595 (8e) — 242.596 (4e) — 242.645 (8e) — 242.649 et 650, 242.655, 242.766 à 770, 242.775 à 784 (9e) — 242.796, 242.801 et 802 (8e) — 242.853 et 854 (5e) — 242.917 à 924, 242.983 et 984 (4e) — 243.028 —), — 243.158 et 159 (9e) — 243.185 (8e) — 243.198 (6e) — 243.276 à 283 (8e) — 243.286 à 292, 243.295 (9e) — 243.306 à 309, 243.312 et 313 (8e) — 243.336 et 337, 243.344 et 345 (9e) — 243.347 (5e) — 243.357, 243.362 à 364 (8e) —

243.388 et 389, 243.392 à 395 (1e) — 243.514 et 515 (7e) — 243.518 (8e) — 243.627 (2e) — 243.856, 243.858 à 865 (9e) — 243.876 à 878, 243.880, 243.900 à 902 (8e) — 243.909 et 910 (3e) — 243.929 (7e) — 243.976 à 984 (6e) — 244.085 (8e) — 244.086 à 090 (2e) — 244.160 à 174, 244.251, 244.254 et 255 (8e) — 244.333, 244.335 à 338 (9e) — 244.459 à 462, 244.464 et 465 (8e) — 244.466 à 473 (6e) — 244.476, 244.478, 244.484 et 485, 244.514 et 515 (8e) — 244.557 (7e) — 244.596 à 599, 244.602, 244.605 (9e) — 244.635 (3e) — 244.730 à 734 (4e) — 244.770 et 771, 244.875 (9e) — 244.963, 244.987 (4e).

245.162 à 164 (8e) — 245.165 (5e) — 245.166 à 170, 245.173 à 175 (4e) — 245.196 à 199, 245.202 et 203 (5e) — 245.373 à 375 (6e) — 245.387 à 389, 245.395, 245.399, 245.401 à 403, 245.405 (9e) — 245.429, 245.431 (6e) — 245.456 et 457 (8e) — 245.486 à 490 (5e) — 245.505 (6e) — 245.511, 245.514 (4e) — 245.521 et 522, 245.585 (6e) — 245.620 (7e) — 245.639 et 640, 245.643 à 645 (6e) — 245.646, 245.649 à 651 (5e) — 245.698 et 699 (9e) — 245.709 (6e) — 245.731, 245.764 et 765 (5e) — 245.798, 245.801 à 803 (8e) — 245.838 à 840 (4e) — 245.921 à 924 (8e) — 245.967 et 968 (4e) — 246.059 (6e) — 246.079 à 085 (5e) — 246.176 à 180 (4e) — 246.233 et 234, 246.279 (8e) — 246.294, 246.297 et 298 (6e) — 246.395 (9e) — 246.401 et 402 (7e) — 246.446 à 451 (6e) — 246.475 (3e) — 246.550 à 553, 246.555 (7e) — 246.616, 246.625 (6e) — 246.668 à 670, 246.673 (2e) — 246.707 (7e) — 246.728, 246.730, 246.732, 246.733 et 735 (6e) — 246.829 et 820 (2e) — 246.836 et 837, 246.841, 246.857 et 858, 246.860 à 864 (5e) — 246.925, 246.969 à 971 (7e) — 246.997, 247.001, 247.003 (5e) — 247.081 (6e) — 247.086 et 087, 247.089 à 091, 247.097 et 098 (4e) — 247.136 à 138, 247.142 (5e) — 247.158 à 160 (6e) — 247.166 et 167 (3e) — 247.212 à 215 (9e) — 247.239 et 240 (8e) — 247.305 (9e) — 247.349 et 350 (4e) — 247.364 et 365 (8e) — 247.382 (3e) — 247.388 à 391, 247.418 et 419 (9e) — 247.436 et 437, 247.443 (7e) — 247.480 à 483 (4e) — 247.563 à 565 (5e) — 247.573 à 575, 247.606 et 607, 247.610 à 614, 247.650 à 655 (9e) — 247.710 et 711, 247.721 à 725 (8e) — 247.738, 247.743 à 745 (9e) — 247.764 et 765 (4e) — 247.768 à 771, 247.773 (9e) — 247.831 et 832 (4e) — 247.859 (5e) — 247.872 (6e) — 247.913 et 914 (4e) — 247.948, 247.921 à 925 (5e) — 247.938 (8e) — 247.966 à 970, 247.975 (9e) — 248.019 à 021 (5e) — 248.059 à 065, 248.139 à 144 (6e) — 248.156, 248.163 à 165 (9e) — 248.196 et 197 (8e) — 248.207 et 208 (6e) — 248.237 à 245 (8e) — 248.246 à 253, 248.258 (4e) — 248.269, 248.271 (6e) — 248.278, 248.283 (3e) — 248.296 à 298, 248.316 à 325 (4e) — 248.326 à 330 (7e) — 248.346 (3e) — 248.436 à 438, 248.441, 248.551 et 552 (8e) — 248.558 (6e) — 248.580, 248.601, 248.603 et 604 (4e) — 248.639 et 640 (6e) — 248.647, 248.652 à 655 (9e) — 248.672 à 675 (3e) — 248.676 et 677 (4e) — 248.717, 248.723 à 728 (5e) — 248.745 (9e) — 248.746 (6e) — 248.846 à 851, 248.855 (8e) — 248.859, 248.862 et 863 (4e) — 248.876 et 877, 248.882 à 884 (6e) — 248.887, 248.889, 248.891 (4e) — 249.011 à 015 (5e) — 249.016, 249.020 à 023, 249.025, 249.033 et 034 (9e) — 249.039 et 040, 249.045 (7e) — 249.063 à 065 (9e) — 249.066, 249.073 et 074, 249.076 et 077, 249.082, 249.084 à 088, 249.090, 249.092 et 093 (4e) — 249.153 et 154 (6e) — 249.157 et 158, 249.162 (8e) — 249.184 et 185, 249.193 à 195 (9e) — 249.206, 249.210 à 211 (6e) — 249.218 à 219, 249.271 (7e) — 249.277, 249.284 et 285 (6e) — 249.307, 249.313 à 315 (9e) — 249.326 à 335 (9e) — 249.336 à 338 (6e) — 249.350, 249.376 à 379 (9e) — 249.476, 249.484 et 485 (5e) — 249.506, 249.508, 249.511 (9e) — 249.534 et 535 (8e) — 249.576 à 585 (4e) — 249.586 à 595 (9e) — 249.596 à 605 (4e) — 249.858, 249.865 à 869 (2e) — 249.962 à 964 (7e) — 249.976 à 983 (9e) — 249.986 à 990, 249.992 à 995 (5e).

250.089 à 095 (6e) — 250.096 à 098, 250.104 et 105 (8e) — 250.126 à 131 (4e) — 250.153 et 154 (7e) — 250.164 et 165 (2e) — 250.253 et 254 (9e) — 250.266, 250.366 à 369, 250.371 à 373, 250.375 (8e) — 250.376 à 380, 250.384 (5e) — 250.387 à 389, 250.394 et 395 (8e) — 250.584 (9e) — 250.615 (6e) — 250.651 à 653 (3e) — 250.679 (9e) — 250.811 et 812 (7e) — 250.817 à 819, 250.821 et 822 (5e) — 250.865 (6e) — 250.900 et 901, 250.903 (8e) — 250.939 et 942, 250.944 et 945 (7e) — 251.009 et 010 (9e) — 251.067 à 070 (5e) — 251.091 à 093 (6e) — 251.116 à 121 (5e) — 251.145 (4e) — 251.168 (5e) — 251.206 et 208 (6e) — 251.217 à 223, 251.225 (9e) — 251.226 et 227, 251.233 et 234 (4e) — 251.250, 251.253 à 255 (9e) — 251.267 à 269 (7e) — 251.361 à 363, 251.377 à 381 (9e) — 251.387 à 394 (7e) — 251.455 (9e) — 251.486 à 489, 251.492 et 493 (7e) — 251.516, 251.518 à 521, 251.523 et 524, 251.550 (6e) — 251.577 (3e) — 251.755 (7e) — 251.788 à 791 (9e) — 251.816 à 819, 251.830 à 835 (8e) — 251.870 (3e) — 251.876 à 879 (7e) — 251.972 à 974 (6e) — 252.022 à 025 (8e) — 252.089 et 090, 252.093 et 094 (5e) — 252.097 (6e) — 252.139 à 145, 252.162 (5e) — 252.187 à 189, 252.193 (8e) — 252.207 et 208, 252.211, 252.213 et 214, 252.232 (7e) — 252.236 à 238, 252.243 à 245, 252.296 et 297, 252.301 et 302 (9e) — 252.322 à 325, 252.339 à 341 (8e) — 252.358 (9e) — 252.449 à 453, 252.455 (8e) — 252.653 (5e) — 252.686 à 689 (3e) — 252.696 et 697 (7e) — 252.749 et 750, 252.753 à 765 (8e) — 252.767, 252.771 à 775 (5e) — 252.817 (6e) — 253.209 à 215 (3e) — 253.216 à 218, 253.222 et 223 (8e) — 253.339 (1e) — 253.350 à 358, 253.587 (7e) — 253.618 (6e) — 254.001 à 004 (1e) — 254.016 (8e) — 254.111 et 115 (5e) — 254.116 à 125 (8e) — 254.146 à 155 (9e) — 254.190 à 193, 254.209, 254.212 et 213, 254.280 à 282 (5e) — 254.406 à 408 (6e) — 254.416 à 418 (8e) — 254.436 (3e) — 254.446, 254.481 à 485 (8e) — 255.640 (7e) — 255.775 (9e) — 255.776, 255.783 (2e) — 255.837, 255.843 (9e) — 255.870 à 255.871 (8e) — 255.983 (9e) — 256.075 (7e) — 256.190 et 191 (3e) — 256.206, 256.215 (9e) — 256.299 et 300 (5e) — 256.436 à 438, 256.486 à 495 (9e) — 256.496 à 498, 256.500 et 501, 256.503 à 505 (8e) — 256.516 à 518, 256.521 et 522 (9e) — 256.544 et 545 (7e) — 256.560, 256.562, 256.565 (8e) — 256.583 (5e) — 256.673 et 674, 256.702 à 705 (7e).

COMPAGNIE

DES

DOCKS ET ENTREPOTS DE MARSEILLE

SIÈGE SOCIAL: 95, RUE TAITBOUT, PARIS (9e)

Registre du commerce: de la Seine n° 36930; de Marseille n° 17858.

TIRAGE DU 1er DECEMBRE 1947

Liste des obligations sorties au tirage et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées au 1er octobre 1947.

Le remboursement sera effectué à tous les guichets de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

1.846 obligations remboursables à partir du 1er janvier 1948.

Capital: 500 F. — Net à rembourser: 412,60 F.

1.450 à 1.458 — 1.489 à 1.492 — 1.513 à 1.523 — 1.554 à 1.559 — 1.570 à 1.579 — 3.032 à 3.070 — 3.091 à 3.100 — 3.101 — 4.165 à 4.200 — 4.201 à 4.215 — 6.561 à 6.600 — 6.601 à 6.603 — 6.644 à 6.659 — 11.929 à 11.937 — 11.948 à 11.958 — 11.979 à 12.000 — 12.001 à 12.008 — 13.019 à 13.068 — 13.169 à 13.191 — 13.202 à 13.228 — 13.251 à 13.278 — 17.379 à 17.392 — 17.403 à 17.415 — 17.426 à 17.448 — 18.327 à 18.342 — 18.363 à 18.379 — 18.390 à 18.400 —18.401 à 18.466 — 18.519 à 18.526 — 21.530 à 21.574 — 21.595 à 21.599 — 26.814 à 26.883 — 26.894 à 26.900 — 26.901 à 26.903 — 30.660 à 30.684 — 33.320 à 33.361 — 33.382 à 33.384 — 33.395 à 33.399 — 33.940 à 33.969 — 33.980 à 33.999 — 34.480 à 34.500 — 34.501 à 34.506 — 34.527 à 34.549 — 35.780 à 35.797 — 35.818 à 35.822 — 35.843 à 35.850 — 37.359 à 37.400 — 37.401 à 37.403 — 37.414 à 37.418 — 38.519 à 38.527 — 40.432 — 40.437 à 40.471 —40.482 à 40.495 — 42.463 à 42.496 — 44.183 à 44.200 — 44.201 et 44.202 — 44.223 à 44.242 — 44.263 à 44.268 — 44.280 à 44.292 — 44.343 à 44.355 — 44.386 à 44.393 — 44.431 à 44.462 — 44.874 à 44.900 — 44.901 à 44.923 — 45.450 à 45.499 — 47.703 à 47.742 — 53.155 à 53.200 — 55.319 à 55.340 — 56.847 — 56.868 à 56.900 — 56.901 à 56.916 — 63.480 à 63.500 — 63.501 à 63.538 — 66.024 à 66.073 — 66.124 à 66.141 — 66.162 à 66.196 — 67.804 à 67.853 — 68.929 à 68.978 — 72.379 à 72.400 — 72.401 à 72.458 — 72.809 à 72.858 — 73.859 à 73.892 — 76.003 à 76.052 — 76.143 à 76.192 — 77.203 à 77.252

Tirages antérieurs. — Numéros des obligations restant à rembourser à la date du 1er octobre 1947.

Taux de remboursement: tirage de 1923, 480,80 F; tirage de 1924, 477 F; tirages de 1926 à 1928, 465,40 F; tirage de 1929, 465,50 F; tirage de 1930, 469,40 F; tirage de 1933, 467,40 F; tirage de 1941: personnes morales, 429,20 F; personnes physiques, 412,60 F; tirage de 1942: personnes morales, 429,10 F; personnes physiques, 442,50 F; tirages de 1938 à 1940: titres assujettis à l'impôt de 27 0/0, personnes morales, 434,30 F; personnes physiques, 418,30 F; titres assujettis à l'impôt de 18 0/0, 465,50 F; tirages de 1943 et de 1945: personnes morales, 429,20 F; personnes physique, 412,60 F; tirage de 1944: personnes morales, 429,10 F; personnes physiques, 442,50 F; tirage de 1946, 442,50 F.

591 et 592, 594, 599 et 600, 601 et 602, 606 à 609, 612 à 614, 616, 619 à 621, 625, 649 à 651, 656 et 657 (année 1925) — 895 (1927)) — 1.135, 1.137 à 1.139, 1.142 à 1.144, 1.149 et 1.150, 1.152 à 1.162, 1.169 à 1.179, 1.290, 1.311, 1.313, 1.334 et 1.335, 1.349 à 1.355, 1.377 à 1.385, 1.387 à 1.389, 1.391, 1.393, 1.399 (1916) — 1.609, 1.619, 1.627 à 1.629 (1940) — 1.956 (1941)) — 2.822 et 2.823, 2.834, 2.855, 2.876, 2.878, 2.880 et 2.881, 2.913 et 2.914 (1941) — 3.197 (1939) — 3.214 (1913) — 3.289 et 3.290, 3.293, 3.297, 3.299, 3.304, 3.318, 3.320, 3.533, 3.539 et 3.540, 3.541, 3.548, 3.553 et 3.554, 3.557, 3.561, 3.571 et 3.575 (1944) — 3.663 (1926) — 3.778, 3.781, 38.785 à 3.787, 3.799, 3.801, 3.807, 3.813, 3.815, 3.832 et 3.834 (1944) — 4.785, 4.791 à 4.800, 4.801 à 4.818, 4.820 et 4.824 (1946) — 4.823 à 4.826 (1936) — 4.828 et 4.829, 4.831 à 4.834 (1946) — 4.841, 4.859, 4.903 (1942) — 5.017 à 5.023, 5.009 à 5.012, 5.048 et 5.049, 5.052, 5.054 à 5.057, 5.066 à 5.068, 5.071 à 5.074 (1945) — 5.237, 5.239 et 5.240, 5.242, 5.244 à 5.260, 5.280 à 5.294, 5.515 à 5.531, 5.552 à 5.557, 5.568 et 5.569, 5.571 à 5.573, 5.575 à 5.585, 5.587 et 5.588 (1946) — 5.590 (1936) — 5.592 et 5.593 (1946) — 5.992 et 5.993, 5.995 (1942) — 6.136 à 6.139, 6.150, 6.152 et 6.153, 6.158 à 6.160, 6.162, 6.166, 7.126 et 6.127, 7.137, 7.143, 7.145 à 7.149, 7.152 et 7.153, 7.159, 7.176, 7.182 à 7.184 (1941) — 7.670 (1930) — 7.790, 7.803 à 7.809, 7.817 et 7.818, 7.824, 7.834, 8.065 et 8.066, 8.079, 8.081 à 8.086, 8.104 (1941) — 8.260, 8.277 (1940) — 8.561 et 8.562, 8.579 à 8.583, 8.585, 8.592, 8.598 à 8.600, 8.601 à 8.604, 8.610, 8.634 à 8.636 (1945) — 8.660 et 8.641 (1924) — 9.425, 9.427 à 9.430, 9.433 à 9.436, 9.439, 9.441, 9.443 à 9.451, 9.453, 9.455, 9.458 à 9.467, 9.472 à 9.474 (1946) — 10.098 et 10.099 (1942) — 10.717 à 10.753, 10.760, 10.907, 10.961, 10.972 (1941) — 11.893 (1929) — 12.473 (1942) — 12.009 et 12.010, 12.012, 12.017 et 12.018, 12.027 à 12.029, 12.038 et 12.034, 12.037 à 12.039, 12.043 à 12.047, 12.069 à 12.077, 12.820 à 12.833, 12.835 à 12.839, 12.845 à 12.878, 13.229 à 13.231, 13.234 et 13.235, 13.237 à 13.241, 13.244 et 13.245, 13.247 (1946) — 13.279, 13.282 à 13.287, 13.291 à 13.298 (1945) — 13.309 et 13.400, 13.401 à 13.408, 13.411 à 13.415, 13.417 à 13.456, 13.471, 13.478 à 13.482, 13.484 et 13.485 (1946) — 13.581, 13.650 à 13.652, 13.654, 13.677 (1943) — 14.534 à 14.539, 14.582 à 14.589, 14.591 et 14.592, 14.596 à 14.600, 14.607 et 14.608, 14.611 et 14.612, 14.617 à 14.621 (1945).

15.335 à 15.439, 15.448, 15.451 à 15.455, 15.458, 15.460 et 15.461, 15.469 à 15.471, 15.475, 15.478 (1945) — 16.400 (1941) — 16.735 et 16.736 (1943) — 16.886 et 16.887, 16.892 à 16.894, 16.897 à 16.899, 16.912, 16.921 à 16.925, 16.927 et 16.928, 16.931 à 16.935, 16.938 à 16.940, 16.941 et 16.945 (1945) — 17.201 à 17.207, 17.209 à 17.212, 17.216 à 17.221, 17.224 à 17.226, 17.228 à 17.233, 17.255 à 17.260, 17.263 à 17.268 (1946) — 17.809, 17.816 à 17.819, 17.825 à 17.827, 17.832, 17.834 à 17.836, 17.839, 17.842, 17.847, 17.850, 17.854 à 17.858 (1945) — 17.861, 17.923, 17.927, 17.929 et 17.930, 17.933, 17.970, 17.976 et 17.977 (1941) — 18.547 (1930) — 20.062, 20.067, 20.355, 20.370 et 20.371, 20.385, 20.391 (1943) — 20.749 et 20.750, 20.753 à 20.759, 20.761 à 20.771, 20.773 à 20.775, 20.789, 20.818 à 20.821, 20.823 à 20.826 (1946) — 20.827 (1944) — 20.985 et 20.986 (1940) — 21.703 à 21.705, 21.716 et 21.717, 21.722, 21.727, 21.732 à 21.735, 21.738 et 21.739, 21.743 à 21.749 (1945) —

21.913 à 21.915, 21.951 (1939) — 22.043 à 22.051, 22.053, 22.055 (1945) — 22.057 à 22.061 (1925) — 22.100 à 22.105 (1935) — 22.111 à 22.118 (1945) — 22.283 à 22.287, 22.318 à 22.321, 22.323 à 22.334, 22.339 à 22.342, 22.350, 22.352, 22.354 et 22.355, 22.360 et 22.361 (1946) — 22.850 (1924) — 22.888 à 22.890, 22.892, 22.953, 22.956 et 22.957, 22.960 et 22.961, 22.963 à 22.965, 22.967 et 22.968, 22.970 à 22.978, 22.984 à 22.992 (1946) — 22.997 (1930) — 23.605 et 23.606, 23.609 à 23.611, 23.616, 23.624, 23.630, 23.641 à 23.644, 23.647 (1941) — 24.471 et 24.472 (1941) — 24.811 à 24.817, 24.819 à 24.821, 24.825, 24.828 et 24.829, 24.831 et 24.832, 24.834 à 24.836, 24.838, 24.840 à 24.846, 24.887 à 24.890, 24.892 à 24.894, 24.897 et 24.898, 24.900 à 24.903 (1946) — 24.964 à 24.968, 24.979, 24.981 et 24.982, 24.984 à 24.986, 24.988 à 24.991, 24.993, 24.995, 24.999, 25.001, 25.005 et 25.006, 25.027 à 25.031, 25.034, 25.036, 25.042 et 25.043 (1945) — 25.064, 25.068 (1941) — 25091 et 25.095, 25.107, 25.135, 25.138, 25.150 et 25.151, 25.451 (1943) — 25.609 à 25.613 (1928) — 25.611 (1930) — 25.737 à 25.739, 25.742, 25.747 et 25.748, 25.775, 25.779 (1943) — 26.428 (1942) — 26.280, 26.323 à 26.325 (1943) — 26.464, 26.466, 26.468 et 26.469, 26.475 à 26.478, 26.481 à 26.491, 26.493, 26.495, 26.498 à 26.500, 26.502, 26.505 et 26.506, 26.513 (1945) — 26.683, 26.687, 26.709 (1941) — 27.045 à 27.051, 27.106, 27.124 (1943) — 27.550 à 27.552 (1942) — 27.780, 27.786 à 27.793, 27.808 à 27.811, 27.820 (1943) — 27.927 et 27.928, 27.930 à 27.986 (1945) — 27.991, 27.993 et 27.994, 27.998 et 27.999, 28.021 et 28.022, 28.032 (1944) — 28.225 et 28.226, 28.380, 28.381, 28.385 et 28.386, 28.389 (1943) — 28.607, 28.627 et 28.628, 28.631, 28.636 et 28.637, 28.639, 28.693 et 28.694, 28.698 et 28.699, 28.701, 28.703, 23.708 à 28.710, 28.713 et 28.714, 28.716 (1945) — 28.717, 28.719, 28.724, 28.727, 28.752 et 28.753, 28.771 à 28.773, 28.776 (1943) — 29.053 à 29.055, 29.126 (1942) — 29.152, 29.161 à 29.163 (1943) — 29.378, 29.385, 29.387 à 29.391, 29.398, 29.409, 29.420 à 29.424 (1944)

30.022 et 30.023 (1941) — 30.387, 30.390, 30.396, 30.402 et 30.403, 30.405 à 30.412, 30.418 et 30.419, 30.421 et 30.422 (1944) — 31.457, 31.466 (1940) — 31.629 (1938) — 31.785, 31.796, 31.798 et 31.799, 31.801, 31.810, 31.811, 31.816 à 31.818, 31.821 et 31.822 (1941) — 31.856 (1943) — 32.053 à 32.059, 32.064 à 32.068, 32.070, 32.073 à 32.077, 32.079 à 32.082, 32.085 à 32.087, 32.093 à 32.095, 32.101 et 32.102 (1946) — 33.401, 33.411, 33.429, 33.431 et 33.432 (1942) — 33.611 à 33.613 (1941) — 33.651, 33.661 (1942) — 34.121 à 34.124, 34.131, 34.135, 34.138 à 34.141, 34.145, 34.153 à 34.157, 34.161 et 34.[illegible], 34.164 (1941) — 34.637 (1942) — 34.938 à 34.940 (1923) — 35.294 (1942) — 35.310 à 35.313, 35.316 à 35.321, 35.323, 35.341 à 35.346, 35.348 et 35.349 (1946) — 35.910 à 35.914, 35.929, 35.931 à 35.942, 35.944 et 35.945, 35.951, 35.953, 35.956 (1945) — 38.345 (1940) — 38.371 et 38.372, 38.375 et 38.376, 38.378 à 38.380, 38.382, 38.385 à 38.387, 38.389 à 38.391, 38.394, 38.396 à 38.398, 38.404 à 38.406, 38.418, 38.420 à 38.423, 38.425 et 38.426, 38.467 (1945) — 38.729 à 38.731, 38.733 à 38.737, 38.740 à 38.742, 38.751 à 38.757, 38.759 et 38.760, 38.762 à 38.765, 38.768, 38.770, 38.772 à 38.778 (1946) — 39.156, 39.177 (1940) — 39.219, 39.236, 39.239 (1943) — 39.507 à 39.512, 39.527, 39.530, 39.539 et 39.540, 39.546 et 39.547, 39.550 et 39.551 (1944) — 39.565 et 39.566, 39.572 à 39.574, 39.580 à 39.586, 39.588 à 39.590, 39.592 et 39.593, 39.595 et 39.596, 39.599 et 39.600, 39.601 à 39.603 (1945) — 40.078 à 40.087, 40.094 à 40.097, 40.102 à 40.104, 40.108 à 40.120, 40.125 et 40.126 (1946) — 41.036 à 41.039, 41.041, 41.043, 41.047 (1944) — 41.247 à 41.256, 41.262 à 41.264, 41.270 et 41.271 et 41.273 et 41.274, 41.277 à 41.286, 41.307 à 41.311, 41.315 (1946) — 41.428, 41.483 (1941) — 41.749, 41.752 à 41.757, 41.762 à 41.767, 41.769, 41.785 à 41.791, 41.793 à 41.800, 41.804 à 41.808, 41.826, 43.305 à 43.307 (1940) — 43.383, 43.387 et 43.388, 43.391, 43.393, 43.396, 43.398, 43.401 et 43.402, 43.406 et 43.407, 43.411 à 43.417, 43.456 à 43.462 (1945) — 43.807 (1941) — 44.040, 44.073 (1942) — 44.177 (1939) — 44.293 et 44.299, 44.301 à 44.304, 44.306 à 44.319, 44.322 à 44.326, 44.328 à 44.342 (1946) — 44.514, 44.522 (1942) — 44.614 à 44.616, 44.622 à 44.630, 44.641 à 44.645, 44.647 à 44.649, 44.651 à 44.654, 44.656 et 44.657, 44.659 à 44.663 (1946) — 44.814, 44.826 (1940) — 45.138 (1941) — 45.772 (1939) — 45.853, 45.856 à 45.863, 45.865 (1945) — 46.360 à 46.363, 46.397 (1943) — 46.502 (1940) — 47.085 et 47.086, 47.109, 47.119 et 47.120 (1943) — 47.367 et 47.368, 47.381 et 47.382, 47.384 à 47.391, 47.391 à 47.400, 47.402 à 47.404, 47.406 à 47.408, 47.410 et 47.411, 47.433 à 47.436, 47.441 à 47.444 (1945) — 48.153 à 48.[illegible]7, 48.231 (1943) — 48.325, 48.328 à 48.336, 48.339 à 48.350, 48.369 (1945) — 48.619 à 48.651 (1939) — 48.711 et 48.715, 48.725 à 48.728, 48.730, 48.742 et 48.743, 48.746 à 48.748 (1944) — 48.943 (1943) — 48.978, 48.981 à 48.986, 48.995 à 48.997, 48.999 et 49.000 (1945) — 49.417, 49.419, 49.422 à 49.424, 49.431 à 49.438, 49.440 à 49.463 (1946) — 49.466 (1941) — 49.480 et 49.481, 49.483, 49.485, 49.489, 49.491, 49.493 à 49.498, 49.501, 49.514 et 49.515, 49.937, 49.941 à 49.945 (1941).

50.891, 50.909 et 50.910 (1942) — 51.735, 51.763, 51.773, 51.793 (1944) — 51.875, 51.859 à 51.861, 51.868, 51.871, 51.874 et 51.785, 51.879, 51.885, 51.890, 51.892 à 51.896, 51.898 et 51.899, 51.902 à 51.905, 51.907, 51.910 à 51.912, 51.914 à 51.918, 51.957, 51.961, 51.963 à 51.970, 51.974, 51.975, 51.976 et 51.977, 52.010 (1945) — 52.341, 52.404, 52.442 (1942) — 53.153 et 53.154, 53.225 et 53.226, 53.239, 53.251 et 53.252, 53.254, 53.256 à 53.260 (1944) — 53.458 à 53.462, 53.465 (1943) — 53.668, 53.716 (1941) — 55.138 et 55.139 (1942) — 55.222 à 55.224, 55.227 à 55.229, 55.300 et 55.301, 55.303, 55.306 et 55.307 (1946) — 55.695 à 55.698, 55.723 et 55.724 (1944) — 56.311 à 56.330, 56.336 à 56.341 (1946) — 58.071 et 58.072, 58.078 et 58.079, 58.088 et 58.089, 58.091, 58.095, 58.109 et 58.110, 58.156, 58.158 à 58.167, 58.186 et 58.187, 58.189 et 58.190 (1944) — 58.376 à 58.400, 58.401 à 58.420, 58.443 à 58.447 (1946) — 58.859, 58.868, 58.870, 58.876 (1943) — 59.069 et 59.070 (1939) — 59.210 (1923) — 59.223, 59.225 à 59.228, 59.231, 59.234 à 59.238, 59.240 et 59.241, 59.244 à 59.252, 59.259 (1945) — 59 619 à 59.626, 59.641 à 59.643, 59.665, 59.669 (1943) — 59.794, 59.796, 59.798, 59.803 à 59.805, 59.808 à 59.812, 59.823, 59.833 à 59.836, 59.840 à 59.842 (1945) — 60.001 et 60.002, 60.005, 60.010, 60.036 à 60.042, 60.044 et 60.045, 60.049 et 60.050 (1944) — 60.054 et 60.055 (1943) — 60.569, 60.572 et 60.573, 60.579, 60.595, 60.600 à 60.604 (1944) — 62.199 à 62.200, 62.202 et 62.203, 62.208 à 62.227, 62.229 à 62.231, 62.233 à 62.235, 62.237 et 62.238, 62.242 à 62.246 (1945) — 62.252 à 62.254 (1942) — 62.334 à 62.336, 62.341 à 62.358 (1944) — 62.660 et 62.661, 62.664 à 62.677 (1946) — 65.707 à 65.709 (1945) — 66.625, 66.636 à 66.645, 66.647 et 66.648, 66.655, 66.659 à 66.664, 66.666 à 66.671 (1944) — 66.976 et 66.977, 66.982, 66.986, 66.988 à 66.995, 67.003 et 67.004, 67.011 à 67.013, 67.021 et 67.022, 67.028 à 67.030, 67.033 à 67.049, 67.053, 67.055, 67.058 à 67.061, 67.064 et 67.065 (1945) — 67.174 à 67.176, 67.178 à 67.183, 67.187 et 67.188, 67.190 et 67.191, 67.193, 67.198 à 67.200 67.201 à 67.209, 67.215 à 67.219 (1946) — 67.389, 67.401 et 67.402 (1943) — 67.459, 67.463 à 67.466, 67.471 (1945) — 67.687 (1942) — 68.200, 68.208, 68.212, 68.226 à 68.233 (1943) — 68.234 à 68.240, 68.256 à 68.261, 68.275 à 68.294, 68.298 (1946) — 68.528 à 68.532, 68.533 à 68.542, 68.553 (1945) — 69.079 à 69.100, 69.101 à 69.128, 71.119 à 71.168, 71.409 à 71.458, 71.979 à 71.992, 72.043 à 72.098, 74.059 à 74.100, 74.101 à 74.108, 76.483 à 76.500, 76.501 à 76.532 (1946).

LE RIPOLIN

Société anonyme française de peinturcs laquées et d'enduits sous-marins

(Procédés LEFRANC ET BRIEGLEB réunis.)

CAPITAL: 31.578.600 F

SIÈGE SOCIAL: 7, PLACE DE VALOIS, PARIS (1er)

Obligations 4 1/4 0/0 1946 de 5.000 F.

Premier tirage du 10 octobre 1947.

Les 139 obligations nos 2.706 à 2.844 sont remboursables, à partir du 1er décembre 1947, à 5.000 F net d'impôt.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 18 janvier 1947.)*

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL

DE

235 MILLIONS (3 %. — 1910)

Liste des 60 numéros sortis au 223e tirage effectué le 20 décembre 1947 et donnant droit aux lots ci-après:

N° 521.954: **200.000** F.

N° 21.270: **10.000** F.

Les 58 numéros suivants sont remboursables à **1.000** F:

10.350	43.549	50.795	78.326	79.351
81.345	109.959	110.476	111.950	124.727
125.808	128.511	136.083	152.300	164.513
165.658	168.747	178.671	192.094	195.882
212.413	243.755	243.803	244.180	245.153
253.789	260.180	266.374	277.093	280.245
287.485	292.328	300.636	304.184	316.333
323.060	335.163	359.475	363.575	368.919
388.557	395.161	411.236	422.055	430.905
434.731	435.234	478.047	516.878	521.743
547.067	560.946	561.632	567.362	574.063
576.899	598.045	602.256		

Le payement des lots attribués aux obligations dont les numéros sont désignés au tableau ci-dessus aura lieu à la recette-perception municipale de l'Hôtel de Ville, à partir du 1er février 1948.

Conformément à l'article 6 du cahier des charges, ce payement comprendra le remboursement des obligations.

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 1er février 1948.

Caisse Foncière de Crédit pour l'amélioration du Logement dans l'Industrie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 10, RUE LINCOLN

R. C.: Seine n° 121921.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

MM. les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1947 de 5.000 F, Caisse foncière de crédit pour l'amélioration du logement dans l'industrie, sont informés que la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse les 656 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 février 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 1er mai 1947.)*

Le conseil d'administration.

Moulinage et Retorderie de CHAVANOZ

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A CHAVANOZ (ISÈRE)

Registre du commerce: Vienne n° 603.

Obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1947.

Premier amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de 112 obligations 4 1/2 0/0 1947 formant la totalité des titres dont l'amortissement est prévu au 15 janvier 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 1er mars 1947.)*

Verrerie Souchon-Neuvesel

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.100.500 F
SIÈGE SOCIAL: 8-10, RUE DE LA BOURSE, LYON
R. C.: Lyon B 2101.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 de 2.000 F.

La société, usant de la faculté prévue aux conditions d'émission, a racheté, en Bourse, 847 obligations 4 1/2 0/0 1912, soit l'intégralité de l'annuité d'amortissement prévue pour le 1er février 1918.

En conséquence, il n'a pas été procédé à un tirage au sort.

Le conseil d'administration.

Liste de rappel des titres sortis aux tirages précédents et non encore présentés au remboursement.

303 341 1.253 1.500 1.535 1.561 1.716 1.797
1.805 2.004 2.036 2.287 2.289 2.387 2.471 2.573
2.612 2.776 3.005 3.109 3.168 3.361 3.365 3.505
3.537 3.610 3.663 3.674 4.004 4.012 4.070 4.861
4.926 4.982 5.094 5.251 5.253 5.311 5.813 6.253
6.254 6.501 6.506 6.785 6.790 6.962 7.359 7.614
7.626 7.699 7.991

Demandes de changement de nom

M. Erlichman (Israël), demeurant impasse Emile-Zola, à Romans (Drôme), né le 27 février 1895 à Batoum (U. R. S. S.) dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Erlichman-Joret.

M. Edouard-Albert Itzkovitz, demeurant à Bron (Rhône), allée de Verdun, avec bureau à Lyon, 37, rue Juliette-Récamier, né à Paris (14e), le 17 juillet 1901, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de porter le nom de Igoux.

M. Paul Ginsburg, né à Saint-Denis (Seine), le 19 février 1908, imprimeur artisan, demeurant à Paris, 23, rue Bénard, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de s'appeler désormais Paul Guerin.

M. Stofanov (Nicolas), domicilié 6, square du Roule, à Paris, prie d'étendre à sa fille Isabelle, née le 6 juillet 1917 à Saint-Germain-en-Laye, sa demande d'adjonction de nom en vue de s'appeler Martin-Stofanov, demande parue au *Journal officiel* du 10 décembre 1917.

M. Lakos (Etienne), né à Pula (Hongrie) le 8 novembre 1899, demeurant à Saint-Priest, par le Breuil (Saône-et-Loire), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lacoste.

M. Maurice-Louis Lévy, chirurgien dentiste, né à Paris le 25 août 1883, domicilié à Toulon (Var), avenue Champmille (les Routes), sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer ou d'ajouter à son nom patronymique le nom de Levier sous lequel il est connu, afin de s'appeler à l'avenir Maurice-Louis Levier ou Lévy-Levier.

M. Cocu (Bernard-Georges-Henri-Aimé), né le 14 mai 1922, à Laigneville (Oise), comptable, demeurant à Haïphong (Indochine), 5, rue Porchet, dépose une requête au garde des sceaux afin d'être autorisé à substituer à son nom patronymique de Cocu celui de Rocy.

M. Essel (Charles), employé S. N. C. F., né à Hessenheim (Bas-Rhin), le 18 octobre 1897, et demeurant à Strasbourg-Cronenbourg, 22, rue de Dettwiller, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de sa fille Marthe, née le 8 juin 1928, à Strasbourg, dépose une requête auprès du garde des sceaux pour changer son nom de Essel en celui de Edel.

M. Essel (Raymond), journaliste, né le 14 octobre 1923, à Strasbourg (Bas-Rhin), et demeurant à Strasbourg-Cronenbourg, 22, rue de Dettwiller, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'obtenir l'autorisation de changer son nom de Essel en celui de Edel.

AVIS DIVERS

Société immobilière UNION

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.875.000 F
8, QUAI KELLERMANN, A STRASBOURG
SIÈGE ADMINISTRATIF: BRASSERIE DU BOIS-VERT
anciennement C. PRIEUR S. A.
66-68, ROUTE DES ROMAINS
STRASBOURG-KŒNIGSHOFFEN

Convocation.

Deuxième insertion.

Les porteurs des obligations hypothécaires des emprunts suivants de notre société:

Emission 3 1/2 0/0 de 1896, en titres de 500 F nominal;
Emission 4 1/2 0/0 de 1903, en titres de 625 F nominal;
Emission 4 1/2 0/0 de 1905, en titres de 625 F nominal,

sont invités à assister à l'**assemblée générale des obligataires** qui aura lieu le 15 janvier 1918, à onze heures, dans les locaux de la Société générale alsacienne de banque, 8, rue du Dôme, à Strasbourg, pour délibérer sur le remplacement du représentant de tous les ayants droit à ces obligations.

Pour pouvoir participer à cette assemblée, les propriétaires d'obligations doivent déposer leurs titres deux jours au plus tard avant la réunion, c'est-à-dire jusqu'au 12 janvier 1918, aux caisses de la Société générale alsacienne de banque.

Le conseil d'administration.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1915, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

14 novembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. L'ENTENTE NELLEZAISE modifie ses statuts et la composition de son conseil d'administration. Siège social: café de la Promenade, Ile-d'Elle.

26 novembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. SYNDICAT D'INITIATIVE DE VILLAR-D'ARÈNE. But: développement touristique et artistique du pays. Siège social: Morize, à Villar-d'Arène.

28 novembre 1917. Déclaration à la préfecture de Vannes. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE DE VANNES. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Vannes.

28 novembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. CLUB SPORTIF DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS GANTOIS. But: organiser et favoriser la pratique des sports par les élèves fréquentant l'établissement. Il représente l'établissement dans les épreuves sportives scolaires et universitaires. Siège social: établissements Gantois, 90, rue de la Prairie, Saint-Dié.

28 novembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. AMICALE LAÏQUE DES ANCIENS ET ANCIENNES ÉLÈVES DES ÉCOLES DE MARLY ET MARLY-LA-BRIQUETTE. But: s'occuper des œuvres post et périscolaires, d'aide morale et matérielle aux écoles. Siège social: école de garçons de Marly.

29 novembre 1917. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION POPULAIRE DE CHARBUY. But: propagation de l'instruction et de l'éducation par la lecture, le cinéma, les représentations artistiques, les sports, etc. Siège social: société d'instruction populaire, à Charbuy.

29 novembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. AMICALE SPORTIVE LAÏQUE DE CERIZAY. But: encourager par tous les moyens dont elle dispose la pratique des sports et de l'éducation physique; créer et maintenir les liens d'amitié qui doivent exister entre les anciens élèves de l'école laïque. Cette société aura un caractère moralisateur, instructif, sportif et récréatif. Siège social: école publique de garçons de Cerizay.

29 novembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Monibrison. MAISON RURALE DE LA FAMILLE ET DES JEUNES. But: défense et éducation des familles rurales. Siège social: maison des jeunes, au bourg de Saint-Bonnet-les-Oules.

30 novembre 1917. Déclaration à la préfecture de Marseille. LA BOULE DU SOLEIL. But: pratique du jeu de boules. Siège social: 3, rue du Soleil, Marseille.

1er décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES FAMILLES. But: défense des intérêts moraux et matériels de ses membres. Siège social: cité S. N. C. A. S. E. (Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est), pavillon 4, groupe B, Marignane.

1er décembre 1917. Déclaration à la préfecture de l'Isère. RUGBY-CLUB GRENOBLOIS. But: pratiquer le rugby et formation sportive de la jeunesse. Siège social: café Bassi, 40, rue Nicolas-Chorier, Grenoble.

1er décembre 1917. Déclaration à la préfecture des Vosges ASSOCIATION DES CHASSEURS DE LEPANGES ET FAYS. But: protection du gibier, répression du braconnage. Siège social: domicile du président, M. Janel (André), Lepanges.

1er décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. SAINT-GOBAIN-SPORTS. But: encouragement aux sports, entraînement physique et éducation populaire. Siège social: compagnie de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, usine de Chalon-sur-Saône.

1er décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE LITZ. But: défense des intérêts généraux des familles. Siège social: mairie de Litz.

1er décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Genis-des-Fontaines.

1er décembre 1917. Déclaration à la préfecture de l'Indre. UNION SPORTIVE DE MONTIERCHAUME. But: encourager par tous les moyens dont elle dispose la pratique des sports et l'éducation physique. Siège social: café de la Promenade, Montierchaume.

1er décembre 1917. Déclaration à la préfecture de la Loire. GROUPEMENT BOULISTE DE ROCHE-LA-MOLIÈRE. But: pratique du sport boule. Siège social: salle de la mairie, à Roche-la-Molière.

2 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS D'APREMONT. But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie d'Apremont.

2 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. UNION SPORTIVE ÉLECTRIQUE YAINVILLAISE. But: pratique des sports. Siège social: centrale électrique de Yainville.

2 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. SOCIÉTÉ HIPPIQUE RURALE DE VOUZON. But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval, notamment: développer la traction hippomobile partout et dans tous les cas où son utilisation est rationnelle; faire renaître dans les milieux ruraux le goût de l'équitation; former des cavaliers et des conducteurs. Siège social: mairie de Vouzon.

2 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES ET COURS COMPLÉMENTAIRES D'ENGHIEN-LES-BAINS. But: servir d'intermédiaire entre l'école et les parents; toute organisation extrascolaire. Siège social: 11, boulevard d'Ormesson, Enghien-les-Bains.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE MATÉRIEL AGRICOLE, au lieudit « Taudon », à Juvardeil. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Juvardeil.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. SECTION DES DÉPORTÉS DU TRAVAIL DE CUSSET. But: aide sociale entre les déportés du travail et leur famille. Siège social: hôtel de ville, Cusset.

3 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aube. ENTENTE-CLUB DE L'AUBE. But: organiser des tournois de bridge. Siège social: 52, boulevard du 14-Juillet, Troyes.

3 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. LA SAINT-HUBERT. But: repeuplement du gibier, destruction des animaux nuisibles, répression du braconnage, protection des propriétés. Siège social: mairie de Cesarches.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. ESPÉRANCE SPORTIVE CLERMONTOISE. But: développement physique et moral de la jeunesse par la pratique de l'éducation physique, de la préparation militaire et des sports. Siège social: cercle Saint-Louis, 9 *bis*, petite rue Montlosier, Clermont-Ferrand.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. UNION DÉPARTEMENTALE D'ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE DE LA DORDOGNE. But: grouper les associations d'éducation populaire du département, coordonner leur action, les représenter auprès des pouvoirs publics, assurer la vie des écoles libres du département. Siège social: 23, cours Montaigne, à Périgueux.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Cher. FOOTBALL-CLUB D'ENNORDRES. But: développer les forces et entretenir la santé par les exercices corporels; établir entre ses membres les liens de camaraderie et de bonne entente. Siège social: mairie d'Ennordres.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Savoie. ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PROPRIÉTAIRES DES ENVIRONS DU CHATEAU MANDRIN. But: garde et exploitation de terrains de chasse et repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Sainte-Marie-d'Alvey.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. COMMISSION CENTRALE DE L'ENFANCE. But: gestion de foyers pour enfants de fusillés et déportés. Siège social: 21, rue François-Debergue, à Montreuil.

4 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. SOCIÉTÉ AMICALE DES ENFANTS DU CANTON DE VÉZINS ET SÉGUR. But: se grouper, s'assembler, venir en aide aux plus malheureux du pays. Siège social: 109, boulevard de Magenta, Paris.

5 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. SOCIÉTÉ DES POÈTES DE L'EST. But: développer le goût de la poésie, unir les poètes de la région de l'Est, faire connaître leurs œuvres et défendre leurs droits. Siège social: chez M. Jean Darwel, Ceintrey.

5 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. SOCIÉTÉ SPORTIVE SCOLAIRE DE BADONVILLER. But: pratique de tous les sports. Siège social: école de filles, Badonviller.

5 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. UNION DES FEMMES FRANÇAISES. But: défense de la famille, des droits des femmes sur le plan politique, civique et social; s'intéresser au sort de l'enfance. Siège social: 16, rue Condorcet, à Reims.

5 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. MAISON DE REPOS DE TY-YANN. But: maison de repos et de convalescence pour tuberculeux osseux. Siège social: Mme Lesaffre, présidente, Kerangail en Brest, Saint-Marc.

5 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Gers. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT DU GERS. But: défense de l'école et développement de l'Idéal laïc. Siège social: bourse du travail, Auch.

6 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Oise. ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA DÉPOPULATION DES CAMPAGNES DE VALDAMPIERRE. But: lutter contre la dépopulation des campagnes. Siège social: M. Vandenabeele (Robert), à Valdampierre.

6 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. LES AMIS DE LA COMMUNE LIBRE DES PERRIÈRES. But: faire le bien en amusant et secourant les nécessiteux de la commune. Siège social: café Sainte-Anne, aux Perrières, Gray.

6 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. FOOTBALL-CLUB. But: pratique des exercices physiques. Siège social: M. L'Epingle, secrétaire, Roche-le-Clerval.

6 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Vienne. PING-PONG-CLUB MELUSIN. But: pratiquer le tennis de table. Siège social: café Carton, salle Carton, à Lusignan.

6 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Belfort. AMICALE DES CHASSEURS DE PEROUSE. But: repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Perouse.

8 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DES MEUX, à Chevire-le-Rouge. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Chevire-le-Rouge.

8 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A PARIS. But: établir entre ses membres des relations amicales et étendre ces relations, d'année en année, aux élèves des nouvelles promotions sortant de ladite école, ainsi que faciliter à ses membres leurs débuts dans la carrière d'assistante sociale de service social. Siège social: école de service social de l'assistance publique, 78, rue Lauriston, à Paris.

8 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. LES TRAITEAUX DE LA BENAIZE. But: développer l'amour de la scène et le talent des artistes amateurs. Siège social: mairie de la Trimouille.

8 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. LIONCEAUX DE TELLANCOURT. But: réglementation locale de la chasse et repeuplement en gibier. Siège social: mairie de Tellancourt.

8 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Montmorillon. L'ESPÉRANCE DE VAUX-EN-COUHÉ. But: prendre soin de l'école et la rendre agréable. Siège social: école de garçons de Vaux-en-Couhé.

8 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE DE L'UNION NATIONALE DES ORPHELINS DE LA LIBÉRATION, ÉCLAIREURS DE LA RÉSISTANCE. But: assistance matérielle et morale aux orphelins de la résistance et de la libération du département de la Seine. Siège social: 4, cité d'Antin, Paris.

8 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vitry-le-François. ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE ET FAMILIALE DE MAISONS-EN-CHAMPAGNE. But: pratique des sports. Siège social: école de Maisons-en-Champagne.

8 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLÈGE BLAISE-PASCAL. But: étude des questions relatives à l'instruction des enfants. Siège social: 151 *bis*, rue Saint-Jacques, Paris.

9 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Rhône. BOULE DU CENTRE. But: pratique et développement du sport bouliste. Siège social: 19, place H.-Barbusse, Givors.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Muret. CLUB DES SUPPORTERS DE L'UNION SPORTIVE DE CAZÈRES. But: soutenir et aider tous les sportifs de Cazères. Siège social: café Latour, Cazères.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Valenciennes. LES AMIS DE TARTARIN. But: vulgarisation de l'étude pratique et théorique du tir. Siège social: chez M. Mouton (Olivier), 97, rue Pascal, à Lourches.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT POPULAIRES DE SOLESMES. But: création, développement, gestion, administration et contrôle des écoles libres, des œuvres scolaires, propagande par le théâtre, le cinéma, le tract et tous autres moyens appropriés. Siège social: 18, rue de l'Abbaye, Solesmes.

9 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Mâcon. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE MATOUR. But: organisation et administration de l'école privée de la paroisse de Matour et des œuvres scolaires et postscolaires annexes et complémentaires. Siège social: école Notre-Dame, Matour.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. UNION SPORTIVE DE DANGY. But: football et athlétisme, préparation militaire. Siège social: mairie de Dangy.

9 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Coutances. FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HIPPIQUES RURALES DE LA CIRCONSCRIPTION DU HARAS DE SAINT-LÔ. But: coordonner l'action des sociétés rurales. Siège social: haras de Saint-Lô.

9 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. COMITÉ SPORTIF RODOLPH-POLLAK. But: encourager le sport amateur. Siège social: 18, boulevard Garibaldi, Marseille.

9 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. UNION SPORTIVE CHATILLONNAISE. But: pratique des sports et particulièrement du football, de l'athlétisme et de la natation. Siège social: chez M. Perron, secrétaire de mairie, mairie de Châtillon.

10 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Tulle. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DU DORAT. But: organisation matérielle et soutien des écoles libres du Dorat. Siège social: rue des Vaudieux, le Dorat.

10 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Saint-Priest-la-Marche.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Jura. COMITÉ LOCAL D'ÉPARGNE DE CENSEAU. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Censeau.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Nancy. LES ARDENTES DE MALZÉVILLE. But: pratique des sports. Siège social: 14, rue d'Epinay, Malzéville.

10 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Romorantin. Association d'éducation populaire de l'école libre de Millançay. But: entretien de l'école libre. Siège social: école libre de Millançay.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. Groupement des amicales des anciens élèves des écoles laïques de la ville de Blois. But: obtenir des avantages matériels et moraux en faveur des caisses des écoles. Siège social: hôtel de ville, Blois.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Association de pêche et de pisciculture de Saint-Priest-Taurion. But: développement et encouragement de la pêche à la ligne sous toutes les formes légales. Siège social: M. Gandois, coiffeur, Saint-Priest-Taurion.

10 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Amicale laïque des anciens élèves et amis de l'école de Montigny. But: continuer l'œuvre d'éducation intellectuelle, morale et physique entreprise par l'école. Siège social: école de Montigny.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Coopérative scolaire, école de garçons de Beuvry. But: entretien de l'école, solidarité scolaire. Siège social: école de garçons, Beuvry.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. L'Education au grand air. But: amélioration physique et morale des enfants retardés. Siège social: 1, rue Malherbon, à Aix-en-Provence.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. Association amicale des anciens et anciennes élèves des écoles publiques de Saint-Cosme-de-Vair. But: lien entre les anciens élèves, secours moral et matériel aux élèves actuels. Siège social: école de garçons, Saint-Cosme-de-Vair.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Loiret. La Cantine scolaire de Sennely. But: donner des repas chauds et complets aux enfants. Siège social: école de filles de Sennely.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Vesoul. Association locale du mouvement national d'épargne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Jussey.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayeux. Amicale des anciens combattants, anciens prisonniers de guerre et mobilisés 1914-1918 et 1939-1945. But: entretenir des liens amicaux entre les membres des deux guerres. Siège social: mairie de Chouain.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Amicale des classes en 4. But: entretenir les liens d'amitié et entr'aide. Siège social: café Bouet, à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Union sociale des professionnels du batiment et des travaux publics des Alpes-Maritimes. But: créer et gérer les œuvres sociales des professions du bâtiment et travaux publics. Siège social: 8, rue Maréchal-Joffre, Nice.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Association des familles de Saint-Jodard. But: défense des intérêts moraux et familiaux de ses membres. Siège social: mairie de Saint-Jodard.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. Association sportive de l'école supérieure de théologie. But: pratique des sports en général. Siège social: 31, rue Paul-Manivet, Avignon.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. Maison des jeunes et de la culture de Cluses. But: mettre à la disposition de la population, et en particulier de la jeunesse, un centre d'accueil, des activités éducatives, récréatives, sportives et culturelles. Siège social: maison des jeunes et de la culture, à Cluses.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. Association familiale de Distré. But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Distré.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. Ski-Club nautique de Provence. But: pratique du ski nautique. Siège social: 1 à 17, avenue Pasteur, Marseille.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. Centre de recherches podologiques. But: recherches scientifiques. Siège social: 71, rue Saint-Savournin, Marseille.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Union des intérêts commerciaux orléanais. But: défendre les intérêts des industriels, commerçants et artisans de l'agglomération orléanaise et organisation des manifestations commerciales. Siège social: chambre de commerce d'Orléans.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Savoie. Cantine scolaire chambérienne. But: organisation de cantines pour les élèves des écoles libres de Chambéry. Siège social: 6, rue Plaisance, Chambéry.

11 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture d'Ambert. Association des chasseurs de Baffie. But: favoriser la protection du gibier, réprimer le braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Baffie.

11 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Cantal. Fédération des locataires du Cantal. But: resserrer les liens entre les adhérents pour la protection de leur foyer. Siège social: bourse du travail, Aurillac.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aube. Centre républicain de l'Aube. But: protéger les idées républicaines et nationales, fournir toute documentation politique et administrative, organiser des réunions et des conférences éducatives. Siège social: 11, rue Huguier-Truelle, à Troyes.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. Association familiale ouvrière de Chauffailles. But: défense et étude des droits et des intérêts matériels et moraux des familles de condition ouvrière ou appartenant au milieu populaire. Siège social: service social, place de l'Hôtel-de-Ville, Chauffailles.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Association d'éducation populaire Saint-André. But: favoriser les loisirs sous toutes leurs formes par de saines distractions. Siège social: 40, rue Saint-André, le Mans.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération des amicales de réseaux de la France combattante transfère son siège social du 30, avenue Victor-Hugo au 2, rue Paul-Cézanne, Paris.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. Amicale laïque de Lamballe. But: défense des intérêts moraux et matériels de l'école publique. Siège social: collège moderne de jeunes filles de Lamballe.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. Société des anciens combattants de Foncquevillers. But: défense des intérêts moraux et matériels des anciens combattants. Siège social: au domicile du président, Hector Caron, Foncquevillers

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Nevers. Association locale du mouvement national d'épargne de Rouy. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Rouy.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. Comité d'action en vue de la poursuite du projet d'érection en commune indépendante du hameau de la Bruyère. But: organiser et poursuivre jusqu'à décision administrative le projet d'érection en commune indépendante du hameau de la Bruyère. Siège social: chez M. Chotard, au bourg de la Bruyère.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. Sou de l'école publique de l'Hôpital-sur-Rhins. But: amélioration de la bibliothèque, du musée scolaire, du matériel scolaire par des fêtes et par des encouragements aux bons élèves. Siège social: école publique de l'Hôpital-sur-Rhins, commune de Saint-Cyr-de-Favières.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. Comité des foires de sauvagines de Chalon-sur-Saône. But: organisation des foires de sauvagines. Siège social: 32, rue de l'Obélisque, Chalon-sur-Saône.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Amicale des enfants de l'Aube. But: établir des relations amicales entre tous les originaires de l'Aube. Siège social: hôtel des Sociétés, rue Docteur-Chaussier, à Dijon.

12 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. Education populaire, à Moulle. But: soutenir et gérer l'école primaire libre de filles située n° 1, rue de la Brasserie, à Moulle. Siège social: 1, rue de la Brasserie, à Moulle.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Association des maires du département des Pyrénées-Orientales pour la défense des intérêts communaux. But: défense des intérêts communaux. Siège social: hôtel de la Préfecture, Perpignan.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Cocorico-Sports. But: boules. Siège social: bar des Papillons, 6, rue Reine-Jeanne, Nice.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Groupement nivernais d'achat du poisson. But: approvisionnement en poisson de la ville de Nevers. Siège social: 68, rue de la Préfecture, Nevers.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. Hot-Club d'Armentières. But: faire connaître et apprécier la musique de jazz, défendre les intérêts de cette musique et de ses amateurs. Siège social: 14, rue des Fusillés, Armentières.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. Association des familles nombreuses d'Annappes. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Siège social. rue de la Liberté, Annappes.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Gironde. Quiller-Club Anatole-France. But: développement et pratique du jeu de quilles à six. Siège social: 9, rue Professeur-Arnozan, au Bouscat.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. Bridge-Club de Dijon. But: distractions artistiques et mondaines. Siège social: hôtel de la Cloche, Dijon.

12 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Besançon. Association locale des aides familiales rurales d'Orchamps-Vennes. But: aider la mère de famille rurale dans sa tâche au foyer en lui procurant le concours d'aides familiales, prendre en charge les aides familiales et leur assurer un travail familial et social. Siège social: domicile de M. Jean Courtois, Orchamps-Vennes.

13 septembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Compiègne. Les Cerfs de Saint-Etienne. But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: mairie-école de Saint-Etienne, à Roilaye.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. Etoile sportive payzacoise. But: pratiquer les exercices physiques et encourager les sports et plus particulièrement le basket-ball, entretenir entre ses membres des relations de bonne camaraderie et d'amitié. Siège social: mairie de Payzac.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. Association d'éducation populaire de Valençay. But: éducation populaire. Siège social: 4, rue Talleyrand, à Valençay.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. Comité des fêtes Etoile arquinoise. But: organisation de l'ensemble des fêtes qui auront lieu dans la commune. Siège social: chez M. Prilot (Jean), boucher, trésorier, à Arquian.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. Union des professions libérales de la Charente-Maritime. But: défense des intérêts communs aux professions libérales et à toutes activités professionnelles libres. Siège social: chez le président, M. Trocmé, 52, rue Chaudrier, la Rochelle.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Guéret. Association locale du mouvement national d'épargne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Chatelus-Malvaleix.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Radio-Progrès. But: rassemblement d'auditeurs de la radio; obtenir de meilleures émissions. Siège social: 13, rue de Marivaux, Paris.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Calvados. Ceux de Verdun. But: entretenir entre les membres des liens d'amitié. Siège social: 41, rue Charles-Léandre, Caen.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Gex. Entente sportive Ferney-Gex. But: pratique des exercices physiques et notamment du football association. Siège social: hôtel de ville de Gex.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. Association des familles de Letra. But: étudier et défendre les intérêts généraux des familles, spécialement des familles nombreuses. Siège social: mairie de Letra.

13 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. Association interprofessionnelle du canton de Champagne-en-Valromey. But: représentation officielle des familles, création et gestion de tous services d'intérêt familial. Siège social: mairie de Champagne.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Union commerciale, industrielle et artisanale d'Auffay. But: défense des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'artisanat d'Auffay et de ses environs. Siège social: mairie d'Auffay.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Rennes. Association d'entr'aide des veuves de guerre 1939-1945. But: défense des droits des veuves de guerre, soutien matériel et moral. Siège social: 13, rue de Viarmes, à Rennes.

13 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. Cercle interadministratif des fonctionnaires. But: création et fonctionnement, à Vesoul, d'un cercle au profit des fonctionnaires et agents des administrations de l'Etat, du département, des communes et assimilées. Siège social: cité administrative, Vesoul.

14 novembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Mission Sahara-Congo. But: étude scientifique de l'ethnographie, de l'anthropologie et de la prospection de l'Afrique du Nord et du Centre. Siège social: 43, boulevard d'Auteuil, Boulogne-sur-Seine.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. Société communale de chasse de Moinville-la-Jeulin. But: syndiquer les cultivateurs, propriétaires et habitants. Siège social: mairie de Moinville-la-Jeulin.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Belfort. Association Ping-Pong-Club rougemontoise. But: société de sport. Siège social: café du Château, Grand'Rue, Rougemont-le-Château.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Dordogne. Société communale de chasse de Saint-Médard-d'Excideuil. But: répression du braconnage, repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Médard-d'Excideuil.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Association amicale des ex-prisonniers de guerre, déportés du travail et politiques de la commune de Saint-Péravy-la-Colombe. But: suivre la liquidation des problèmes nés de la captivité; venir en aide à ses membres et à leurs familles; maintenir les contacts entre ses membres rapatriés de toutes catégories sociales et de toutes origines, dans l'esprit d'union, de solidarité et de sympathie des camps et dans le culte de la patrie et une volonté de justice sociale. Siège social: mairie de Saint-Péravy-la-Colombe.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Chartres. Association des familles rurales de la Chapelle-Fortin. But: respect de la moralité publique, étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de la Chapelle-Fortin.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Orchestre universitaire de l'académie de Rennes. But: développer dans l'université la culture musicale et la connaissance de la musique instrumentale par la pratique de l'orchestre. Siège social: faculté des lettres, Rennes.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. Groupe des loisirs de la police. But: organisation de soirées et sorties; aide matérielle à l'orphelinat de la police. Siège social: commissariat central, 3, rue de Fougères, Rennes.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. Foyer rural de Fréville. But: action récréative et éducative de la population rurale. Siège social: mairie de Fréville.

15 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. Aéro-Club Preziosi. But: développement des sports aériens sous toutes ses formes techniques et pratiques. Siège social: chez le président, M. Victor Lorenzi, 31, boulevard Paoli, Bastia.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Boule gasconne. But: sport travailliste. Siège social: café de la Place, 12, place Intérieure, Saint-Cyprien, Toulouse.

15 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. Association d'éducation féminine de Braine. But: organiser par tous les moyens appropriés l'école libre de Braine; recruter des maîtresses et des maîtres; assurer leur rémunération; s'intéresser à leur perfectionnement, à leur retraite, en conformité avec le statut des directeurs et maîtres de l'enseignement libre; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées. Siège social: 6, rue du Jeu-de-Paume, à Braine.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. Association sportive de l'école Pigier. But: football. Siège social: 4, rue Warnier, Alger.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture d'Alger. Es Sabah. But: éducation et instruction de la langue arabe. Siège social: 5, rue du Tigre, Alger.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Cercle républicain de Duranus. But: réunion amicale. Siège social chez Mme veuve Roubaut, Duranus.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. Association sportive de Fabron. But: omnisports. Siège social: bar du Monlet, 113, avenue de la Californie, Nice

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Lille. Compagnie théâtrale Chantecler. But: propager l'art théâtral populaire et prêter son concours désintéressé aux manifestations artistiques à caractère de bienfaisance dans l'étendue du département du Nord. Siège social: 24, rue des Pénitentes, Lille.

15 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. Foyer rural de Brachy. But: continuer l'action de l'école publique en groupant les jeunes. Siège social: mairie de Brachy.

15 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de police. Les Amis des presses universitaires de France transfère son siège social du 49, boulevard Saint-Michel, à Paris, au 31, rue d'Alésia, Paris.

16 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Chartres. Association des familles rurales de Theuvy-Achères. But: respect de la moralité publique, étude, défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Theuvy-Achères.

16 décembre 1947. Déclaration à la préfecture des Vosges. Association de la colonie de vacances Marie-France. But: promouvoir, soutenir: l'œuvre d'éducation populaire Marie-France; toutes les initiatives de nature à retenir et à attacher au sol natal; toutes les institutions de nature à favoriser le bon emploi des loisirs et les intérêts matériels et moraux des enfants de cette œuvre. Siège social: 10, rue des Jardiniers, Epinal.

16 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Marseille. Association familiale de la Destrousse. But: défense des intérêts de la famille. Siège social: salle Payan, café Payan, la Destrousse.

16 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. Billard-Club vichyssois. But: pratique du sport amateur de billard. Siège social: 19, passage de la Comédie, Vichy.

16 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Nancy. Association des sinistrés de Leyr et Villers-les-Moivrons. But: défense des intérêts des sinistrés. Siège social: mairie de Leyr.

16 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Chartres. Association des familles rurales de Favières. But: respect de la moralité publique, étude et défense des droits et des intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Favières.

16 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. Foyer rural et amical de la jeunesse du Mesnil-Auzouf. But: loisirs à la campagne. Siège social: école publique du Mesnil-Auzouf.

16 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. Association d'éducation populaire de la Cathédrale. But: organiser le fonctionnement matériel des écoles Saint-Joseph et Sainte-Juliette de Nevers, recruter les directeurs et maîtres, assurer leur rémunération, s'intéresser à leur perfectionnement et à leur retraite, acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus, organiser des patronages, colonies de vacances, conférences, représentations, etc. Siège social: 28, rue du Cloître-Saint-Cyr, Nevers.

16 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. Groupement d'entr'aide de la Gosnière, au Lion-d'Angers. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie du Lion-d'Angers.

17 décembre 1947. Déclaration à la préfecture du Doubs. Association locale du mouvement national d'épargne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Bouchans.

17 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de Guéret. Association locale du mouvement national d'épargne. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Dun-le-Palleteau.

17 décembre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Club taurin frontignanais. But: développer par tous les moyens (conférences, projection de films, sorties dans les manades, corridas, etc.) les connaissances taurines de ses membres. Siège social: café du Lido, à Frontignan.

17 décembre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. Association de l'orchestre symphonique de la Côte basque. But: formation et maintien de l'orchestre symphonique; développement du goût de la musique. Siège social: 2, place du Réduit, Bayonne.

17 décembre 1917. Déclaration à la préfecture du Pas-de-Calais. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU PARCQ ET GRIGNY. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social: mairie du Parcq.

17 décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. AÉRO-CLUB D'ANTIBES. But: tout ce qui concerne les sports aériens. Siège sociale: brasserie Porte-de-France, boulevard Chancel, Antibes.

17 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de l'Eure. CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES LAÏQUES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE. But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: fédération des œuvres laïques, Evreux.

17 décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. GROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DU PERSONNEL DE L'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE. But: achat direct aux grossistes et répartition de produits alimentaires. Siège social: office commercial pharmaceutique, rue Hector-Berlioz, Montluçon.

17 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de Lille. AMICALE DU PERSONNEL DE LA CAISSE PRIMAIRE DE SÉCURITÉ SOCIALE DE TOURCOING. But: resserrer les liens d'amitié qui unissent ses membres et entretenir entre eux des sentiments de bonne confraternité. Siège social 72, rue de Lille, Tourcoing.

17 décembre 1917. Déclaration à la préfecture du Rhône. COMITÉ MUNICIPAL D'AIDE AUX VIEILLARDS NÉCESSITEUX DE LA COMMUNE DE SAINT-FONS. But: étudier et résoudre tous les problèmes relatifs aux vieillards. Siège social: hôtel de ville, Saint-Fons.

18 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. AMICALE DU RÉGIMENT JEAN-GUITON. But: défense des intérêts moraux et matériels de ses adhérents. Siège social: café des Colonnes, place de Verdun, la Rochelle.

18 décembre 1917. Déclaration à la préfecture d'Agen. ASSOCIATION LOCALE DU MOUVEMENT NATIONAL D'ÉPARGNE. But: développement et défense de l'épargne. Siège social: mairie de Laroque-Timbaut.

18 décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. AMICALE DE LA CLASSE 1918. But: entretien de relations amicales entre tous les membres; prêter un appui moral ou pécuniaire suivant le besoin et les ressources. Siège social: chez M. Lautescher, président, quai Carnot, Saint-Dié.

18 décembre 1917. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. COMITÉ LOCAL AUTONOME DE PONT-DU-CHATEAU DE L'UNION DES FEMMES FRANÇAISES. But: amélioration du sort des vieillards, enfants, malheureux, et reconstruction de la France. Siège social: mairie de Pont-du-Château

18 décembre 1917. Déclaration à la préfecture du Gard. FOYER RURAL. But: éducation populaire. Siège social: école publique, à Vers.

18 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE DE PONT-ROUSSEAU. But: intéresser les abonnés par la lecture. Siège social: parc municipal, rue Fontaine-Launay, Pont-Rousseau.

18 décembre 1917 Déclaration à la préfecture de police. COMITÉ FÉDÉRATIF NATIONAL DES LIVRES GÉNÉALOGIQUES. But: étude de tous les problèmes concernant la création et le fonctionnement des livres généalogiques des races d'animaux exploitées en France. Siège social: 16, rue Claude-Bernard, Paris

19 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité central du contrôle laitier modifie la composition de son bureau, de ses statuts, et change son titre qui devient: COMITÉ FÉDÉRATIF NATIONAL DE CONTRÔLE LAITIER. Siège social: 16, rue Claude-Bernard, Paris.

19 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE NOTRE-DAME-D'ALENÇON. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Notre-Dame-d'Alençon.

19 décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. LA MAISON DE CULTURE. But: parfaire, dans un esprit profondément laïque et démocratique, la culture des jeunes et des adultes; étudier les grands problèmes humains, économiques et sociaux. Siège social: mairie de Blida.

19 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. UNION DES JEUNES AVOCATS DU BARREAU DE NANTES. But: resserrer les liens d'amitié et de confraternité entre ses adhérents Siège social: bibliothèque de l'ordre des avocats, palais de justice, place Aristide-Briand, Nantes.

20 décembre 1917. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. CERCLE MANDOLINISTE DE NICE. But: pratiquer et propager l'art musical. Siège social: 31, boulevard Jean-Jaurès, Nice.

20 décembre 1917. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. ASSOCIATION POPULAIRE ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE LIBRE DU BAILLEUL. But: éducation populaire et fonctionnement de l'école libre. Siège social: salle familiale, le Bailleul.

20 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de Toulouse. FOYER DE SAINT-SYLVE. But: éducation populaire. Siège social: 6, rue Reille, Toulouse.

22 décembre 1917. Déclaration à la préfecture du Gard. GAZELEC SPORTIF NÎMOIS. But: pratique du sport. Siège social: 15, rue Pavée, à Nîmes.

22 décembre 1917. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. ASSOCIATION DES FAMILLES DE MAROLLES-EN-BRIE. But: grouper et représenter toutes les familles françaises; défendre leurs intérêts spirituels et matériels. Siège social: mairie de Marolles-en-Brie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 juillet 1917: page 6388, 3e colonne, 16e insertion, 1re ligne, AMICALE DES BOUCHERS DE ROMAINVILLE, au lieu de: « 3 juillet 1917 », lire: « 3 juin 1917 ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 octobre 1917: page 10012, 1re colonne, dernière annonce, au lieu de: « Union interdépartementale des associations d'éducation populaire du Rhône », lire: « UNION INTERDÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION POPULAIRE DU RHÔNE ET DE LA LOIRE ».

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 novembre 1917: page 11035, 3e colonne, 9e insertion, au lieu de: « Comité international des groupements de défense des habitants de constructions provisoires de la région de Dunkerque », lire: « COMITÉ INTERCOMMUNAL DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE DES HABITANTS DE CONSTRUCTIONS PROVISOIRES DE LA RÉGION DE DUNKERQUE ».

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

10 juillet 1917. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Nièvre le 1er décembre 1917.) CASAL CATALA DEL NIVERNAIS. But: répandre la culture catalane sous tous ses aspects. Siège social: au domicile du président, M. Amaden Cortes, 10, rue Amiral-Courbet, Nevers.

8 novembre 1917. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Bouches-du-Rhône le 12 décembre 1917.) AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS TCHÉCOSLOVAQUES EN FRANCE, section des Bouches-du-Rhône. But: resserrer les liens de camaraderie entre les anciens combattants de l'armée tchécoslovaque. Siège social: 18, boulevard Garibaldi, Marseille.

1er septembre 1917. Déclaration à la préfecture de police de l'association étrangère dite CONFÉRENCE TECHNIQUE MONDIALE, dont le siège social est à Paris, 86 *bis*, boulevard de Latour-Maubourg. But: terminer les recherches du Congrès technique international de 1916; mener à bien la création d'une future fédération mondiale; assurer, s'il y a lieu, la tenue de congrès techniques internationaux; assumer un certain nombre de tâches qui incomberont ultérieurement à la fédération et, notamment, l'établissement de relations avec le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

7 octobre 1917. Déclaration à la préfecture de police. Transfert du siège social à Paris, 77, avenue Raymond-Poincaré.

(Cette insertion annule et remplace celle parue le 20 novembre 1917, page 11468, 1re colonne, 1re annonce.)

LE DUPLICATEUR « MÉTRO »

Un véritable triomphe de la technique moderne française

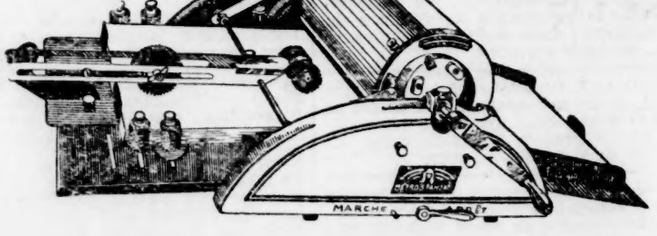

Demandez notice 1948 MÉTRO S. A., 50, rue Étienne-Marcel

Tél. Central 98-17 PARIS (2e)

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.